



L'honorable
Peter Bethlenfalvy
MINISTRE DES FINANCES

Un plan pour protéger l'Ontario

Budget de l'Ontario 2026



Documents budgétaires



**PROTÉGER
L'ONTARIO**

Pour de plus amples renseignements au sujet du *Budget de l'Ontario 2026* :
Un plan pour protéger l'Ontario, veuillez appeler au :

Demandes en français et en anglais :	1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) :	1 800 263-7776

Pour obtenir la version électronique du document,
visitez notre site Web à www.ontario.ca/budgetfr

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2026
ISBN 978-1-4868-9775-9 (IMPRIMÉ)
ISBN 978-1-4868-9774-2 (HTML)
ISBN 978-1-4868-9773-5 (PDF)

This document is available in English under the title:
2026 Ontario Budget: A Plan to Protect Ontario

Un plan pour protéger l'Ontario

En cette période d'imposition de tarifs douaniers et d'incertitude économique, notre gouvernement met en œuvre son plan pour protéger l'Ontario et travaille à bâtir l'économie la plus concurrentielle, la plus résiliente et la plus autosuffisante du G7. Les tensions commerciales, les pressions sur la chaîne d'approvisionnement et les dynamiques du marché en constante évolution provoquent des chocs imprévisibles sur les industries et les économies partout dans le monde.

Naviguer à travers de tels défis exige une approche pragmatique – dans ce contexte, le plan financier prudent du gouvernement est plus important que jamais.

Le plan de notre gouvernement pour bâtir une économie provinciale plus concurrentielle comprend un plan d'action fiscal pluriannuel qui stimulera l'investissement, favorisera la croissance économique et appuiera la création d'emplois dans la province. Nous continuons de mettre à l'avant-scène des priorités stratégiques comme l'énergie, les minéraux critiques, de solides secteurs de l'éducation et de l'enseignement postsecondaire, les infrastructures clés et les technologies critiques et d'y investir afin de protéger les travailleuses et travailleurs, les familles et les entreprises de l'Ontario.

Nous réduisons la bureaucratie et accélérons la délivrance de permis pour les grands projets; l'Ontario est d'ailleurs le chef de file canadien en matière d'élimination des barrières au commerce interprovincial, et ce, tout en attirant des investissements pour créer des emplois et stimuler la croissance.

L'Ontario possède un solide bilan en matière de gestion financière prudente et poursuit ses efforts pour atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2028-2029 en saisissant les occasions de moderniser ses programmes, d'être plus efficace, de réduire la bureaucratie et d'utiliser l'argent des contribuables de manière responsable. Ces efforts permettront aussi à l'Ontario de disposer de la capacité financière nécessaire pour protéger la province, dynamiser notre économie et préserver les services destinés au public.

Section A : Protéger les travailleurs et les entreprises contre les tarifs et l'incertitude économique

L'an dernier, les tarifs douaniers imposés sur les biens par le gouvernement américain ont créé un climat d'incertitude sans précédent pour notre économie et se sont traduits par une pression accrue sur un grand nombre de travailleurs et d'entreprises.

En avril 2025, nous sommes rapidement intervenus afin de protéger l'Ontario de ces répercussions économiques et, depuis, nous avons annoncé près de 30 milliards de dollars de mesures d'allègement et de soutien pour les travailleurs et les entreprises. Ces mesures n'étaient pas uniquement des mesures d'allègement temporaires et comprenaient des investissements qui continuent de favoriser la résilience à long terme et la prospérité et d'établir une voie solide vers la croissance.

Rapidement, nous avons mis sur pied le Programme de financement pour protéger l'Ontario afin d'offrir un soutien ciblé au titre des fonds de roulement. Depuis son lancement, ce programme a été mis en œuvre auprès d'un bon nombre d'entreprises, dont une majorité de petites et moyennes entreprises. De concert avec le gouvernement fédéral, notre gouvernement a appuyé Algoma Steel afin de l'aider à faire face à des conditions de marché changeantes et aux répercussions des tarifs douaniers américains.

Dans la foulée de cette annonce, nous mettons sur pied le Fonds d'investissement du compte Protéger l'Ontario, dans lequel la province investira jusqu'à 4 milliards de dollars, afin de cibler et de mettre en œuvre une filière de nouvelles possibilités d'investissement favorables à l'économie, dans des secteurs à forte croissance tels que l'intelligence artificielle, la défense, la fabrication de pointe, les sciences de la vie, la biotechnologie ainsi que la recherche et le développement dans le secteur des minéraux critiques. Le fonds réunira des investissements des régimes de retraite et d'autres capitaux privés qui contribueront à faire progresser les priorités économiques et stratégiques à long terme de l'Ontario. Ensemble, ces mesures de soutien vont diversifier l'économie de l'Ontario, accroître la productivité, renforcer notre indépendance à l'égard des relations commerciales avec les États-Unis et réduire notre exposition à l'incertitude économique extérieure.

Les cotes de crédit et le profil financier solides de l'Ontario ainsi que son approche professionnelle face aux marchés ont contribué à une demande sans précédent de la part des investisseurs mondiaux pour nos titres de créance et nos taux d'intérêt attrayants, grâce à des coûts prévisibles à long terme.

Nous aidons à protéger les gens sur le marché du travail avec les centres d'intervention en matière d'emploi pour protéger les travailleurs ontariens (centres POWER). Ces centres offrent de l'aide à la transition, notamment des recommandations et un accès aux programmes d'Emploi Ontario pour les personnes touchées par des mises à pied. L'an dernier, ces centres ont pu venir en aide à près de 15 000 travailleuses et travailleurs.

Et du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2025, nous avons accordé aux entreprises des allègements qui ont permis de débloquer des liquidités pouvant atteindre 9 milliards de dollars en reportant de six mois le paiement d'un certain nombre de taxes et d'impôts administrés par la province. Cette mesure a permis de réduire les pressions à court terme sur les entreprises durant une période d'incertitude économique.

Section B : Protéger l'Ontario en bâtissant l'économie la plus concurrentielle du G7

Grâce aux mesures clés adoptées et appuyées par notre gouvernement depuis 2018, les entreprises profiteraient cette année d'économies et d'une aide estimées à près de 10 milliards de dollars. Dans le cadre de notre plan pour faire de l'Ontario la province la plus concurrentielle du Canada, mais aussi de tout le G7, notre gouvernement met en œuvre un plan d'action fiscal pluriannuel.

À cette fin, nous proposons de réduire de plus de 30 % le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises, ce qui se traduirait par un allègement fiscal annuel pouvant atteindre 5 000 \$. Cette mesure se grefferait à celles prises antérieurement, notamment l'accès élargi au taux des petites entreprises en 2023, afin de réduire les coûts des petites entreprises ontariennes et de les protéger.

Le gouvernement abaissera aussi les coûts à assumer pour faire des affaires en accélérant la déduction fiscale pour les coûts du matériel et d'autres actifs, sous réserve de l'adoption de mesures législatives fédérales. En stimulant encore davantage l'investissement dans ces actifs, notre gouvernement favorisera la compétitivité des entreprises de l'Ontario. Cette mesure procurerait aux entreprises admissibles un allègement de l'impôt sur le revenu de l'Ontario de plus de 3,5 milliards de dollars sur quatre ans. En agissant pour accélérer l'amortissement des investissements dans les immobilisations, le gouvernement abaissera les coûts pour les entreprises et créera les conditions qui feront de l'Ontario un endroit propice pour démarrer une entreprise et la faire prospérer.

En plus de notre compétitivité sur le plan fiscal, nous sommes le chef de file canadien en matière d'élimination des barrières au commerce interprovincial, grâce à une réduction des formalités administratives et à des processus de délivrance de permis simplifiés pour les investissements créateurs d'emplois. Ces changements favorisent une plus grande intégration économique au sein du Canada, attirent des investissements stratégiques et contribuent à accroître la compétitivité, à créer de nouveaux marchés et à offrir de nouvelles possibilités pour les travailleurs et les entreprises de l'Ontario.

En octobre, nous avons lancé le cadre « Un projet, un processus » afin d'accélérer les approbations visant les projets d'exploration avancée, d'exploitation minière et d'expansion de complexes miniers. À ce jour, trois grands projets ont été annoncés et ont pu être accélérés grâce à ce cadre : le projet de lithium PAK de Frontier Lithium, le projet nickélifère Crawford de la société Canada Nickel et le projet Great Bear de la société Kinross Gold. D'autres projets s'ajouteront à cette liste au cours des prochains mois.

En partenariat avec les Premières Nations, l'Ontario poursuit son plan visant à exploiter le potentiel économique du Cercle de feu en soutenant l'aménagement d'infrastructures clés, y compris un accès routier fiable en toutes saisons et des raccordements avec les routes provinciales. Plus tôt ce mois-ci, nous avons dévoilé un plan visant à accélérer l'achèvement de la construction des routes toutes saisons menant au Cercle de feu afin de finaliser les travaux cinq ans avant la date prévue. Le chantier devrait démarrer en juin 2026, et l'ouverture des routes devrait commencer en novembre 2030. Ce plan s'appuie sur des ententes avec trois Premières Nations et sur une entente de coopération avec le gouvernement fédéral destinée à éliminer les chevauchements entre les évaluations environnementales provinciales et les évaluations d'impact fédérales. L'Ontario continue d'exhorter le gouvernement fédéral à égaler ou à surpasser les engagements financiers de 1 milliard de dollars de l'Ontario pour le soutien des infrastructures dans le Cercle de feu.

Nous propulsons la croissance économique de l'Ontario en réalisant des investissements records dans l'infrastructure énergétique. L'Ontario est un chef de file de l'expansion du nucléaire et met à profit son avantage dans ce secteur pour élargir les possibilités à l'échelle nationale et mondiale. L'expansion du nucléaire par le gouvernement devrait générer 150 000 nouvelles possibilités d'emplois et ajouter plus de 800 milliards de dollars à l'économie canadienne.

Nous avons récemment franchi une étape importante avec la fin des travaux de remise à neuf du réacteur nucléaire de l'unité 4 de la centrale Darlington. Le projet global de remise à neuf a été finalisé plus tôt que prévu, à un coût inférieur de 150 millions de dollars au budget établi.

Nous progressons dans la planification de nouveaux projets de production d'énergie nucléaire à grande échelle. Le mois dernier, Ontario Power Generation (OPG) a signé une entente pour le projet de centrale nucléaire de Wesleyville, lequel permettra de soutenir 10500 emplois dans l'ensemble de la province, dont 1700 nouveaux emplois bien rémunérés à Port Hope, et accroîtra de 235 milliards de dollars le PIB de l'Ontario pendant sa durée de vie.

L'Ontario demeure en tête du G7 en construisant le premier de quatre petits réacteurs modulaires (PRM) sur le site de l'actuelle centrale nucléaire de Darlington; lorsque toutes les autorisations auront été obtenues et une fois construits, ces quatre PRM produiront suffisamment d'électricité pour alimenter l'équivalent de 1,2 million de foyers, et le gouvernement appuie ce projet avec un investissement de 1 milliard de dollars au moyen du Fonds ontarien pour la construction.

Grâce à la *Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en favorisant le libre-échange au Canada*, l'Ontario est devenu la première province au pays à avoir éliminé toutes ses exceptions propres aux parties en vertu de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), et nous travaillons également à la reconnaissance mutuelle des biens et des services ainsi qu'à l'élargissement de la mobilité de la main-d'œuvre grâce à l'application des nouvelles règles «de plein droit», une première au Canada.

En janvier, nous avons également mis en vigueur une réglementation historique sur la mobilité de la main-d'œuvre qui met fin aux obstacles interprovinciaux pour les travailleurs et les entreprises, et permet aux employeurs d'avoir accès plus rapidement à la main-d'œuvre canadienne qualifiée dont ils ont besoin.

Le gouvernement aide également les entreprises de l'Ontario à conquérir de nouveaux marchés. En novembre 2025, l'Ontario a investi 100 millions de dollars supplémentaires dans le fonds L'Ontario, ensemble pour le commerce (FLOEC) afin d'aider les entreprises à réaliser des investissements à court terme pour qu'elles puissent servir davantage de clients dans les autres provinces, améliorer leur résilience sur le plan commercial et rapatrier leurs chaînes d'approvisionnement critiques.

Nous redoublons également d'efforts pour élargir nos échanges commerciaux et soutenir les investissements avec des partenaires autres qu'américains.

Le monde a changé, et la défense nationale est en phase de devenir un pilier de plus en plus important de la sécurité et de la résilience économique du Canada, alors que le gouvernement fédéral s'apprête à hausser ses dépenses militaires afin de respecter son engagement envers l'OTAN.

L'Ontario est bien positionné pour jouer un rôle de premier plan dans le soutien de la défense nationale et a continué de promouvoir Toronto comme ville où établir le siège de la nouvelle Banque de la défense, de la sécurité et de la résilience (BDSR) en publiant un dossier de candidature complet présentant les forces distinctives de la Ville Reine, qui en font un lieu unique pour accueillir l'institution. La BDSR devrait créer jusqu'à 3500 emplois directs et contribuer au maintien de milliers d'emplois indirects supplémentaires, ce qui serait profitable pour Toronto, pour toute la province et pour le pays tout entier.

Protéger l'Ontario en bâtissant

L'Ontario dispose d'un plan d'immobilisations sur 10 ans doté d'une enveloppe de 210 milliards de dollars – il s'agit du plan d'immobilisations provincial le plus ambitieux de toute l'histoire du Canada. Ce plan d'immobilisations sans précédent comprend des investissements pour accélérer les mises en chantier, créer plus d'emplois dans le secteur de la construction et jeter les bases d'une croissance et d'une prospérité à long terme pour les collectivités de toute la province.

Les coûts de l'engorgement routier sont réels. Le temps perdu dans les bouchons de circulation réduit le temps que les gens peuvent passer avec leur famille et nuit à la circulation des biens pour les entreprises et le commerce. La saturation du réseau routier coûte chaque année à l'Ontario 56 milliards de dollars – un montant qui devrait atteindre 108 milliards de dollars par année d'ici 2044 si rien n'est fait.

Pour lutter contre la saturation de nos routes et assurer une circulation efficace des biens et des personnes, nous avons amorcé des travaux de construction sur l'autoroute 413, et pour la voie de contournement de Bradford, qui devraient permettre aux automobilistes de gagner respectivement jusqu'à 30 et 35 minutes dans leurs déplacements. Nous élargissons également la capacité du réseau routier actuel et menons une étude de faisabilité visant à évaluer la possibilité de construire de nouvelles voies rapides sous l'autoroute 401.

Le gouvernement dirige également la plus grande expansion des transports en commun en Amérique du Nord, avec, entre autres, l'inauguration de deux nouvelles lignes de transport en commun à Toronto.

Nous poursuivons l'expansion du service ferroviaire et d'autobus GO afin de faciliter et d'accélérer les déplacements dans la région élargie du Golden Horseshoe. Mentionnons le prolongement jusqu'à Kitchener avec le tout premier service offert les fins de semaine, des trains plus fréquents vers la région de Niagara, la construction à la gare Woodbine et les travaux préliminaires pour le prolongement du service ferroviaire GO jusqu'à Bowmanville.

Nous développons également le réseau de métro, avec le plus important projet d'expansion du métro de l'histoire de l'Ontario, et nous continuons de franchir des étapes importantes dans la construction de la ligne Ontario, notamment avec l'excavation à la station Queen. L'Ontario lance la construction de la première de trois stations qui formeront le prolongement du métro de Scarborough et prend des mesures pour que s'amorcent les travaux de prolongement vers le nord de la ligne de métro Yonge.

Protéger l'Ontario en gardant les coûts bas

Les familles de l'Ontario ont vu grimper les prix des articles courants, et ces augmentations se poursuivent en raison de l'incertitude économique entraînée par l'imposition des tarifs douaniers.

Voilà pourquoi le gouvernement a agi rapidement pour fournir de l'aide et atteindre son objectif de rendre la vie plus abordable partout dans la province.

Nous avons contribué à rendre la vie plus abordable en nous engageant à consacrer presque 11,9 milliards de dollars pour soutenir les familles et les particuliers au cours du seul exercice financier 2025-2026.

Le gouvernement aide à garder les factures d'électricité stables et prévisibles grâce à des programmes tels que la remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE) – permettant de réduire les factures des consommateurs typiques d'environ 36 \$ par mois – et au soutien d'autres programmes ciblés, tels que le Programme d'aide aux impayés d'énergie (AIE).

L'automne dernier, dans le but de rendre les habitations neuves plus abordables pour les accédants à la propriété, nous avons proposé de supprimer la portion provinciale de 8 % de la taxe de vente harmonisée (TVH) sur les logements d'une valeur maximale de 1 million de dollars. Nous travaillons avec le gouvernement fédéral en vue d'étendre le remboursement proposé en le rendant effectif plus tôt, ce qui permettrait aux acheteurs admissibles ayant acquis un logement neuf à partir du 20 mars 2025 d'en profiter eux aussi.

On peut et on doit faire plus pour aider concrètement les acheteurs d'habitations.

Pour rendre le logement plus abordable, nous prenons actuellement des mesures pour augmenter temporairement les remboursements de TVH pour tous les acheteurs d'habitations neuves. L'Ontario propose l'élimination complète de la portion provinciale de la TVH de 8 % pour les personnes admissibles qui achètent une habitation neuve d'une valeur maximale de 1 million de dollars, leur offrant ainsi un allègement pouvant atteindre 80 000 \$, lequel serait le même pour les logements neufs d'une valeur maximale de 1,5 million de dollars. Cette mesure pourrait entraîner des milliers de mises en chantier et soutenir jusqu'à 14 000 emplois de qualité dans le secteur de la construction, ce qui aurait pour effet de stimuler la croissance réelle du PIB de l'Ontario de 0,2 point de pourcentage.

Pendant que l'Ontario prend les devants, nous continuons de collaborer avec le gouvernement fédéral afin qu'il offre des mesures complémentaires à celle de l'Ontario pour abaisser le coût des nouvelles habitations, remettre de l'argent dans les poches des contribuables et créer plus d'emplois.

Les réductions des taxes sur l'essence et le carburant accordées par notre gouvernement sont devenues permanentes et ont déjà permis aux particuliers et aux familles de réaliser des économies totalisant 2,1 milliards de dollars depuis leur entrée en vigueur en juillet 2022.

Dans le but de continuer à abaisser les coûts, nous avons supprimé définitivement les péages sur la portion de l'autoroute 407 Est qui appartient à la province, ce qui permet aux navetteurs d'économiser environ 7 200 \$ par an. Nous prolongeons de deux ans le programme de tarif unique afin de continuer à garder les coûts de transport en commun bas pour les usagers de la région du grand Toronto. Le programme de tarif unique permet aux usagers quotidiens d'économiser jusqu'à 1 600 \$ par année. Depuis son lancement en 2024, ce programme a permis à la population de l'Ontario de réaliser des économies totalisant près de 233 millions de dollars.

Protéger les frontières et les collectivités de l'Ontario

Notre plan pour protéger l'Ontario permet de préserver la sécurité de nos rues et de nos collectivités grâce à des politiques qui contribuent à renforcer la sécurité aux frontières, à garder les criminels dangereux hors d'état de nuire et à protéger nos collectivités.

En janvier 2025, l'Ontario a lancé l'opération Dissuasion pour renforcer la sécurité à la frontière et lutter contre les activités criminelles qui nuisent aux collectivités des deux côtés de la frontière. Depuis le lancement de l'opération Dissuasion, les mesures de contrôle plus strictes aux frontières ont permis de retracer plus de 550 armes illégales, dont plus de 440 provenaient des États-Unis, de saisir 4 152 kilogrammes de cocaïne et 192 kilogrammes de fentanyl, et de porter 641 accusations grâce à des patrouilles frontalières de la Police provinciale de l'Ontario.

La province resserre encore davantage ses capacités de surveillance des frontières avec l'opération Dissuasion 2.0 et investit 32,5 millions de dollars en 2026-2027 pour créer deux nouveaux programmes de subventions pour la sécurité frontalière.

Pour tenir les délinquants responsables de leurs actes et soutenir les victimes, le gouvernement étudie aussi la possibilité de rendre partiellement accessible le Registre ontarien des délinquants sexuels et des trafiquants afin de donner au public l'information dont il a besoin pour assurer la sécurité des collectivités.

Combinées à des investissements sans précédent dans la capacité des établissements correctionnels afin de pouvoir accueillir les délinquants à haut risque, les récidivistes et les contrevenants violents, ces mesures témoignent de l'engagement de l'Ontario à garder les collectivités en sécurité, à soutenir l'application de la loi et à tenir les contrevenants responsables de leurs actes.

Nous agissons pour protéger les collectivités en proposant de nouveaux instruments législatifs pour renforcer le système de mise en liberté sous caution et resserrer les conditions de mise en liberté sous caution des récidivistes violents. Nous allons également agrandir les équipes de procureurs spécialisés en cautionnement qui travaillent avec les corps policiers afin de pouvoir présenter des dossiers solides lors des audiences de mise en liberté sous caution dans les affaires d'infractions graves. Le gouvernement continue de soutenir les corps policiers en veillant à ce que les délinquants à haut risque et les récidivistes violents respectent leurs conditions de mise en liberté sous caution.

Protéger les services publics de l'Ontario

Une économie forte et résiliente favorise le maintien de services sociaux de premier ordre sur lesquels comptent les familles de l'Ontario. Nous continuons d'investir dans nos services sociaux afin de les améliorer encore davantage et de garantir qu'ils respectent les normes que mérite la population de l'Ontario.

En 2026-2027, nous allouons 965 millions de dollars, dont 186 millions en argent frais, au Programme ontarien des services en matière d'autisme afin d'améliorer les services destinés aux enfants et aux jeunes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme.

Comme annoncé en décembre 2025, le gouvernement investit 20 millions de dollars dans le lancement du Fonds commémoratif Liam Riazati pour mieux protéger les enfants dans les services de garde. Ce fonds aidera les établissements communautaires agréés pour l'installation de murets de béton préventifs qui protégeront leurs installations et leurs aires de jeu extérieures.

Notre gouvernement veille à ce que la réussite des élèves soit toujours la priorité dans le système d'éducation de l'Ontario. En accordant 66 millions de dollars – soit 750 \$ par enseignante ou enseignant titulaire à l'élémentaire – par année scolaire au fond pour les Fournitures de classe, nous aidons le personnel enseignant à avoir accès au matériel scolaire nécessaire à la prestation de leur programme pédagogique.

Le mois dernier, nous sommes intervenus pour protéger l'éducation postsecondaire en annonçant un nouveau financement transformateur de 6,4 milliards de dollars pour ce secteur. Cet investissement assurera la viabilité de nos collèges, universités et établissements autochtones et aidera à préparer les diplômés à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour amorcer une carrière valorisante dans une profession bien rémunérée. Ce financement assurera la viabilité de nos établissements d'enseignement de premier ordre et les aidera à continuer de former une main-d'œuvre parmi les plus compétitives de tout le G7 pour les décennies à venir.

Par ailleurs, nous poursuivons nos investissements records dans le secteur de la santé en Ontario, grâce, en partie, à notre plan de 64 milliards de dollars. Ces investissements comprennent entre autres 50 milliards de dollars en subventions d'immobilisations pour la construction ou la rénovation d'hôpitaux et d'autres infrastructures de santé. Nous poursuivons également la mise en œuvre du Plan d'action de l'Ontario pour les soins primaires, doté de 3,4 milliards de dollars sur quatre ans, et d'autres investissements qui serviront à construire ou à agrandir des facultés de médecine afin de former de nouveaux médecins.

Pour la quatrième année de suite, notre gouvernement réalise des investissements sans précédent dans les hôpitaux en leur octroyant un financement supplémentaire de plus de 1,1 milliard de dollars et en octroyant 139,4 millions de plus aux foyers de soins de longue durée, afin de renforcer encore davantage les soins de santé en Ontario.

Prêt à protéger l'Ontario

L'Ontario continue de faire face à une période d'incertitude économique et géopolitique. Et l'année qui vient pourrait s'accompagner elle aussi de nouveaux défis.

Voilà pourquoi notre gouvernement est prêt, avec un plan pour protéger l'Ontario – maintenant et pour les générations à venir.

Notre gouvernement poursuit la mise en œuvre de ce plan pour contribuer à la création d'une province plus concurrentielle, plus résiliente et plus autosuffisante que jamais.

Nous continuons de prendre les mesures nécessaires pour abaisser les coûts et protéger les entreprises de l'Ontario, tout en gardant les coûts bas pour les familles et les particuliers grâce à des investissements continus dans les services publics essentiels, la création d'emplois et la prospérité à long terme de la province. Nous demeurons également déterminés à préserver la souplesse financière nécessaire afin de pouvoir nous adapter à des conditions en constante évolution et d'offrir des perspectives prudentes et responsables sur le plan financier.

Voilà pourquoi nous bâtissons aussi en vue de la croissance – et que nous créons de nouvelles possibilités pour les travailleuses et les travailleurs, quoi qu'il arrive. Voilà comment nous protégeons l'Ontario.

Notre gouvernement construit non seulement de nouvelles centrales nucléaires d'envergure, mais il a aussi terminé la fabrication du premier petit réacteur modulaire de tout le G7. Nous accélérons également les approbations pour l'aménagement d'exploitations minières et l'ouverture de l'accès aux minéraux critiques dont le monde a besoin. Nous diversifions nos échanges commerciaux et nous construisons des pipelines, des lignes de chemin de fer et des installations portuaires pour relier l'Ontario à de nouveaux marchés.

Nous continuerons à bâtir des infrastructures qui soutiennent notre croissance, des habitations accueillantes et des compétences gages des possibilités.

Nous gérerons nos finances de manière responsable afin que l'Ontario demeure compétitif, résilient et autosuffisant.

Nous n'allons pas nous adapter au changement – nous en serons à l'avant-garde.

Nous bâtissons pour faire de l'Ontario l'économie la plus concurrentielle du G7.

Ensemble, nous allons protéger l'Ontario.

Original signé par

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances de l'Ontario

Table des matières

Avant-propos du ministre

Un plan pour protéger l'Ontario	iii
Section A : Protéger les travailleurs et les entreprises contre les tarifs et l'incertitude économique	iii
Section B : Protéger l'Ontario en bâtissant l'économie la plus concurrentielle du G7	iv
Protéger l'Ontario en bâtissant	vii
Protéger l'Ontario en gardant les coûts bas.....	vii
Protéger les frontières et les collectivités de l'Ontario.....	ix
Protéger les services publics de l'Ontario	x
Prêt à protéger l'Ontario.....	xi

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref	3
Perspectives économiques de l'Ontario.....	5
Révisions des perspectives économiques depuis le budget de 2025	5
Gestion responsable des finances de l'Ontario.....	7
Plan financier de l'Ontario	9
Perspectives de revenus à moyen terme	10
Perspectives de charges de programmes à moyen terme.....	10
Perspectives des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette à moyen terme	10
Autres hypothèses concernant le plan financier.....	11
Scénarios de perspectives économiques et financières	11
Emprunts et gestion de la dette	13
Plan d'immobilisations de l'Ontario.....	15
Bâtir ensemble en s'appuyant sur les partenariats fédéraux-provinciaux	20

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

Section A : Protéger les travailleurs et les entreprises contre les tarifs et l'incertitude économique

Soutenir les entreprises grâce au Programme de financement pour protéger l'Ontario.....	24
Investir dans l'avenir économique de l'Ontario grâce au Fonds d'investissement du compte Protéger l'Ontario	25
Aider les collectivités et les industries touchées par la perturbation des échanges commerciaux....	26
Protéger l'Ontario en adoptant la Loi de 2025 visant à encourager à acheter ontarien	27
Protéger le secteur de l'automobile de l'Ontario	28
Favoriser la croissance dans le secteur forestier de l'Ontario.....	31
Soutenir l'innovation dans le secteur forestier de l'Ontario	31
Investir dans le Programme d'utilisation de la biomasse forestière de l'Ontario	32
Développer les techniques avancées de construction en bois en Ontario	33
Soutenir les travailleurs touchés par les tarifs douaniers.....	34
Aider les entreprises grâce au report de certains impôts et de certaines taxes administrés par la province	35

Section B : Protéger l'Ontario en bâtissant l'économie la plus concurrentielle du G7

Solidifier les fondements de la croissance grâce à un plan d'action fiscal pluriannuel	37
Protéger l'Ontario en libérant l'économie	38
Assurer l'avenir énergétique de l'Ontario.....	38
Mettre à profit l'avantage de l'Ontario en matière de minéraux critiques.....	43
Promouvoir le secteur des sciences de la vie de l'Ontario	49
Développer le secteur de la défense de l'Ontario	51
Ouvrir plus rapidement de nouvelles possibilités d'investissement et de croissance	53
Créer de nouveaux débouchés commerciaux pour les entreprises de l'Ontario.....	58
Rendre l'Ontario encore plus concurrentiel et plus productif.....	61
Créer de nouvelles possibilités de croissance grâce à l'innovation et à la technologie	64
Soutenir les entreprises et les travailleuses et travailleurs de la fabrication	68
Cultiver une croissance à l'avant-garde dans le secteur ontarien de l'agroalimentaire	70
Investir pour protéger et soutenir les collectivités rurales et du Nord	72
Renforcer les secteurs touristique et culturel de l'Ontario	73
Aider les entrepreneurs à prospérer et à réussir.....	76
Améliorer les marchés financiers	77
Protéger la main-d'œuvre de l'Ontario.....	78

Moderniser le secteur des retraites de l'Ontario.....	80
Protéger l'Ontario en bâtissant	83
Construire des routes	83
Développer les transports en commun	94
Protéger les collectivités de l'Ontario.....	100
Protéger les frontières et les collectivités de l'Ontario.....	105
Protéger les frontières de l'Ontario.....	106
Renforcer le système de mise en liberté sous caution pour protéger les collectivités	107
Bâtir plus de prisons provinciales	108
Avoir plus d'agents sur le terrain en facilitant le recrutement et la formation de policiers	109
Moderniser les installations de formation des policiers	110
Soutenir les services policiers dans les communautés des Premières Nations.....	110
Lutter contre les armes à feu, les bandes criminalisées et la violence.....	110
S'attaquer aux réseaux de criminalité organisée	111
Renforcer l'encadrement et les partenariats pour lutter contre le tabac de contrebande	112
Prévenir le crime financier grâce à la transparence de la propriété bénéficiaire	112
Protéger les espaces publics.....	112
Protéger les enfants de la violence sexuelle et de l'exploitation sur Internet	114
Investir dans les services d'urgence	114
Protéger l'Ontario en gardant les coûts bas.....	115
Soutenir les familles et les particuliers	115
Bonifier l'allégement de la taxe de vente harmonisée sur les logements neufs	117
Étendre la période d'allégement de la taxe de vente harmonisée sur les logements neufs pour les accédants à la propriété	118
Économies sur les coûts énergétiques	118
Réduction permanente des taux de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants.....	119
Retrait des péages.....	119
Aider les usagers des transports en commun à économiser grâce au tarif unique	120
Donner la priorité aux « fans » et aux consommateurs	121
Garantir un régime d'évaluation et d'imposition foncières efficace	121

Protéger les services publics de l’Ontario	123
Donner accès aux soins primaires à toute la population de l’Ontario.....	123
Investir dans les hôpitaux	125
Renforcer les soins à domicile et en milieu communautaire.....	125
Accroître l’accès à des logements avec services de soutien.....	126
Formation et maintien en poste des fournisseurs de soins de santé dans l’ensemble de l’Ontario	126
Continuer à investir dans la formation clinique pour le personnel infirmier	127
Construire et agrandir des hôpitaux	127
Soutenir des soins de longue durée de haute qualité	129
Bâtir des foyers de soins de longue durée	129
Renforcer les mesures de soutien pour améliorer la réussite des élèves.....	131
Protéger les enfants en services de garde grâce au Fonds commémoratif Liam Riazati	132
Investir dans les écoles et les services de garde d’enfants.....	132
Soutenir la réussite à long terme du secteur de l’éducation postsecondaire et en assurer la viabilité.....	135
Élargir les services pour les enfants et les jeunes autistes	136
Améliorer l’aide sociale pour contribuer à compenser les coûts croissants	136
Renforcer les organismes communautaires afin de soutenir la population	137
Propulser le soutien pour aider les femmes à acquérir des compétences et à progresser dans leur carrière	137
Revendiquer un système de transferts fédéraux équitable et durable.....	138
Protéger l’Ontario avec des mesures de protection renforcées pour l’information publique	139
Permettre aux commerces de détail d’ouvrir leurs portes le jour de la Famille et le jour de la fête de la Reine	140
Des services publics offerts de manière plus efficace	140
Renforcer les services publics pour un avenir durable et prospère	142
Moderniser le secteur de l’alcool de l’Ontario	143
Améliorer l’industrie du courtage hypothécaire de l’Ontario	145
Protéger les consommateurs dans le secteur de l’assurance de personnes	145

Chapitre 2 : Résultats et perspectives économiques

Introduction	149
Révision des perspectives depuis le budget de 2025.....	150
Résultats économiques récents.....	151
Marché du travail de l'Ontario	152
Inflation des prix à la consommation	153
Perspectives économiques	154
Contexte économique mondial	158
Marchés des capitaux et autres facteurs externes	160
Détails des perspectives économiques de l'Ontario	162
Emploi	163
Indice des prix à la consommation	164
Marché du logement	165
Risques pour les perspectives.....	166
Différents scénarios économiques	167
Présentation transparente des informations économiques	169

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Introduction	173
Résultats financiers provisoires pour 2025-2026.....	175
Bilan des revenus	177
Bilan des charges	179
Prudence en 2025-2026	180
Plan financier à moyen terme.....	181
Perspectives de revenus à moyen terme	181
Perspectives de charges à moyen terme.....	184
Perspectives à moyen terme fondées sur la prudence.....	186
Transparence et risques.....	188
Nouvelles normes comptables	189
Cadre conceptuel et modèle de présentation de l'information financière	189
Détails des finances de l'Ontario	190

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Introduction	203
Programme d'emprunt.....	204
Cadre pour les obligations durables.....	208
Coût de la dette	210
Échéance de la dette	213
Assurer des niveaux de liquidités adéquats	214
Stratégie de réduction du fardeau de la dette.....	215
Tableaux financiers consolidés	221

Annexe : Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Aperçu.....	225
Réduire les impôts des petites entreprises.....	225
Bonifier l'allègement de la taxe de vente harmonisée sur les logements neufs.....	225
Éliminer le remboursement de la taxe de vente harmonisée sur les logements neufs et le remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs.....	226
Étendre la période d'allègement de la taxe de vente harmonisée sur les logements neufs pour les accédants à la propriété.....	227
Seuil de paiement forfaitaire de la prestation Trillium de l'Ontario.....	227
Simplifier et réduire les taxes sur l'alcool	228
Crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional	229
Offrir de la flexibilité quant à l'impôt sur les primes d'assurance pour les régimes d'avantages sociaux.....	229
Sommaire des mesures	230
Modifications de forme	231
Autres initiatives législatives	231

Liste des tableaux

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario.....	5
Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : Comparaison entre le budget de 2025 et le budget de 2026.....	6
Plan financier détaillé de l'Ontario	9
Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario	11
Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario	11
Scénarios de perspectives des revenus fiscaux de l'Ontario.....	12
Programme d'emprunt de 2025-2026 et perspectives à moyen terme.....	13
Progrès réalisés quant aux mesures pertinentes visant la viabilité de la dette.....	14
Dépenses liées à l'infrastructure	19

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

Tableau 1.1	Projets routiers achevés récemment	92
Tableau 1.2	Ouvertures projetées de nouvelles écoles ou d'écoles agrandies ou renouvelées pour l'année scolaire 2026-2027	133
Tableau 1.3	Poursuite des mises en chantier d'écoles.....	134

Chapitre 2 : Résultats et perspectives économiques

Tableau 2.1	Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario	149
Tableau 2.2	Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : Comparaison entre le budget de 2025 et le budget de 2026.....	150
Tableau 2.3	Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario	154
Tableau 2.4	Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB nominal de l'Ontario.....	155
Tableau 2.5	Facteurs externes	161
Tableau 2.6	Perspectives économiques de l'Ontario	162
Tableau 2.7	Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario	167
Tableau 2.8	Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario	167
Tableau 2.9	Dates de publication des Comptes économiques de l'Ontario	169

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Tableau 3.1	Sommaire financier	174
Tableau 3.2	Résultats financiers en cours d'exercice 2025-2026.....	176
Tableau 3.3	Sommaire des variations des revenus en 2025-2026 depuis le budget de 2025...	177
Tableau 3.4	Sommaire des variations des charges en cours d'exercice 2025-2026 depuis le budget de 2025	179
Tableau 3.5	Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme	181
Tableau 3.6	Certaines sensibilités – Économie et revenus	183
Tableau 3.7	Sommaire des perspectives de charges à moyen terme	184
Tableau 3.8	Certaines sensibilités liées aux charges	187
Tableau 3.9	Total des revenus.....	190
Tableau 3.10	Total des charges	192
Tableau 3.11	Dépenses liées à l'infrastructure	197
Tableau 3.12	Revue de certaines statistiques financières et économiques établies sur dix exercices	198

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Tableau 4.1	Programme d'emprunt de 2025-2026 et perspectives à moyen terme.....	204
Tableau 4.2	Progrès réalisés quant aux mesures pertinentes visant la viabilité de la dette.....	217
Tableau 4.3	Dette nette et déficit accumulé.....	221
Tableau 4.4	Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé	222

Annexe : Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Tableau A.1	Sommaire des mesures.....	230
-------------	---------------------------	-----

Liste des graphiques

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Perspectives financières actuelles par rapport au budget de 2025	4
Scénarios de perspectives financières de l'Ontario	12

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

Graphique 1.1 Construire des routes vers le Cercle de feu	47
Graphique 1.2 Soutenir les entreprises ontariennes	63
Graphique 1.3 Tracé prévu de l'autoroute 413	85
Graphique 1.4 Tracé prévu du contournement de Bradford	86
Graphique 1.5 Développer les transports en commun dans la région élargie du Golden Horseshoe	96
Graphique 1.6 Des mesures qui aident les familles et les particuliers	116
Graphique 1.7 Investissements de l'Ontario dans le secteur de la santé comparativement aux Transferts fédéraux en matière de santé	138
Graphique 1.8 Comparaison des taux de croissance cumulatifs des employés de la fonction publique	141

Chapitre 2 : Résultats et perspectives économiques

Graphique 2.1 Exportations ontariennes de biens et de services	151
Graphique 2.2 Croissance de l'emploi en Ontario en 2025	152
Graphique 2.3 L'inflation continue à ralentir en 2025	153
Graphique 2.4 La croissance du PIB réel de l'Ontario a dépassé les attentes en 2025	156
Graphique 2.5 Variation légère des perspectives de croissance du PIB réel de l'Ontario	157
Graphique 2.6 Incertitude liée à la politique économique	158
Graphique 2.7 Projections de la croissance du PIB réel mondial	159
Graphique 2.8 On prévoit un marché du travail plus vigoureux	163
Graphique 2.9 Rebond prévu du marché du logement	165
Graphique 2.10 Fourchette des scénarios de prévisions du PIB de l'Ontario	168

Chapitre 3 : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Graphique 3.1 Perspectives financières actuelles comparées à celles du budget de 2025	173
Graphique 3.2 Composition du total des revenus en 2026-2027	196
Graphique 3.3 Composition du total des charges en 2026-2027	196

Chapitre 4 : Emprunts et gestion de la dette

Graphique 4.1	Scénarios des perspectives d’emprunt à long terme	205
Graphique 4.2	Emprunts, 2025-2026	206
Graphique 4.3	Emprunts en dollars canadiens et en devises	207
Graphique 4.4	Affectation des produits des obligations vertes par catégorie selon le Cadre	208
Graphique 4.5	Émissions d’obligations vertes de l’Ontario	209
Graphique 4.6	Taux d’intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale.....	210
Graphique 4.7	Taux d’emprunt annuels moyens de l’Ontario prévus	211
Graphique 4.8	Comparaison des prévisions des charges liées à l’intérêt sur les frais du service de la dette.....	212
Graphique 4.9	Échéance moyenne pondérée des emprunts	213
Graphique 4.10	Moyenne des niveaux des réserves de liquidités non affectées.....	214
Graphique 4.11	Mesures de la stratégie de réduction du fardeau de la dette pour le budget de l’Ontario 2026	216
Graphique 4.12	Ratio de la dette nette au PIB	218
Graphique 4.13	Ratio de la dette nette aux revenus (auparavant appelé Ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement)	219
Graphique 4.14	Ratio de l’intérêt aux revenus (auparavant appelé Ratio de l’intérêt net aux revenus de fonctionnement)	220

**Perspectives
économiques et
financières de
l'Ontario en bref**

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

L'Ontario, à l'instar d'autres collectivités publiques du monde, compose toujours avec une période d'incertitude économique et géopolitique ainsi qu'un contexte mondial en évolution du fait des tensions commerciales et des pressions exercées sur la chaîne d'approvisionnement qui affectent l'économie.

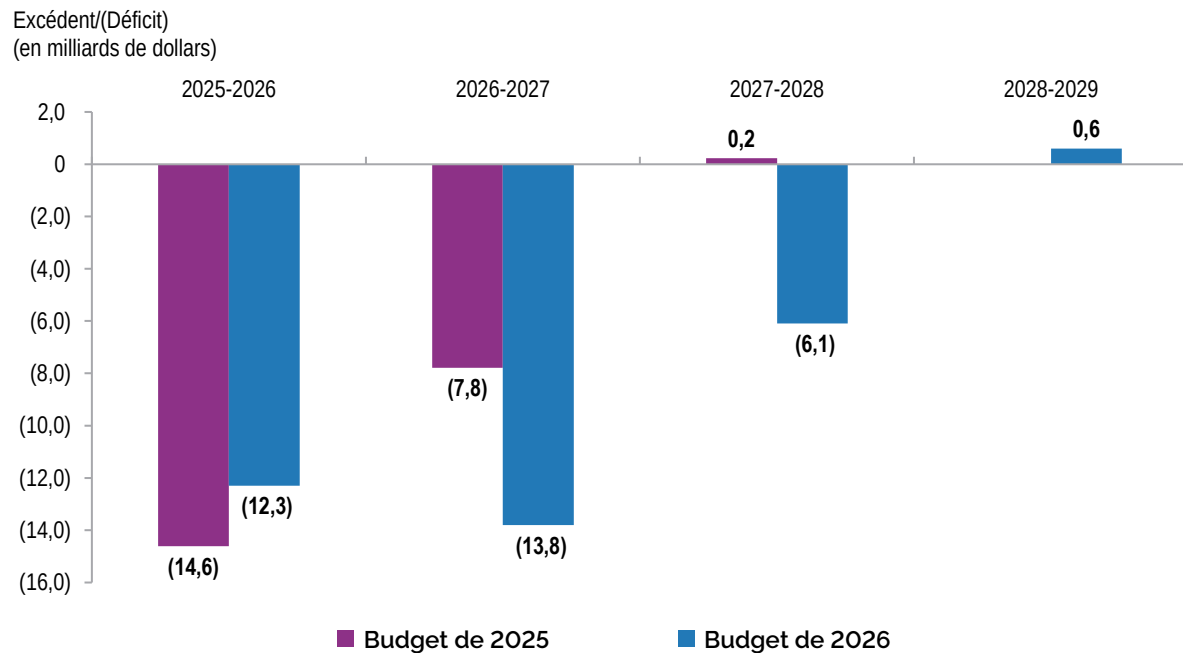
Malgré ces vents contraires, l'économie de l'Ontario a fait preuve de résilience et affiché de meilleurs résultats que prévu en 2025. Le produit intérieur brut (PIB) réel devrait avoir augmenté de 1,2 %, une hausse par rapport aux prévisions de 0,8 % établies au moment de la publication du budget de 2025.

Le gouvernement se doit, plus que jamais, de continuer de prendre des décisions prudentes et réfléchies qui permettent d'assurer des investissements soutenus dans les services publics essentiels et la prospérité à long terme de la province, tout en conservant la souplesse budgétaire nécessaire pour s'adapter aux conditions changeantes.

En 2025-2026, l'Ontario prévoit un déficit de 12,3 milliards de dollars. À moyen terme, il prévoit des déficits de 13,8 milliards de dollars en 2026-2027 et de 6,1 milliards de dollars en 2027-2028, avant de se préparer pour un excédent de 0,6 milliard de dollars en 2028-2029, y compris la réserve et les fonds de prévoyance.

Le gouvernement continue de donner la priorité aux investissements stratégiques dans les initiatives qui protègent les travailleurs et l'économie des tensions commerciales mondiales et remettent de l'argent dans les poches des contribuables sans pour autant compromettre le retour à l'équilibre. L'Ontario s'est doté d'un plan qu'il continue de mettre en œuvre pour faire de la province l'endroit le plus concurrentiel du G7 où investir et brasser des affaires en diminuant les taxes et les impôts, en réduisant les formalités administratives, en simplifiant la délivrance de permis, en éliminant les obstacles au commerce interprovincial, en investissant dans l'infrastructure, en soutenant les travailleuses et les travailleurs, en améliorant les services et en rendant la vie plus abordable. Voilà comment le gouvernement protège l'Ontario.

Perspectives financières actuelles par rapport au budget de 2025



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives économiques de l'Ontario

Selon les prévisions, le PIB réel de l'Ontario devrait augmenter de 1,0 % en 2026, et la croissance reprendre par la suite avec des augmentations prévues de 1,7 % en 2027, de 1,8 % en 2028 et de 2,0 % en 2029. Aux fins d'une planification financière prudente, ces projections sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions des économistes du secteur privé.

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario

(en pourcentage)

	2025	2026p	2027p	2028p	2029p
Croissance du PIB réel	1,2e	1,0	1,7	1,8	2,0
Croissance du PIB nominal	4,2e	3,2	3,9	3,7	3,9
Croissance de l'emploi	1,0	0,5	0,7	0,8	1,1
Inflation de l'IPC	1,9	2,1	2,0	2,0	2,0

e = estimation.

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 16 janvier 2026.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Révisions des perspectives économiques depuis le budget de 2025

Les perspectives ont été révisées par rapport aux projections du budget de 2025. Voici les principaux changements apportés :

- plus forte croissance du PIB nominal en 2025 et en 2026;
- plus forte croissance de la rémunération des salariés et de l'excédent net d'exploitation en 2025;
- plus forte création d'emplois en 2025 et en 2026;
- ralentissement de la revente de logements en 2025 et en 2026.

Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : Comparaison entre le budget de 2025 et le budget de 2026

(Variation en pourcentage)

	2025		2026p		2027p		2028p	
	Budget de 2025	Budget de 2026	Budget de 2025	Budget de 2026	Budget de 2025	Budget de 2026	Budget de 2025	Budget de 2026
Produit intérieur brut réel	0,8	1,2e	1,0	1,0	1,9	1,7	1,9	1,8
Produit intérieur brut nominal	3,1	4,2e	3,0	3,2	4,0	3,9	4,0	3,7
Rémunération des salariés	3,7	4,0e	3,2	3,2	3,6	3,3	3,8	3,5
Excédent net d'exploitation — sociétés	(3,0)	4,4e	6,4	4,7	7,2	7,2	5,2	6,1
Consommation nominale des ménages	3,5	4,0e	3,1	3,3	3,7	3,4	3,8	3,6
Autres indicateurs économiques								
Emploi	0,9	1,0	0,4	0,5	0,9	0,7	0,9	0,8
Création d'emplois (en milliers)	73	81	33	41	74	58	75	67
Taux de chômage (en pourcentage)	7,6	7,7	7,3	7,4	6,6	6,9	6,2	6,4
Indice des prix à la consommation	2,3	1,9	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Mises en chantier de logements (en milliers) ¹	71,8	65,4	74,8	64,8	82,5	70,3	85,9	76,8
Reventes de logements	5,3	(5,6)	12,7	9,1	4,6	5,6	1,5	4,6
Prix de revente des logements	(1,2)	(4,4)	2,6	0,8	3,8	2,7	4,0	4,2
Principaux facteurs externes								
Produit intérieur brut réel des États-Unis	1,4	2,2	1,4	2,4	2,0	2,1	2,0	2,0
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	69	65	69	59	74	62	75	67
Dollar canadien (cents américains)	69,2	71,6	71,2	73,2	73,0	75,3	74,1	76,4
Taux des bons du Trésor à trois mois (en pourcentage) ²	2,4	2,6	2,3	2,3	2,4	2,6	2,6	2,5
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement (en pourcentage) ²	3,1	3,2	3,2	3,3	3,4	3,5	3,5	3,5

e = estimation.

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 16 janvier 2026.

¹ Mises en chantier projetées selon la moyenne du secteur privé au 16 janvier 2026.

² Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, United States Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (février 2026 et octobre 2025), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Gestion responsable des finances de l'Ontario

Le plan du gouvernement est conforme à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* et aux principes directeurs qui orientent la politique financière de l'Ontario.

- **Transparent** : Le gouvernement continue de faire preuve de transparence en publiant régulièrement des mises à jour financières. Le gouvernement a reçu une opinion favorable de la vérificatrice générale de l'Ontario pour une huitième année consécutive.
- **Responsable** : Le gouvernement a mis au point une approche mesurée et responsable en matière de gestion des finances de la province, tout en investissant dans les services publics clés et les projets d'immobilisations.
- **Souple** : Le plan du gouvernement comporte un niveau de prudence approprié, à savoir des fonds de prévoyance et une réserve visant à garantir que la province dispose de la souplesse financière nécessaire pour s'adapter aux conditions changeantes.
- **Équitable** : Le plan du gouvernement maintient les investissements dans les services publics essentiels, comme les soins de santé, les services sociaux et l'éducation, et fait en sorte que ces services soient facilement accessibles pour la population d'aujourd'hui et qu'ils soient maintenus pour les prochaines générations.
- **Viable** : Le gouvernement demeure résolu à atteindre l'équilibre budgétaire et à réduire le fardeau de la dette de la province afin de garantir la viabilité des finances de l'Ontario à long terme.

L'Ontario reste déterminé à assurer une gestion responsable de ses emprunts et de sa dette. À moyen terme, on prévoit que le ratio de la dette nette au PIB restera inférieur à l'objectif de 40,0 %, signe que l'Ontario continue de réaliser des progrès pour réduire le fardeau de la dette. Le ratio de l'intérêt par rapport aux revenus de l'Ontario devrait s'établir à 6,3 % en 2025-2026, soit 0,2 point de pourcentage inférieur à celui de 6,5 % prévu dans le budget de 2025. Ce ratio demeure près des niveaux les plus bas enregistrés depuis les années 1980.

La solidité des cotes de crédit, du profil financier et de l'approche professionnelle de l'Ontario sur les marchés a généré une demande sans précédent d'investisseurs mondiaux pour la dette de la province. La hausse de la demande internationale a entraîné une augmentation des émissions étrangères donnant lieu à une plus grande diversification de la base d'investisseurs de l'Ontario tout en réduisant les coûts d'emprunt globaux. Par exemple, cette année, l'Ontario a émis pour la première fois des obligations à 30 ans libellées en euros, dégageant 0,6 milliard de dollars à un coût inférieur à celui des obligations émises au Canada après avoir été couvertes en dollars canadiens.

En réponse aux défis économiques mondiaux, l'Ontario a continué à gérer ses finances avec prudence afin de bâtir une économie plus résiliente et autosuffisante ainsi que de garantir la prospérité à long terme. Le gouvernement continuera de s'attaquer à ces enjeux en mettant à profit les occasions de moderniser ses programmes, de réduire la bureaucratie et les coûts administratifs et d'assurer une prestation des services de la manière la plus efficace et la plus rentable possible. On veillera ainsi à ce que l'Ontario dispose de la capacité financière nécessaire pour offrir aux plus vulnérables de meilleurs services de première ligne et à ce que la province soit en mesure d'investir dans les priorités stratégiques afin de dynamiser notre économie. Pour plus de détails, voir la section Renforcer les services publics pour un avenir durable et prospère, sous *Protéger les services publics de l'Ontario*, dans le chapitre 1.

Déterminer les circonstances extraordinaires

La *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* exige que le gouvernement détermine qu'il existe des circonstances extraordinaires s'il prévoit afficher un déficit. Le gouvernement a déterminé qu'il existe des circonstances extraordinaires justifiant les déficits prévus pour l'exercice en cours et les perspectives à moyen terme, en raison de l'incertitude économique et géopolitique persistante, notamment les risques importants pour l'économie de l'Ontario liés au commerce. Pour lutter contre ce risque, le gouvernement doit investir des sommes importantes dans l'amélioration des services publics, la rationalisation des processus gouvernementaux, les infrastructures essentielles et le soutien aux industries émergentes. L'Ontario n'est pas seul dans cette situation, puisque les gouvernements du Canada et du monde entier se trouvent face à une conjoncture économique et financière difficile en raison de ces défis.

Plan financier de l'Ontario

En 2026-2027, le gouvernement envisage un déficit de 13,8 milliards de dollars, qui s'améliorera pour atteindre 6,1 milliards de dollars en 2027-2028 avant d'afficher un excédent de 0,6 milliard de dollars en 2028-2029. Ces perspectives sont fondées sur des investissements visant à développer l'économie de l'Ontario et à protéger les services publics essentiels, comme les soins de santé, l'éducation et l'infrastructure.

Plan financier détaillé de l'Ontario

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Chiffres provisoires	Perspectives à moyen terme		
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	55,7	61,9	65,1	69,5	74,1
Taxe de vente	39,4	39,2	39,9	43,2	45,1
Impôt des sociétés	27,8	27,6	28,6	30,6	32,5
Contribution-santé de l'Ontario	5,2	5,2	5,5	5,7	5,9
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,9	5,9	6,0	6,0	6,1
Tous les autres impôts et taxes	17,6	18,0	18,5	19,1	20,1
Total des revenus fiscaux	151,5	158,0	163,6	174,1	183,8
Transferts du gouvernement du Canada	36,6	39,1	39,8	40,1	40,4
Revenus tirés des entreprises publiques	7,5	7,3	6,5	6,8	7,3
Autres revenus non fiscaux	30,5	22,2	21,9	22,4	22,6
Total des revenus	226,2	226,6	231,9	243,4	254,1
Programmes					
Secteur de la santé	91,3	97,8	101,2	103,5	106,7
Secteur de l'éducation ¹	38,3	40,5	40,8	41,2	41,5
Secteur de l'éducation postsecondaire	14,2	14,0	14,0	12,8	12,7
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires	20,5	21,5	21,4	21,6	21,7
Secteur de la justice	7,2	7,3	7,3	7,3	7,4
Autres programmes	40,6	41,2	42,4	42,5	41,3
Total des programmes	212,1	222,4	227,0	229,0	231,3
Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette	15,1	16,0	17,2	18,6	19,7
Total des charges	227,3	238,4	244,2	247,5	251,1
Excédent/(Déficit) avant réserve	(1,1)	(11,8)	(12,3)	(4,1)	3,1
Réserve	–	0,5	1,5	2,0	2,5
Excédent/(Déficit)	(1,1)	(12,3)	(13,8)	(6,1)	0,6
Dette nette en pourcentage du PIB ²	35,7 %	36,8 %	37,7 %	38,5 %	38,2 %
Dette nette en pourcentage des revenus ²	191,2 %	204,4 %	210,9 %	212,9 %	209,8 %
Intérêt en pourcentage des revenus ²	5,5 %	6,3 %	6,7 %	6,9 %	7,1 %

¹ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges liées à ce régime sont incluses dans le poste Autres programmes.

² Pour 2026-2027 et les exercices à venir, la dette nette représente les actifs financiers moins les passifs financiers et correspond aux passifs financiers nets, qui seront présentés dans les *Comptes publics de l'Ontario 2026-2027*. Voir la stratégie de réduction du fardeau de la dette au chapitre 4, *Emprunts et gestion de la dette*, pour en savoir plus sur la méthode utilisée pour calculer les ratios.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives de revenus à moyen terme

Les perspectives de revenus de l'Ontario devraient s'accroître, passant de 226,2 milliards de dollars en 2024-2025 à 254,1 milliards de dollars en 2028-2029.

Les perspectives de revenus de l'Ontario sont fondées sur une projection économique établie à partir des prévisions du secteur privé et des meilleurs renseignements disponibles au moment de la détermination des projections de planification. Les perspectives de revenus à moyen terme détaillées se trouvent au chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*.

Les principaux éléments pris en compte dans les prévisions de revenus sont les suivants : des perspectives économiques prudentes, les formules de financement et les ententes fédérales-provinciales en place ainsi que les plans d'activités des ministères, des entreprises publiques et des organismes de services.

Perspectives de charges de programmes à moyen terme

Les charges de programmes de l'Ontario devraient augmenter pour passer de 212,1 milliards de dollars en 2024-2025 à 231,3 milliards de dollars en 2028-2029. Les fonds supplémentaires serviront surtout à protéger l'économie et les travailleuses et travailleurs de l'Ontario, améliorant l'abordabilité et renforçant les investissements dans les services publics essentiels, comme la santé, l'éducation et l'infrastructure. De plus, les fonds de prévoyance ont été intégrés aux perspectives des charges de programmes pour assurer la stabilité financière et la capacité de répondre aux imprévus.

Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour de plus amples renseignements sur les perspectives de charges de programmes à moyen terme.

Perspectives des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette à moyen terme

On prévoit que les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) seront de 16,0 milliards de dollars en 2025-2026, soit une diminution par rapport aux prévisions de 16,2 milliards de dollars du budget de 2025. Au cours de la période de perspectives à moyen terme, les charges liées à l'IAFSD devraient s'établir à 17,2 milliards de dollars en 2026-2027, à 18,6 milliards de dollars en 2027-2028 et à 19,7 milliards de dollars en 2028-2029.

Autres hypothèses concernant le plan financier

La réserve est établie à 1,5 milliard de dollars en 2026-2027, à 2,0 milliards de dollars en 2027-2028 et à 2,5 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui témoigne de l'engagement de l'Ontario à maintenir un plan budgétaire prudent et flexible. Il s'agit des niveaux de réserve parmi les plus élevés jamais alloués dans un budget de l'Ontario.

On estime que le ratio de la dette nette au PIB sera de 37,7 % en 2026-2027, de 38,5 % en 2027-2028 et qu'il diminuera pour passer à 38,2 % en 2028-2029.

Scénarios de perspectives économiques et financières

Afin d'offrir une plus grande transparence quant aux perspectives économiques de la province en période de grande incertitude, le ministère des Finances de l'Ontario a produit un scénario de croissance accélérée et un scénario de croissance au ralenti auxquels l'économie pourrait faire face au cours des prochaines années. Ces scénarios ne doivent pas être considérés comme le meilleur ou le pire des cas. En effet, ils représentent des résultats auxquels on peut raisonnablement s'attendre en cette période d'incertitude. Voir le chapitre 2, *Résultats et perspectives économiques*, pour obtenir de plus amples renseignements.

Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2026p	2027p	2028p	2029p
Scénario de croissance accélérée	1,6	2,2	1,9	2,1
Projection de planification	1,0	1,7	1,8	2,0
Scénario de croissance au ralenti	0,3	0,6	1,8	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 16 janvier 2026 et d'autres scénarios.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario

(en pourcentage)

	2026p	2027p	2028p	2029p
Scénario de croissance accélérée	4,0	4,6	4,0	4,2
Projection de planification	3,2	3,9	3,7	3,9
Scénario de croissance au ralenti	2,3	2,6	3,5	3,7

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 16 janvier 2026 et d'autres scénarios.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Si l'un des deux scénarios économiques se concrétisait, et non pas la projection de planification, le plan financier de l'Ontario serait alors modifié en conséquence.

Deux scénarios de perspectives de revenus fiscaux ont été élaborés à partir des deux scénarios de croissance du PIB nominal.

Scénarios de perspectives des revenus fiscaux de l'Ontario

(en milliards de dollars)

	2026-2027p	2027-2028p	2028-2029p
Scénario de croissance accélérée	166,2	179,4	191,3
Projection de planification	163,6	174,1	183,8
Scénario de croissance au ralenti	160,9	167,8	175,5

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 16 janvier 2026 et d'autres scénarios.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

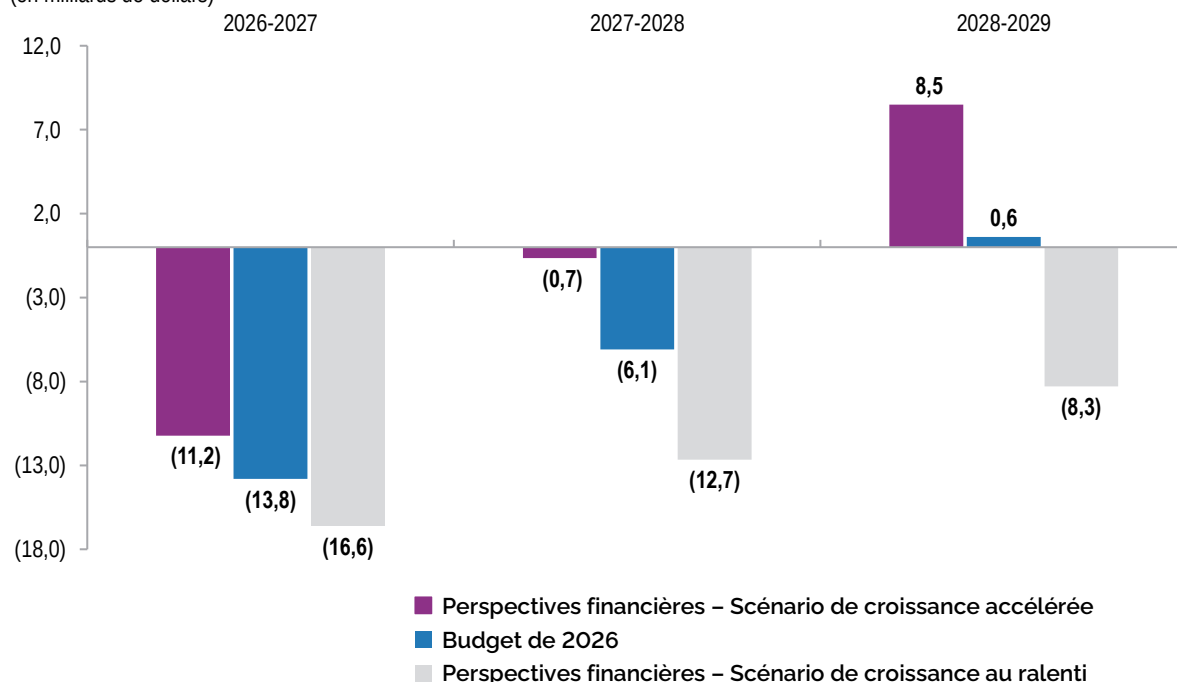
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Selon le scénario de croissance accélérée, le total des revenus fiscaux à moyen terme est supérieur de 7,4 milliards de dollars à la projection de planification pour 2028-2029, tandis que, selon le scénario de croissance au ralenti, le total des revenus fiscaux est inférieur de 8,3 milliards de dollars.

Selon le scénario de croissance accélérée, le déficit prévu pourrait s'améliorer pour passer à 11,2 milliards de dollars en 2026-2027, à 0,7 milliard de dollars en 2027-2028, puis suivrait un excédent de 8,5 milliards de dollars en 2028-2029. Cependant, si le scénario de croissance au ralenti se concrétisait, le déficit prévu pourrait prendre de l'ampleur et atteindre 16,6 milliards de dollars en 2026-2027, 12,7 milliards de dollars en 2027-2028 et 8,3 milliards de dollars en 2028-2029.

Scénarios de perspectives financières de l'Ontario

Excédent/(Déficit)
(en milliards de dollars)



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Emprunts et gestion de la dette

Le programme d'emprunt de l'Ontario sert principalement à financer les déficits, à refinancer la dette arrivant à échéance et à réaliser des investissements dans les immobilisations; il soutient aussi d'autres prêts et investissements qui font progresser les principales priorités provinciales. L'Ontario continuera de contracter la plus grande partie de son programme d'emprunt sur les marchés publics à long terme au Canada, ainsi qu'à l'échelle internationale. L'Ontario a contracté des emprunts à long terme sur les marchés publics de 58,6 milliards de dollars pour 2025-2026. Les besoins d'emprunt à long terme pour 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 devraient être de 47,2 milliards de dollars, de 43,1 milliards de dollars et de 42,7 milliards de dollars, respectivement. Le plan d'emprunt de l'Ontario est en partie guidé par un plan d'immobilisations sans précédent.

Programme d'emprunt de 2025-2026 et perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

	2025-2026			Perspectives à moyen terme		
	Budget de 2025	Variation par rapport au budget de 2025	Chiffres provisoires 2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
(Déficit)/Excédent	14,6	(2,3)	12,3	13,8	6,1	(0,6)
Investissements provinciaux dans les immobilisations	23,1	1,3	24,4	28,0	28,0	22,4
Préfinancement du compte Protéger l'Ontario	–	5,0	5,0	–	–	–
Amortissement des immobilisations	(9,1)	–	(9,1)	(10,2)	(10,5)	(11,4)
Redressements au calendrier des opérations de trésorerie et hors trésorerie	(3,1)	1,0	(2,1)	(2,5)	(2,7)	(3,5)
Prêts et investissements nets ¹	1,2	1,1	2,4	5,2	5,6	4,9
Dette arrivant à échéance et rachats	33,1	–	33,1	26,9	27,5	30,7
Total des besoins en matière de financement	59,8	6,1	65,9	61,2	54,1	42,7
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(5,0)	(0,5)	(5,5)	(6,0)	(6,0)	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de fin d'exercice	(12,0)	10,2	(1,8)	(8,0)	(5,0)	–
Total des besoins d'emprunt à long terme	42,8	15,8	58,6	47,2	43,1	42,7

¹ L'augmentation du poste Prêts et investissements nets reflète principalement la hausse prévue des versements de prêts associés aux changements apportés à la politique du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) qui entreront en vigueur au cours de l'année d'études 2026-2027.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Selon les prévisions, l'Ontario assumera des charges de 16,0 milliards de dollars liées à l'IAFSD en 2025-2026, de 17,2 milliards de dollars en 2026-2027, de 18,6 milliards de dollars en 2027-2028 et de 19,7 milliards de dollars en 2028-2029.

Exprimé en proportion des revenus, il est prévu que les charges liées à l'IAFSD resteront en 2025-2026 près des niveaux les plus bas jamais atteints. On estime qu'une hausse ou une baisse d'un point de pourcentage des taux d'intérêt, par rapport au taux actuel, entraînerait une variation correspondante des coûts d'emprunt de l'Ontario d'environ 0,9 milliard de dollars au cours de la première année complète.

On prévoit maintenant que le ratio de la dette nette au PIB s'établira à 36,8 % en 2025-2026, soit 1,1 point de pourcentage inférieur à celui de 37,9 % prévu dans le budget de 2025, ce qui s'explique principalement par un déficit plus bas que prévu. Selon les perspectives à moyen terme, le ratio de la dette nette au PIB devrait demeurer légèrement inférieur aux prévisions présentées dans le budget de 2025 et se maintenir sous les niveaux cibles. Le tableau suivant montre les progrès réalisés quant aux mesures pertinentes relatives à la viabilité de la dette; voir le chapitre 4, *Emprunts et gestion de la dette*, pour en savoir plus sur la stratégie de réduction du fardeau de la dette de l'Ontario.

Progrès réalisés quant aux mesures pertinentes visant la viabilité de la dette

(en pourcentage)

	Objectifs	Prévisions pour 2025-2026		Prévisions pour 2026-2027	
		Budget de 2025	Budget de 2026	Budget de 2025	Budget de 2026
Ratio de la dette nette au PIB ¹	<40,0	37,9	36,8	38,9	37,7
Ratio de la dette nette aux revenus ¹	<200	211	204	215	211
Ratio de l'intérêt aux revenus	<7,5	6,5	6,3	6,7	6,7

¹ Pour 2026-2027 et les exercices à venir, la dette nette représente les actifs financiers moins les passifs financiers et correspond aux passifs financiers nets, qui seront présentés dans les *Comptes publics de l'Ontario 2026-2027*. Voir la stratégie de réduction du fardeau de la dette au chapitre 4, *Emprunts et gestion de la dette*, pour en savoir plus sur la méthode utilisée pour calculer les ratios.

Source : Office ontarien de financement.

Plan d'immobilisations de l'Ontario

Le plan d'immobilisations de l'Ontario demeure le plus ambitieux plan provincial pour bâtir de l'histoire du Canada, lequel prévoit des investissements totalisant plus de 210 milliards de dollars pour les 10 prochaines années, dont 37 milliards de dollars en 2026-2027. Ce plan met en œuvre des travaux d'aménagement de routes, de transports en commun, d'hôpitaux et d'autres biens essentiels qui jettent les fondements d'un meilleur Ontario, tout en créant des emplois pour les travailleuses et travailleurs sur les chantiers de construction.

Les faits saillants du plan d'immobilisations comprennent ce qui suit :

Construire des routes

Investissements d'environ 31 milliards de dollars sur 10 ans pour soutenir la planification et la mise en chantier de projets d'expansion et de réfection de routes à l'échelle de la province :

- L'autoroute 413, une nouvelle autoroute de la série 400 constituant un corridor de transport qui traversera les régions de Halton, de Peel et de York, répondra à la croissance démographique future dans la région élargie du Golden Horseshoe, rendra la circulation plus fluide dans l'un des couloirs autoroutiers les plus fréquentés d'Amérique du Nord et permettra aux conducteurs de gagner jusqu'à 30 minutes dans chaque direction.
- Le contournement de Bradford, une nouvelle route à quatre voies reliant l'autoroute 400, dans le comté de Simcoe, et l'autoroute 404, dans la région de York, devrait permettre aux automobilistes de réduire leur temps de déplacement de 35 minutes.
- L'étude de faisabilité d'un tunnel autoroutier sous l'autoroute 401 pour réduire les embouteillages et améliorer l'efficacité de l'infrastructure, avec les travaux environnementaux débutant au printemps.
- L'accélération de la construction des routes toutes saisons menant au Cercle de feu; le début des travaux étant prévu pour juin 2026 et l'ouverture des routes, à partir de novembre 2030, soit cinq ans plus tôt que prévu.
- Le projet de jumelage de ponts du Queen Elizabeth Way (QEW) Garden City Skyway, comprenant la construction d'un nouveau pont sur l'autoroute QEW pour enjamber le canal Welland et relier les villes de St. Catharines et de Niagara-on-the-Lake.
- Le nouvel élargissement de la route 7 entre Kitchener et Guelph, qui comprend les travaux de planification et de conception pour la faire passer de deux à quatre voies.
- L'amélioration de l'autoroute 401 afin d'accroître la sécurité et le flux de circulation, ainsi que le soutien au développement économique grâce au resurfage, au remplacement et à la réparation de ponts, à l'amélioration des échangeurs et à la modernisation des bretelles d'accès dans toute la province.
- L'élargissement de corridors à l'échelle de la province, comme la route 11/17 entre Thunder Bay et Nipigon ainsi que la route 17 entre Kenora et la frontière du Manitoba.
- Le soutien de la planification et de la conception d'un nouvel échangeur reliant l'autoroute 401 et le prolongement à venir de Lauzon Parkway à Windsor, ce qui permettra de multiplier les débouchés commerciaux et d'améliorer l'accès à la frontière Windsor-Detroit.

- Le processus de vérification diligente toujours en cours concernant l'autoroute Gardiner et l'autoroute Don Valley, tout en continuant d'apporter un soutien à la réparation et à la remise en état de l'autoroute Gardiner.
- Le financement de l'entretien et de la réfection de la route régionale 174 à Ottawa, pendant le processus de vérification diligente.
- L'élargissement de la route 69 pour la faire passer de deux à quatre voies entre Parry Sound et Sudbury.
- L'élargissement de la route 3 pour faire passer de deux à quatre le nombre de voies entre Essex et Leamington et ainsi accroître la sécurité routière et faciliter la circulation des gens et des biens dans le Sud-Ouest de l'Ontario.
- Le soutien de partenariats renouvelés avec les Premières Nations visant à construire et à améliorer l'infrastructure routière, qui permettra de promouvoir l'équité et de relier davantage de communautés des Premières Nations au réseau routier de la province.

Développer les transports en commun

Investissements de quelque 63 milliards de dollars sur 10 ans dans les transports en commun, certains projets étant déjà en cours :

- L'exécution du plus important projet d'expansion du métro de toute l'histoire canadienne, ce qui comprend la ligne Ontario, le prolongement de la ligne de métro vers Scarborough, le prolongement vers l'ouest de la ligne Eglinton Crosstown et le prolongement vers le nord de la ligne de métro Yonge. Ces projets s'inscrivent dans le plan du gouvernement visant à réduire la durée des déplacements dans la région du grand Toronto (RGT) et à promouvoir des services de transport intégrés et efficaces.
- La construction et le prolongement du réseau de train léger sur rail (TLR) : ouverture des TLR Finch West et Eglinton Crosstown, et poursuite des travaux sur le TLR de Hamilton et la ligne Hazel McCallion vers le centre-ville de Brampton et de Mississauga, dont un tunnel prévu pour le segment de la ligne traversant Brampton, ce qui offrira un transport rapide, abordable et fiable à plus de gens.
- Un investissement de près de 1 milliard de dollars pour aider la Commission de transport de Toronto (CTT) à acheter 55 nouveaux trains fabriqués à Thunder Bay et destinés à la ligne 2 du métro de Toronto.
- Un investissement de 850 millions de dollars pour remettre en état les voitures du réseau GO Transit, dans le cadre de l'expansion continue du service dans l'ensemble du réseau ferroviaire GO, et pour soutenir des centaines d'emplois manufacturiers et la croissance économique dans le Nord de l'Ontario.
- La remise en service du Northlander, en 2026, qui procurera un moyen de transport sûr et fiable entre le Nord de l'Ontario et Toronto, avec de nouveaux trains à la fine pointe de la technologie et entièrement accessibles.
- La construction de la plaque tournante multimodale East Harbour, laquelle devrait desservir environ 100 000 usagers par jour et permettre de diminuer considérablement l'achalandage à la gare Union.

Bâtir l'infrastructure de santé

Investissements d'environ 64 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années dans l'infrastructure du système de santé, dont près de 50 milliards de dollars en subventions d'immobilisations pour soutenir plus de 50 grands projets hospitaliers qui ajouteront environ 3000 lits sur 10 ans et permettront d'accroître l'accès à des soins de qualité. Des investissements sont réalisés pour soutenir les projets hospitaliers, à savoir :

- L'investissement dans le projet du nouvel Hôpital de la famille Fancsy visant à regrouper les services de soins actifs de deux hôpitaux en un seul établissement d'une capacité de 594 lits (dont 101 nouveaux lits en chiffres nets) afin d'alléger les pressions exercées sur le système dans le comté de Windsor et Essex.
- L'appui à l'Hôpital Peter Gilgan de Mississauga pour la construction du plus grand hôpital d'enseignement au Canada, ce qui viendra tripler la taille de l'hôpital existant afin de fournir des soins de santé à environ 2,2 millions de personnes.
- L'investissement dans l'Hôpital d'Ottawa pour la construction du campus Civic à la fine pointe de la technologie qui servira de centre de soins actifs principal pour Ottawa et l'Est de l'Ontario.
- Un financement pour soutenir la planification du nouvel Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia, qui offrira à un plus grand nombre de familles d'Orillia et de la région des soins plus pratiques et de grande qualité près de chez elles.
- L'appui à la phase 1 du réaménagement de l'Hôpital Stevenson Memorial, ce qui comprendra la construction d'un nouveau bâtiment de trois étages qui viendra plus que doubler la taille actuelle de l'hôpital.
- L'appui à la construction du nouvel hôpital de South Niagara qui, une fois terminé à l'été 2028, disposera de 469 lits et permettra de bonifier les services d'urgence, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, les services de diagnostic, de chirurgie, ainsi que les services thérapeutiques offerts aux patients et aux familles de la région.
- La poursuite des travaux de réaménagement de l'Hôpital Bowmanville de Lakeridge Health, ce qui viendra plus que doubler la capacité de l'hôpital grâce à l'ajout de jusqu'à 32 nouveaux lits et à l'agrandissement des unités d'hospitalisation et de soins ambulatoires, et du service d'urgences.
- La poursuite des travaux dans le cadre de la phase 2 du réaménagement de l'Hôpital Memorial de Peel du William Osler Health System, ce qui comprend la construction d'une nouvelle tour de 12 étages pour accueillir les services hospitaliers non actifs, y compris jusqu'à 250 lits de soins postactifs, un centre de soins d'urgence accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, des unités de dialyse pour patients hospitalisés et externes, et des services ambulatoires et non actifs élargis.

Développer les soins de longue durée

Les investissements prévus totalisant un montant sans précédent de 6,4 milliards de dollars depuis 2019 servent à aménager et à réaménager, d'ici 2028 et à l'échelle de la province, 58 000 lits de soins de longue durée conformes aux normes de conception modernes. En février 2026, près de 26 000 lits (164 projets) avaient été ouverts, étaient en cours d'aménagement ou approuvés en vue de leur aménagement, notamment :

- onze foyers de soins de longue durée qui ont progressé jusqu'à la construction entre juin 2025 et février 2026, y compris des projets appuyés par le nouveau Programme de financement des immobilisations 2025, lequel fournit un cadre de financement mieux adapté aux variations régionales des coûts tout en répondant aux divers besoins des exploitants dans l'ensemble du secteur.

Bâtir des écoles et créer des places en service de garde

- Investissement d'environ 30 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années, dont plus de 22 milliards de dollars en subventions d'immobilisations, pour bâtir plus d'écoles et créer plus de places en service de garde, y compris une nouvelle école élémentaire publique anglaise à Savant Lake, une nouvelle école élémentaire catholique française à Orléans, une nouvelle école catholique élémentaire et secondaire anglaise à Kitchener, une nouvelle école élémentaire publique française à North York et une annexe à la Holy Trinity Catholic High School à Bradford West Gwillimbury.

Bâtir l'infrastructure pour l'éducation postsecondaire

- Investissement de 5,5 milliards de dollars dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au cours des 10 prochaines années, dont plus de 2,2 milliards de dollars en subventions d'immobilisations, pour aider les collèges, les universités et les établissements autochtones à effectuer des réparations essentielles, à améliorer l'efficacité énergétique et à moderniser leurs installations grâce à la mise à niveau de la technologie.

Bâtir l'infrastructure municipale visant la construction de logements

- Mise sur pied de projets d'infrastructure municipale, comme des routes et des réseaux d'eau, qui visent la construction de logements, par l'entremise du Programme pour l'infrastructure municipale et le logement, afin de soutenir les collectivités en pleine expansion.

Dépenses liées à l'infrastructure¹

(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires ²	Perspectives à moyen terme			Total sur 10 ans ³
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	
Secteur					
Transports					
Transports en commun	12 714	13 789	14 629	8 991	63 342
Routes provinciales	4 128	5 391	4 073	3 892	30 693
Autres – transports, biens et planification	225	261	183	104	1 288
Santé					
Hôpitaux	4 458	5 602	8 457	8 354	62 171
Autres – santé	645	1 413	1 249	929	9 106
Éducation	4 213	4 211	4 277	3 635	29 665
Éducation postsecondaire					
Collèges et autres	831	701	520	293	4 045
Universités	213	202	235	142	1 483
Services sociaux	601	583	478	110	1 811
Justice	629	1 102	659	806	4 055
Autres secteurs ⁴	6 041	5 386	3 200	2 641	27 893
Total des dépenses liées à l'infrastructure	34 695	38 641	37 960	29 897	235 552
Moins : contributions d'autres partenaires ⁵	2 416	1 897	2 883	2 308	24 661
Total⁶	32 279	36 744	35 077	27 588	210 890

¹ Comprend les intérêts capitalisés durant la construction, les investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles, les contributions fédérales et municipales aux investissements dans l'infrastructure appartenant à la province, de même que les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes dont les résultats ne sont pas consolidés.

² Comprend 24,4 milliards de dollars au titre des investissements de la province dans les immobilisations.

³ Le total tient compte des dépenses liées à l'infrastructure prévues pour les exercices 2026-2027 à 2035-2036 inclusivement.

⁴ Comprend l'infrastructure d'Internet haute vitesse, l'administration du gouvernement, les richesses naturelles ainsi que les industries de la culture et du tourisme.

⁵ Les contributions d'autres partenaires désignent les investissements de tiers, principalement dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

⁶ Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario.

Bâtir ensemble en s'appuyant sur les partenariats fédéraux-provinciaux

Un système de transferts fédéraux-provinciaux souple, suffisant, équitable et viable joue un rôle prépondérant pour assurer la viabilité des services publics. Le partenariat entre l'Ontario et le gouvernement fédéral a été fructueux, notamment en ce qui concerne des projets clés pour mobiliser l'économie de l'Ontario en mettant à profit ses avantages sur le plan des minéraux critiques et de l'énergie nucléaire. Mais il reste beaucoup à faire. L'Ontario est prêt et déterminé à travailler avec le gouvernement fédéral sur des priorités communes, notamment en collaborant avec les trois ordres de gouvernement pour diminuer les redevances d'aménagement municipales et favoriser l'abordabilité du logement, de même qu'en finançant l'infrastructure et les transports afin de renforcer l'économie et les collectivités de la province.

L'Ontario soutient une approche de type « Équipe Canada » pour faire face aux droits de douane américains et à l'incertitude économique en exploitant de nouvelles possibilités de créer des emplois et d'attirer des investissements, en renforçant l'intégration économique dans tout le Canada et en s'ouvrant à de nouveaux marchés. Les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral peuvent atteindre ces objectifs communs en prenant des mesures clés, telles que l'élimination des obstacles au libre-échange à l'intérieur du Canada et le soutien à des secteurs stratégiques, comme l'automobile et l'acier, ainsi qu'en accordant la priorité aux fournisseurs et aux matériaux nationaux au moment d'investir dans le domaine de la défense nationale.

Pour relever les défis à long terme auxquels l'Ontario continue de faire face dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et d'autres services sociaux, il est important que le gouvernement fédéral assure un financement à long terme et prévisible des initiatives que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont élaborées conjointement. L'Ontario, ainsi que d'autres provinces et territoires, continue d'exhorter le gouvernement fédéral à rendre permanente la garantie temporaire d'un taux de croissance minimal de 5 % dans le Transfert canadien en matière de santé, ainsi qu'à accroître et à maintenir son soutien à l'Accord sur le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada afin d'atteindre ses cibles et objectifs fédéraux.



Chapitre 1

Un plan pour protéger l'Ontario

Section A : Protéger les travailleurs et les entreprises contre les tarifs et l'incertitude économique

Alors que l'incertitude demeure au cœur de la scène économique mondiale, le gouvernement agit de manière énergique et décisive pour protéger l'Ontario contre les répercussions sur l'économie de la province des tarifs douaniers imposés par les États-Unis, notamment dans les secteurs de l'automobile, de l'acier et de la foresterie. Le gouvernement se porte à la défense des travailleuses, des travailleurs et des entreprises de l'Ontario en veillant à ce qu'ils aient le soutien nécessaire pour surmonter ces difficultés et en créant des possibilités pour la viabilité à long terme et la création d'emplois dans des secteurs prêts pour la croissance.

Dès avril 2025, le gouvernement est rapidement intervenu pour protéger l'Ontario de ces répercussions, en annonçant près de 30 milliards de dollars sous forme d'allègement et d'aide pour les travailleurs et les entreprises, avec, notamment, des mesures pour favoriser la résilience et la prospérité à long terme. Des initiatives telles que le Programme de financement pour protéger l'Ontario (PFPO), le Programme d'aide aux collectivités affectées par les barrières tarifaires (PACBT), des reports d'impôt pour les entreprises et un soutien à la transition pour le personnel mis à pied contribuent à protéger l'Ontario en offrant une plus grande stabilité et plus d'aide pour les entreprises et les personnes touchées dans l'immédiat, tout en favorisant la résilience et la prospérité à long terme.



Soutenir les entreprises grâce au Programme de financement pour protéger l'Ontario

Dans le cadre de la stratégie du gouvernement visant à protéger les principales industries de l'Ontario des répercussions des tarifs douaniers américains, la province a rapidement mis sur pied le Programme de financement pour protéger l'Ontario afin d'offrir un soutien ciblé au fonds de roulement. En partenariat avec le gouvernement fédéral, l'Ontario a annoncé un investissement conjoint de 500 millions de dollars pour aider Algoma Steel à faire face à l'évolution des conditions du marché et aux répercussions des tarifs douaniers.

La province accorde un prêt de 100 millions de dollars, lequel s'ajoute aux 400 millions du Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (CGETDD) du gouvernement fédéral, afin de garantir qu'Algoma dispose des liquidités et de la flexibilité nécessaires pour demeurer une source importante d'emplois et d'activité économique dans le nord de l'Ontario.

Le Programme de financement pour protéger l'Ontario est assorti de contrôles rigoureux et met fortement l'accent sur l'intégrité. Le gouvernement a accéléré l'examen des demandes en permettant aux entreprises d'effectuer simultanément plusieurs processus de diligence raisonnable, ce qui a permis d'accélérer la mise en place des mesures de soutien tout en maintenant des normes de contrôle élevées et une gestion responsable des fonds publics. Il est essentiel de poursuivre les travaux dans ce domaine. Les possibles perturbations dans les échanges commerciaux avec les États-Unis, notamment par l'imposition de nouveaux tarifs douaniers, pourraient accroître les pressions financières sur les entreprises de la province et faire bondir la demande pour ce programme. La poursuite et l'avancement de ces travaux permettront à l'Ontario de demeurer prêt à protéger les secteurs essentiels de son économie dans un contexte transfrontalier en constante évolution.

Investir dans l'avenir économique de l'Ontario grâce au Fonds d'investissement du compte Protéger l'Ontario

La conjoncture économique mondiale évolue de plus en plus vite et la province doit s'adapter à cette volatilité. Le gouvernement adopte des mesures réfléchies afin d'orienter l'économie ontarienne vers la résilience et la croissance à long terme. Les récents investissements visant à donner accès aux minéraux critiques dans le nord de l'Ontario viennent renforcer le rôle de la province dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en émergence. Ces investissements contribuent à renforcer un segment essentiel de la chaîne d'approvisionnement en ajoutant à la capacité manufacturière de la province.

S'appuyant sur cet élan, la province lance une nouvelle initiative pour diversifier l'économie de l'Ontario, améliorer la productivité, accroître notre indépendance à l'égard des relations commerciales avec les États-Unis et réduire notre exposition à l'incertitude économique extérieure. Les secteurs traditionnels continueront de jouer un rôle crucial, mais nous mettrons volontairement l'accent sur les investissements qui permettront de soutenir la nouvelle économie. Ces investissements seront ancrés dans la résilience, l'innovation, les industries de pointe et les technologies émergentes qui fortifieront la base économique existante de l'Ontario. Pour tracer la voie vers une croissance économique soutenue, il faudra un plus grand apport en capital et un meilleur alignement entre les objectifs des politiques publiques et les investissements du secteur privé.

Dans le contexte de l'annonce de la création du compte Protéger l'Ontario dans le budget de l'Ontario de 2025 et du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*, la province crée le Fonds d'investissement du compte Protéger l'Ontario, dans lequel la province investira jusqu'à 4 milliards de dollars, et pour lequel le gouvernement s'associera avec un gestionnaire d'investissements privés parmi les meilleurs. Dans le cadre de ce fonds, on déterminera et exploitera des possibilités d'investissement pour l'avancement des priorités économiques et stratégiques à long terme de l'Ontario. La province a amorcé un processus concurrentiel en vue de conclure un partenariat avec un gestionnaire d'investissements apte à réaliser des investissements qui contribueront à l'avancement des objectifs stratégiques de politique publique de l'Ontario.

Le fonds sera structuré comme un fonds du marché commercial, avec des capitaux déployés par un associé commandité indépendant du secteur privé. Il utilisera l'engagement de départ du gouvernement provincial pour aider à regrouper les capitaux de régimes de retraite canadiens et d'autres grands investisseurs, afin d'en multiplier l'enveloppe totale et de stimuler les investissements en Ontario. L'Ontario agira comme investisseur fondateur de premier plan, qui servira d'appui à un important fonds sur les marchés privés alimenté par des capitaux institutionnels nationaux et internationaux pour générer un rendement économique. La province aura donc accès à un gestionnaire de placements sur les marchés privés afin de profiter de l'expertise, des capitaux, de la discipline de marché et des réseaux mondiaux du marché privé, tout en conservant un rôle de premier plan pour garantir que les investissements procureront un avantage clair aux contribuables de l'Ontario.

Le rôle de la province en tant qu'associée commanditaire favorisera l'instauration et le maintien d'une gouvernance publique et d'une reddition de compte rigoureuses tout en mettant à profit l'expertise, l'innovation et l'accent que met le secteur privé sur le rendement. En misant sur un investisseur d'expérience du secteur privé, le fonds profitera de stratégies d'investissement éprouvées pour améliorer la productivité et créer des emplois. En accélérant le développement de secteurs stratégiques et en renforçant les chaînes d'approvisionnement intérieures, le fonds attirera des capitaux de multiples sources, et débloquera ainsi des investissements en Ontario qui, autrement, ne seraient pas déployés à grande échelle. Cette approche permettra à l'Ontario de mettre à profit la discipline de marché et les réseaux mondiaux afin d'offrir des bénéfices concrets pour l'économie de la province et pour sa population.

Cette approche témoigne d'une évolution dans la relation entre le gouvernement et le secteur privé. Complémentaire à l'écosystème de programmes traditionnels d'attraction des investissements qui ont déjà fait leurs preuves, le fonds ajoute un nouvel élément de soutien et positionne l'affectation de capital en tant qu'outil de base des politiques économiques. Le capital en tant qu'outil stratégique permet à l'Ontario d'agir au même rythme que le marché, de partager le risque avec les investisseurs privés et de bâtir des actifs durables, alignés sur les priorités provinciales. Avec le temps, ce modèle vise à améliorer la résilience économique, à créer des emplois, à accroître la compétitivité et à soutenir une croissance durable dans toute la province.

Aider les collectivités et les industries touchées par la perturbation des échanges commerciaux

La province continue de réagir aux répercussions des tarifs douaniers américains et à l'incertitude économique mondiale en veillant à ce que les collectivités et les industries locales puissent obtenir le soutien dont elles ont besoin pour surmonter ces difficultés économiques, grâce au Programme d'aide aux collectivités affectées par les barrières tarifaires (PACBT). Ce programme de 40 millions de dollars appuie les projets locaux visant à favoriser la résilience économique, à augmenter les possibilités d'investissements et d'exportations et à renforcer les secteurs prioritaires stratégiques de l'Ontario et leurs chaînes d'approvisionnement. Parmi les demandeurs admissibles figurent les administrations municipales, les organisations de développement économique, les accélérateurs et les incubateurs d'entreprises, ainsi que les associations sectorielles et industrielles. L'examen des demandes de financement présentées en vertu du programme est en cours.

Protéger l'Ontario en adoptant la Loi de 2025 visant à encourager à acheter ontarien

En décembre 2025, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 2025 visant à encourager à acheter ontarien (approvisionnement du secteur public)*, qui sera essentielle pour protéger les travailleuses et travailleurs de la province ainsi que ses entreprises en donnant la priorité aux biens et services ontariens dans l'ensemble du processus d'approvisionnement du secteur public. Cette loi renforce la résilience économique de la province en exigeant qu'au sein des organismes du secteur public – y compris les ministères, les agences et les entités parapubliques désignées participant au plan d'infrastructure de l'Ontario, auquel sont consacrés plus de 210 milliards de dollars en immobilisations –, la préférence soit accordée aux biens et services de l'Ontario, puis du Canada, lorsque cela est possible.

Le gouvernement collabore avec les municipalités et le secteur parapublic pour veiller à ce que leurs achats de véhicules et leurs projets d'immobilisations soutiennent également les industries et la main-d'œuvre locales à compter de ce printemps. Adoptée en réponse à l'escalade des tarifs américains et à l'incertitude économique, la Loi fournit le cadre permettant de respecter l'engagement du gouvernement à garantir que les deniers ontariens soutiennent les travailleurs et les industries de l'Ontario, y compris les secteurs tels que la sidérurgie, la foresterie, la construction automobile, l'agriculture et la construction. Ces mesures législatives ont permis au gouvernement de choisir en priorité les biens et services de l'Ontario, tout en maintenant un bon rapport qualité-prix pour les contribuables ontariens et en protégeant les grands projets d'infrastructure contre des retards excessifs.

En premier lieu, dans le cadre de la nouvelle *Loi de 2025 visant à encourager à acheter ontarien (approvisionnement du secteur public)*, l'Ontario a établi une nouvelle directive visant à accorder la priorité aux véhicules fabriqués en Ontario pour l'achat de parcs automobiles, ainsi qu'aux biens et services ontariens et canadiens lors de l'acquisition d'immobilisations. Afin de respecter ces exigences, le gouvernement envisage des mesures pour surveiller la conformité des organisations et des fournisseurs du secteur public, et les éventuelles sanctions pourraient comprendre des retenues, des mesures de gestion du rendement des fournisseurs, voire l'exclusion de fournisseurs des appels d'offres futurs si cela est nécessaire.

En parallèle, le gouvernement travaille activement à renforcer la capacité intérieure de l'Ontario à réduire au minimum la dépendance aux chaînes d'approvisionnement étrangères. Pour y parvenir, par exemple, il dresse des listes de fournisseurs ontariens et canadiens afin de soutenir leur participation aux processus d'approvisionnement provinciaux, offrant ainsi davantage de possibilités aux entreprises locales et aux travailleuses et travailleurs de partout en Ontario.

Protéger le secteur de l'automobile de l'Ontario

L'industrie ontarienne de l'automobile évolue dans une période d'incertitude mondiale considérable, mais l'engagement de l'Ontario ne faiblit pas. La province, qui travaille d'arrache-pied pour développer rapidement son écosystème de construction de véhicules électriques (VE) et encourager l'achat de ce type de voiture, a attiré des milliards de dollars d'investissements provenant de constructeurs automobiles mondiaux, de fournisseurs de pièces détachées et de fabricants de batteries pour VE. Le gouvernement s'est beaucoup investi pour assurer la prospérité de ce secteur et continuera à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger et développer une industrie qui employait près de 100 000 personnes en 2025, renforcer la résilience économique, sécuriser les chaînes d'approvisionnement nationales et ériger l'Ontario en destination de choix pour les investissements à long terme. L'Ontario soutient également la vaste chaîne d'approvisionnement en investissant dans les travailleurs ontariens de l'automobile et en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour obtenir des emplois gratifiants et bien rémunérés.

Pour aider le secteur de l'automobile et le rendre encore plus concurrentiel, le gouvernement investit 85 millions de dollars dans le Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario (PMSA-O) et le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV), comme il l'avait annoncé dans le budget de 2025.

Le ROIV soutient les sites de développement technologique régionaux, les partenariats pour la recherche et le développement (R&D) et les projets incubateurs pour les petites et moyennes entreprises (PME). Les investissements dans le PMSA-O aident les fournisseurs de pièces de véhicules automobiles et les PME de l'Ontario à mettre à niveau leur matériel et à adopter de nouveaux outils et technologies leur permettant de favoriser l'innovation dans leurs gammes de produits et de continuer à moderniser leurs processus.

Soutenir l'investissement grâce au Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules pour établir des sites de développement technologique régionaux

Comme il l'a annoncé en février 2026, l'Ontario fournira un montant de 17,5 millions de dollars, par l'entremise du ROIV, pour contribuer à un investissement de près de 70 millions de dollars qui servira à établir neuf sites régionaux de développement de technologies dans la province afin d'accélérer l'adoption de solutions automobiles et de mobilité fabriquées en Ontario.

Afin de protéger son industrie automobile et ses travailleurs et de devenir plus résilient, l'Ontario s'engage à soutenir les investissements stratégiques que réalisent les constructeurs automobiles, les fournisseurs de pièces détachées, ainsi que les fabricants de batteries pour VE et de matériaux pour batteries. Depuis 2020, l'Ontario a attiré des milliards de dollars de nouveaux investissements qui permettront de développer le secteur de l'automobile et de créer des milliers d'emplois. Parmi ces investissements figure celui de 1,6 milliard de dollars réalisé par Asahi Kasei Corporation à Port Colborne pour la construction d'une usine de séparateurs de piles aux ions de lithium, composants essentiels des batteries de VE, dont les activités devraient débuter en 2027. De plus, Vianode investira 3,2 milliards de dollars dans la construction, à St. Thomas, de sa première usine nord-américaine de fabrication de graphite synthétique à grande échelle.

L'Ontario et le gouvernement fédéral continuent également à appuyer les projets de fabrication de VE et de batteries dans le cadre de leur pacte de l'automobile, qui comprend l'usine de batteries de 5 milliards de dollars de NextStar, à Windsor, et l'usine de cellules de batteries de 7 milliards de dollars de PowerCo, à St. Thomas. La production de cellules de batteries aux ions de lithium à l'usine NextStar de Windsor a débuté en 2025, tandis que PowerCo est en bonne voie de lancer ses batteries de haute technologie sur le marché nord-américain, cette méga-usine étant le troisième et plus grand projet de PowerCo à l'échelle mondiale.

Inauguration de la première usine canadienne de fabrication de batteries à l'échelle industrielle

Le 5 mars 2026, NextStar a inauguré son usine ultramoderne de 4,23 millions de pieds carrés destinée à la fabrication de cellules de batteries à Windsor. Grâce à un investissement de 5 milliards de dollars, l'usine a déjà produit plus d'un million de cellules de batteries et embauché plus de 1 300 travailleuses et travailleurs hautement spécialisés, auxquels s'ajouteront, selon les prévisions, 1 200 employés de plus lorsque l'installation fonctionnera à plein régime. L'ouverture de l'usine de batteries NextStar Energy marque une étape déterminante pour l'Ontario, créant des milliers d'emplois dans la région et soutenant les travailleurs dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement du secteur de l'automobile et de la fabrication de pointe de la province.

Le gouvernement soutient également le secteur ontarien de l'automobile en collaborant avec les employeurs, les agences de formation et les partenaires régionaux afin de veiller à ce que les travailleurs appelés à changer de carrière aient les compétences et le soutien nécessaires. Il s'agit notamment d'harmoniser les programmes d'emploi, de formation et d'apprentissage grâce à des initiatives telles que les centres POWER, Meilleurs emplois Ontario et les services d'emploi intégrés, ainsi que d'atténuer les pressions sur la main-d'œuvre et la collectivité, notamment à Windsor, St. Thomas, Oshawa, Brampton et Oakville.

Travailler ensemble pour un secteur de l'automobile plus concurrentiel en Ontario

Le gouvernement soutient la méthode forte et unie d'Équipe Canada pour lutter contre les tarifs douaniers américains, rendre le secteur ontarien de l'automobile plus concurrentiel et défendre ses travailleurs, les entreprises et les collectivités. La province continue à attirer de nouveaux investissements pour construire davantage de véhicules au Canada et créer des emplois bien rémunérés dans les usines. Le pacte de l'automobile conclu entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario en 2023 a aidé à attirer et conserver des projets exceptionnels dans le secteur ontarien de l'automobile. La stratégie du gouvernement fédéral pour l'industrie automobile, annoncée en février 2026, encourage la production de véhicules fabriqués au Canada, met à profit l'expertise canadienne en matière d'intelligence artificielle et de technologie, et place le Canada en position de devenir un chef de file mondial dans la production de véhicules électriques. Un nouveau financement fédéral destiné à des investissements dans les entreprises des secteurs de l'automobile et des pièces détachées, de la formation professionnelle et de l'infrastructure des bornes de recharge viendra compléter et rehausser les investissements et le soutien de l'Ontario.

Cependant, au moment de déployer cette stratégie, le gouvernement fédéral devra veiller à ce que ses normes relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES) soient conçues et appliquées de façon à ne pas nuire à la compétitivité du secteur ontarien de l'automobile, qui est l'un des plus grands employeurs de la province et un pilier de son industrie de la fabrication de pointe. Si les normes fédérales relatives aux GES étaient décalées des réalités de l'industrie ou des politiques des États-Unis, partenaire commercial le plus important de l'Ontario dans l'industrie automobile, les constructeurs automobiles implantés dans la province pourraient faire face à des coûts de conformité, à des risques financiers et à des défis logistiques disproportionnés.

Favoriser la croissance dans le secteur forestier de l'Ontario

Le secteur forestier de l'Ontario contribue largement à l'économie de la province. Or, la province est aux prises avec les hausses de tarifs douaniers américains sur les exportations de bois d'œuvre résineux qui ont été annoncées en juillet 2025, ainsi qu'avec les tarifs sur le bois, le bois d'œuvre et les produits du bois entrés en vigueur en octobre 2025.

Face à la prise de telles mesures par les États-Unis, le gouvernement a multiplié les dispositifs visant à protéger les emplois et à encourager la croissance économique dans l'industrie forestière, soutenant ainsi les communautés autochtones, rurales et du Nord qui dépendent de ce secteur.

Soutenir l'innovation dans le secteur forestier de l'Ontario

Le Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier (PIISF) de l'Ontario soutient ce secteur et permet de commercialiser davantage de produits du bois fabriqués en Ontario. Le PIISF finance des projets qui améliorent la productivité, stimulent l'innovation, favorisent l'expansion des marchés et renforcent les économies et les chaînes d'approvisionnement régionales. Le PIISF comporte deux catégories : la catégorie « projets d'entreprises », qui appuie des projets d'investissement dans les immobilisations, et la catégorie « projets de collaboration ».



Adopter une technologie innovante dans le secteur forestier

Plus de 72 millions de dollars seront investis dans le cadre du PIISF, ce qui engendrera 425 millions de dollars de nouveaux investissements pour aider les entreprises forestières de l'Ontario à adopter des technologies innovantes afin de demeurer concurrentielles sur le marché mondial.

Un investissement de 10 millions de dollars a été annoncé en octobre 2025 pour aider Daiken North America à moderniser sa chaîne de production de panneaux contreplaqués dans son usine de Huntsville. Cet investissement aidera l'entreprise à commercialiser un type de panneau de bois unique en son genre, à créer des emplois et à stimuler la productivité.

En septembre 2025, le PIISF a également investi plus de 3,5 millions de dollars dans DSI Industries, un fabricant de mobilier de bureau, pour soutenir l'installation d'équipements de finition automatisés, et dans Diamond CNC, un fabricant d'armoires de cuisine, pour soutenir l'installation de systèmes robotisés qui automatisent la manutention des matériaux.

Investir dans le Programme d'utilisation de la biomasse forestière de l'Ontario

En 2022, l'Ontario a dévoilé le Plan d'action en matière de biomasse forestière, afin de créer de nouvelles possibilités dans le développement du potentiel inexploité de cette ressource pour la croissance de l'industrie forestière. Entre autres, le Programme d'utilisation de la biomasse forestière continue à investir jusqu'à 20 millions de dollars chaque année dans des projets qui augmentent la récolte de bois, créent des débouchés et permettent de trouver de nouvelles utilités pour le bois, en collaboration avec les parties prenantes, l'industrie et les communautés autochtones.

Ce programme soutient les initiatives qui permettent et accroissent l'utilisation à long terme du bois dans la province, avec une attention particulière à la biomasse forestière et aux essences sous-utilisées. À travers ses quatre volets, le programme aide l'Ontario à s'imposer en tant que chef de file dans l'économie verte et circulaire en pleine croissance. À ce jour, le gouvernement a investi plus de 50 millions de dollars dans le cadre du Programme d'utilisation de la biomasse forestière, ce qui lui a permis de financer au-delà de 55 projets depuis son lancement en 2023.

Soutenir la commercialisation de la biomasse forestière

Dans le cadre de son plan pour protéger l'Ontario, le gouvernement réalise des investissements stratégiques pour aider les entreprises du secteur forestier à s'adapter, à être concurrentielles et à croître afin de résister aux tarifs douaniers américains. En décembre 2025, l'Ontario a investi 2,25 millions de dollars dans le cadre du Programme d'utilisation de la biomasse forestière afin d'aider CHAR Technologies à commercialiser le biocharbon, un combustible en émergence rapide et faible en carbone, dérivé de sous-produits forestiers de scieries et de bois sous-utilisé. Cet investissement permettra à CHAR Technologies d'optimiser le stockage et le transport durables du biocharbon nécessaire à la fabrication de l'acier chez ArcelorMittal Dofasco, et de mettre en place une nouvelle chaîne d'approvisionnement présentant un potentiel de croissance important pour l'avenir.

Développer les techniques avancées de construction en bois en Ontario

Les constructions en bois massif réalisées chez nous, qui font appel à des techniques avancées de construction en bois, peuvent être utilisées pour construire des bâtiments modulaires et préfabriqués, par exemple des habitations multifamiliales de hauteur moyenne ou de grande hauteur, ainsi qu'un éventail d'immeubles commerciaux et industriels. Les techniques avancées de construction en bois permettront de construire plus vite un plus grand nombre de logements et de créer un secteur forestier plus résilient.

Afin de produire et d'utiliser en plus grande quantité les produits de construction en bois de bonne qualité fabriqués en Ontario, le gouvernement a dévoilé en juin 2025 son plan directeur de l'Ontario pour l'éducation, la recherche et l'investissement intitulé *Plan d'action pour les techniques avancées de construction en bois*. En décembre 2025, l'Ontario a également mis sur pied un nouveau groupe de travail chargé de mettre à profit l'expertise avancée de l'Ontario en matière de construction en bois et de guider la mise en œuvre du *Plan d'action pour les techniques avancées de construction en bois*.

Soutenir les travailleurs touchés par les tarifs douaniers

L'Ontario aide à protéger les travailleurs contre l'incertitude économique en misant sur les centres d'intervention en matière d'emploi pour protéger les travailleurs ontariens (centres POWER). Grâce à des partenariats avec les employeurs, les syndicats, les organismes communautaires, les municipalités, les collèges et les universités, les centres POWER offrent de l'aide à la transition, notamment des recommandations de programmes de formation ciblés et un accès aux programmes d'Emploi Ontario pour les travailleurs touchés par des mises à pied massives. Ces centres sont habituellement mis sur pied par les syndicats, les associations d'employés ou d'employeurs ou les municipalités, et peuvent commencer leurs activités avant que les licenciements aient lieu. L'an dernier, 10 de ces centres étaient en activité dans l'ensemble de l'Ontario et ont offert des services et du soutien à près de 15 000 personnes. Le financement et la coopération nécessaires au soutien des centres POWER découlent de l'Initiative d'intervention tarifaire Canada-Ontario.

Soutenir les travailleurs des secteurs forestier et de l'acier

Le gouvernement prend des mesures énergiques pour venir en aide aux travailleurs touchés par les licenciements chez Algoma Steel, grâce au centre POWER pour les travailleurs de l'acier de Sault Ste. Marie. Ce centre offre des services spécialisés pour aider les travailleurs à explorer diverses possibilités de recyclage et de transition d'emploi. En tout, 1 050 personnes seront touchées, et le Centre a comme objectif de soutenir 600 d'entre elles grâce à une évaluation de leurs besoins; il vise aussi à aider 500 travailleurs à s'adapter avec succès à de nouveaux parcours professionnels. Grâce à une enveloppe de 1 million de dollars, le Centre est en mesure d'offrir des services personnalisés d'orientation, de jumelage et de développement des compétences afin d'aider les travailleurs à aller de l'avant avec confiance.

Le gouvernement s'associe également à Unifor pour ouvrir un centre POWER à Ear Falls afin de garantir que les travailleurs du secteur forestier recevront l'aide dont ils ont besoin à la suite de la fermeture inattendue de la scierie Interfor de cette localité. En tout, 169 personnes ont été touchées. Le centre devrait fournir une évaluation des besoins à chacune d'elles, et aider 135 personnes à entreprendre un nouveau parcours professionnel. Avec près de 500 000 \$ en financement provincial, le centre offre des services d'orientation personnalisés, de soutien par les pairs, de jumelage pour l'emploi et de développement de compétences, et il peut orienter les personnes qui en ont besoin vers des services en santé mentale ou des ressources communautaires.

Aider les entreprises grâce au report de certains impôts et de certaines taxes administrés par la province

Du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2025, l'Ontario a offert un soutien immédiat aux entreprises en accordant six mois sans intérêt et sans pénalité à celles ayant choisi de reporter le paiement de certains impôts et de certaines taxes administrés par la province.

Ce programme a permis des allègements de trésorerie pouvant atteindre 9 milliards de dollars. Environ 80 000 entreprises s'en sont prévaluées, et ont pu profiter d'une marge de manœuvre à court terme leur permettant de maintenir leurs activités. Cet allègement s'appliquait à 10 programmes fiscaux destinés aux entreprises, notamment l'impôt-santé des employeurs, la taxe sur le carburant, la taxe sur l'essence, l'impôt sur l'exploitation minière, ainsi que la taxe sur la bière, le vin et les spiritueux. Cette initiative a pu réduire les pressions financières à court terme durant une période d'incertitude économique, a aidé les entreprises à maintenir leurs liquidités et à préserver des emplois, et a permis d'appuyer du même coup la priorité de l'Ontario pour la protection des emplois et le renforcement de la résilience économique.



Section B : Protéger l'Ontario en bâtissant l'économie la plus concurrentielle du G7

Le gouvernement met en œuvre son plan pour protéger l'Ontario en bâtissant l'économie la plus concurrentielle, la plus résiliente et la plus autosuffisante du G7. L'incertitude économique mondiale, engendrée par les droits de douane américains, l'instabilité géopolitique et les changements technologiques, entraîne des défis et des possibilités inédits qui accéléreront le rythme des changements structurels dans les industries ontariennes.

L'Ontario réduit la bureaucratie, simplifie et accélère les approbations, et abaisse les coûts, les taxes et les impôts. En outre, le gouvernement continue d'effectuer des investissements stratégiques dans l'énergie nucléaire, les minéraux critiques, les sciences de la vie, la défense, la fabrication, ainsi que dans l'innovation et la main-d'œuvre hautement qualifiée de la province, tout en œuvrant pour créer de nouveaux débouchés commerciaux qui soutiendront la croissance future. Ensemble, ces mesures consolident les bases d'une économie forte et résiliente.

Solidifier les fondements de la croissance grâce à un plan d'action fiscal pluriannuel

Depuis 2018, le gouvernement a accordé des allégements fiscaux importants afin d'améliorer la compétitivité des entreprises et de les aider à réduire les coûts, notamment grâce au crédit d'impôt pour la fabrication en Ontario, à la mise en place du crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu, à la réduction permanente du taux des taxes sur l'essence et le carburant ainsi qu'à l'augmentation de l'exonération de l'impôt-santé des employeurs.

Inspiré par ces mesures de soutien aux travailleuses et aux travailleurs, aux entreprises et aux collectivités de l'Ontario, le gouvernement a lancé, dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*, un plan d'action fiscal pluriannuel destiné à faire de l'Ontario le territoire le plus concurrentiel au Canada. Dans le cadre des premières étapes de ce plan, l'Ontario :

- entend réduire le coût des investissements dans les immobilisations en offrant un allégement fiscal de 3,5 milliards de dollars sur quatre ans grâce au renouvellement et à la bonification des mesures d'amortissement accéléré sous réserve de l'adoption d'une loi fédérale;
- propose de réduire de plus de 30 % le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) des petites entreprises, afin de leur permettre de réinvestir dans leurs activités et de poursuivre leur croissance;
- accorde une remise temporaire sur toute la portion provinciale de la taxe de vente harmonisée (TVH) pour tous les logements neufs d'une valeur maximale de 1 million de dollars, sous réserve de l'adoption d'une loi par le gouvernement fédéral, afin d'aider plus de familles à réaliser leur rêve de devenir propriétaire.

Il reste toutefois du travail à faire pour que l'Ontario soit le meilleur endroit où vivre, travailler et fonder une famille, et aussi où investir, créer des emplois et brasser des affaires. Au moyen du plan d'action fiscal, le gouvernement continuera d'actualiser le cadre fiscal de l'Ontario de manière prudente et financièrement responsable afin de renforcer encore davantage la compétitivité de la province, d'abaisser les coûts ou d'offrir des allégements dans les années à venir.

Protéger l'Ontario en libérant l'économie

Le gouvernement prend des mesures pour protéger l'Ontario durant cette période de profonds changements à l'échelle mondiale en favorisant l'exploitation du plein potentiel économique de la province. Il stimule une croissance nouvelle en créant des emplois pour les travailleurs et des possibilités pour les entreprises, en soutenant les investissements stratégiques et en encourageant l'innovation dans des secteurs clés, et ce, dans le cadre d'un plan ambitieux visant à faire de l'Ontario l'endroit le plus concurrentiel du G7 où investir, prospérer et réussir.

Pour soutenir ces efforts, le gouvernement a fait un pas en avant en réduisant le fardeau administratif, en simplifiant les processus de délivrance de permis pour les investissements et les projets créateurs d'emplois, ainsi qu'en éliminant les obstacles au commerce interprovincial, ce qui favorisera la libre circulation des biens et de la main-d'œuvre et renforcera l'intégration économique à l'échelle du Canada. Ces mesures amélioreront les conditions économiques dans la province et permettront d'attirer des investissements stratégiques, d'accroître la compétitivité et de créer de nouveaux marchés et de nouvelles possibilités pour les travailleurs et les entreprises de l'Ontario. Le gouvernement tire aussi parti des avantages de la province en stimulant l'investissement et en soutenant l'innovation dans la fabrication, le secteur automobile, l'énergie nucléaire et d'autres secteurs clés, comme celui des sciences de la vie. Par ailleurs, des démarches sont en cours pour libérer le potentiel des vastes gisements de minéraux critiques de l'Ontario dans le Cercle de feu et consolider la chaîne ontarienne d'approvisionnement de bout en bout pour ces minéraux afin d'aider à répondre à la demande intérieure et internationale qui va croissant, ce qui place la province dans une position favorable à une croissance économique durable.

Assurer l'avenir énergétique de l'Ontario

L'Ontario est déterminé à développer son potentiel économique et à faire de la province l'endroit le plus compétitif au sein du G7 où investir, créer des emplois et faire des affaires. La province réalise des investissements records dans l'infrastructure énergétique pour bâtir une économie plus autosuffisante, protéger les emplois, soutenir la main-d'œuvre et assurer l'avenir de l'Ontario en tant que superpuissance énergétique.

Positionner l'Ontario comme un chef de file mondial dans le domaine de l'énergie nucléaire

L'Ontario promeut l'expansion nucléaire et met à profit son avantage dans ce secteur pour élargir les possibilités à l'échelle provinciale et mondiale. À cet égard, le gouvernement mène à bien des projets nucléaires prioritaires, avant la date prévue et en deçà du budget, et met en place un plan d'expansion nucléaire qui devrait générer 150 000 emplois et injecter dans l'économie canadienne plus de 800 milliards de dollars.

La mise à niveau de la centrale nucléaire de Darlington constitue un pilier essentiel du tout premier plan énergétique intégré de l'Ontario : *L'énergie pour les générations à venir*. La fin des travaux de remise à neuf du réacteur nucléaire de l'unité 4 de la centrale Darlington marque un jalon important pour l'Ontario. Non seulement le projet global de remise à neuf a-t-il coûté 150 millions de dollars de moins que prévu, mais en outre, la réfection et l'exploitation continue de cette centrale devraient générer jusqu'à 90 milliards de dollars en retombées économiques pour l'Ontario, soutenir environ 14 200 emplois et produire suffisamment d'électricité propre pour alimenter 3,5 millions de foyers.

L'Ontario a également approuvé le plan d'Ontario Power Generation (OPG) visant la remise à neuf de quatre unités à la centrale nucléaire de Pickering, ce qui prolongera l'exploitation de l'installation de jusqu'à 38 ans et augmentera sa capacité de sorte qu'elle pourra alimenter l'équivalent de quelque 2,2 millions de foyers. Le projet devrait créer environ 30 500 emplois pendant la remise à neuf et soutenir 6 700 emplois pendant l'exploitation de la centrale pour apporter 41,6 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du Canada.



Dans le cadre de l'ambitieux plan de l'Ontario pour développer la production d'énergie nucléaire, le gouvernement poursuit la planification préliminaire de nouveaux projets de production d'énergie nucléaire à grande échelle, aussi bien sur le site de Wesleyville d'OPG, à Port Hope, qu'à la centrale nucléaire de Bruce C, dans le comté du même nom. En février 2026, OPG a signé une entente de partenariat avec la municipalité de Port Hope dans le cadre du projet de Wesleyville. Ce projet soutiendra 10 500 emplois dans l'ensemble de la province, dont 1 700 nouveaux postes bien rémunérés à Port Hope même, ce qui représente une augmentation moyenne de 15 à 20 % du niveau global de l'emploi dans la région; il accroîtra ainsi de 235 milliards de dollars le PIB de l'Ontario pendant sa durée de vie. La centrale de Bruce C devrait, quant à elle, contribuer à hauteur de plus de 217 milliards de dollars au PIB de l'Ontario et soutenir en moyenne 8 700 emplois par année en Ontario pendant la durée de vie du projet.

L'Ontario demeure un chef de file au sein du G7 en construisant le premier de quatre petits réacteurs modulaires (PRM) sur le site de l'actuelle centrale nucléaire de Darlington. Lorsque toutes les autorisations auront été obtenues et qu'ils seront construits, ces quatre PRM produiront suffisamment d'électricité fiable, abordable et propre pour alimenter l'équivalent de 1,2 million de foyers; le gouvernement soutient ce projet à hauteur de 1 milliard de dollars par le biais du Fonds ontarien pour la construction. Les PRM de l'Ontario créeront 18 000 emplois pendant la construction ainsi que 3 700 emplois pendant l'exploitation, et contribueront pour 38,5 milliards de dollars au PIB du Canada sur 65 ans.

Le gouvernement reconnaît que les projets nucléaires sont complexes et nécessitent d'importants investissements. Il explore donc les possibilités de partenariats avec prise de participation et des modèles de propriété innovants, qui sont susceptibles de débloquer des sources de capitaux privés pour assurer le succès des projets de production d'énergie nucléaire. En attirant les investissements des caisses de retraite et d'autres investisseurs institutionnels, le gouvernement a pour objectif qu'une plus grande partie des dollars canadiens consacrés à l'énergie reste au pays.

Le leadership de l'Ontario dans le domaine de l'énergie nucléaire est de nouveau mis en évidence par de récents accords qui tirent parti de l'expertise ontarienne pour construire deux nouveaux réacteurs nucléaires de grande taille en Bulgarie et explorer les possibilités d'exporter, en Belgique, son savoir-faire technologique en matière de PRM. D'autres ententes sont déjà conclues, notamment avec l'Estonie et la Pologne, pour déployer 24 PRM, de même qu'une entente pour soutenir de grands projets de remise en état qui sont en cours à la centrale nucléaire de Cernavoda en Roumanie.

Consolider l'avenir nucléaire de la province : L'Ontario demande au gouvernement fédéral d'agir

L'Ontario se réjouit du fait que le gouvernement fédéral ait reconnu le projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington comme étant d'intérêt national, et qu'il y investisse 2 milliards de dollars par l'entremise du Fonds de croissance du Canada en complément de l'investissement de 1 milliard de dollars réalisé par le gouvernement ontarien par le biais du Fonds ontarien pour la construction. L'Ontario demande au gouvernement fédéral de fournir un soutien supplémentaire pour simplifier les approbations des trois autres PRM à la centrale nucléaire de Darlington et ainsi maintenir sur la bonne voie les projets essentiels dans le domaine de l'énergie propre.

Il y a à l'horizon des occasions qui permettront au gouvernement fédéral et à l'Ontario de continuer à collaborer pour promouvoir leurs priorités communes en matière d'énergie. Bien que des progrès aient été réalisés dans le budget fédéral de 2025 relativement aux crédits d'impôt à l'investissement (CII) dans l'économie propre, l'Ontario continue de demander à son homologue fédéral de mettre en œuvre tous les CII dans l'économie propre, qui sont en cours, et d'accorder un allègement supplémentaire des CII afin de soutenir les efforts que déploie l'Ontario pour développer son infrastructure énergétique. Il s'agit notamment d'élargir le CII concernant l'électricité propre pour y inclure les projets de lignes de transport provinciales, qui sont essentielles pour acheminer l'électricité propre vers les consommateurs, les travailleurs et les créateurs d'emplois dans toute la province.

Accélérer l'extension du réseau de transport d'électricité

En déclarant projet prioritaire la ligne de transport Greenstone, le gouvernement a fait un grand pas en avant pour alimenter en électricité le Nord de l'Ontario et exploiter le vaste potentiel économique du Cercle de feu. La ligne s'étendra sur 230 kilomètres, de la baie Nipigon jusqu'aux abords de la Première Nation d'Aroland et de la porte d'entrée du Cercle de feu, et viendra créer plus de 7 000 emplois tout en favorisant la croissance économique dans le Nord. Alors que la demande en électricité dans le Nord de l'Ontario devrait augmenter de 81 % d'ici 2050, l'Ontario réalise des investissements historiques afin de bâtir l'infrastructure nécessaire pour approvisionner la région en énergie propre et fiable. Une fois achevée, la ligne Greenstone sera en mesure de débloquer de 350 à 700 mégawatts (MW) d'hydroélectricité supplémentaire et d'autres sources de production d'électricité.

La province a également accéléré le projet de la ligne de transport d'électricité entre Barrie et Sudbury. La nouvelle ligne de 500 kilovolts s'étendra sur 290 kilomètres, du poste de transformation d'Essa, près de Barrie, au poste de transformation de Hanmer, à Sudbury, et viendra créer plus de 9 000 emplois.

Les Premières Nations auront accès au modèle de partenariat fondé sur l'équité d'Hydro One, lequel prévoira un pouvoir décisionnel des Premières Nations et un droit de propriété sur les lignes pouvant atteindre 50 %.

L'Ontario a également approuvé un projet de construction de la toute première ligne de transport de haute tension sous-marine de la province, dont le tracé s'étend des environs de la centrale nucléaire de Darlington jusqu'au centre-ville de Toronto. La ligne, qui sera la troisième à approvisionner Toronto, transportera jusqu'à 900 MW d'électricité propre et fiable, soit l'énergie nécessaire pour alimenter les logements, les transports en commun, ainsi que la croissance économique. Afin que le coût reste abordable, le gouvernement propose que la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) lance un processus d'approvisionnement concurrentiel pour sélectionner un transporteur, processus dont la conception sera fondée sur une consultation. Cette approche permettra de générer de la valeur pour les consommateurs tout en accélérant la construction et en créant des possibilités de participation pour les Autochtones, de même que des emplois bien rémunérés dans toute la province.

Ces projets s'ajoutent à d'autres prévus dans l'ensemble de la province, dont la modernisation de deux grandes lignes de transport d'électricité entre Orangeville et Barrie, ainsi que la construction de la ligne de transport St. Clair qui reliera le comté de Lambton et la municipalité de Chatham-Kent.

Le gouvernement a conclu une entente historique avec d'autres provinces et territoires canadiens, une initiative de l'Ontario pour faire progresser de nouveaux projets de transport d'électricité et assurer des interconnexions stratégiques d'un bout à l'autre du Canada. Ce partenariat interprovincial-territorial, premier en son genre, marque une étape importante dans l'édification de la nation, en éliminant les obstacles de longue date entre les réseaux provinciaux et en mettant en place un système énergétique plus connecté, plus résilient et plus autosuffisant. L'entente jette les bases favorisant la création de milliers d'emplois, des investissements de milliards de dollars et le développement d'un réseau modernisé qui permet de bâtir l'avenir énergétique à long terme du Canada.

Mettre à profit l'avantage de l'Ontario en matière de minéraux critiques

La demande de minéraux critiques, comme le nickel, le cuivre, le lithium, le cobalt, le graphite et les terres rares, va grandissant à l'échelle mondiale. Ces minéraux sont au cœur des technologies modernes et l'Ontario est l'une des régions les plus riches en ressources minérales au monde.

Lancée en 2022, la Stratégie ontarienne relative aux minéraux critiques, un plan quinquennal, a jeté des bases solides qui ont permis à la province de s'affirmer à titre de fournisseur de confiance mondial pour ce qui est de l'approvisionnement responsable en minéraux critiques. Toutefois, les tensions géopolitiques toujours plus vives, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, les droits de douane imposés par les États-Unis et la montée du protectionnisme commercial appellent à une stratégie qui diminue la dépendance extérieure et protège les industries essentielles et les travailleurs de l'Ontario.

En mars 2026, le gouvernement a annoncé un projet ambitieux et visionnaire, celui de transformer la province en une superpuissance dans le domaine des minéraux critiques. Pour ce faire, il entend réviser et moderniser la Stratégie ontarienne relative aux minéraux critiques. *Renforcer l'économie de l'Ontario : Un plan pour accélérer le développement responsable des ressources* est une nouvelle stratégie qui s'appuiera sur les suggestions et les commentaires formulés par l'industrie, les partenaires autochtones, les collectivités et le public.

L'Ontario sollicite des commentaires sur les priorités clés qui ont été définies pour mettre en valeur la richesse des minéraux critiques de la province et lui permettre de créer des emplois, d'assurer sa sécurité économique, ainsi que d'affirmer sa souveraineté et son leadership à titre de partenaire de confiance du G7. Ces priorités sont les suivantes :

- Planifier la croissance pour réduire l'exposition aux chocs qui affectent l'économie mondiale.
- Former la main-d'œuvre de l'avenir.
- Continuer d'offrir une certitude réglementaire et d'accélérer la délivrance des permis.
- Soutenir l'exploration pour trouver les mines de demain.
- Établir, dès le début, des partenariats significatifs et mutuellement bénéfiques qui favorisent la réconciliation, la participation financière et la prospérité partagée avec les communautés autochtones.
- Stimuler l'innovation, attirer des capitaux mondiaux et mettre à profit les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques à l'intérieur de nos frontières.

Lors du dévoilement de la nouvelle stratégie, le gouvernement a également annoncé qu'il ajoutait le fer de haute pureté et l'aluminium à sa liste de minéraux critiques. Il s'agit du premier ajout depuis la création de la liste, ce qui porte à 35 le nombre de minéraux critiques en Ontario. Le fer de haute pureté est essentiel à la transition vers la fabrication d'« acier vert » faisant appel à la technologie des fours électriques à arc utilisée dans les aciéries de l'Ontario, tandis que l'aluminium est un matériau de base pour les secteurs de calibre mondial de la province que sont ceux de l'automobile, de l'aérospatiale et de la défense.

Accélérer les projets miniers par le biais du cadre « Un projet, un processus »

Le système obsolète et fragmenté de l'Ontario en matière de délivrance de permis a fait obstacle aux grands projets d'infrastructure, d'exploitation minière et de mise en valeur des ressources dans la province. En octobre 2025, le gouvernement a mis en œuvre le cadre stratégique « Un projet, un processus » afin d'accélérer les approbations visant les projets d'exploration avancée, d'exploitation minière et d'expansion de mines.

Le cadre simplifie les approbations gouvernementales en un processus unique, coordonné par l'équipe de délivrance des autorisations et des permis miniers de l'Ontario, maintient des normes environnementales rigoureuses et respecte l'obligation de l'Ontario de consulter les communautés autochtones. En simplifiant son processus de délivrance de permis, l'Ontario offre la certitude et la prévisibilité nécessaires pour ouvrir de nouvelles mines plus rapidement et fait aussi en sorte qu'il soit plus facile pour les entreprises de planifier, de procéder à des embauches et de réaliser des projets dans les collectivités du Nord.

Depuis son lancement en octobre, les trois grands projets suivants ont été désignés au moyen du cadre « Un projet, un processus » :

- **Projet PAK Lithium de Frontier Lithium (annoncé en octobre 2025)** — Le projet PAK Lithium, la plus grande initiative d'exploitation de ce métal en Ontario, englobe une mine et une usine de traitement, ainsi qu'une installation de transformation en aval destinée à la fabrication de lithium de qualité batterie. Situé à 175 kilomètres au nord de Red Lake, le site constitue l'un des rares gisements commercialement viables pour la production de lithium de qualité batterie; il est également étroitement lié au projet de raffinerie de lithium à Thunder Bay, qui serait la première usine de transformation d'hydroxyde de lithium sur le continent.
- **Projet Crawford de la société Canada Nickel (annoncé en janvier 2026)** — La mine Crawford, située à 42 kilomètres au nord de Timmins, est l'une des plus grandes ressources en nickel au monde. Sa réserve minérale est estimée à 1 715 millions de tonnes. Le projet comprend l'aménagement d'une usine de transformation du nickel pour les marchés de l'acier inoxydable et des véhicules électriques, ainsi que la planification de la construction d'une installation de production d'acier inoxydable et d'alliage. Le projet devrait attirer des investissements totalisant 5 milliards de dollars. Une fois terminé, il aura donné lieu à l'une des plus grandes installations minières et de traitement en Amérique du Nord, qui soutiendra 1 300 emplois directs et contribuera à hauteur de 67 milliards de dollars au PIB de l'Ontario. En outre, ce projet a été reconnu d'intérêt national par le gouvernement fédéral et soumis au Bureau des grands projets.
- **Projet Great Bear de Kinross Gold (annoncé en février 2026)** — Situé à 24 kilomètres au sud-est de Red Lake, dans le Nord-Ouest de l'Ontario, le projet Great Bear comprend une mine d'or à forte teneur, à ciel ouvert et souterraine. Le projet représente un investissement dans les immobilisations s'élevant à plus de 5 milliards de dollars et devrait créer jusqu'à 1 100 emplois rémunérateurs au cours de sa durée de vie opérationnelle. L'évaluation économique préliminaire de Kinross Gold décrit une exploitation à forte teneur produisant en moyenne plus de 500 000 onces d'or par année, au pic de sa production, et ayant une capacité de production initiale estimée à 5,3 millions d'onces, ainsi qu'un potentiel d'expansion à plus long terme soutenu par un programme d'exploration régional continu.

En février 2026, l'Institut Fraser a indiqué dans son rapport annuel sur les sociétés minières (2025) que l'Ontario se classait au premier rang des territoires les plus attrayants pour les investissements miniers au Canada, et au deuxième rang à l'échelle mondiale.

Exploiter le potentiel économique du Cercle de feu

Le Cercle de feu couvre environ 8 000 kilomètres carrés et constitue l'un des gisements miniers les plus prometteurs au monde. La région est riche en minéraux, dont le nickel, le cuivre, les éléments du groupe platine et la chromite. L'exploitation de ces ressources pourrait générer, sur 30 ans, une activité économique se chiffrant à environ 22 milliards de dollars et créer plus de 70 000 emplois dans les industries d'un bout à l'autre de la province.

En partenariat avec les Premières Nations, l'Ontario poursuit son plan visant à exploiter le potentiel économique du Cercle de feu en soutenant l'aménagement d'infrastructures clés, y compris un accès routier fiable en toutes saisons et des raccordements avec les routes provinciales.

Créer des partenariats pour amener la prospérité économique

En 2025, le gouvernement de l'Ontario a signé trois ententes avec des partenaires des Premières Nations pour contribuer à développer le Cercle de feu. En octobre, l'Ontario a conclu une entente de partenariat communautaire avec la Première Nation de Webequie, puis, en novembre, une entente de partenariat communautaire avec la Première Nation de Marten Falls. Ces ententes contribueront à impulser le développement économique et à accélérer la construction des routes toutes saisons, soit la route d'approvisionnement Webequie et la route d'accès à la communauté de Marten Falls, tout en soutenant d'autres grandes priorités communautaires de chaque partenaire. Chaque entente prévoit, pour ces communautés, jusqu'à 39,5 millions de dollars pour les infrastructures communautaires et les mesures de soutien économique.

En janvier 2025, l'Ontario a signé une entente pour la prospérité collective avec la Première Nation d'Aroland afin de stimuler la croissance économique et de moderniser l'infrastructure dans le Nord de l'Ontario. Cette entente prévoit notamment un soutien pour la réfection des routes d'Anaconda et de Painter Lake, qui constituent d'importants raccordements sur la route menant au Cercle de feu, ainsi que de nouveaux investissements majeurs dans l'infrastructure et le transport de l'énergie dans la région, dont la ligne de transport d'électricité Greenstone. L'entente prévoit pour la Première Nation d'Aroland 20 millions de dollars destinés à des projets économiques et d'infrastructures communautaires.

Accélérer la construction de routes menant au Cercle de feu

En mars 2026, dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, l'Ontario a rendu public un plan visant à accélérer la construction des routes toutes saisons menant au Cercle de feu. Les travaux doivent démarrer en juin 2026, tandis que les routes seront progressivement ouvertes à la circulation à partir de novembre 2030, soit cinq ans plus tôt que prévu.

Ce plan s'appuie sur les ententes de partenariat mentionnées ci-dessus, sur une entente de collaboration avec le gouvernement fédéral destinée à éliminer les chevauchements entre les évaluations environnementales provinciales et les évaluations d'impact fédérales, ainsi que sur un cadre réglementaire simplifié visant à accélérer les processus d'approbation, notamment grâce au cadre « Un projet, un processus ».

Dans le cadre du plan accéléré :

- Les travaux de construction de la route d'approvisionnement Webequie devraient être entrepris en juin 2026, et la route devrait être ouverte à la circulation en novembre 2030, soit quatre ans plus tôt que prévu.
- Le chantier de construction de la route d'accès à la communauté de Marten Falls devrait être lancé en août 2026 et la route devrait être ouverte à la circulation en novembre 2031, soit quatre ans plus tôt que prévu.
- La réfection des routes d'Anaconda et de Painter Lake devrait être terminée en novembre 2030, soit deux ans plus tôt que prévu.
- Les travaux de construction de la route de raccordement du Nord devraient être entrepris au printemps 2028 et terminés en novembre 2031, soit cinq ans plus tôt que prévu.

L'Ontario et le Canada signent une entente de collaboration historique

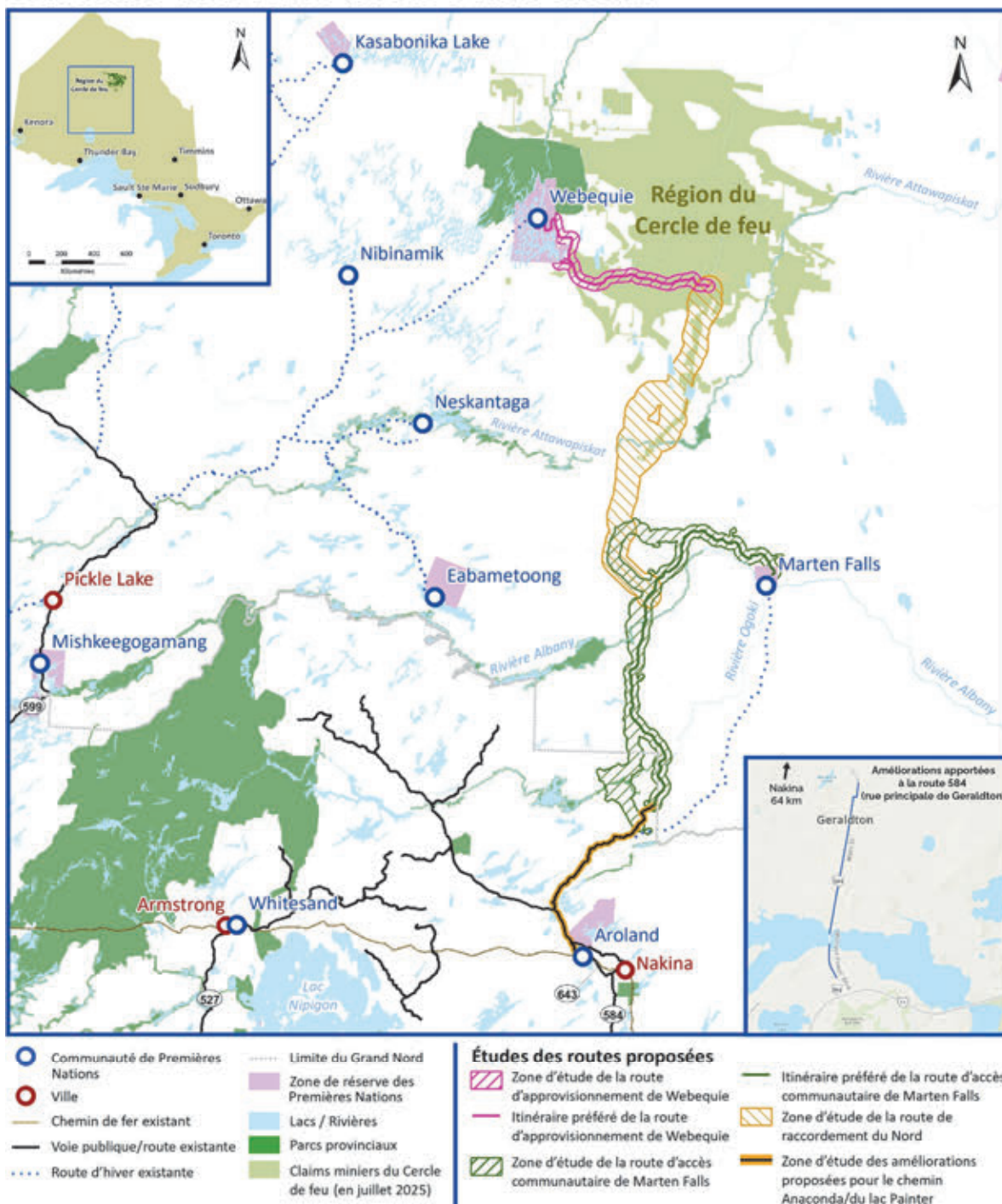
En décembre 2025, l'Ontario et le Canada ont signé une entente de collaboration, soit le modèle « Un projet, un processus, une décision », afin de simplifier les autorisations environnementales visant les grands projets d'infrastructure et de mise en valeur des ressources. En vertu de ce nouveau modèle, la plupart des projets qui auraient auparavant fait l'objet d'une étude d'impact fédérale ainsi que d'une évaluation environnementale provinciale ne seront désormais assujettis qu'au processus d'évaluation de classe mondiale de l'Ontario. En outre, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada terminera son examen de l'évaluation des routes menant au Cercle de feu au plus tard en juin 2026.

Investir dans l'infrastructure essentielle pour le Cercle de feu

En janvier 2026, le gouvernement a annoncé qu'il déclarait la ligne de transport d'électricité Greenstone projet prioritaire afin d'accélérer la construction de cette ligne qui s'étendra de la baie Nipigon jusqu'à proximité de la Première Nation d'Aroland et de la porte d'entrée du Cercle de feu. L'Ontario s'est engagé à construire la ligne de transport Greenstone dans le cadre de l'entente pour la prospérité collective conclue avec la Première Nation d'Aroland.

En septembre 2025, l'Ontario annonçait un investissement de 61,8 millions de dollars dans le projet de réfection de la rue Main, à Geraldton, afin de mieux relier la route 11, à l'extrémité sud, à la route 584, à l'extrémité nord, et ultimement, à l'autoroute Transcanadienne, ce qui constituera le premier tronçon du réseau routier menant au Cercle de feu. Ce projet d'infrastructure routière essentiel, future porte d'entrée du Cercle de feu, s'inscrit dans la stratégie du gouvernement visant à libérer le potentiel économique de la région.

Graphique 1.1
Construire des routes vers le Cercle de feu



Avis de non-responsabilité : Les corridors illustrés représentent des zones d'étude seulement. Tout tracé définitif d'une route proposée dans ces zones d'étude est soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale, y compris au respect de l'obligation de la Couronne de mener des consultations, ainsi qu'au respect d'autres exigences réglementaires. Les informations relatives aux claims miniers sont fournies à titre indicatif uniquement. Veuillez consulter la base de données sur les claims miniers ou contacter le Bureau provincial d'enregistrement minier pour obtenir les informations les plus récentes. Cette carte est fournie à titre indicatif uniquement. Veuillez ne pas vous en servir comme indicateur précis des tracés ou de l'emplacement des points d'intérêt, ni comme guide de navigation.

Projection : Universal Transverse Mercator, NAD 83, Zone 16

Source : ministère des Transports de l'Ontario.

L'Ontario demande au gouvernement fédéral d'agir

L'Ontario se réjouit que le gouvernement fédéral ait reconnu le Cercle de feu en tant que projet clé dans le cadre de sa Stratégie relative aux minéraux critiques, et salue sa collaboration soutenue visant à simplifier les autorisations environnementales pour les grands projets d'infrastructure et de mise en valeur des ressources. Pour la suite des choses, l'Ontario continue d'inviter le gouvernement fédéral à égaler ou à dépasser l'investissement de 1 milliard de dollars que la province s'est engagée à réaliser pour bâtir des infrastructures dans le Cercle de feu, notamment des routes, des lignes de transport d'électricité et des voies ferroviaires, ce qui permettra de mettre en valeur les richesses minérales de la région, de la relier aux chaînes d'approvisionnement existantes et d'élargir considérablement les débouchés économiques.

Mettre en place une chaîne d'approvisionnement intérieure en minéraux critiques

L'avantage de l'Ontario en matière de minéraux critiques jouera un rôle déterminant dans les secteurs stratégiques en expansion, c'est pourquoi l'Ontario entend veiller à ce que les minéraux extraits sur son territoire soient traités et affinés en Ontario par de la main-d'œuvre ontarienne. Annoncé pour la première fois dans le budget de 2025, le Fonds pour le traitement des minéraux critiques (FTMC), doté d'une enveloppe de 500 millions de dollars, offre un soutien financier stratégique visant à accélérer la capacité de la province à traiter les minéraux critiques et à renforcer les chaînes d'approvisionnement intérieures.

Mis en œuvre par Investissements Ontario, l'agence provinciale chargée d'attirer l'investissement, le FTMC contribue aux efforts continus que le gouvernement déploie pour libérer le potentiel économique du secteur des ressources minérales de l'Ontario dans le Cercle de feu et dans tout le Nord de la province. En veillant à ce que les installations existantes de traitement des minéraux puissent maximiser leur production et en soutenant la construction de nouvelles installations de traitement, le gouvernement renforce la compétitivité du secteur manufacturier de l'Ontario et bâtit une économie plus résiliente et plus autosuffisante, dotée des outils nécessaires pour répondre à la demande intérieure et internationale en minéraux critiques, qui va croissant.

Investir dans les petites sociétés minières grâce au Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière

Les explorations minières préliminaires sont souvent à haut risque; étant donné leurs faibles chances de succès et la nature de leurs activités menées dans les régions du Nord et sur un terrain difficile, les entreprises peinent à obtenir les investissements indispensables pour que démarrent leurs projets. L'Ontario offre un soutien financier couvrant les coûts admissibles liés à l'exploration préliminaire afin de réduire les risques pour les investisseurs privés et de renforcer l'attrait de la province comme territoire de choix pour l'investissement minier. Le gouvernement investira 30 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, à partir de 2026-2027, dans le Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière (POAPSEM) afin de soutenir les activités d'exploration minière préliminaire. En juillet 2025, l'Ontario a ajouté deux volets de financement afin d'accélérer les projets liés aux minéraux critiques : le nouveau volet Prospecteurs et un financement accru par l'entremise du Fonds pour la participation des Autochtones.

Cet investissement s'ajoute aux 10 millions de dollars déjà annoncés en juillet 2025 et aide les petites sociétés minières et les prospecteurs titulaires d'un permis à couvrir les coûts d'exploration préliminaire et d'exploitation. Entre 2021 et 2025, l'Ontario a accordé un financement de 29,8 millions de dollars à 213 projets (dont 162 comprenaient l'exploration de minéraux critiques), ce qui a permis d'attirer 61,8 millions de dollars d'investissements supplémentaires de la part du secteur privé.

Favoriser l'innovation dans la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques de l'Ontario

Lancé en novembre 2022, le Fonds pour l'innovation relative aux minéraux critiques (FIMC) contribue à stimuler l'investissement dans l'exploration des minéraux critiques, la mise en valeur, la production et le traitement des minéraux critiques extraits dans la province.

En juillet 2025, l'Ontario a investi plus de 7 millions de dollars supplémentaires dans le FIMC pour lancer une nouvelle ronde de demandes. Cet investissement s'ajoute aux 20 millions de dollars injectés par l'entremise du FIMC depuis son lancement en novembre 2022, lequel soutient plus de 29 projets ontariens. Cette nouvelle ronde de demandes, amorcée en juillet 2025 et terminée en octobre 2025, visait à favoriser la recherche, le développement et la commercialisation de technologies ontariennes dans le secteur minier de la province. Le FIMC appuie des projets dans quatre domaines prioritaires : la chaîne d'approvisionnement pour les batteries, les techniques novatrices visant l'exploration et l'extraction minières à grande profondeur, la récupération des minéraux et d'autres projets innovants qui soutiennent le secteur des minéraux critiques. Les projets, qui sont en cours d'évaluation, témoignent de la demande toujours forte en matière de financement et d'innovation dans le secteur des minéraux critiques de l'Ontario.

Promouvoir le secteur des sciences de la vie de l'Ontario

L'Ontario peut compter sur un secteur des sciences de la vie solide et en pleine croissance, lequel contribue de manière significative à l'économie de la province, employant plus de 74 000 personnes dans près de 2 000 entreprises et générant plus de 11,8 milliards de dollars en exportations chaque année. Depuis 2018, la province a attiré plus de 6 milliards de dollars de nouveaux investissements dans les sciences de la vie et créé au-delà de 6 700 emplois. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre de son plan pour faire de l'Ontario un carrefour mondial dans le domaine de la biofabrication et des sciences de la vie, et ce, en stimulant l'innovation, en améliorant sa capacité à gérer les enjeux de santé actuels et à venir, et en favorisant de meilleurs résultats pour les patients.

Favoriser la croissance dans le secteur des sciences de la vie de l'Ontario

Afin de continuer à renforcer le secteur des sciences de la vie de la province, le gouvernement investira 24 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, à compter de 2026-2027, pour renouveler le Fonds pour l'expansion dans le secteur des sciences de la vie (FESSV). Ce fonds soutient les PME ontariennes du secteur des sciences de la santé humaine, y compris celles spécialisées dans les isotopes médicaux, afin de commercialiser des produits prêts pour le marché, de développer leurs activités, de renforcer leur compétitivité et de se préparer à saisir des possibilités d'approvisionnement. La forte demande générée par le premier cycle du programme a permis de soutenir 14 projets et de mobiliser 52 millions de dollars supplémentaires d'investissements privés. Cet investissement permettra de poursuivre la Stratégie pour les sciences de la vie du gouvernement, *Faire passer les sciences de la vie au niveau supérieur*, afin de hisser la province en tête du peloton pour la biofabrication et les sciences de la vie, l'innovation, ainsi que la commercialisation et l'adoption rapide de produits et services de santé innovants.

La Stratégie ontarienne pour les sciences de la vie, mise en place en 2022 et élargie dans le cadre de la phase 2 en octobre 2024, vise à accélérer la croissance de ce secteur en renforçant la recherche et le développement, en améliorant l'accès au capital, en soutenant l'écosystème existant et en favorisant une culture d'innovation. Grâce à cette stratégie, l'Ontario entend faire croître l'emploi dans le secteur pour le porter à 85 000 emplois à forte valeur d'ici 2030, soit une hausse de 25 % par rapport à 2020.

Produire des isotopes médicaux d'importance vitale

L'Ontario consolide sa position de chef de file mondial dans la production d'isotopes médicaux d'importance vitale, qui constituent un élément essentiel des soins de santé modernes et sont utilisés pour diagnostiquer et traiter des maladies graves, telles que le cancer.

En février 2026, le gouvernement a annoncé une garantie provinciale, par l'entremise du Programme de financement pour les initiatives autochtones, dans le but de favoriser un investissement de 250 millions de dollars destiné à augmenter la production d'isotopes médicaux d'importance vitale. Cet investissement dans le partenariat réunissant la Nation ojibway de Saugeen et Bruce Power aidera à accroître la capacité de production d'isotopes de calibre mondial de Bruce Power, à rehausser le rôle de l'Ontario dans les traitements contre le cancer à l'échelle mondiale, tout en renforçant la participation autochtone à l'économie de l'Ontario.

En décembre 2025, le gouvernement a salué un investissement de 138 millions de dollars réalisé par AtomVie Global Radiopharma Inc., un chef de file de la fabrication de produits radiopharmaceutiques qui entend agrandir son établissement à Hamilton. L'Ontario soutient ce projet à hauteur de 5 millions de dollars par l'entremise du Fonds pour Investissements Ontario, afin de conserver 131 emplois existants, de créer 70 postes bien rémunérés et d'augmenter la capacité de fabrication locale de produits radiopharmaceutiques.

Ces investissements contribueront à l'objectif de l'Ontario de doubler la production d'isotopes médicaux d'ici 2030.

Développer le secteur de la défense de l'Ontario

La défense nationale devient un pilier de plus en plus important de la sécurité et de la résilience économique du Canada. Afin de respecter son engagement envers l'OTAN, le gouvernement fédéral se prépare à augmenter ses dépenses pour la défense et à les porter à 5 % du PIB d'ici 2035, ce qui comprend 150 milliards de dollars annuellement pour des investissements militaires, industriels et liés aux infrastructures. L'expansion mondiale de l'approvisionnement pour la défense crée une occasion appréciable de renforcer la base industrielle du Canada et de développer son secteur de l'exportation.

L'Ontario est en bonne posture pour jouer un rôle directeur dans l'approvisionnement de la défense nationale. En 2022, la part de l'emploi qu'occupait la province dans le secteur canadien de la défense était d'environ 36 %, soit la plus importante de toutes les provinces, témoignant de solides capacités dans les domaines de la fabrication de pointe, de l'aérospatiale, de la cybersécurité, de l'intelligence artificielle (IA) et des technologies émergentes à double usage. Avec plus de 300 entreprises générant au-delà de 5 milliards de dollars en revenus annuels et employant directement plus de 13 000 personnes, l'Ontario est un pôle national pour la fabrication et l'innovation dans le domaine de la défense.

Les nouvelles initiatives et les nouveaux investissements fédéraux peuvent mettre à profit le bassin de talents et les avantages comparatifs de l'Ontario pour atteindre les objectifs de sécurité nationale tout en créant des emplois et en conservant les activités à forte valeur à l'intérieur de nos frontières. Cela comprend des mesures visant à renforcer les capacités des Forces armées canadiennes grâce à des initiatives telles que la Stratégie industrielle de défense du Canada, ainsi que des programmes axés sur les régions qui aident les petites et moyennes entreprises à s'intégrer dans les chaînes d'approvisionnement nationales et internationales, notamment dans les domaines prioritaires, par exemple les véhicules blindés.

L'Ontario est à l'œuvre pour mettre en place un secteur de la défense concurrentiel à l'échelle mondiale. La province propose plusieurs initiatives qui peuvent aider les entreprises désireuses de participer au processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral pour la défense et d'augmenter leurs exportations, notamment :

- le crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario, qui vise à soutenir l'investissement dans les bâtiments, la machinerie ou le matériel requis pour la fabrication liée à la défense;
- le Fonds pour le traitement des minéraux critiques, doté de 500 millions de dollars afin d'augmenter la capacité ontarienne de traitement des minéraux qui peuvent jouer un rôle clé dans les secteurs stratégiques, notamment la défense;
- l'investissement de 215 millions de dollars pour soutenir l'industrie de la construction navale, ainsi que le secteur maritime en général, y compris la mise en œuvre du Programme ontarien de subventions pour la construction navale (POSCN), qui soutient la Stratégie nationale de construction navale du Canada;
- un financement de 50 millions de dollars en capital-risque par l'entremise de Croissance Ontario pour les entreprises de capital-risque ontariennes axées sur les technologies qui soutiennent la défense nationale et les technologies connexes, comme l'IA et la cybersécurité.

Travailler ensemble pour renforcer l'industrie de la défense de l'Ontario

Il est crucial d'avoir un secteur de la défense robuste pour protéger la population canadienne et offrir des avantages aux travailleurs, aux entreprises et aux collectivités ontariens. L'Ontario, qui salue et soutient la nouvelle Stratégie industrielle de défense du gouvernement fédéral, possède de fortes capacités dans les domaines des véhicules spécialisés, de l'aérospatiale, de la construction navale, de la fabrication et du matériel de pointe, ainsi que des technologies à double usage. Ses industries sont prêtes à aider le Canada à remplir ses engagements nationaux en matière de dépenses liées à la défense. Compte tenu de la nécessité de procéder à des approvisionnements fédéraux en temps opportun pour respecter ces engagements, des entreprises ontariennes, comme General Dynamics Land Systems, à London, des constructeurs de navires comme Ontario Shipyards, à Hamilton, de même que des fabricants du secteur de l'aérospatiale de la province sont parfaitement en mesure de répondre à ces besoins, et continueront de renforcer la base industrielle du secteur de la défense du Canada et de rehausser la sécurité nationale.

Améliorer la position de l'Ontario sur les marchés mondiaux de la défense

En mars 2026, le gouvernement a désigné Bernard Derible à titre de tout premier représentant de l'Ontario en matière de militaire et de défense (ROMD) pour aider la province à s'imposer en tant que fournisseur de confiance de matériel et de technologie liés à la défense ainsi que pour attirer des investissements dans ce secteur. Le ROMD fera la promotion de l'industrie de la défense de l'Ontario sur les marchés mondiaux et mettra à profit les ressources ontariennes déjà sur les marchés du Sud-Est de l'Asie pour aider les entreprises de la province à tirer avantage des possibilités d'exportations grandissantes et à établir des liens avec de nouveaux partenaires internationaux. Le ROMD aidera également à cerner les investissements à forte valeur qui renforcent la sécurité de l'Ontario, sa capacité de recherche-développement, la production locale et la résilience des chaînes d'approvisionnement.

Faire de Toronto un pôle mondial du financement de la défense

En janvier 2026, le gouvernement de l'Ontario a poursuivi ses efforts pour que la ville de Toronto soit choisie comme siège de la nouvelle Banque de la défense, de la sécurité et de la résilience (BDSR) en publiant un dossier de candidature complet présentant les nombreux atouts qui font de Toronto un lieu unique pour accueillir l'institution. La Banque est un nouvel établissement multilatéral axé sur le financement des projets de défense, de sécurité et de résilience pour les membres de l'OTAN et les nations alliées. Elle aiderait à débloquer du capital pour les fournisseurs de toutes tailles, à simplifier l'approvisionnement multinational et à renforcer la capacité industrielle des partenaires alliés, tout en soutenant le rôle du Canada dans la sécurité mondiale. Elle devrait créer jusqu'à 3 500 emplois directs, et soutenir des milliers d'emplois indirects supplémentaires, procurant un avantage, non seulement à Toronto, mais aussi à la province et au pays tout entier.

Le tout dernier brise-glace de la Garde côtière canadienne, fait d'acier fabriqué en Ontario

En février 2026, la province a franchi une étape majeure lorsque Algoma Steel a expédié ses premières plaques d'acier fabriquées en Ontario à l'entreprise Davie, au Québec, pour la construction du nouveau brise-glace de la Garde côtière canadienne, le Polar Max. Cette livraison souligne la force de l'Ontario dans la fabrication d'acier et son rôle dans la consolidation des chaînes d'approvisionnement nationales, tout en comblant les besoins d'infrastructure de la défense et de la marine canadiennes. Le secteur de l'acier de l'Ontario, qui représente plus de 70 % de la capacité nationale, continue d'offrir des emplois spécialisés et de renforcer la place qu'occupe la province pour son importante contribution aux objectifs prioritaires du Canada en matière industrielle et de sécurité.

Ouvrir plus rapidement de nouvelles possibilités d'investissement et de croissance

Le gouvernement met en place les conditions propices à la croissance en favorisant un environnement économique où les entreprises en quête d'occasions de développement peuvent investir en toute confiance. En réduisant les obstacles, en soutenant les investissements stratégiques et en créant davantage de possibilités de croissance, le gouvernement s'emploie à protéger les travailleurs ontariens tout en renforçant la résilience économique et la compétitivité à long terme de la province.

Réduire les impôts des petites entreprises

Les petites entreprises jouent un rôle important dans l'économie de l'Ontario, qu'il s'agisse d'entreprises familiales ou de jeunes pousses innovantes. Pour leur venir en aide, l'Ontario leur offre un taux préférentiel d'impôt sur le revenu des sociétés (IRS). Dans le but de permettre aux petites entreprises de l'Ontario de demeurer concurrentielles et résilientes, et dans le cadre des grandes étapes du plan d'action fiscal de l'Ontario, le gouvernement propose de réduire le taux d'IRS pour le faire passer de 3,2 % à 2,2 % à compter du 1^{er} juillet 2026. La réduction de plus de 30 % de ce taux permettra à au-delà de 375 000 petites entreprises de profiter d'un allègement fiscal supplémentaire de 1,1 milliard de dollars sur trois ans. Une petite entreprise admissible profiterait ainsi d'un allègement fiscal supplémentaire pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ chaque année, ce qui pourrait l'aider à couvrir ses dépenses, à investir dans son exploitation et à poursuivre sa croissance.

La réduction d'impôt proposée s'inscrit dans le cadre des mesures du gouvernement pour réduire le taux d'IRS des petites entreprises, lequel est passé de 3,5 % à 3,2 % en 2020, et pour l'étendre à plus d'entreprises à compter de 2023. Grâce à ce taux préférentiel, la province a déjà accordé 3,45 milliards de dollars par année en allègement de l'IRS aux petites entreprises de partout en Ontario.

Économies d'impôts pour les petites entreprises

L'exemple suivant montre comment une petite entreprise pourrait profiter des incitatifs fiscaux de l'Ontario :

Lounging Leo Chairs, une petite entreprise de l'Ontario qui produit des meubles de jardin durables et nécessitant peu d'entretien, envisage d'accélérer sa production au cours de la prochaine année en faisant l'acquisition de 100 000 \$ d'équipement destiné à la fabrication et au moulage de plastiques recyclés. Le taux d'IRS proposé de 2,2 % pour les petites entreprises, ainsi que l'amortissement accéléré immédiat de 100 % que le gouvernement a l'intention d'accorder, procureraient 5 374 \$ de nouvel allègement fiscal de l'Ontario, ce qui se traduirait par des économies de 48 370 \$ en 2027. Le crédit d'impôt remboursable de 15 % pour l'investissement dans la fabrication en Ontario offrirait à cette entreprise un allègement fiscal supplémentaire de 15 000 \$. Ensemble, les économies sur l'IRS de l'Ontario, qui totalisent 63 370 \$, permettraient à Lounging Leo Chairs d'abaisser ses coûts de production et de poursuivre sa croissance.

Voir l'annexe, *Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*, pour plus d'information.

Encourager les entreprises à investir en Ontario

Le gouvernement est à l'œuvre pour faire de l'Ontario le meilleur endroit du G7 où investir et brasser des affaires, ce qui passe par l'amélioration de la compétitivité de la province au chapitre de l'investissement des entreprises, une pierre angulaire de cette priorité. Le gouvernement entend donc réduire le coût des investissements dans les immobilisations des entreprises en leur permettant d'accélérer la déduction fiscale pour le coût des actifs amortissables, parallèlement aux changements annoncés par son homologue fédéral.

Ces changements réduiraient le coût des investissements dans un large éventail d'actifs en permettant ce qui suit :

- un amortissement immédiat de 100 % pour la machinerie et l'équipement de fabrication et de transformation, les bâtiments servant à la fabrication et à la transformation, les serres, certains actifs liés aux technologies propres et les véhicules à zéro émission;
- un amortissement immédiat de 100 % pour les actifs améliorant la productivité;
- un amortissement immédiat de 100 % pour les dépenses en immobilisations destinées à la recherche-développement;
- un amortissement accéléré pour le matériel et les bâtiments en lien avec le gaz naturel liquéfié;
- un amortissement accéléré de 4 % à 10 % pour la construction de logements à vocation locative;
- des déductions accélérées, pour la première année, allant jusqu'à trois fois le montant régulier pour la plupart des autres actifs amortissables.

Ensemble, ces mesures procureraient aux entreprises admissibles un allègement de l'impôt sur le revenu de l'Ontario de plus de 3,5 milliards de dollars sur quatre ans, soit de 2025-2026 à 2028-2029. Elles entreraient en vigueur à la suite de l'adoption d'une loi fédérale portant sur des mesures correspondantes annoncées dans le budget fédéral de 2025 et d'autres annonces.

En agissant pour accélérer l'amortissement des investissements dans les immobilisations et réduire les coûts pour les entreprises, le gouvernement crée les conditions qui font de l'Ontario un endroit attrayant pour démarrer et faire prospérer une entreprise.

Préparer des sites industriels pour l'investissement

Le gouvernement continue de soutenir la préparation de chantiers prêts à démarrer dans le but de favoriser les investissements à grande échelle en Ontario qui contribueront à stimuler la croissance régionale et la création d'emplois. La province est en concurrence avec d'autres administrations qui possèdent un éventail de ces terrains, ce qui expose l'Ontario au risque de perdre des investissements faute de pouvoir éviter aux entreprises de consacrer le temps et l'argent nécessaires à la préparation de terrains industriels. L'aménagement de mégasites prêts à accueillir des bâtiments industriels et commerciaux peut attirer des projets manufacturiers à forte valeur, susceptibles de stimuler la prospérité à long terme de l'Ontario grâce à la création d'emplois, à l'augmentation des investissements et à la stimulation du développement infrastructurel.

L'Ontario contribue à préparer des sites industriels à l'investissement

En 2022, l'Ontario a travaillé de pair avec la ville de St. Thomas pour préparer un vaste site à accueillir des investissements et s'assurer qu'il pourrait être rapidement exploité par de futurs investisseurs. Ce travail proactif, impliquant un processus de contrôle approprié, s'est avéré essentiel pour garantir la construction de l'usine de cellules de batterie de 7 milliards de dollars de PowerCo, filiale de Volkswagen, annoncée en 2023. Le site, qui a fait l'objet d'une vérification approfondie, a considérablement réduit les risques pour le projet en comparaison de ce qu'offraient les régions nord-américaines concurrentes, ce qui a convaincu PowerCo qu'elle pourrait avec rapidité et efficacité passer de l'étude de faisabilité à la mise en œuvre.

Mettre de l'avant des projets stratégiques grâce aux zones économiques spéciales

Pour appuyer son plan visant à bâtir une économie plus concurrentielle et plus résiliente, le gouvernement a récemment adopté un nouveau règlement sur les zones économiques spéciales (ZES). Les ZES contribuent à créer un environnement prévisible et stable, propice aux nouveaux investissements, en accélérant considérablement le démarrage et la progression des projets désignés dans ces zones. Elles permettront de promouvoir les investissements et les projets créateurs d'emplois qui revêtent une importance stratégique et critique pour la sécurité économique de l'Ontario.

En vertu de la *Loi de 2025 sur les zones économiques spéciales*, le nouveau règlement du gouvernement établissant les critères de désignation des ZES, des promoteurs de confiance et des projets est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Le règlement, dont l'élaboration fait suite à la consultation des communautés autochtones, définit les critères relatifs aux ZES tout en respectant les normes environnementales rigoureuses de la province et en remplissant l'obligation de la Couronne de mener des consultations. Les ZES constituent un outil important permettant aux collectivités de favoriser la prospérité économique portée par des initiatives des Premières Nations.

Les projets et les promoteurs de confiance sélectionnés dans les zones désignées répondant à des normes élevées en matière d'exploitation, de sécurité et d'environnement pourraient bénéficier d'exigences simplifiées, d'un processus de délivrance de permis plus rapide et d'un accès prioritaire à des services, tels que le nouveau cadre stratégique « Un projet, un processus ». Le gouvernement continuera à accorder la préférence aux nouveaux projets d'exploration avancée et de production minière en utilisant ce cadre.

Accroître l'investissement en Ontario par le biais d'Investissements Ontario

Par l'intermédiaire d'Investissements Ontario, le gouvernement crée des emplois et rend l'Ontario plus concurrentiel en attirant de nouveaux investissements et en faisant de la province l'une des principales destinations au monde où investir. L'organisme chargé d'attirer des investissements offre aux investisseurs un guichet unique pour accéder à de l'expertise et à des services personnalisés, ainsi que du soutien financier par l'entremise du Fonds pour Investissements Ontario. Dans le budget de 2025, le gouvernement a affecté 600 millions de dollars supplémentaires au Fonds pour Investissements Ontario, le portant à un total de 1,3 milliard de dollars. Ce financement supplémentaire offrira une stabilité aux investisseurs et attirera de nouvelles possibilités d'emplois et de croissance en cette période d'incertitude économique persistante. À ce jour, Investissements Ontario a annoncé des investissements dépassant les 12,4 milliards de dollars, qui devraient créer plus de 11 300 emplois dans la province.

Soutenir les chaînes d'approvisionnement intérieures de l'Ontario

En décembre 2025, l'Ontario a salué un investissement de plus de 85 millions de dollars, réalisé par Sandvik, un groupe d'ingénierie de pointe mondial qui établira une nouvelle installation ultramoderne d'entretien, de réparation et de révision (MRO) dans le Grand Sudbury. La nouvelle installation constituera une plaque tournante régionale équipée d'ateliers spacieux, d'entrepôts et de bureaux destinés à la remise à neuf d'équipements, à la réparation de composants, aux opérations sur le terrain et à l'entretien des véhicules électriques à batterie (VEB). Pour soutenir cet investissement, l'Ontario injecte jusqu'à 4 millions de dollars par l'entremise du Fonds pour Investissements Ontario.

L'investissement devrait permettre de créer plus de 60 emplois bien rémunérés et d'en conserver 400, tout en favorisant la mise au point d'outils et de technologies de la prochaine génération nécessaires pour répondre à la demande croissante d'infrastructures essentielles de traitement des minéraux dans les industries stratégiques.

Promouvoir l'investissement dans le stockage de carbone sans danger pour l'environnement

Le captage, l'utilisation et le stockage de carbone (CUSC) comprennent les activités conçues pour capter le dioxyde de carbone, puis le transporter, l'utiliser ou le séquestrer. Le stockage géologique de carbone est une composante du CUSC qui consiste à enfouir de manière permanente le dioxyde de carbone dans des formations rocheuses souterraines à grande profondeur.

En février 2026, le gouvernement a commencé à accepter les demandes pour des projets de stockage géologique de carbone à l'échelle commerciale. Ces projets ouvriront la voie à de nouveaux investissements qui aideront les industries énergivores à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de cinq à sept millions de tonnes par année, ce qui pourrait créer plus de 4 000 emplois et réduire les coûts des industries ontariennes de près de 1 milliard de dollars.

Le gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec les intervenants de l'industrie, les municipalités, les communautés autochtones, les propriétaires fonciers et le public afin de veiller à ce que le cadre réglementaire régissant les projets de stockage géologique de carbone demeure sûr et efficace.

Les projets de capture et de stockage de carbone ont fait leurs preuves. En 2023, il y avait près de 400 projets à divers stades de développement dans le monde, dont quatre activités de stockage en cours en Alberta et trois en Saskatchewan, ainsi que 28 projets de stockage prévus en Alberta et cinq en Saskatchewan. Près de 300 millions de tonnes de dioxyde de carbone ont déjà été séquestrées sous terre à l'échelle de la planète.

Créer de nouveaux débouchés commerciaux pour les entreprises de l'Ontario

Les droits de douane américains ont perturbé les chaînes d'approvisionnement, engendré une grande incertitude économique et ils continuent d'affecter les entreprises en Ontario. Ces tarifs ont aussi suscité un besoin urgent pour l'Ontario de diversifier ses activités commerciales et d'ouvrir de nouveaux marchés, à l'échelle internationale et dans l'ensemble du Canada. Pendant cette période d'instabilité que traverse l'Ontario, le gouvernement continue d'éliminer les obstacles au commerce intérieur et d'offrir un soutien aux entreprises touchées par les droits de douane américains pour les aider à trouver de nouveaux marchés et à accroître les échanges commerciaux.

Favoriser le libre-échange au Canada

Les obstacles intérieurs au commerce ont freiné les échanges avec les autres provinces, qui contribuent grandement à l'économie. En cette période d'incertitude économique, l'Ontario assume un rôle directeur et élimine des obstacles par l'entremise de la *Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en favorisant le libre-échange au Canada*, adoptée en juin 2025. Avec cette loi, l'Ontario a aussi jeté les bases de la reconnaissance mutuelle des biens et des services et de l'élargissement de la mobilité de la main-d'œuvre grâce à l'adoption de nouvelles règles «de plein droit», une première au Canada. L'Ontario est la première et la seule province à avoir éliminé toutes les exceptions propres aux Parties de la province en vertu de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

En décembre 2025, l'Ontario a franchi une étape de plus vers l'application de la reconnaissance mutuelle des biens et services provenant d'autres autorités canadiennes pratiquant la réciprocité en publiant un projet de règlement dans le cadre de la *Loi ontarienne de 2025 sur le libre-échange et la mobilité*. En vertu de ce projet de règlement, la province reconnaîtrait les biens et services provenant d'autres autorités canadiennes qui prennent des mesures similaires sur leur territoire. Cette reconnaissance jouera un rôle prépondérant pour soutenir l'intégration économique à l'échelle du Canada en éliminant les obstacles au commerce intérieur qui, selon les estimations, coûtent à l'économie du pays jusqu'à 200 milliards de dollars chaque année en perte d'activité économique et de PIB.

En janvier 2026, l'Ontario a également adopté une réglementation historique sur la mobilité de la main-d'œuvre qui élimine les obstacles interprovinciaux pour les travailleurs et les entreprises et aide les employeurs à trouver plus rapidement les travailleurs canadiens qualifiés dont ils ont besoin. Pour de plus amples renseignements, voir la section *Protéger les travailleuses et travailleurs en favorisant la mobilité de la main-d'œuvre*.

Afin de soutenir davantage le commerce intérieur et la mobilité dans l'ensemble du Canada, l'Ontario a conclu, depuis avril 2025, des protocoles d'entente (PE) avec 10 provinces et territoires. Ces PE renforcent la coopération économique entre les provinces et territoires en appuyant les efforts investis pour réduire la bureaucratie, abaisser les coûts pour les entreprises et offrir à la main-d'œuvre qualifiée une nouvelle mobilité lui permettant de travailler plus librement d'un bout à l'autre du pays.

Offrir la vente directe d'alcool aux consommateurs

Le gouvernement réduit les barrières au commerce intérieur en mettant en place un mécanisme interprovincial de vente directe d'alcool aux consommateurs. Les consommateurs de l'Ontario pourront donc acheter des boissons alcoolisées directement d'un producteur participant hors de la province; de même, les producteurs de l'Ontario pourront vendre leurs produits aux consommateurs d'une province ou d'un territoire participant. Les consommateurs profiteront ainsi de plus de choix et de commodité, tandis que de nouveaux marchés s'ouvriront pour les producteurs de l'Ontario.

À la suite de la signature du Protocole d'entente fédéral-provincial-territorial sur la vente directe d'alcool aux consommateurs, en 2025, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse sont devenus les premières provinces à conclure, le 2 mars 2026, un accord bilatéral d'exploitation, premier en son genre, lequel permet la vente directe d'alcool aux consommateurs à des fins de consommation personnelle.

L'Ontario continue de travailler avec les autres provinces et les autres territoires désireux de mettre en place la vente directe d'alcool aux consommateurs.

En janvier 2026, l'Ontario a reçu le prix Coupe-papierasse d'or de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante pour le rôle que la province a joué au sein du Comité du commerce intérieur dans le cadre de l'Accord canadien de reconnaissance mutuelle (ACRM) sur la vente de produits qui a été signé le 19 novembre 2025 par le gouvernement fédéral et la plupart des provinces et territoires. L'ACRM permettra que les produits d'une province soient vendus dans d'autres provinces sans avoir à satisfaire à des exigences supplémentaires en matière de tests, de certification ou autres, à moins qu'un gouvernement ait indiqué qu'il souhaite maintenir une exigence particulière. L'Ontario n'a mentionné aucune exigence applicable dans l'ACRM. Les mesures prises par l'Ontario en matière de commerce intérieur aident les entreprises à s'adapter aux défis à l'échelle mondiale, à percer de nouveaux marchés canadiens et à renforcer la résilience et la compétitivité de l'économie provinciale.

Prendre des mesures pour élargir et diversifier le commerce interprovincial et international

Le gouvernement ouvre de nouveaux marchés pour diversifier les échanges commerciaux en faisant la promotion des biens et services ontariens. En novembre 2025, l'Ontario a injecté 100 millions de dollars supplémentaires dans le fonds L'Ontario, ensemble pour le commerce (FLOEC) afin d'aider les entreprises à réaliser des investissements à court terme pour qu'elles puissent servir davantage de clients interprovinciaux. Le fonds a pour objectif de soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) touchées par les droits de douane américains qui cherchent à se diversifier et à gagner de nouveaux marchés, de renforcer la résilience commerciale et de rapatrier les chaînes d'approvisionnement essentielles. Cet investissement a porté le financement total du programme à 150 millions de dollars sur trois ans, pour faire suite à la forte demande dont il fait l'objet.

Investir dans les petites et moyennes entreprises touchées par les droits de douane américains

En janvier 2026, l'Ontario a annoncé un investissement de 5 millions de dollars, par l'intermédiaire du fonds L'Ontario, ensemble pour le commerce (FLOEC), pour soutenir l'investissement de 85 millions de dollars réalisé par Massilly North America Inc. Massilly, un important fabricant spécialisé dans les solutions d'emballage métallique, met en place une nouvelle installation à la fine pointe de la technologie qui produira des boîtes de conserve destinées à l'emballage alimentaire. Il élargit ses activités pour inclure des lignes de découpe de bobine d'acier et de fabrication de boîtes de conserve en trois pièces. Ce projet permettra de veiller à ce que les biens de consommation vendus partout au Canada puissent mettre à profit l'acier canadien, renforçant ainsi la chaîne d'approvisionnement de bout en bout de l'Ontario et assurant l'autosuffisance et la résilience des industries clés de la province dans un contexte de volatilité géopolitique.

Ce financement fait suite à l'annonce du gouvernement, en novembre 2025, d'un investissement de 16,5 millions de dollars dans huit entreprises bénéficiaires par le biais du FLOEC. Ces projets représentent plus de 120 millions de dollars d'investissements qui créeront au-delà de 300 emplois bien rémunérés et protégeront près de 1 200 autres postes dans toute la province.

L'Ontario travaille d'arrache-pied pour soutenir l'expansion du commerce et des investissements vers des pays autres que les États-Unis. Pour davantage soutenir le commerce au Canada et avec l'extérieur, l'Ontario investit 31 milliards de dollars dans les routes, les autoroutes et d'autres infrastructures de transport afin de veiller à ce que les marchandises puissent se rendre aux nouvelles portes d'entrée commerciales, comme le port de Saint John au Nouveau-Brunswick, tout en s'assurant que les fabricants, ainsi que les producteurs et les expéditeurs de ressources disposent de l'infrastructure nécessaire pour accéder aux marchés d'un bout à l'autre du Canada et dans le monde entier.

Par ailleurs, l'Ontario fait la promotion du commerce auprès de nouveaux partenaires commerciaux internationaux par l'entremise de son réseau de Bureaux du commerce et des investissements (BCI). Travaillant en étroite collaboration avec des partenaires aux échelons fédéral, provincial-territorial et municipal, les BCI facilitent des accords d'investissement et permettent d'augmenter la capacité d'exportation des PME de la province sur les marchés mondiaux afin de faire valoir le profil commercial de l'Ontario. Ces bureaux ont facilité l'accès aux marchés à plus de 2 330 entreprises ontariennes exerçant leurs activités dans une diversité de secteurs. En novembre 2024, l'Ontario a ouvert son quatorzième BCI à Singapour. En mai 2025, la province a renforcé sa présence régionale en nommant un agent général en Thaïlande, élargissant ainsi la couverture stratégique et l'accès aux possibilités dans toute l'Asie du Sud-Est.

Ce réseau mondial vient appuyer les vastes efforts de l'Ontario en matière de diversification commerciale. En 2025, le gouvernement a entrepris plus de 60 missions d'exportation ciblées, ce qui a aidé les entreprises ontariennes à accroître leurs revenus d'exportation de plus de 110 millions de dollars. En outre, l'Ontario travaille en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral pour promouvoir les intérêts provinciaux dans le cadre des négociations d'accords de libre-échange entre le Canada et de nouveaux marchés à forte croissance. Une fois en vigueur, ces nouveaux accords commerciaux offriront d'importantes occasions de diversifier les exportations et d'accroître la présence de l'Ontario dans les régions à croissance rapide.

Rendre l'Ontario encore plus concurrentiel et plus productif

Dans le cadre de son plan pour protéger l'Ontario, le gouvernement continue à poser les bases d'une économie plus concurrentielle et plus productive. La province emploie une stratégie de croissance plus forte grâce à un plan ambitieux visant à faire de l'Ontario l'endroit le plus concurrentiel du G7 où investir, croître et réussir.

Réduire davantage les formalités administratives pour bâtir un Ontario plus concurrentiel

Depuis 2018, l'Ontario a adopté environ 700 mesures pour réduire le fardeau administratif, ce qui a, d'une part, permis aux entreprises, aux particuliers et au secteur parapublic d'épargner plus de 1,3 milliard de dollars sur les coûts de conformité annualisés et, d'autre part, donné lieu à des économies de temps se chiffrant annuellement à 1,8 million d'heures.

Le gouvernement a continué à faire fond sur ces progrès en adoptant 12 projets de loi durant la session d'automne 2025. Ces projets de loi visent à réduire le fardeau administratif, à affranchir notre économie, à investir dans les infrastructures, à améliorer les services et à rendre la vie plus abordable. Parmi ceux-ci figure la *Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en réduisant les formalités administratives*, qui allégera le fardeau réglementaire pour faire économiser aux particuliers et aux entreprises 5,8 millions de dollars supplémentaires et gagner plus de 256 000 heures chaque année.

De plus, le gouvernement réduit les formalités administratives et soutient le commerce, l'investissement et la croissance économique afin de renforcer la compétitivité de l'Ontario, grâce à la *Loi de 2025 visant à bâtir une économie plus concurrentielle*. À cette fin, il entend notamment simplifier les processus gouvernementaux pour les permis et les approbations, porter les entreprises locales et améliorer la mobilité de la main-d'œuvre en élargissant les dispositions «de plein droit», qui s'appuient sur les actions historiques de la province pour réduire les barrières commerciales interprovinciales. Les principales réformes prévues en vertu de la Loi comprennent :

- l'examen, d'ici la fin de 2028, de tous les permis axés sur le développement économique de l'Ontario dans l'intention d'en éliminer ou d'en transformer 35 % pour faire de la province un chef de file au sein du G7 en matière d'investissement, tout en maintenant de solides mesures de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement;
- la mise en place d'un système centralisé de délivrance de permis numériques qui simplifie la façon de présenter une demande de permis et d'en faire le suivi, réduisant ainsi les délais d'approbation, améliorant la transparence et offrant la certitude nécessaire pour investir et faire avancer les projets.

Compte tenu des progrès significatifs réalisés par le gouvernement en 2025 pour réduire les formalités administratives, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a attribué pour la première fois à l'Ontario la note globale « A » dans son dernier rapport *Paperasserie : Bulletin des provinces*. Le bulletin reconnaît également l'Ontario comme la province ayant le plus petit nombre de contraintes réglementaires par habitant. De plus, le gouvernement a reçu le prix Ciseaux d'or « À suivre de près » de la FCEI pour ses efforts exceptionnels visant à réduire les formalités administratives grâce à l'Outil REGi pour l'analytique réglementaire (REGi). Lancé en 2025, REGi est le premier outil nord-américain alimenté par l'intelligence artificielle à exploiter un grand modèle de langage pour définir les critères de conformité à la réglementation ontarienne et les occasions de réduire les formalités administratives.

La province continuera à tirer parti de cette démarche et à fournir des résultats concrets qui font gagner du temps et de l'argent aux entreprises et aux familles.

Améliorer la compétitivité en diminuant les coûts pour les entreprises

Grâce aux initiatives phares lancées depuis 2018, le gouvernement apporterait aux entreprises de l'Ontario des économies et une aide estimées à près de 10 milliards de dollars en 2026, dont 4,8 milliards de dollars au profit de petites entreprises. Quelques exemples de ces mesures :

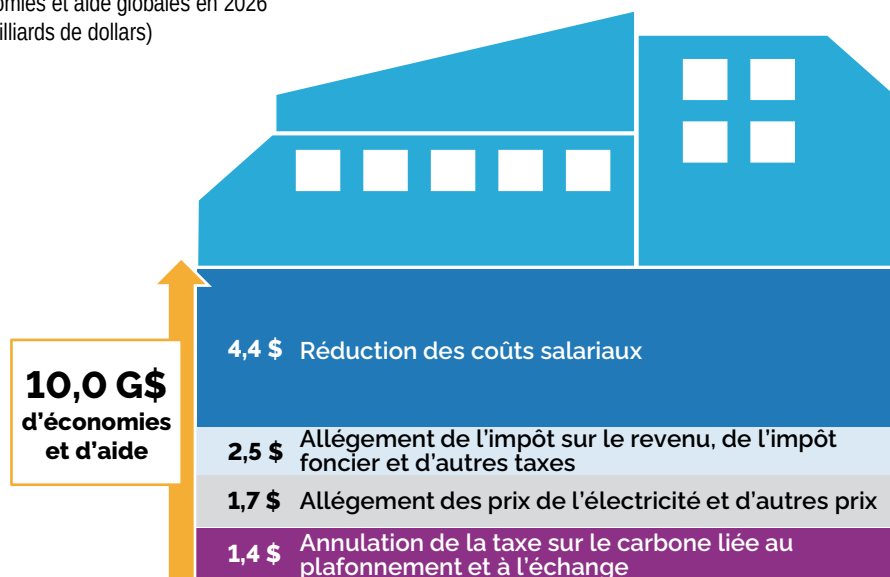
- Proposition visant à réduire davantage le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises pour le porter à 2,2 %, ce qui entraînerait un allègement fiscal supplémentaire de 5 000 \$ chaque année, mettant à profit les mesures déjà prises pour réduire le taux en le faisant passer de 3,5 % à 3,2 % et élargir l'accès à ce taux préférentiel.
- Instauration du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario, suivie de sa bonification et de son élargissement temporaires, pour offrir aux entreprises des allègements fiscaux annuels pouvant atteindre 3 millions de dollars afin de soutenir les investissements dans la fabrication ou la transformation dans la province.
- Baisse de 5,7 cents le litre de la taxe sur l'essence et de 5,3 cents le litre de la taxe sur les carburants pour aider les entreprises de l'Ontario à réduire leurs frais d'essence et de carburant.
- Maintien de l'aide aux entreprises et allègement des pressions financières par l'entremise de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, qui réduit de nouveau le taux de prime moyen, qui passe à 1,23 \$ pour 100 \$ de masse salariale assurable, le niveau le plus bas depuis plus de 50 ans.
- Mesure faisant passer de 490 000 \$ à 1 000 000 \$ l'exonération de l'impôt-santé des employeurs. Cette mesure aide les entreprises en réduisant l'impôt-santé pour les employeurs admissibles du secteur privé.
- Annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange pour éliminer ses répercussions sur les coûts des produits tels que l'essence, le carburant diesel et le gaz naturel.
- Baisse des taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises en 2021 avec, pour résultat, des économies annuelles de 450 millions de dollars pour plus de 200 000 employeurs, ou 95 % de tous les biens commerciaux en Ontario.

- Réduction des coûts des entreprises grâce à l'allègement de l'impôt sur le revenu des sociétés, en parallèle des mesures fédérales proposées qui permettraient aux entreprises d'accélérer l'amortissement de certains investissements dans les immobilisations.
- Mise en œuvre, en janvier 2021, du Plan exhaustif relatif à l'électricité, qui réduit les coûts de l'électricité d'environ 9 à 13 % en moyenne en 2026 pour les clients industriels et commerciaux de taille moyenne et de grande taille, respectivement.
- Prolongation, pour la période du 31 décembre 2025 au 31 mars 2026, de la remise de 10 % de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) sur le prix de détail des boissons alcoolisées vendues en gros aux bars et restaurants, aux grandes surfaces, aux épicerie et aux dépanneurs.
- Réduction des marges bénéficiaires de la LCBO sur les prix de gros d'environ 200 millions de dollars par an afin d'aider les producteurs et les détaillants à prospérer sur le marché élargi de l'alcool.

Graphique 1.2

Soutenir les entreprises ontariennes

Économies et aide globales en 2026
(en milliards de dollars)



Nota : La réduction des coûts salariaux comprend le soutien aux réductions des primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), la hausse de l'exonération de l'impôt-santé des employeurs, qui est passée à 1 million de dollars en 2020, et la modification du salaire minimum. L'allègement des prix de l'électricité et d'autres prix comprend : la réduction des prix de l'électricité par le biais du Plan exhaustif relatif à l'électricité; les économies directes réalisées par les entreprises grâce à la réduction de 5,7 cents le litre de la taxe sur l'essence et à la réduction de 5,3 cents le litre de la taxe sur les carburants, ce qui porte le taux de taxe à 9 cents le litre de façon permanente; jusqu'au 31 mars 2026, une remise de 10 % sur le prix de gros pour les ventes d'alcool de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) aux bars et restaurants, aux grandes surfaces, aux épicerie et aux dépanneurs titulaires d'un permis de vente d'alcool, ainsi qu'aux comptoirs express de la LCBO; et, à compter du 1^{er} avril 2026, un nouveau système d'établissement des prix appelé « prix de gros majoré », qui réduit la marge bénéficiaire de la LCBO sur le prix de gros de la bière, du vin et des boissons prêtes à boire, de façon à égaler ou dépasser la remise de 10 % précédemment appliquée au prix de gros. L'allègement de l'impôt sur le revenu, de l'impôt foncier et d'autres taxes comprend : la réduction proposée du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario applicable aux petites entreprises pour le faire passer de 3,2 % à 2,2 % (en sus de la réduction qui l'avait porté de 3,5 % à 3,2 % en 2020), l'élargissement de l'accès à ce taux préférentiel et la décision de ne pas faire pendant à la hausse de l'impôt fédéral sur les revenus de placement passifs de certaines petites entreprises; la mise en œuvre de mesures d'amortissement accéléré parallèles aux mesures proposées dans le budget fédéral de 2025, notamment; l'instauration du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional; l'instauration, la bonification et l'élargissement du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario; et la réduction des taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Créer de nouvelles possibilités de croissance grâce à l'innovation et à la technologie

L'écosystème d'innovation de l'Ontario continue à attirer d'importants investissements et à créer des emplois à forte valeur. L'innovation stimule le progrès dans de multiples secteurs, avec de nouvelles découvertes et des technologies essentielles qui contribuent à protéger et à créer des emplois bien rémunérés, tout en maintenant la compétitivité des entreprises ontariennes sur le marché mondial. En accélérant l'adoption de la technologie, en soutenant la recherche locale et en fournissant aux travailleuses et travailleurs les compétences et les ressources appropriées, l'Ontario crée les conditions propices à la multiplication des emplois rémunérateurs, à une croissance soutenue et à une économie plus concurrentielle.

Stimuler la croissance grâce à l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) représente un important débouché économique pour l'Ontario. Elle a le potentiel de stimuler la croissance, d'améliorer la productivité et de transformer les économies. Globalement, l'IA peut contribuer pour 15,7 billions \$ US à l'économie mondiale d'ici 2030. Dans une recherche réalisée à la demande de l'Institut Vecteur, Deloitte Canada estime qu'entre 2025 et 2035, l'adoption de l'IA devrait générer un PIB réel de 122 milliards de dollars pour l'Ontario et créer en moyenne 17 600 emplois annuellement. L'adoption de l'IA devrait également accroître la productivité de la main-d'œuvre dans la province de 1,6 % d'ici 2035.

La demande mondiale en matière d'innovation basée sur l'IA continuant de croître, l'Ontario est en bonne posture pour saisir de nouveaux débouchés et devenir plus concurrentiel. Le gouvernement renforce les fondements d'une utilisation responsable de l'IA, accorde la priorité aux énergies propres pour soutenir les centres de données et stimule la transformation économique en développant l'adoption des technologies d'IA dans l'ensemble de l'économie.

Adopter les innovations en intelligence artificielle de façon responsable

L'Ontario adopte des outils d'IA transformationnels et puissants pour bâtir une meilleure province, tout en s'engageant à mettre en place les garde-fous appropriés pour assurer une utilisation transparente et responsable des systèmes d'IA, tant dans le secteur public que parapublic.

Janvier 2025 a marqué l'entrée en vigueur de la *Loi de 2024 visant à renforcer la sécurité et la confiance en matière de numérique en Ontario*. Cette loi pose les assises d'une utilisation responsable de l'IA. Elle fournit à l'Ontario les outils qui lui sont nécessaires, en tant que figure de proue canadienne, pour assurer la gouvernance et l'utilisation transparentes et responsables de l'IA.

À mesure que l'économie numérique de l'Ontario évoluera, le gouvernement accélérera l'utilisation de l'IA afin de stimuler la croissance économique, de moderniser et d'améliorer les services publics, et de soutenir l'innovation et la transparence, tout en veillant à ce que l'IA soit utilisée de manière responsable dans le secteur public.

Réserver l'électricité en priorité aux centres de données qui renforcent l'économie ontarienne

Selon un rapport publié en 2025 par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, l'Ontario compte environ 100 centres de données. Le gouvernement de l'Ontario prend également des mesures pour réserver l'électricité en priorité aux centres de données axés sur ses intérêts économiques, notamment les projets qui créent des emplois de grande qualité, qui facilitent l'hébergement local de données et qui renforcent la position de l'Ontario dans l'économie numérique.

Avec les outils prévus dans la *Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en garantissant l'accès à l'énergie abordable pour les générations futures*, la province peut établir certaines conditions auxquelles les centres de données doivent satisfaire avant leur raccordement initial au réseau électrique ou avant de pouvoir s'y raccorder après une interruption. Cela garantit que les données canadiennes restent au Canada et sont protégées contre toute utilisation abusive.

Bâtir l'infrastructure d'intelligence artificielle de l'Ontario

En décembre 2025, le gouvernement s'est réjoui de l'investissement de 238 millions de dollars de Marvell Technology Inc. dans un projet d'expansion quinquennal qui prévoit notamment l'ouverture d'un nouveau bureau à Toronto, l'élargissement à Ottawa et dans la région de York de ses activités de recherche et développement dans le domaine des semi-conducteurs, ainsi que la création d'un nouveau laboratoire d'optique. Pour soutenir cette expansion, l'Ontario fournit un financement maximal de 17 millions de dollars par l'entremise du Fonds pour Investissements Ontario, qui permettra de créer jusqu'à 350 emplois bien rémunérés et de consolider la position de la province en tant que pôle mondial de technologie et d'infrastructures d'intelligence artificielle.

Élaborer la stratégie industrielle de l'Ontario dans le domaine de l'intelligence artificielle

L'Ontario a établi une solide base d'intelligence artificielle (IA) grâce à l'essor de ce secteur dans la province, notamment par son immense bassin de talents et la prolifération des entreprises d'IA locales. Afin de mettre à profit ces points forts et de favoriser une adoption plus large dans l'ensemble de l'économie, le gouvernement élabore actuellement une stratégie provinciale détaillée en matière d'IA. Cela renforcera la position de l'Ontario en tant que chef de file mondial de l'IA capable d'attirer l'investissement et le talent, de soutenir la croissance des entreprises locales et de stimuler leur productivité.

En étroite collaboration avec l'industrie et les partenaires universitaires, le gouvernement élabore un plan coordonné qui sera déployé à l'été 2026 et qui soutiendra l'expansion des entreprises ontariennes d'IA, élargira l'accès à des outils de calcul et de données souverains et assurera dans la province des infrastructures énergétiques numériques utilisables en réseau et indispensables à l'innovation de nouvelle génération. Cette stratégie visera également une adoption et un déploiement à plus vaste échelle dans les collectivités et les entreprises des secteurs clés, en mettant l'accent sur les technologies et les talents locaux. Pour mettre l'Ontario sur la voie de la réussite, le gouvernement favorisera également une utilisation sûre et responsable de l'IA en créant des cadres de gouvernance clairs et en rehaussant le niveau de littératie dans ce domaine.

Stimuler l'adoption de l'IA en Ontario

Afin de promouvoir l'adoption de l'IA dans la province, le gouvernement appuie le lancement, par Communitech, d'un projet pilote communautaire visant à aider les PME à adopter des solutions d'IA pratiques qui renforcent la productivité et la compétitivité. Cette initiative ciblera principalement les entreprises de secteurs clés tels que la défense, la construction, la fabrication, les soins de santé et les services. Le projet associe des entreprises de la région de Waterloo à des équipes d'étudiantes et d'étudiants de niveau postsecondaire participant à des programmes d'éducation coopérative afin de cerner des débouchés à forte valeur et de mettre en œuvre de véritables flux de travail basés sur l'intelligence artificielle. Ce modèle accélère l'adoption de l'IA en entreprise, tout en permettant aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir sur le tas une expérience professionnelle enrichissante. Les enseignements tirés du projet pilote aideront l'Ontario à définir son approche pour favoriser une adoption plus répandue de l'IA dans la province.

Renforcer l'élaboration et l'adoption de technologies essentielles en Ontario

Pour aider les entreprises de l'Ontario à rester concurrentielles sur la scène mondiale, le gouvernement continue à investir dans les technologies essentielles. Grâce à un investissement supplémentaire de 107 millions de dollars sur trois ans à compter de 2026-2027, le gouvernement renouvelle le Programme des initiatives relatives aux technologies critiques (ITC) et lancera prochainement une demande de propositions afin de sélectionner des partenaires pour la mise en œuvre de ces initiatives. Le nouveau financement sera destiné aux projets visant à accélérer l'élaboration, la commercialisation et l'adoption de technologies critiques telles que l'IA, les technologies quantiques, la cybersécurité et la connectivité de pointe, ainsi que de technologies cruciales pour la fabrication ou la chaîne d'approvisionnement, comme la robotique et les semi-conducteurs, dans des secteurs clés tels que la fabrication de pointe, l'automobile, les sciences de la vie, l'exploitation minière, la défense, l'agriculture et les infrastructures intelligentes. Le Programme des ITC a été mis sur pied en 2023.

Les partenaires sélectionnés lors du premier cycle sont l'Institut Vecteur, le Centre d'innovation de l'Ontario, l'Ontario Bioscience Innovation Organization, le Laboratoire d'idées Quantum Valley et l'Échange canadien de menaces cybernétiques. L'élaboration et l'adoption de ces technologies ont contribué à dynamiser l'écosystème d'innovation et les infrastructures d'IA de l'Ontario, créant de nouveaux débouchés pour les entreprises, augmentant la productivité et favorisant la mise au point et l'adoption de technologies transformatrices. Depuis son lancement, le Programme des ITC aura vraisemblablement permis la création ou la préservation de plus de 65 000 emplois ainsi que la formation de plus de 14 000 personnes hautement spécialisées, générant ainsi plus de 700 éléments de propriété intellectuelle dans la province.

Soutenir la recherche et l'innovation locales en investissant dans l'infrastructure de recherche de l'Ontario

Le soutien à la recherche locale contribue aux découvertes révolutionnaires et aux applications concrètes qui améliorent la vie des gens, tout en permettant aux entreprises de rester à la pointe de l'innovation. Les recherches et les innovations attribuables aux collèges, universités, hôpitaux de recherche et instituts de recherche de l'Ontario permettent de trouver des solutions aux problématiques sociales, environnementales et de santé, tout en stimulant la croissance économique, en renforçant les industries clés et en améliorant la capacité à faire face à la concurrence mondiale.

Le gouvernement investira un montant supplémentaire de 117,1 millions de dollars sur trois ans à compter de 2026-2027 par l'entremise du Programme d'infrastructure de recherche du Fonds pour la recherche en Ontario (IR-FRO), ce qui permettra de continuer à construire, à rénover et à équiper des installations de recherche de pointe pour des projets essentiels dans des secteurs prioritaires, notamment l'agroalimentaire, les minéraux critiques, les technologies de l'information, les sciences de la vie et la fabrication. Voilà un investissement qui renforcera la capacité de recherche de l'Ontario, contribuera à attirer et à retenir du personnel hautement qualifié et soutiendra la croissance de l'économie de l'innovation dans la province.

Cette initiative s'appuie sur les investissements de plus de 47 millions de dollars annoncés en janvier 2026 pour soutenir 195 projets de recherche dans les universités, les collèges et les hôpitaux de la province dans le cadre du plan du gouvernement visant à protéger l'Ontario en soutenant la recherche locale porteuse d'importantes retombées, en protégeant les emplois bien rémunérés et en aidant les entreprises ontariennes à être concurrentielles à l'échelle mondiale.

Faire de nouvelles découvertes grâce aux instituts de recherche de l'Ontario

Le gouvernement continue à promouvoir le travail de recherche et d'innovation fait en Ontario, afin de garder les idées, l'expertise et la propriété intellectuelle dans la province et de favoriser la croissance économique à long terme. Pour soutenir les activités des programmes de recherche établis, le gouvernement investira 26 millions de dollars sur trois ans à compter de 2026-2027, pour assurer le maintien et le renouvellement de l'aide financière accordée aux instituts de recherche ontariens et pour que les découvertes issues de recherches menées dans la province restent le catalyseur de percées et d'innovations mondiales majeures. De plus, ces mesures continueront à favoriser une main-d'œuvre compétente, à promouvoir de nouveaux débouchés commerciaux et à soutenir la croissance économique à long terme de l'Ontario.

Soutenir les entreprises et les travailleuses et travailleurs de la fabrication

Le secteur de la fabrication, qui emploie plus de 800 000 personnes dans l'ensemble de la province, est un moteur de la puissance économique et de la compétitivité mondiale de l'Ontario. Alors que s'intensifient les difficultés pour les fabricants de l'Ontario en raison de la politique commerciale américaine, le gouvernement continue à attirer les investissements qui soutiendront le secteur manufacturier local.

Le gouvernement favorise la croissance dans le secteur de la fabrication et aide les fabricants à faire face à la concurrence en se dotant d'installations de production de nouvelle génération, en renforçant les chaînes d'approvisionnement locales, en mettant à profit les technologies qui améliorent la productivité et en développant la main-d'œuvre de demain.



Pour soutenir la fabrication dans la province, le gouvernement a mis en place le crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario, qui apporte une aide annuelle maximale de 3 millions de dollars à une société qui y a droit et effectue des investissements admissibles dans des bâtiments, des machines et du matériel destinés à la fabrication ou à la transformation dans la province.

De plus, pour améliorer davantage la compétitivité fiscale de l'Ontario relativement aux investissements des entreprises, le gouvernement entend permettre à celles-ci d'accélérer l'amortissement d'un vaste éventail d'investissements dans les immobilisations, en parallèle des mesures fédérales proposées. Ces mesures comprennent des dispositions qui permettraient aux sociétés admissibles d'amortir immédiatement 100 % du coût des bâtiments, des machines et du matériel utilisés dans la fabrication ou la transformation. Les mesures d'amortissement accéléré permettraient des économies d'impôt de plus de 3,5 milliards de dollars sur quatre ans, ce qui contribuerait à faire de l'Ontario la meilleure région du G7 où investir et faire des affaires, en attendant l'adoption de la loi fédérale.

Le gouvernement appuie également la compétitivité de l'Ontario dans le secteur de la fabrication de pointe par l'entremise du volet Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe (ICSFP) du Programme pour le développement régional. Le volet ICSFP soutient la fabrication de pointe dans toute la province en fournissant un soutien financier et des outils, aux petites et moyennes entreprises principalement, afin d'aider les fabricants à investir dans de l'équipement, des technologies et le développement des compétences. À ce jour, le gouvernement a annoncé des investissements d'environ 50 millions de dollars dans plus de 40 entreprises et organisations par l'entremise du volet ICSFP. Cette initiative a généré des investissements de 675 millions de dollars de la part de l'industrie et permis de créer plus de 1 100 emplois.

Soutenir les nouveaux investissements dans la fabrication de pointe

En novembre 2025, le gouvernement a applaudi un investissement de plus de 165 millions de dollars réalisé par Convertus Group pour construire une nouvelle usine de biocarburants à la fine pointe de la technologie dans la région de York. Considérée comme l'un des géants nord-américains de la gestion des déchets organiques, la nouvelle usine de biocarburants de Convertus sera la première en son genre au Canada à utiliser une technologie de pointe pour convertir des déchets organiques en gaz naturel renouvelable. Pour soutenir cet investissement, le gouvernement fournira 2 millions de dollars dans le cadre du volet Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe du Programme pour le développement régional (PDR), ce qui fera de l'Ontario un chef de file dans le traitement et la transformation des déchets et dans les énergies renouvelables, en plus de créer 52 emplois bien rémunérés. De plus, cet investissement aidera à accroître la résilience et l'autonomie de l'Ontario dans les chaînes d'approvisionnement intérieures et mettra en évidence le rôle directeur de la province dans les technologies et les solutions de nouvelle génération.

Cultiver une croissance à l'avant-garde dans le secteur ontarien de l'agroalimentaire

L'Ontario possède un secteur agroalimentaire riche et diversifié qui produit plus de 200 denrées agricoles, 60 % des aliments produits en Ontario étant transformés et consommés dans la province même. Pour soutenir le secteur agroalimentaire de la province, qui a contribué pour 51 milliards de dollars au PIB en 2024 et représenté un emploi sur neuf en Ontario, le gouvernement a publié en novembre 2022 le document *Cultiver l'Ontario*, une stratégie provinciale pour le secteur agroalimentaire. Cette stratégie a renforcé les chaînes d'approvisionnement agroalimentaire, développé les talents de l'agroalimentaire et rehaussé la compétitivité en appuyant l'adoption de technologies et de pratiques nouvelles.

Favoriser l'innovation agroalimentaire grâce au Partenariat canadien pour une agriculture durable

Depuis avril 2023, l'Ontario soutient le secteur agroalimentaire par l'entremise du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable). Cet accord quinquennal, soutenu par un investissement de 3,5 milliards de dollars de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, prévoit notamment 1 milliard de dollars pour des activités et des programmes fédéraux, ainsi qu'un engagement de 2,5 milliards de dollars partagés entre, d'une part, le gouvernement fédéral (60 %) et, d'autre part, les provinces et les territoires (40 %). Le PCA durable vise à renforcer la concurrence, l'innovation et la résilience du secteur agricole, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels au Canada.

En septembre 2025, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont investi dans plusieurs entreprises dans le cadre de divers programmes du PCA durable, notamment :

- 14,6 millions de dollars dans le cadre du Programme désigné pour la résilience des paysages agricoles (PRPA) afin d'aider les agriculteurs à améliorer leurs terres;
- jusqu'à 4,8 millions de dollars dans 48 projets de recherche et d'innovation et un soutien à 20 entreprises grâce à l'Initiative ontarienne pour la recherche agroalimentaire (IORA).

Ces investissements s'ajoutent aux 9 millions de dollars consacrés à l'Initiative ontarienne pour la durabilité agricole (IODA), financée grâce au PCA durable en 2024, afin d'aider les agriculteurs à rendre leurs exploitations plus durables et plus concurrentielles.

Renforcer la stabilité dans le secteur de l'agroalimentaire grâce au Programme ontarien de gestion des risques

Le Programme ontarien de gestion des risques (PGR) aide les agriculteurs à gérer les risques qui échappent à leur contrôle, comme la fluctuation des coûts et des prix sur le marché, pour qu'ils puissent être concurrentiels à l'échelle mondiale. Ce programme soutient plus de 383 000 emplois et génère 24 milliards de dollars dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire de l'Ontario, qui compte 8 500 exploitations agricoles se consacrant à l'élevage bovin ou porcin, à l'élevage de moutons ou de veaux, à la production de céréales ou d'oléagineux, ainsi qu'à la production de denrées horticoles comestibles dans le cadre du Programme d'autogestion des risques. En janvier 2025, le gouvernement de l'Ontario a annoncé une hausse du financement annuel de son Programme de gestion des risques (PGR), portant celui-ci de 150 millions à 250 millions de dollars sur trois ans, afin de renforcer le soutien aux agriculteurs.

Stimuler les investissements dans l'agroalimentaire en Ontario

En décembre 2025, l'Ontario a accueilli un investissement de plus de 533 millions de dollars de Lee Li Holdings Inc. qui permettra à cette entreprise de moderniser et d'agrandir ses installations existantes, ainsi que d'ouvrir une nouvelle usine d'embouteillage et de conditionnement ultramoderne à Mississauga. La nouvelle usine nord-américaine se destina surtout à la fabrication de bouteilles en plastique pour des produits populaires tels que le thé, le café, l'eau pétillante et l'eau aromatisée, assurant ainsi la fabrication, le remplissage et le conditionnement en Ontario d'un plus grand nombre de boissons vendues au Canada et en Amérique du Nord. Le gouvernement fournit 90 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds pour Investissements Ontario afin de soutenir cet investissement, qui devrait créer 275 emplois bien rémunérés et renforcer l'avantage concurrentiel de l'Ontario dans le secteur agroalimentaire.

En juin 2025, l'Ontario a annoncé un investissement de plus de 1,4 million de dollars par l'entremise de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) pour permettre l'aboutissement de cinq projets d'agriculture dans la région de Clay Belt. Ces investissements dans une vaste étendue de terres fertiles du Nord de l'Ontario contribueront à développer les activités commerciales, à améliorer le rendement des cultures, à créer des emplois et à stimuler la croissance économique dans la région.

Soutenir l'infrastructure de recherche agricole

L'Ontario investira près de 50 millions de dollars dans Recherche et innovation agricoles Ontario (RIAO) au cours des trois prochaines années, à compter de 2026-2027, dont un montant de 41 millions de dollars annoncé en octobre 2025. Ces investissements aideront à soutenir le réseau provincial d'infrastructure de recherche agroalimentaire stratégique, qui comprend 14 stations de recherche réparties sur 5 600 acres et dans plus de 200 immeubles. RIAO aide à traduire la recherche en solutions pratiques pour les agriculteurs et les agroentreprises.

Ce financement comprend également un investissement de 10,5 millions de dollars dans le nouveau Centre ontarien de recherche sur la volaille à la station de recherche d'Elora, qui porte à 24 millions de dollars la contribution provinciale totale. Le soutien consacré à cette infrastructure favorisera la recherche de pointe et l'innovation, au profit des agriculteurs et des agroentreprises partout en Ontario.

Investir pour protéger et soutenir les collectivités rurales et du Nord

Les petites collectivités rurales et du Nord de l'Ontario sont un élément essentiel de la force économique et de la résilience globales de la province.

Pour assurer la résilience des collectivités du Nord, l'Ontario prolonge le Fonds de soutien à l'exploitation des richesses naturelles dans le Nord de l'Ontario en procédant à un nouvel investissement continu de 15 millions de dollars annuellement. Ce financement aidera les municipalités du Nord à investir dans des infrastructures essentielles telles que les routes et les ponts, à accéder à de nouveaux débouchés économiques grâce à l'exploitation des ressources et à atténuer les répercussions de cette exploitation sur les infrastructures locales.

Dans le cadre de son plan pour protéger l'Ontario, le gouvernement renforce la capacité du milieu rural à favoriser des collectivités fortes, à créer des emplois et à les conserver, ainsi qu'à stimuler la croissance de l'économie locale. En janvier 2026, le gouvernement a annoncé le lancement du deuxième cycle de son Programme de développement des collectivités rurales de l'Ontario (PDCRO). Ce programme, doté de 20 millions de dollars, offre un financement à coût partagé pour aider à renforcer l'économie dans les collectivités rurales, à protéger les emplois, à améliorer l'infrastructure et à créer des entreprises robustes.

L'Ontario continue également à soutenir la viabilité financière des petites municipalités rurales et du Nord dans la province en augmentant le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO), grâce à l'injection dans le programme de 100 millions de dollars supplémentaires sur deux ans, et en portant l'enveloppe totale du financement à 600 millions de dollars annuellement. Ce financement aidera les municipalités à fournir des services essentiels, des transports en commun aux bibliothèques en passant par les services d'urgence et l'entretien des routes.

Renforcer les secteurs touristique et culturel de l'Ontario

L'Ontario continue d'investir dans ses secteurs touristique et culturel afin de stimuler la croissance économique, de soutenir les collectivités locales, de créer des emplois et de faire de la province une destination touristique très prisée à l'échelle mondiale.

Bâtir Destination Niagara

L'Ontario fait avancer la stratégie Destination Niagara afin d'exploiter pleinement le potentiel que présente la région en tant que destination de calibre mondial accessible toute l'année. Le plan vise à porter le nombre annuel de touristes à 25 millions et à doubler les retombées touristiques pour Niagara, ajoutant ainsi quelque 3 milliards de dollars au PIB de l'Ontario chaque année. Les priorités consistent notamment à améliorer les attractions touristiques, tout en offrant des expériences de jeu de classe mondiale, des dégustations de vin, des expériences culinaires, les arts et la culture, ainsi que des transports améliorés.

Les initiatives à venir comprennent l'acquisition d'une nouvelle grande roue, la revitalisation de Niagara Parks Marina, le réaménagement de l'Ontario Power Generating Station, l'exploration d'un parc à thème emblématique et un tramway entièrement accessible en service toute l'année sur la ligne Niagara River. Les initiatives liées aux transports comprennent le prolongement de l'autoroute Queen-Elizabeth (QEW), le jumelage du pont Garden City Skyway, l'augmentation du service GO et une étude concernant l'amélioration de l'accès aérien à l'aéroport du district de Niagara.

À ce jour, on compte 35 millions de dollars consacrés à la reconstruction du Royal George Theatre du Shaw Festival, plus de 1 million de dollars dans des festivals et événements régionaux, ainsi qu'une nouvelle attraction touristique. Le réaménagement de Toronto Power Generating Station, financé par le secteur privé et représentant un investissement de plus de 300 millions de dollars, permettra l'inauguration du seul hôtel cinq étoiles de la région.

L'expérience Niagara Takes Flight, inaugurée par Niagara Parks, a déjà accueilli plus de 120 000 visiteurs et généré des revenus de 3,5 millions de dollars, renforçant davantage l'attrait de la région en toutes saisons.

Soutenir le réaménagement de l'aéroport du district de Niagara

La province examinera les possibilités qui s'offrent à elle pour favoriser d'éventuelles améliorations aux infrastructures de l'aéroport du district de Niagara et stimuler la croissance du tourisme ainsi que le développement économique grâce à une meilleure liaison avec la région de Niagara, dans le droit fil de la stratégie Destination Niagara. Le gouvernement poursuit également les travaux entrepris dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'accès aérien à Niagara afin d'éclairer les décisions futures, à savoir s'il conviendra de favoriser la croissance à long terme du nombre de voyageurs et des retombées économiques.

Revitaliser la Place de l'Ontario

L'Ontario est en train de préparer le site de la Place de l'Ontario pour l'aménager et ainsi en faire une destination de classe mondiale qui pourra attirer six millions de visiteurs chaque année. La Place de l'Ontario réaménagée aura beaucoup à offrir aux personnes de tout âge, notamment des espaces publics améliorés, des terrains de jeu, des sentiers et des parcs, un meilleur accès au bord de l'eau, une scène intérieure et extérieure améliorée offrant toute l'année divers spectacles et autres divertissements, un parc aquatique et centre de mieux-être pour la famille, ainsi qu'un Centre des sciences de l'Ontario tout neuf et ultramoderne qui devrait être prêt à l'horizon 2029.

Cette transformation unique en son genre du secteur riverain de Toronto permettra de créer plus de 5 700 emplois dans les secteurs de la construction et du tourisme ainsi que d'accélérer la croissance économique à Toronto et dans l'ensemble de la région. À la fin des travaux, la Place de l'Ontario réaménagée sera une attraction internationale de classe mondiale pour des générations de visiteurs venus de près ou de loin et offrira une occasion unique de créer un puissant moteur économique dans le secteur riverain de Toronto.



Réaménagement du secteur riverain de Mississauga

La province s'engage à consacrer 29 millions de dollars sur trois ans à un projet visant à transformer la jetée de Lakeview Village en attrait culturel, en collaboration avec la ville de Mississauga, la région de Peel et le groupe chargé du réaménagement de Lakeview Village. Le secteur de l'ancienne centrale électrique de Lakeview (« les quatre sœurs ») est en voie d'être transformé en installation à usage mixte, et la jetée sera réaménagée pour devenir le cœur de ce nouveau site. Ce projet vise un embellissement remarquable du secteur riverain du lac Ontario à Mississauga et à soutenir la croissance économique, la création d'emplois et le tourisme dans la région.

Investir dans Destination Wasaga

C'est à Wasaga Beach que se trouvent la plus longue plage d'eau douce au monde et l'un des rares écosystèmes de dunes littorales de l'Ontario. Avec pour panorama l'escarpement accidenté du Niagara et plus de 14 kilomètres de côtes de sable blanc, cette localité accueille chaque année des millions de visiteurs venus du monde entier.

La province poursuit sa coopération avec la ville de Wasaga Beach afin d'améliorer la zone pour les résidents et les visiteurs, notamment en débloquent une aide de 2 millions de dollars pour la planification du tourisme et jusqu'à 25 millions de dollars pour le réaménagement du site historique de l'île Nancy. L'Ontario entamera bientôt le processus par lequel une partie du littoral appartenant à la province, dans le parc provincial Wasaga Beach, sera transférée à la ville en vue de son intégration dans le vaste projet de développement Destination Wasaga, à condition que la plage reste publique.

Les travaux en cours permettront de mieux reconnaître l'importance de la région et de préserver son histoire, d'améliorer les routes locales afin de répondre aux besoins futurs en matière de logement et de circulation et de revitaliser le centre-ville pour instaurer un plus grand sentiment d'appartenance à la communauté et encourager les visiteurs à revenir régulièrement.

Investir dans les établissements culturels de l'Ontario

Afin d'accueillir sa collection de plus en plus imposante d'art moderne et contemporain, la province s'engage à consacrer 35 millions de dollars sur deux ans au projet d'agrandissement de la Dani Reiss Modern and Contemporary Gallery du Musée des beaux-arts de l'Ontario (MBAO). Cette initiative, qui représente un agrandissement considérable pour le MBAO, contribuera à moderniser l'établissement et continuera de faire augmenter sa fréquentation et de produire des retombées économiques pour l'Ontario. Lorsque les travaux de construction en cours seront terminés, le projet permettra au MBAO de présenter des expositions nouvelles et innovantes.

L'Ontario fournira également une subvention de fonctionnement annuelle supplémentaire de 21 millions de dollars au MBAO et au Musée royal de l'Ontario. Cet investissement permettra à ces icônes culturelles de l'Ontario de continuer à offrir aux visiteurs la possibilité d'apprécier tout ce que ces institutions de renommée mondiale ont à offrir, et d'en profiter.

Aider les entrepreneurs à prospérer et à réussir

L'Ontario aide les entrepreneurs à démarrer leur entreprise et à la développer. C'est pourquoi le gouvernement investira 9,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027, pour renouveler les subventions destinées aux programmes Entreprise d'été et Entreprise en démarrage Plus, offerts par l'entremise du réseau de centres d'encadrement des petits entrepreneurs (CEPE). Pour aider les CEPE à répondre à la demande grandissante liée à ces programmes, augmenter les services de consultation et soutenir de nouvelles initiatives, l'Ontario investira également 3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2026-2027.

Les 54 CEPE de l'Ontario offrent aux entrepreneurs une gamme complète de services de soutien aux entreprises, qui proposent sous un même toit l'accès à des conseillers, à des programmes et à des services, ainsi que des possibilités d'apprentissage adaptées aux propriétaires de petites entreprises de leur région. En 2024-2025, les CEPE de l'Ontario ont contribué au démarrage de plus de 8 000 entreprises, à l'expansion de 2 700 entreprises existantes, ainsi qu'à la création de plus de 15 800 emplois.



Le gouvernement continue également à soutenir les programmes qui aident les entrepreneurs à démarrer, à développer et à agrandir leurs entreprises :

- en renouvelant son soutien aux jeunes entrepreneurs au moyen d'un investissement annuel de 2 millions de dollars sur trois ans dans Futurpreneur, à compter de 2026-2027. Futurpreneur aide les entrepreneurs de 18 à 39 ans à lancer leur entreprise et à la développer en mettant à leur disposition du mentorat et des programmes en personne, ainsi qu'un montant maximal de 75 000 \$ en capitaux d'emprunt auquel contribue également la Banque de développement du Canada (BDC);
- en investissant 5 millions de dollars dans le Centre de compétences en numérisation en 2026-2027 pour aider les petites entreprises à se moderniser et à se développer en adoptant les technologies numériques;
- en renouvelant son soutien à la Fédération des gens d'affaires francophones de l'Ontario (FGA) au moyen d'un investissement de 750 000 \$ sur trois ans, à compter de 2026-2027, pour que les entrepreneurs francophones bénéficient d'un accès continu, en français, à des services spécialisés de soutien aux entreprises.

Améliorer les marchés financiers

Alors que l'ordre économique mondial continue d'être marqué par des changements rapides, des flux commerciaux fluctuants, des pressions démographiques, ainsi que des défis concernant l'entrepreneuriat, la rétention des entreprises et la formation de capital, le secteur des services financiers de l'Ontario demeure un pilier de stabilité et un moteur économique du Canada.

Le gouvernement de l'Ontario reste déterminé à collaborer étroitement avec ses principaux partenaires du secteur des marchés financiers et avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour mettre en œuvre des réformes innovantes, renouveler ses efforts visant l'allègement du fardeau réglementaire, accélérer l'accès au capital, continuer à protéger les investisseurs et préserver leur confiance dans les marchés de l'Ontario.

Le gouvernement examine les possibilités de faire de l'Ontario un chef de file mondial pour l'innovation en matière d'actifs numériques. À cette fin, la province organisera des tables rondes ciblées avec les parties prenantes, dans les prochains mois, afin de définir les conditions stratégiques requises pour une réglementation efficace des actifs numériques qui permet aux entrepreneurs de concrétiser leurs idées et d'innover en Ontario. De plus, la province collabore étroitement avec le gouvernement fédéral à l'élaboration du cadre canadien de réglementation des cryptomonnaies stables. Il est essentiel de favoriser un environnement propice à l'innovation si la province veut rester un chef de file dans le secteur mondial des services financiers.

Ces initiatives renforceront la position de l'Ontario dans le secteur émergent des technologies financières et contribueront à l'objectif ambitieux de la province, qui se veut un pôle international pour le financement entrepreneurial, où une solide formation de capital stimule l'innovation de pointe, la création d'emplois à forte valeur et la croissance économique à long terme.

Protéger la main-d'œuvre de l'Ontario

Les travailleuses et travailleurs de l'Ontario demeurent l'atout le plus précieux de la province, le gouvernement prend des mesures pour les protéger contre les tarifs douaniers américains et l'incertitude économique. L'Ontario protège les travailleurs en favorisant la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces, en leur fournissant les outils nécessaires pour obtenir des emplois gratifiants et bien rémunérés et en investissant dans la formation afin de répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail.

Protéger les travailleuses et travailleurs en favorisant la mobilité de la main-d'œuvre

Afin de protéger les travailleurs ontariens et de renforcer la résilience économique de l'Ontario, des règlements inédits en matière de mobilité de la main-d'œuvre et de libre-échange ont été mis en place, permettant aux employeurs d'accéder plus rapidement aux travailleurs canadiens compétents dont ils ont besoin.

À compter du 1^{er} janvier 2026, de nouvelles règles « de plein droit » sur la mobilité de la main-d'œuvre permettront aux travailleurs certifiés et recherchés de commencer à travailler en Ontario dans les 10 jours ouvrables suivant l'homologation de leurs titres de compétence par l'organisme de réglementation concerné. Ces règles « de plein droit » inédites visent des professions régies par plus de 50 organismes de réglementation hors du secteur de la santé et concernent plus de 300 certifications. Elles favorisent l'embauche plus rapide à des postes essentiels, améliorent la mobilité des travailleurs à la grandeur du pays et renforcent la compétitivité économique de l'Ontario.

L'Ontario améliore également l'accès aux professionnels de la santé en étendant la mobilité professionnelle « de plein droit » à 16 autres professions de la santé réglementées, ce qui favorise le développement de la main-d'œuvre tout en respectant les normes de réglementation. Ces réformes élargies impliquent également de franchir le pas vers la reconnaissance systématique des médecins et des membres du personnel infirmier qui détiennent un titre de compétence en règle dans d'autres provinces et territoires, ce qui leur permettra de poursuivre plus rapidement et plus facilement l'exercice de leur profession en Ontario.

Ces changements inédits s'inscrivent dans le plan du gouvernement pour soutenir les travailleurs ontariens et canadiens et constituer une main-d'œuvre canadienne unie, capable de résister aux droits de douane américains et à l'incertitude économique.

Investir dans les métiers spécialisés et les compétences en construction

Afin de constituer une main-d'œuvre solide dans les métiers spécialisés et de préserver l'économie ontarienne en cette période d'incertitude, l'Ontario continue à investir dans les programmes qui soutiennent et renforcent la main-d'œuvre dans ce secteur. Depuis 2020, l'Ontario a investi plus de 2,1 milliards de dollars dans les métiers spécialisés afin de faire tomber les préjugés, de simplifier le système d'apprentissage et d'augmenter la participation des employeurs.

La province renforce également la main-d'œuvre de l'Ontario dans le secteur de la construction en créant des places supplémentaires en construction et en urbanisme dans les collèges, les universités et les instituts autochtones. Comme annoncé dans le budget de 2025, la province a investi 75 millions de dollars sur trois ans pour former, dans l'ensemble de la province, un effectif additionnel de 7 800 étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire aux métiers recherchés dans le secteur de la construction. Cet investissement soutient la capacité de la province à répondre à la demande actuelle et future et à exécuter son ambitieux plan d'infrastructure.

Soutenir l'apprentissage dans les métiers spécialisés

L'Ontario continue à élargir la formation en apprentissage en salle de classe, aidant ainsi un plus grand nombre d'apprenties et apprentis partout dans la province à acquérir les compétences requises pour entreprendre des carrières gratifiantes dans les métiers spécialisés. L'Ontario investira 64,2 millions de dollars sur trois ans pour créer jusqu'à 4 000 nouvelles places de formation chaque année, aidant ainsi les apprentis à accéder plus rapidement à la formation en classe, tout en couvrant leurs droits de formation en classe de 10 \$ par jour pour le niveau 1. Cet investissement s'inscrit dans l'engagement de 159,3 millions de dollars annoncé dans le budget de 2025 pour renforcer les programmes de formation aux métiers spécialisés.

Créer des bourses d'études en développement des ressources pour la communauté étudiante des Premières Nations

Comme annoncé dans le budget de 2025, le gouvernement a investi 10 millions de dollars sur trois ans pour créer de nouvelles possibilités de bourses d'études permettant aux étudiantes et aux étudiants des Premières Nations qui le souhaitent de faire carrière dans la mise en valeur des ressources. Ces bourses offriront aux étudiants des Premières Nations l'accès aux outils et à la formation nécessaires pour devenir des chefs de file et des innovateurs dans ce secteur. Cet investissement contribue au plan du gouvernement visant à protéger l'Ontario et à soutenir la participation, la collaboration et la propriété des Autochtones dans la chaîne provinciale d'approvisionnement en minéraux critiques.

Moderniser le secteur des retraites de l'Ontario

Les travailleuses et travailleurs de l'Ontario méritent un système de retraite moderne et robuste. C'est pourquoi le gouvernement de l'Ontario met en œuvre des initiatives visant à améliorer la sécurité du revenu de retraite, à offrir de nouvelles options aux participants aux régimes de retraite, à accroître la flexibilité et à simplifier l'administration des régimes. Ces efforts de modernisation visent à répondre à l'évolution des besoins du système de retraite et de ses participants.

Protéger les bénéficiaires d'un régime grâce au Fonds de garantie des prestations de retraite

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) joue un rôle important en protégeant contre l'éventuelle insolvabilité de l'employeur les 635 000 participants aux régimes de retraite à employeur unique offrant des prestations déterminées. Dans sa forme actuelle, le FGPR complète la première tranche mensuelle de 1 500 \$ d'une pension admissible dans le cas où un régime de retraite est contraint de procéder à sa liquidation en raison d'un déficit et que le promoteur est en faillite. Le FGPR est financé par les cotisations annuelles que versent les employeurs parrainant les régimes de retraite à employeur unique offrant des prestations déterminées et par les revenus tirés de son investissement. L'Ontario est seul au Canada à offrir cette protection aux bénéficiaires du régime.



Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*, le gouvernement a annoncé qu'il procéderait à un examen du FGPR, comme l'exige la *Loi sur les régimes de retraite*, et qu'il présenterait les résultats de cet examen dans le budget de 2026. Le précédent examen du FGPR exigé en vertu de la loi, mené en 2021, a abouti à une amélioration des exigences concernant les rapports exigés des régimes admissibles au FGPR. Les données recueillies dans ce rapport amélioré ont été utilisées, avec l'aide de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, pour éclairer l'examen. L'examen de 2026 montre un déclin du nombre de participants et du nombre de régimes au fur et à mesure que des régimes à employeur unique offrant des prestations déterminées cessent leurs activités. De plus, les régimes vieillissent et desservent une proportion croissante de retraités, qui sont les plus vulnérables en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Cependant, avec un actif net de 1,3 milliard de dollars au 31 mars 2025, le FGPR est en très bonne posture financière et pourrait profiter de cet avantage pour offrir une couverture supplémentaire aux bénéficiaires des régimes.

Le gouvernement propose de doubler la limite de la garantie en la portant de 1 500 \$ par mois à 3 000 \$ par mois, ce qui représenterait la plus forte augmentation depuis la création du Fonds en 1980, pour tous les bénéficiaires admissibles, sans coûts supplémentaires pour les employeurs et le gouvernement. Cette mesure protégerait les Ontariennes et les Ontariens au fur et à mesure qu'ils gagnent en âge contre l'insolvabilité de leur employeur, leur permettant ainsi de profiter de leur retraite. Il est proposé que ce changement entre en vigueur le 26 mars 2026 ou après cette date.

Le gouvernement de l'Ontario soutient également les employeurs des secteurs public et privé qui choisissent la consolidation en proposant des régimes de retraite conjoints, dans lesquels le risque est partagé entre employés et employeurs. À l'heure actuelle, les évaluations et la couverture du Fonds se terminent lorsqu'un régime de retraite fusionne pour former un régime conjoint. Le gouvernement tiendra des consultations sur les règlements pour faciliter la consolidation vers un régime de retraite conjoint en éliminant les primes que versent au FGPR les parrains de régimes de retraite à employeur unique offrant des prestations déterminées, une fois que les bénéficiaires du régime ont donné leur consentement et en attendant l'approbation du fusionnement par l'organisme de réglementation compétent.

Ces changements tombent à point nommé et soutiennent les travailleurs et les retraités en cette période d'incertitude économique, tout en maintenant l'intégrité et la viabilité du FGPR.

Offrir une nouvelle option sous forme de prestations viagères variables

Le gouvernement propose une loi pour permettre à certains régimes de retraite – à cotisations déterminées ou à cotisations volontaires – d'offrir aux retraités une nouvelle option leur proposant des prestations viagères variables. Si elles sont offertes, les prestations viagères variables seraient une solution de rechange au compte immobilisé ou à une rente consistant en une prestation mensuelle à vie. Un peu comme une rente traditionnelle, les prestations viagères variables aideraient à protéger les retraités contre l'épuisement, de leur vivant, des économies faites en prévision de leur retraite. Puisqu'elle est offerte par un régime de retraite, la prestation viagère variable serait investie par un professionnel et le risque partagé entre les participants, ce qui produirait de meilleurs résultats que si elle était gérée par un particulier. Les paiements seraient ajustés en fonction du rendement des placements de la prestation viagère variable et du taux de mortalité des retraités du Fonds.

Le cadre de la prestation viagère variable nécessiterait une divulgation complète aux retraités pour assurer la transparence et permettre la prise de décisions éclairées. Le cadre donnerait également aux parrains du régime la liberté d'établir les modalités qui conviennent le mieux aux retraités. Des règlements d'application seraient nécessaires avant qu'un régime de retraite puisse offrir une prestation viagère variable en Ontario. Les règlements proposés s'appuieront sur les consultations des parties prenantes prévues plus tard cette année. Le gouvernement vise le 1^{er} janvier 2027 comme date à laquelle les régimes admissibles pourraient commencer à offrir des prestations viagères variables.

Débloquer les caisses de retraite

Lorsqu'un employé quitte un régime de retraite, il peut transférer sa caisse de retraite vers un compte immobilisé offert par une institution financière. Les comptes immobilisés préservent la caisse afin de fournir un revenu à vie au moment de la retraite. Cependant, les règles régissant les comptes immobilisés ne tiennent pas compte des défis d'abordabilité auxquels les gens font face.

Le gouvernement répond aux besoins changeants de la population en offrant davantage de flexibilité aux titulaires de comptes immobilisés. Les titulaires de comptes qui ont atteint l'âge d'une retraite anticipée en vertu des modalités de leur régime de retraite seraient en mesure de débloquer le total de leur caisse, comme le seraient les titulaires de comptes âgés de moins de 55 ans dont le solde total immobilisé est inférieur à un montant prescrit (29 840 \$ en 2026) qui serait indexé annuellement. Ces changements permettraient aux travailleurs et aux retraités de l'Ontario de contrôler davantage leur argent et, ainsi, de mieux équilibrer leurs besoins financiers à court et à long terme tout en maintenant des dispositifs de sécurité pour protéger leur retraite.

Réduire les coûts pour les régimes de retraite

Les régimes de retraite subissent des coûts inutiles lorsque leurs administrateurs ne parviennent pas à localiser des participants qui n'ont jamais réclamé de prestations de retraite et qui pourraient être décédés depuis quelque temps. Pour résoudre ce problème persistant, le gouvernement déchargerait les administrateurs de régimes de retraite des coûts liés aux participants introuvables qui sont âgés de 100 ans ou plus. Les administrateurs seraient tenus de tenter de localiser les participants en menant des recherches supplémentaires, qui seraient suivies d'une période d'attente prescrite. Les administrateurs pourraient ensuite demander à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers d'autoriser une décharge. Cette initiative profiterait également aux participants aux régimes, puisque les coûts des régimes de retraite sont payés à même l'actif de la caisse de retraite.

Protéger l'Ontario en bâtissant

Le gouvernement investit dans le plan d'immobilisations provincial le plus ambitieux de l'histoire du Canada auquel il entend consacrer des investissements totalisant plus de 210 milliards de dollars sur 10 ans, dont 37 milliards de dollars en 2026-2027. Le plan prévoit notamment l'aménagement de routes, le développement des transports en commun et la construction d'infrastructures communautaires pour préserver les emplois des travailleuses et travailleurs et, ainsi, renforcer l'économie de l'Ontario et permettre aux collectivités de prospérer pour les générations à venir.

Construire des routes

Les coûts de l'engorgement routier sont réels. Le temps que les gens passent coincés dans le trafic constitue un des aspects les moins productifs de leur vie quotidienne. La saturation du réseau routier a pour effet d'empiéter sur leur vie familiale et, pour les entreprises, de ralentir la circulation des biens. Selon le Canadian Centre for Economic Analysis, les répercussions économiques et sociales de l'engorgement routier en Ontario se sont chiffrées à 56,4 milliards de dollars en 2024 et pourraient s'élever à 108 milliards de dollars annuellement d'ici 2044 si rien n'est fait¹.

Construire l'autoroute 413

Afin de consolider le rôle de chef de file qu'occupe la province pour ce qui est de l'efficacité du transport des personnes et des biens, l'Ontario a amorcé la construction de l'autoroute 413, une nouvelle route de la série 400 longue de 52 kilomètres, qui permettra de mieux relier le réseau de transport dans les régions de Halton, de Peel et de York et de faire gagner jusqu'à 30 minutes par trajet. Le couloir s'étendra de l'autoroute 400, à l'est, jusqu'à l'échangeur des autoroutes 401 et 407 ETR, à l'ouest. Il comprendra une autoroute à six voies de la série 400 et prévoira une protection en vue de l'aménagement d'une future voie réservée aux transports en commun.

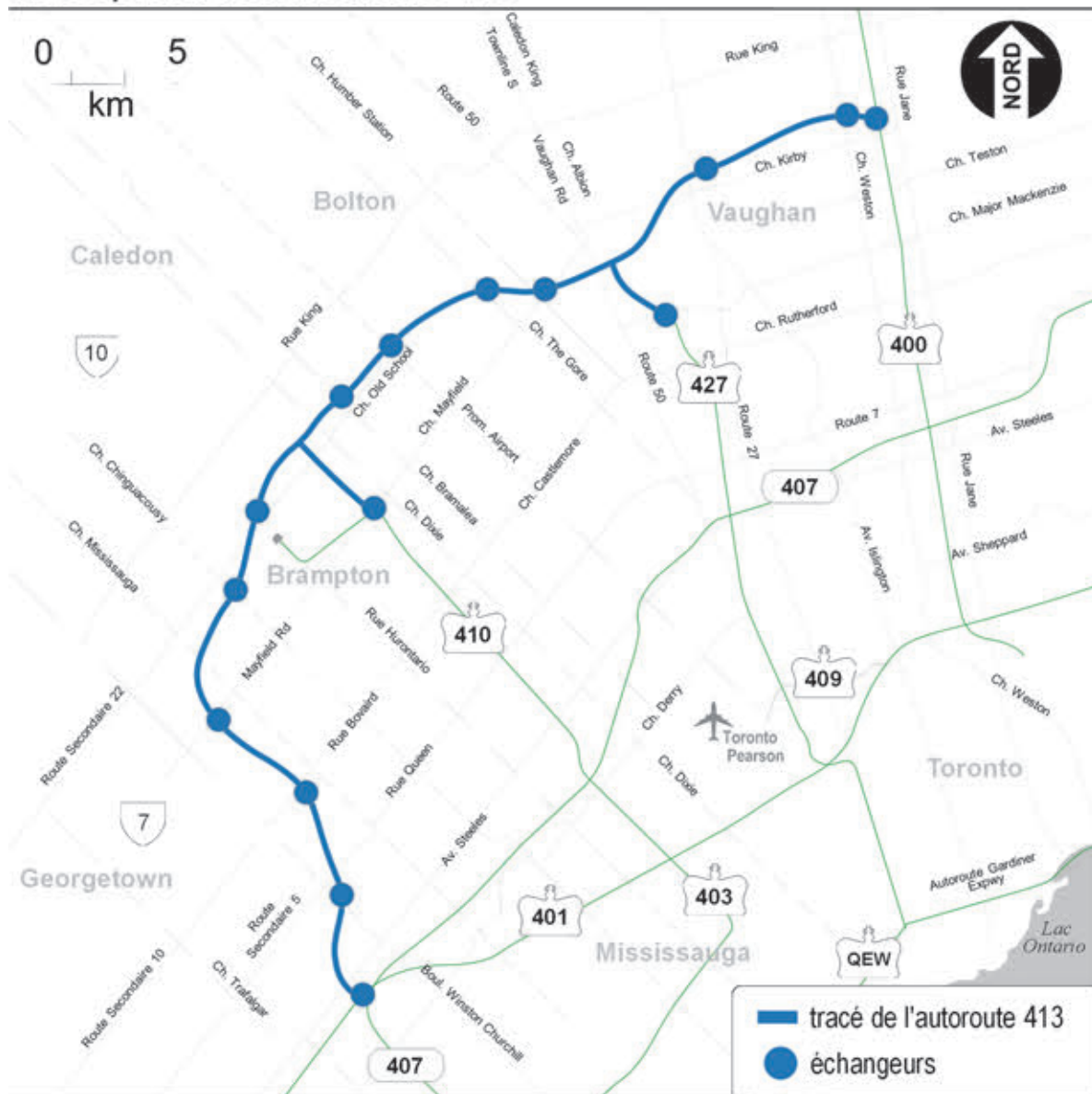
À l'œuvre dans le dossier de l'autoroute 413, la province a lancé une demande de propositions en décembre 2025 visant la conception d'un important prolongement de l'autoroute 410 qui la reliera directement au futur corridor, ce qui représente un total de neuf kilomètres de nouvelle route. La construction de la route élargie générera en moyenne 6 000 emplois par année et contribuera à hauteur de 1 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) annuel de l'Ontario.

¹ Canadian Centre for Economic Analysis (CANCEA), « Impact of Congestion in the GTHA and Ontario: Economic and Social Risks », rapport de recherche (décembre 2024), <https://rccao.com/news/files/Impact-of-Congestion-in-the-GTHA-and-Ontario-December2024.pdf>

Cette avancée fait suite aux étapes importantes que l'Ontario a déjà franchies dans le cadre du projet, notamment l'attribution des deux premiers contrats pour entreprendre la construction de l'autoroute 413 et l'achèvement de la conception préliminaire. Des démarches sont en cours pour acquérir les propriétés nécessaires à la construction de la route et à la protection de la voie réservée aux transports en commun. En parallèle avec les discussions en cours sur l'acquisition de biens-fonds, le gouvernement continue de mobiliser les propriétaires fonciers touchés afin de leur fournir des mises à jour sur les projets et des renseignements sur le processus d'acquisition. En outre, le gouvernement poursuit les travaux préliminaires pour mettre en branle ce chantier qui comprend un remblai à l'échangeur des autoroutes 401 et 407, le resurfage et le passage souterrain de la route 10, ainsi que le passage souterrain de Bovaird Drive. Le gouvernement progresse également vers l'aménagement du corridor routier principal et travaille en consultation avec l'industrie à l'élaboration d'un plan permettant de construire l'autoroute 413 en plusieurs tronçons.

Par ailleurs, la province a désigné l'autoroute 413 en vertu de la *Loi sur l'aménagement des voies publiques et des transports en commun*, ce qui offre une plus grande certitude quant à la planification et au développement le long du corridor. En conséquence, les terrains qui ne sont plus nécessaires à l'aménagement de l'autoroute 413 ou du couloir de transport d'électricité dans la partie nord-ouest de la région du grand Toronto (RGT) seront libérés, tandis que pour les propriétés adjacentes au tracé désigné, on devra désormais obtenir des permis pour exercer certaines activités. Cette approche favorise un aménagement plus efficace du territoire, prend en compte les futurs besoins en infrastructures et permet aux collectivités de continuer à se développer en leur apportant clarté et prévisibilité.

Graphique 1.3
Tracé prévu de l'autoroute 413



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Poursuivre les travaux sur le contournement de Bradford

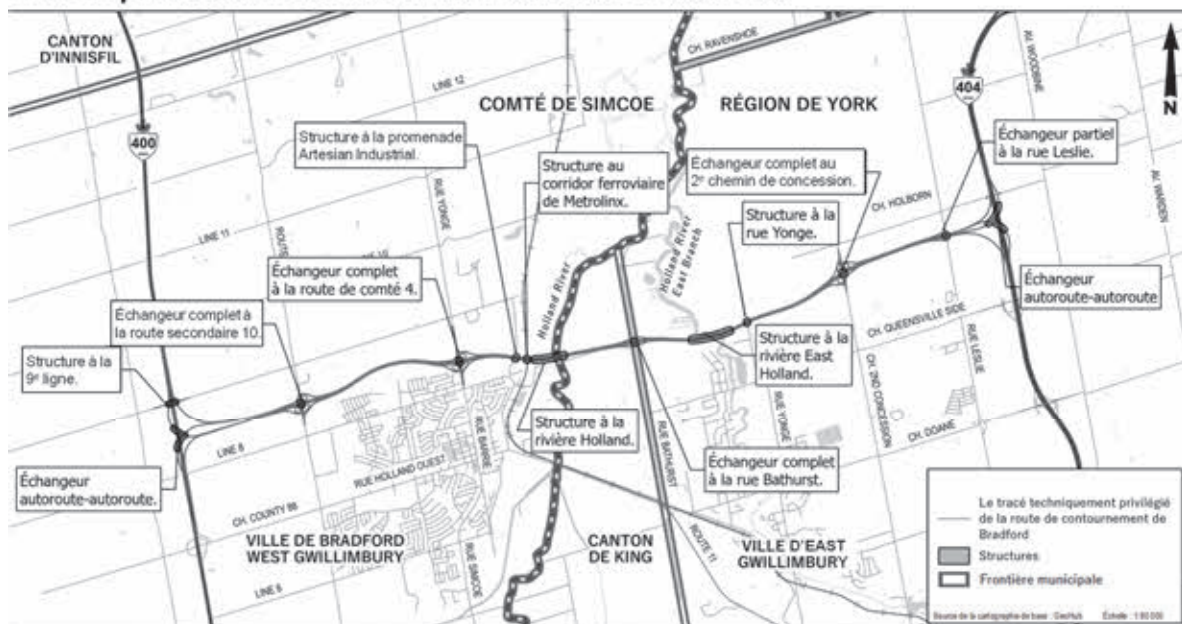
Pour préparer la région de York et le comté de Simcoe à faire face à une croissance démographique rapide, l'Ontario aménage le contournement de Bradford, une nouvelle route à quatre voies visant à désengorger le réseau routier local dans l'axe est-ouest ainsi qu'à raccorder les autoroutes 400 et 404. La nouvelle route s'étirant sur 16 kilomètres réduira les embouteillages, diminuera le temps de déplacement des navetteurs et facilitera la circulation des marchandises dans la région élargie du Golden Horseshoe (REGH).

En novembre 2025, la province a franchi une étape importante en attribuant des contrats pour la conception détaillée des tronçons du centre et de l'est de la route. Ces travaux comprendront des études sur le terrain, la consultation des communautés autochtones, la coordination des services publics et la conception finale des deux tronçons, ce qui constitue un grand pas en avant vers la construction. La province a également retenu les services d'un consultant en gestion de programme pour superviser l'ensemble du projet, y compris la conception, l'assurance qualité, le calendrier et la surveillance de la construction.

Les travaux progressent sur le tronçon ouest du contournement, où les équipes ont terminé le déboisement le long du tracé proposé afin de simplifier le déplacement des services publics et de dégager un corridor en vue de la construction. Un détour temporaire sur la route secondaire 10 est en cours d'achèvement en prévision de la construction d'un futur pont et d'un échangeur, tandis que les travaux progressent sur une nouvelle voie en direction sud sur l'autoroute 400, qui sera directement raccordée au contournement de Bradford.

Une fois achevé, le contournement de Bradford fera gagner environ 35 minutes aux usagers qui emprunteront cette route plutôt que le réseau routier local. Pendant la construction, on estime que le projet devrait créer jusqu'à 2 200 emplois par année et contribuer à hauteur de 286 millions de dollars au PIB de la province.

Graphique 1.4
Tracé prévu du contournement de Bradford



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Construire le tunnel express sous l'autoroute 401

Outre les travaux déjà en cours pour améliorer et développer les autoroutes provinciales de la série 400, le gouvernement examine des options novatrices afin de s'attaquer à la congestion. À cette fin, il entreprend une étude visant à évaluer la faisabilité d'un nouveau tunnel express pour les véhicules et les transports en commun sous l'autoroute 401, dont un travail sur le terrain qui débutera ce printemps. L'étude examine les options concernant le creusement d'un tunnel destiné à accroître la capacité de l'autoroute 401, ainsi que des solutions complémentaires pour réduire les embouteillages. L'étude analysera les avantages économiques du projet, à court et à long terme, de même que sa capacité à réduire la congestion.

Transformer le Queen Elizabeth Way Garden City Skyway en pont jumelé

Le projet de jumelage de ponts du Queen Elizabeth Way (QEW) Garden City Skyway comprend la construction d'un nouveau pont sur l'autoroute QEW qui enjambe le canal Welland pour relier les villes de St. Catharines et Niagara-on-the-Lake. En juin 2025, l'Ontario a franchi une étape importante en attribuant un contrat pour la conception détaillée du projet de jumelage de ponts du QEW Garden City Skyway. Alors que la conception est en cours, certains travaux préliminaires ont déjà été définis et entrepris à l'hiver 2026.

Corridor essentiel, ce tronçon de route favorise le tourisme dans la région de Niagara et permet de mieux relier ses trois postes frontaliers au reste de l'Ontario, tout en assurant la circulation de plus de 1,1 billion de dollars de marchandises par année. Le nouveau pont élargi Garden City Skyway réduira l'engorgement routier et les temps de déplacement dans la région en plein essor de Niagara, et permettra par ailleurs de réparer et de moderniser le pont vétuste actuel.

Construire la route 7

La construction de la nouvelle route 7 entre Kitchener et Guelph réduira la congestion sur l'autoroute 401 et reliera les centres urbains de Kitchener, Waterloo et Guelph, qui connaissent une croissance rapide. Le gouvernement fait avancer le projet avec la mise en œuvre d'activités, telles que le remplacement du pont de la rue Frederick à Kitchener, des travaux environnementaux sur le chantier, ainsi que d'autres travaux techniques nécessaires à la construction du reste du corridor. La phase de construction du projet de remplacement du pont de la rue Frederick va bon train, sa démolition ayant été achevée en décembre 2025.

Par ailleurs, la province entreprend les travaux de planification et de conception en vue de l'élargissement de la route 7 en direction est; celle-ci passera de deux à quatre voies, de l'ouest de Reesor Road, à Markham, jusqu'à Brock Road, à Pickering, afin de favoriser le développement du corridor d'innovation de la ville de Pickering. Ce tronçon de la route 7 élargi à quatre voies entre Markham et Pickering rendra plus fluide la circulation des biens et des personnes dans la région.

Améliorer les autoroutes 400, 401 et 404

Le corridor de l'autoroute 401 constitue un lien économique d'une importance cruciale en Ontario, ainsi qu'entre la province, l'est du Canada et les États-Unis; environ 11 000 camions l'empruntent chaque jour, transportant des marchandises dont la valeur peut atteindre 434 millions de dollars dans l'Est ontarien seulement.

La province prend une mesure importante en vue de l'élargissement futur de l'autoroute 401, près de Port Hope, en remplaçant le pont d'étagement de Choate Road et le pont de la rivière Ganaraska, les ponts d'étagement de Wilson Road, de Park Road et de la rue Cubert à Oshawa, ainsi que celui de Bennett Road à Clarington. Ces améliorations profiteront chaque jour à plus de 50 000 conducteurs et soutiendront des centaines d'emplois dans le secteur de la construction, renforçant ainsi l'engagement de la province à l'égard de la résilience économique et de la mobilité.

Dans l'Est de l'Ontario, la province a remplacé 20 ponts pour permettre l'élargissement futur de l'autoroute 401. Plusieurs études de conception sont également en cours pour le remplacement d'autres ponts et l'amélioration d'échangeurs en prévision du futur élargissement de l'autoroute.

La province a également terminé d'importants projets d'élargissement des autoroutes 400 et 404, qui s'inscrivent dans son plan visant à s'attaquer aux embouteillages et à favoriser les déplacements sécuritaires des personnes et des biens dans la RGT. Plus de 26 kilomètres de l'autoroute 400 entre Langstaff Road et la route 9 dans la région de York seront élargis à 10 voies : huit voies à usage général et une voie réservée aux véhicules à occupation multiple (VOM) dans chaque direction. Les travaux sur les 21 kilomètres entre Major Mackenzie Drive et la route 9 sont déjà terminés. L'autoroute 404 a été élargie sur 11 kilomètres, de l'autoroute 407 à Stouffville Road.

L'Ontario a également franchi une autre étape vers l'élargissement de l'autoroute 400 avec la construction de nouveaux ponts enjambant le North Canal, la route 88, Innisfil Beach Road et la rue Dunlop à Simcoe pour permettre d'accueillir la future autoroute à 10 voies. Pendant les travaux, ce projet créera près de 500 emplois rémunérateurs pour des ingénieurs, des conducteurs d'équipement lourd et des manœuvres et, à son terme, fera gagner du temps à plus de 100 000 conducteurs qui empruntent chaque jour ce tronçon d'autoroute.

Accélérer la réfection de l'autoroute Gardiner

L'investissement de 73 millions de dollars consacré par le gouvernement à la réfection de l'autoroute Gardiner a accéléré l'avancement de l'un des plus importants projets d'infrastructure de Toronto. En travaillant avec la ville de Toronto pour autoriser la poursuite des travaux 24 heures sur 24, sept jours sur sept, la province a été en mesure de devancer l'échéancier de sorte que la réouverture des six voies a eu lieu en novembre 2025. Il s'agit d'une étape importante pour le projet, qui a été mené à bien beaucoup plus tôt que prévu grâce à l'accélération des travaux de construction.

Maintenant que l'autoroute est entièrement ouverte, les navetteurs bénéficient d'une circulation plus fluide et d'une fiabilité accrue dans l'un des corridors les plus fréquentés de Toronto.

Cette initiative s'inscrit dans une vaste stratégie gouvernementale visant à protéger l'Ontario contre l'incertitude économique, y compris les droits de douane américains, en investissant dans l'infrastructure pour soutenir la croissance économique, lutter contre les embouteillages et préserver les emplois. Le projet a eu des retombées économiques considérables en générant environ 500 emplois bien rémunérés dans la construction et les chaînes d'approvisionnement. L'amélioration de l'autoroute devrait épargner 273 millions de dollars à l'économie ontarienne en diminuant la congestion et en réduisant de 22 minutes le temps qu'il fallait compter pour chaque trajet lorsque les travaux étaient en cours.

Construire la route 17

L'Ontario entreprend les prochaines étapes en vue d'élargir la route 17, entre Renfrew et Arnprior, et lance une demande de propositions pour la conception détaillée de l'élargissement de la route, qui passera de deux à quatre voies. La route 17 est un lien crucial dans le réseau routier de la Transcanadienne et un corridor commercial essentiel qui relie les collectivités dans l'Est de l'Ontario et assure la circulation des gens et des biens dans la région.

La province entreprend l'élargissement à quatre voies d'un tronçon de 22,5 kilomètres de la route 17, qui s'étend de Scheel Drive, près d'Arnprior, jusqu'à trois kilomètres à l'ouest de la rue Bruce, près de la ville de Renfrew. La première étape du projet d'élargissement a pris fin en novembre 2023 lorsque la province a terminé la construction d'un nouveau pont et d'un nouvel échangeur à l'intersection de la route 17 et de Calabogie Road. L'Ontario demeure déterminé à éliminer les obstacles au commerce interprovincial qui coûtent chaque année 200 milliards de dollars à l'économie canadienne. Dans cette optique, l'élargissement de la route 17 reste un élément clé du plan de la province visant à protéger l'Ontario en bâtissant une économie plus forte, plus résiliente et plus autosuffisante tout en élargissant les routes commerciales nationales.

Relier l'autoroute 401 à Lauzon Parkway à Windsor

Le gouvernement entreprend la planification et la conception d'un nouvel échangeur reliant l'autoroute 401 au prolongement à venir de Lauzon Parkway à Windsor pour multiplier les débouchés commerciaux et améliorer l'accès à la frontière Windsor-Detroit.

Fin des travaux sur les ponts de la rivière Grand

En décembre 2025, l'Ontario a achevé d'importants travaux de construction sur les ponts de la rivière Grand adjacents à l'autoroute 401 à Kitchener, ainsi que la réfection du viaduc de la rue King entre Kitchener et Cambridge. Ces travaux de réfection permettent de réduire la congestion et d'améliorer les temps de déplacement dans l'un des corridors les plus achalandés du Sud-Ouest de l'Ontario, tout en jetant les bases du projet futur d'élargissement de l'autoroute 401 ayant pour objectif de la faire passer de six à dix voies afin de soutenir la croissance continue de la région.

Les nouveaux ponts accueilleront chaque jour des dizaines de milliers de véhicules, dont une part importante du trafic commercial de l'Ontario, ce qui permettra aux gens et aux biens de circuler plus efficacement dans la région de Waterloo. Ces améliorations s'inscrivent dans le plan de la province visant à construire, à élargir et à réparer des autoroutes, des routes et des ponts partout en Ontario, pour ainsi renforcer l'économie et soutenir l'emploi local à Kitchener, à Cambridge et ailleurs.



Construire des routes pour le Nord de l'Ontario

Le gouvernement investit dans les routes du Nord pour rehausser la sécurité routière, relier les collectivités et dégager des possibilités de développement économique. Exemples de projets :

- Investissement de près de 62 millions de dollars dans le projet de réfection de la rue Main à Geraldton, un projet d'infrastructure routière essentiel à Greenstone, qui sera la porte d'entrée du Cercle de feu.
- Attribution d'un contrat pour la conception détaillée d'un nouveau pont à deux voies qui remplacera le pont tournant de Little Current sur la route 6 dans Northeastern Manitoulin and the Islands. Le nouveau pont offrira, toute l'année, un accès fiable au réseau routier provincial, ce qui facilitera l'accès des travailleurs aux emplois, aux logements et aux services essentiels, et soutiendra les entreprises en contribuant à stimuler la croissance économique et le tourisme dans toute la région.
- Amélioration des possibilités de dépassement et de la sécurité sur les routes du Nord-Est de l'Ontario grâce à des conceptions novatrices, comme les routes à 2+1 voies, qui comprennent une voie de dépassement centrale, en alternance, tous les deux à cinq kilomètres.
- Élargissement de la route 11/17 de deux à quatre voies entre Thunder Bay et Nipigon, dont deux nouveaux tronçons ouverts à la circulation à l'automne 2025 : la route 587 sur un tronçon de 14 kilomètres jusqu'à Pearl Lake, ainsi que la route 582 jusqu'à Coughlin Road, sur sept kilomètres. Ces deux chantiers s'inscrivent dans de multiples projets d'élargissement de plus de 100 kilomètres de la route reliant Thunder Bay et Nipigon. Il reste quatre tronçons, dont le prochain s'étend sur six kilomètres entre McGuire Road et Coughlin Road.
- Élargissement de la route 17 entre Kenora et la frontière du Manitoba pour la faire passer de deux à quatre voies sur environ 40 kilomètres.
- Soutien de partenariats renouvelés avec les Premières Nations pour construire et améliorer l'infrastructure routière qui permettra de relier davantage de communautés des Premières Nations au réseau routier de la province. Ces travaux comprennent l'entretien et l'amélioration des routes 584 et 11.
- Poursuite de l'expansion du réseau des aires de repos de la province dans le Nord de l'Ontario. Depuis 2020, quatre nouvelles aires de repos ont été aménagées et 11 projets de réhabilitation ont été menés à bien, dont neuf sont situés sur les routes 11 et 17.
- Élargissement de la route 69 pour la faire passer de deux à quatre voies entre Parry Sound et Sudbury. Au total, la route 69 a été élargie à quatre voies sur 84 kilomètres, et le gouvernement s'emploie à terminer les travaux sur les 68 kilomètres restants.

Tableau 1.1
Projets routiers achevés récemment
Nord

- Réfection de la route 11 sur 21,1 km, en direction nord, à partir d'un point situé à 4,0 km au nord de la jonction nord avec la route 569.
- Réfection de la route 17 à partir de 1,3 km à l'ouest de Goremanville Road, vers l'est, jusqu'à la jonction nord avec la route 11/17, à North Bay.
- Remplacement du pont de la rivière Driftwood Nord, sur la route 11.
- Réfection de la route 556 à partir de la route 552, vers l'est, jusqu'à la route 532, et de la route 532 à partir de la route 556, vers le nord, jusqu'à 1,4 km au nord du ruisseau Achigan.
- Réfection des ponts enjambant la rivière Kaministiquia sur la route 588.
- Réfection de la route 61, de Jarvis Bay Road jusqu'à la route 130.
- Reconstruction de la route 599, du pont de la rivière English jusqu'à la route 642.
- Réfection du pont de Nestor Falls et du pont de Sioux Narrows sur la route 71.
- Réfection d'un tronçon de 30 km de la route 17, entre Sawmill Bay Road et Upsala, à l'aide de la thermorégénération localisée.

Est

- Remplacement du ponceau de l'autoroute 416 à l'échangeur de Roger Stevens Drive et de l'autoroute 417, et resurfaçage de diverses bretelles de l'autoroute 417, entre le chemin Eagleson et l'avenue Maitland, à Ottawa.
- Remplacement du ponceau de la route 41 situé entre Kaladar et Machesney Lake Road.
- Resurfaçage de la route 60, de Wilno jusqu'à la frontière entre Renfrew et Nipissing.
- Remplacement du ponceau structurel sur la route 17, à proximité de l'intersection avec Foresters Falls Road, près de Cobden.
- Resurfaçage de l'autoroute 401 à divers endroits entre Wyman Road, dans le canton de Tyendinaga, et Wilton Road, dans le canton Loyalist.
- Resurfaçage de la route 41 et remplacement du ponceau structurel entre Griffith et Eganville.

...suite

Sud-Ouest

- Amélioration de l'échangeur de l'autoroute 401 et de Middlesex Road 32 (Dorchester Road) et remplacement du pont, à Thames Centre.
- Construction d'un nouvel échangeur sur la route 6 entre Maltby Road et Wellington Road 34, ce qui comprend un nouveau passage souterrain à l'intersection de la route 6 et de Wellington Road 34.
- Réfection de la route 4 entre Elginfield et Exeter.

Centre

- Remplacement de l'échangeur de l'autoroute 400 et d'Essa Road.
- Réfection des ponts de l'autoroute QEW et de l'autoroute 427, à la hauteur de l'avenue Evans et de The Queensway.
- Remplacement du pont sur l'autoroute 401, à la hauteur de la rue Simcoe et de la rue Albert.
- Réfection des voies express de l'autoroute 401 en direction ouest, d'Avenue Road à la rue Jane, y compris la réfection de la chaussée et des ponts.
- Réfection de la chaussée de l'autoroute QEW, de 1,3 km à l'ouest de Seventh Street Louth jusqu'à 0,12 km à l'est de la rue Niagara.
- Réfection de 10 ponts et d'un ponceau structurel sur les autoroutes 401 et 403, ainsi que de l'échangeur des autoroutes 401, 403 et 410.

Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Fin des travaux sur l'autoroute Hanlon

En octobre 2025, l'Ontario a ouvert un nouvel échangeur en section courante sur l'autoroute Hanlon (route 6) dans le canton de Puslinch, au nord de l'autoroute 401.

Le nouvel échangeur fait partie du grand plan d'amélioration du corridor de la route 6, qui permettra d'assurer une circulation fluide et continue entre Guelph et Hamilton, et de soutenir la croissance future de la région.

Le projet comprenait :

- une nouvelle route reliant l'échangeur à Concession Road 7 et à Wellington Road 34, ce qui améliore les liaisons dans le comté de Wellington;
- un nouveau pont et un nouveau passage souterrain pour remplacer le carrefour à feux à l'intersection de la route 6 et de Wellington Road 34, ce qui vient fluidifier la circulation et rehausser la sécurité;
- et un nouveau carrefour giratoire à l'intersection de Wellington Road 34 et de Concession Road 7 pour faciliter la circulation et améliorer la sécurité.

Développer les transports en commun

Le développement des transports en commun en parallèle avec de nouvelles routes et autoroutes est également essentiel pour soutenir l'économie de la province et permettre à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès aux emplois et aux logements. Avec la mise en service du train léger sur rail (TLR) Finch West, du TLR Eglinton Crosstown et de deux nouvelles gares GO, l'Ontario continue de récolter les fruits de ses investissements sans précédent dans l'infrastructure de transport en commun. Le gouvernement poursuit le plus grand projet d'expansion des transports en commun en Amérique du Nord afin de se mettre au diapason des villes et des villages de l'Ontario qui connaissent une croissance rapide.

Développer le transport léger sur rail

Le gouvernement entend réaliser des projets de transport en commun rapide et fiable au profit de la population de l'Ontario pour réduire les temps de déplacement et offrir plus d'options de transport en commun :

- **TLR Eglinton Crosstown** : Février 2026 a marqué la mise en service du TLR Eglinton Crosstown qui offre 19 kilomètres de transport en commun rapide, dont 10 kilomètres sous terre. La nouvelle ligne 5 Eglinton permet des liaisons vers 68 circuits, trois stations de métro de la Commission de transport de Toronto (CTT) et deux lignes GO, transportant plus de 123 000 passagers chaque jour en semaine et réduisant de près d'une heure le temps de déplacement entre la station Kennedy et la station Mount Dennis.
- **TLR Finch West** : Décembre 2025 a marqué la mise en service du TLR Finch West, qui dessert 18 arrêts sur 10 kilomètres de voies ferrées le long de l'avenue Finch Ouest, de la rue Keele à la route 27, et vers le sud jusqu'au campus nord du Collège Humber. On prévoit qu'en 2031 la nouvelle ligne 6 Finch West transportera plus de 51 000 passagers chaque jour en semaine, soit 12 millions de passagers par an. Elle permet des correspondances avec d'autres lignes de la CTT, ainsi qu'avec les services de transport en commun locaux de la région de Peel et de la région de York.
- **TLR de la ligne Hazel McCallion** : Le TLR de la ligne Hazel McCallion, qui parcourra 18 kilomètres, fournira des correspondances clés avec les gares GO de Port Credit et Cooksville, le Transitway de Mississauga, le terminus d'autobus GO Square One, le terminal Gateway de Brampton et les principales lignes de transport en commun de Brampton, Züm et MiWay. En 2025, les travaux entourant le TLR de la ligne Hazel McCallion ont poursuivi leur progression avec l'installation de poutres au-dessus de l'échangeur de l'autoroute 403, l'achèvement de la protection contre les inondations du ruisseau Mary Fix et les progrès réalisés dans la construction de stations. L'Ontario va aussi de l'avant avec les travaux de prolongement du TLR de la ligne Hazel McCallion en construisant la boucle de Mississauga et en creusant le tunnel de la ligne jusqu'au centre-ville de Brampton. Les prochaines étapes des projets d'extension comprendront la planification et la conception détaillées, la consultation publique et les autorisations environnementales.
- **TLR de Hamilton** : En mai 2025, l'Ontario a publié une demande de propositions pour le premier volet de travaux de génie civil et de services publics destinés au TLR de Hamilton. Les propositions des équipes présélectionnées, qui comprennent toutes des entrepreneurs canadiens, ont été reçues. Les travaux préliminaires sont déjà en cours à Hamilton, notamment sur les conduites d'eau, le réseau d'égout, l'électricité, les télécommunications et les conduites de gaz.

Expansion des services GO Transit

Pour mieux relier les collectivités en pleine croissance dans la REGH et permettre aux gens de se rendre à leur destination plus vite et plus facilement, le gouvernement continue d'étendre et d'intégrer le réseau, et de mettre en place de meilleurs services de train et d'autobus GO. Le gouvernement poursuit l'expansion du réseau GO, par l'entremise de Metrolinx, qui augmente les services, construit de nouvelles infrastructures, y compris des gares, et améliore la capacité de voyageurs et de la desserte ferroviaire à la gare Union.

- **Extension du service GO vers Bowmanville** : En janvier 2026, la province a annoncé avoir entamé les travaux d'extension du réseau GO Transit vers Bowmanville. Le projet prolongera le service ferroviaire GO de la ligne Lakeshore East sur une distance de 18,7 kilomètres dans la région de Durham, permettant ainsi 17 000 déplacements quotidiens et 4,9 millions d'embarquements par an d'ici 2041. Une fois achevé, le prolongement vers Bowmanville offrira un service bidirectionnel toute la journée, permettant aux navetteurs d'économiser temps et argent, tout en rapprochant les familles des logements et en mettant 10 400 emplois à distance de marche des transports en commun. Les travaux préliminaires, entrepris au printemps 2025, comprenaient le déboisement, des études géotechniques et l'installation d'une nouvelle conduite d'eau principale à Oshawa.
- **Expansion du service GO de Kitchener** : En octobre 2025, la province a conclu une entente de principe avec le CN visant l'achat de terrains pour construire des voies réservées sur la ligne GO de Kitchener, marquant ainsi une étape phare du plan provincial visant l'aménagement de transports en commun plus rapides entre Kitchener et Toronto. Cette entente de principe coïncidait avec l'ajout d'un service ferroviaire GO supplémentaire sur la ligne Kitchener en novembre 2025, dont 18 nouveaux trajets de fin de semaine entre la gare GO de Bramalea et la gare Union, et le tout premier service de fin de semaine vers Kitchener.
- **Expansion du service GO vers Niagara** : L'Ontario offrira un service ferroviaire bidirectionnel toute la journée, plus rapide et plus fréquent, entre la région de Niagara, Hamilton et la RGT. En septembre 2025, le gouvernement a achevé la construction de la nouvelle gare Confederation de GO Transit à Hamilton et franchi une étape importante dans son Plan pour protéger l'Ontario en investissant dans des infrastructures clés qui réduiront les embouteillages et offriront à un plus grand nombre de personnes l'accès aux emplois et aux logements. La nouvelle gare permettra d'étendre le service ferroviaire rapide et fiable à l'ensemble du réseau GO Transit et générera près d'un demi-million de trajets supplémentaires par an.
- **Gare GO de Woodbine** : En juin 2025, les travaux de construction ont commencé à la gare GO de Woodbine, marquant ainsi une étape importante dans le plan de la province visant à fournir un service bidirectionnel toute la journée sur les principaux segments du réseau de GO Transit. Dans le cadre de son entente avec la province, Woodbine Entertainment Group versera également jusqu'à 170 millions de dollars pour la construction de la nouvelle gare. Celle-ci, située sur la ligne de Kitchener, offrira une capacité accrue et comprendra de nouveaux quais ferroviaires. La gare établira de nouvelles liaisons entre Union Pearson (UP) Express et le train GO de Kitchener, ainsi que vers des services d'autobus locaux, dont la CTT, MiWay, le réseau de transport en commun de la région de York et celui de Brampton.

- Gare GO et UP de Mount Dennis :** En novembre 2025, le gouvernement a inauguré la gare GO et UP de Mount Dennis qui relie les usagers à la ligne Kitchener de GO Transit et à UP Express. La gare de Mount Dennis permet également des correspondances directes avec la nouvelle ligne 5 Eglinton et est la première gare, mis à part la gare Union, à offrir, en un seul et même endroit, des correspondances avec le réseau GO Transit, la CTT et UP Express.

Faire progresser le projet GO 2.0

L'Ontario entreprend les prochaines étapes pour faire avancer la planification du projet GO 2.0. En s'appuyant sur la vaste vision pour le réseau de transport en commun qui est énoncée dans le document *Relier la REGH : Un plan de transport pour la région élargie du Golden Horseshoe*, ces prochaines étapes aideront l'Ontario à cibler de nouveaux corridors ferroviaires éventuels et à procéder à une étude pour déterminer quels sont les endroits où de nouvelles gares GO sont nécessaires pour répondre à la demande du réseau. Le projet GO 2.0 s'appuiera sur les investissements déjà réalisés dans le réseau GO Transit en assurant la prestation d'un service bidirectionnel toute la journée sur des segments du réseau.

L'Ontario invite le gouvernement fédéral à s'associer à ce projet en fournissant le financement et le soutien nécessaires pour étendre le service ferroviaire voyageurs dans la REGH.

Graphique 1.5
Développer les transports en commun dans la région élargie du Golden Horseshoe



Source : ministère des Transports de l'Ontario.

Développer le réseau de métro

Les travaux entourant les projets de métro prioritaires de l'Ontario sont en cours. Le gouvernement a fait un pas de plus pour offrir de meilleures options de déplacement, réduire les embouteillages et créer des milliers de bons emplois locaux.

- **Ligne Ontario** : L'Ontario a lancé les chantiers sur toutes les sections de la ligne Ontario, ce qui comprend les quatre nouvelles stations et la voie de guidage surélevée de trois kilomètres qui reliera les stations Don Valley, Flemingdon Park et Thorncliffe Park. Il s'agit là d'une autre étape importante dans le Plan pour protéger l'Ontario qui prévoit créer des emplois, réduire les temps de déplacement dans la RGT et offrir à près de 230 000 personnes de plus l'accès à distance de marche aux transports en commun.
- **Prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord** : En octobre 2025, Infrastructure Ontario et Metrolinx ont franchi la prochaine étape importante vers la mise en œuvre du projet en lançant une demande de qualification pour le contrat de conception et de construction des cinq stations de métro. À l'été 2025, le gouvernement a attribué un contrat à North End Connectors, qui veillera à la conception et à la construction des tunnels jumeaux de ce prolongement. Le contrat comprend également les travaux préliminaires, soit la construction de murs de soutènement pour les futures gares et les bâtiments de sortie de secours. Une fois terminé, le prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord permettra d'effectuer plus de 90 000 déplacements quotidiens.
- **Prolongement du métro de Scarborough** : L'Ontario a lancé la construction de la première de trois stations qui formeront le prolongement de la ligne de métro de Scarborough, marquant ainsi une étape importante dans le plan de la province visant à lutter contre les embouteillages et à offrir un service de transport en commun rapide à des dizaines de milliers de navetteurs dans la RGT. Le creusement du tunnel progresse également, les travaux ayant atteint la mi-chemin au début de 2026. Une fois terminé, le prolongement de la ligne de métro de Scarborough devrait permettre à 38 000 personnes d'accéder à pied aux transports en commun.
- **Prolongement vers l'ouest de la ligne Eglinton Crosstown** : Le premier tronçon du tunnel est maintenant terminé, et les travaux vont bon train sur le dernier tronçon du tunnel et tous les autres tronçons du prolongement vers l'ouest de la ligne Eglinton Crosstown. Une fois terminée, la ligne de neuf kilomètres reliera sept nouvelles stations au TLR Eglinton Crosstown, ce qui rendra les déplacements plus rapides et plus pratiques, tout en amenant au-delà de 37 500 personnes à une distance de marche de transports en commun de calibre mondial.
- **Projet de prolongement de la ligne de métro Sheppard** : Le gouvernement poursuit la planification pour évaluer les options dans le but de prolonger le service de transport en commun rapide, vers l'est et vers l'ouest, sur l'actuelle ligne 4 de la CTT. Le prolongement améliorerait les correspondances dans le nord de Toronto et permettrait aux gens de se déplacer plus facilement et plus rapidement dans la ville et dans la RGT.

Investir dans de nouvelles voitures de métro fabriquées en Ontario

L'Ontario s'est associé au gouvernement fédéral afin de maximiser le contenu canadien des 55 nouvelles voitures de métro destinées à la ligne 2 de Toronto. Il s'assure ainsi que les deniers publics ontariens soutiennent les entreprises de l'Ontario dans les secteurs touchés par les droits de douane, tels que l'acier et l'aluminium. Cette décision s'inscrit dans les efforts que le gouvernement n'a de cesse de déployer pour favoriser la vigueur du secteur manufacturier en Ontario, qui permettra à la province de faire face à l'incertitude géopolitique et économique croissante à l'échelle mondiale.

La maximisation du contenu canadien a entraîné une hausse de l'investissement provincial, qui est passé de 758 millions de dollars à un total de près de 1 milliard de dollars. Le gouvernement du Canada versera une contribution équivalente afin d'aider la ville de Toronto à acheter de nouvelles voitures de métro.

Le financement de ce projet permettra de soutenir 946 emplois bien rémunérés au Canada, dont 285 dans les installations d'Alstom en Ontario, soit 240 à Thunder Bay, 15 à Kingston et 30 à Toronto. Les trains de la ligne 2, vieux de 30 ans, approchent de la fin de leur durée de vie prévue; leur maintien en service entraînerait une augmentation considérable des coûts liés au respect des normes de sécurité.

Remettre le Northlander en service

Le gouvernement investit plus de 100 millions de dollars dans l'infrastructure ferroviaire pour soutenir la reprise du service voyageurs Northlander vers le Nord-Est de l'Ontario, prévue plus tard cette année. Les travaux en cours le long du corridor, comprenant l'élimination des joints, le réaménagement des courbes et l'amélioration des passages à niveau, permettront d'offrir un trajet plus fluide, de rehausser le confort et la sécurité et de réduire les temps de déplacement des passagers. Le Northlander couvrira 740 kilomètres entre Toronto et Timmins, avec une liaison ferroviaire vers Cochrane, pour un total de 16 arrêts. Il s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour protéger l'économie de l'Ontario en reliant les collectivités du Nord, en créant des emplois bien rémunérés, en soutenant les industries locales et en stimulant la croissance économique dans tout le Nord.



En septembre 2025, le gouvernement a achevé la voie de contournement ferroviaire de North Bay, longue de 982 mètres, qui réduira le trajet vers la gare de North Bay de 15 minutes pour donner aux passagers plus de temps en famille et entre amis, tout en soutenant le tourisme, l'emploi et la croissance économique dans le Nord de l'Ontario.

En janvier 2026, le gouvernement a également attribué un contrat pour la rénovation de la gare de North Bay, qui desservira le Northlander, de même que les services d'autocars et de transport express de colis par autobus d'Ontario Northland. Des travaux sont en cours pour moderniser la gare grâce à de nouveaux écrans numériques, sièges et comptoirs de service. Les toilettes et l'éclairage seront également améliorés afin d'accroître l'accessibilité et le confort. Des travaux similaires sont en cours aux stations Cochrane et Englehart, lesquels devraient prendre fin au printemps 2026.

Concevoir un cadre pilote pour le covoiturage avec Northland

L'Ontario prévoit obtenir la participation des exploitants de services de covoiturage, du secteur des taxis et des municipalités afin d'explorer la possibilité d'uniformiser les lignes directrices sur le covoiturage dans l'ensemble de la province, en commençant par la proposition d'un cadre pilote pour le covoiturage le long du corridor du Northlander dont l'objectif est de créer des options dans les collectivités desservies par ce train. À l'heure actuelle, les règles régissant les programmes de covoiturage, comme les frais de demande et les critères de sélection des conducteurs, sont gérées par les municipalités; en conséquence, les normes varient d'une région à l'autre de la province. En se concentrant d'abord sur les collectivités desservies par le Northlander, l'intention est d'améliorer l'accès des passagers lorsque le service reprendra, plus tard cette année, ainsi que de faciliter son déploiement futur à l'échelle provinciale.

La province mène des consultations quant aux différentes approches sur lesquelles fonder le cadre et recueille des commentaires qui pourraient éclairer toute mise en œuvre future à plus grande échelle, après la phase pilote. En s'appuyant sur ces initiatives, le gouvernement continue de soutenir un réseau de transport intégré et efficace qui améliorera l'accès pour tous, y compris les collectivités rurales et éloignées, comme celles situées le long de l'itinéraire du Northlander.

Investir dans les transports en commun destinés aux collectivités rurales

L'Ontario injecte, à compter de 2026-2027, 15 millions de dollars de plus, sur trois ans, dans le Fonds ontarien d'investissement dans les transports en commun. Cet investissement viendra doubler le financement total du programme pour le porter à 30 millions de dollars, sur trois ans, afin de soutenir le démarrage et le développement de services de transport en commun dans les collectivités rurales. Depuis son lancement en octobre 2024, le programme a suscité beaucoup d'intérêt; ainsi, plus de 35 projets en sont à diverses étapes du processus de demande. Les projets admissibles englobent les services d'autobus, nouveaux et élargis, le covoiturage à la demande et le transport porte-à-porte.

Cet investissement supplémentaire contribuera à fournir des services de transport en commun sûrs et fiables dans les régions non desservies et mal desservies de la province, ce qui stimulera la croissance économique et reliera un plus grand nombre de personnes aux collectivités, aux emplois et au logement.

Soutenir la croissance future de l'aéroport Billy Bishop

L'aéroport Billy Bishop est une plaque tournante essentielle pour l'Ontario et le Canada. Il accueille environ deux millions de passagers chaque année et relie Toronto à plus de 20 villes au Canada et aux États-Unis. Il s'agit également d'un moteur économique important qui contribue à hauteur de 900 millions de dollars au PIB et génère 1,8 milliard de dollars en retombées économiques chaque année, tout en soutenant 9 000 emplois en 2024.

La population de l'Ontario devant dépasser les 20,5 millions d'habitants d'ici 2051 et la RGT connaître une croissance importante, il importe de plus en plus de planifier la capacité aéroportuaire nécessaire pour soutenir une économie en pleine croissance et assurer la circulation des personnes et des biens. Afin de libérer le plein potentiel économique de l'aéroport Billy Bishop, le gouvernement de l'Ontario déposera un projet de loi qui, s'il est adopté, permettra à la province de verser une juste indemnité pour prendre possession des terrains de la ville de Toronto autour de l'aéroport ainsi que sa part dans le cadre de l'entente tripartite avec l'Administration portuaire de Toronto et le gouvernement fédéral. Au moment d'augmenter la capacité de l'aéroport Billy Bishop, la province collaborera avec le gouvernement fédéral afin d'allonger la piste de l'aéroport, de répondre à la demande future, de réduire la pression sur l'aéroport international Pearson de Toronto, d'accroître la concurrence dans le secteur du transport aérien pour favoriser de nouvelles liaisons et la baisse du prix des vols, ainsi que de générer des emplois bien rémunérés dans les secteurs de l'aviation, du tourisme et de la construction en Ontario.

Protéger les collectivités de l'Ontario

Poursuivre des projets d'infrastructure avec le Fonds ontarien pour la construction

Axé sur les projets d'infrastructure dans les domaines prioritaires que sont l'énergie, le logement abordable, les soins de longue durée, les transports, l'infrastructure municipale et communautaire autochtone et les minéraux critiques, le Fonds ontarien pour la construction (FOC) continue de remplir son mandat en favorisant les investissements à rendement élevé dans l'infrastructure en partenariat avec des investisseurs institutionnels canadiens et des promoteurs de projets.

Outre son investissement sans précédent de 1 milliard de dollars dans le Projet de nouveaux réacteurs à la Centrale nucléaire de Darlington, le FOC finance aussi de nouveaux projets dans les domaines du logement abordable et des soins de longue durée, dont les suivants :

- Jusqu'à 300 millions de dollars pour lancer une initiative visant le logement avec High Art Capital, dont l'objectif est d'atténuer les pressions sur le marché locatif dans la RGT. Cette initiative financera la conversion de quelque 2 200 unités de logement en copropriété nouvellement construites en logements locatifs à long terme, et comprendra environ 550 logements abordables.
- Investissement de 133,6 millions de dollars, en partenariat avec Arch Corporation, dans quatre foyers de soins de longue durée pour l'aménagement ou la mise à niveau de plus de 570 lits. Cela comprend un nouvel établissement de 160 lits à Amherstburg afin de répondre à la demande croissante pour des soins aux personnes âgées dans les collectivités rurales.
- Investissement de 83 millions de dollars dans la première phase d'un projet de construction de logements étudiants abordables à l'Université métropolitaine de Toronto, qui permettra d'augmenter le nombre de logements sur le campus et de revitaliser le centre-ville de Toronto.

Ces investissements témoignent de l'engagement du gouvernement à bâtir l'Ontario en débloquent des projets d'infrastructure essentiels et en générant une valeur publique mesurable et durable dans les secteurs prioritaires.

Consolider les partenariats autochtones

Le Programme de financement pour les initiatives autochtones (PFIA), administré par le FOC, entend favoriser la réconciliation économique et la prospérité en permettant aux partenaires autochtones de participer financièrement à des projets d'infrastructure en Ontario grâce à des garanties d'emprunt provinciales.

Par l'entremise du PFIA, l'Ontario offre une garantie provinciale pour appuyer un investissement de 250 millions de dollars de la Nation ojibway de Saugeen afin d'augmenter la production d'isotopes médicaux à Bruce Power. Ce partenariat renforce la participation financière et favorise le partage de propriété, ce qui créera des avantages à long terme et des possibilités économiques pour la collectivité.

Soutenir la croissance du parc immobilier

Le gouvernement a pris des mesures pour contribuer à accroître l'offre de logements abordables et soutenir la construction de logements en Ontario. Il travaille notamment à supprimer la totalité de la part provinciale de 8 % de la taxe de vente harmonisée (TVH) sur les logements à vocation locative admissibles afin d'en faire construire davantage dans la province.

La réduction du coût de l'accession à la propriété exige une intervention coordonnée de tous les ordres de gouvernement. L'Ontario collabore avec le gouvernement fédéral afin de fournir un soutien financier aux municipalités admissibles qui prennent des mesures pour réduire de manière importante les redevances d'aménagement et, ce faisant, pour rendre le logement plus abordable et accélérer la construction d'habitations dont des familles partout dans la province ont un urgent besoin. La province et le gouvernement fédéral discutent actuellement des détails d'un nouveau programme de financement à l'intention des municipalités qui acceptent de réduire les redevances d'aménagement.

Construire des maisons modulaires

Le gouvernement s'est associé à la ville de Toronto et à Habitat pour l'humanité RGT afin de construire 33 maisons modulaires dans un immeuble en copropriété de six étages situé au 355, avenue Coxwell; de même, un partenariat créé avec la Ville d'Ottawa et Habitat pour l'humanité de la région métropolitaine d'Ottawa permettra de bâtir 33 autres maisons modulaires, en rangée, au 40, rue Beechcliffe. Les enseignements tirés de la construction de ces bâtiments serviront à orienter les efforts continus que déploient la province et ses partenaires pour soutenir la construction d'habitations modulaires en Ontario et garder vivant le rêve d'acquérir une propriété.

Le Programme pour l'infrastructure municipale et le logement (PIML) permet aussi le développement du parc immobilier en réalisant des projets infrastructurels de base, comme des routes et des réseaux d'eau, afin de soutenir les collectivités en pleine expansion.

Par l'entremise du Fonds pour les réseaux d'eau visant la construction de logements et du volet Services de base visant la construction de logements, le PIML contribue à créer de nouvelles possibilités de logement. Depuis son lancement en 2024, le PIML a rendu possible la construction d'environ 800 000 logements de plus en Ontario.

Le gouvernement augmente le financement du volet Santé et sécurité en matière d'eau du PIML de 700 millions de dollars, ce qui en porte le financement total à 875 millions de dollars. Ce financement soutient 120 projets dans 127 municipalités et communautés des Premières Nations afin de construire, d'agrandir ou de remettre en état des infrastructures vieillissantes d'approvisionnement en eau, de traitement des eaux usées, de gestion des eaux pluviales et de protection contre les inondations et l'érosion, protégeant ainsi des logements qui autrement seraient menacés.



De plus, les municipalités peuvent obtenir jusqu'à 1 milliard de dollars en prêts, assortis de modalités d'emprunt flexibles, grâce au volet Prêts pour les installations d'eau visant la construction de logements du Programme de prêts d'Infrastructure Ontario.

Protéger l'infrastructure hydraulique et d'irrigation dans Niagara et Leamington

Par l'entremise du PIML, le gouvernement investit 135 millions de dollars dans le réseau d'alimentation en eau et l'infrastructure d'irrigation dans la région de Niagara et la municipalité de Leamington. La région de Niagara recevra environ 94 millions de dollars, dont près de 53 millions de dollars pour six projets liés aux réseaux d'approvisionnement en eau, dans le cadre du volet Fonds pour les réseaux d'eau visant la construction de logements du PIML, et 41 millions de dollars pour des canalisations d'irrigation qui permettront d'approvisionner en eau des centaines d'exploitations et d'entreprises agricoles. Leamington recevra 41 millions de dollars pour améliorer ses services de traitement des eaux usées afin de soutenir la production alimentaire intérieure.

Bonifier le Fonds pour l'infrastructure communautaire des sports et des loisirs

Par l'intermédiaire du Fonds pour l'infrastructure communautaire des sports et des loisirs, l'Ontario verse 300 millions de dollars supplémentaires sur six ans pour contribuer à répondre aux besoins des collectivités en pleine croissance en soutenant la réparation et la modernisation des installations sportives et récréatives ou en en construisant de nouvelles. Le financement total du programme sera ainsi porté à 500 millions de dollars. L'investissement initial de 200 millions de dollars dans le programme, lancé dans le cadre du budget de 2024, permet au gouvernement de soutenir 94 projets de développement et de revitalisation des infrastructures sportives et récréatives dans l'ensemble de la province.

Ces investissements créeront des emplois en plus d'aider les gens partout dans la province à adopter des modes de vie plus sains et plus actifs. L'amélioration et l'agrandissement des installations sportives et récréatives améliorent l'accessibilité, encouragent la participation et aident les collectivités à tirer parti des possibilités économiques découlant de l'organisation d'événements et de compétitions sportifs à l'échelle locale, nationale et internationale.

Bâtir des collectivités axées sur les transports en commun

En outre, l'Ontario soutient activement le développement axé sur les transports en commun grâce au Programme d'aménagement axé sur les transports en commun, qui vise à favoriser la création de collectivités polyvalentes accroissant l'accès à des logements et à des emplois à proximité des futures stations de métro, de GO Transit et du TLR.

L'Ontario développe des collectivités axées sur les transports en commun à proximité de 17 stations de métro et du réseau GO. Les collectivités en cours de planification axées sur les transports en commun pourraient permettre la création d'environ 292 000 logements, y compris des logements abordables, et de quelque 84 000 emplois.

Lancement du Programme pour la prévention et la réparation des nids-de-poule

L'Ontario a investi 10 millions de dollars pour rendre les routes plus sécuritaires en prévenant les accidents et les dommages que les nids-de-poule peuvent occasionner. Dans le cadre du nouveau Programme pour la prévention et la réparation des nids-de-poule, la majorité des petites municipalités ont présenté une demande visant à financer les travaux essentiels d'entretien routier et de réparation des nids-de-poule.

Renforcer le rôle des offices de protection de la nature

Le gouvernement modernise le réseau des offices de protection de la nature de l'Ontario afin d'améliorer la gestion des bassins versants, la résilience aux inondations et les projets axés sur le soutien au logement et l'infrastructure. La nouvelle Agence ontarienne de protection de la nature permettra à l'Ontario d'adopter un modèle régional consolidé d'offices de protection de la nature, fondé sur la science des bassins versants, la transparence des données et le rendement mesurable, lequel assurera la gestion des inondations, le contrôle de l'érosion et la protection de l'eau potable. Un fonds dédié a été approuvé pour soutenir la transition et favoriser des améliorations à l'échelle du système, telles que la normalisation de la prestation des services et l'introduction d'outils numériques de délivrance de permis qui contribueront à accélérer les processus d'approbation, à améliorer le service à la clientèle et permettront que soient consacrées davantage de ressources à la prestation de services de première ligne et à la protection.

Protéger les frontières et les collectivités de l'Ontario

Le gouvernement continue de renforcer la sécurité publique de l'Ontario en améliorant la sécurité aux frontières, en vidant les rues des dangereux criminels et en protégeant les collectivités. Cela se traduit, entre autres, par la lutte contre le franchissement illégal des frontières et le trafic transfrontalier d'armes à feu et de drogues, des démarches pour garder les contrevenants derrière les barreaux et des mesures pour décourager et combattre les activités illicites.

L'Ontario poursuit son plan de moderniser et de solidifier le système judiciaire, et d'accroître sa capacité en réalisant des investissements ciblés et pluriministériels dans les secteurs de la sécurité communautaire, du maintien de l'ordre, des tribunaux et des services correctionnels.

Le gouvernement se bat pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants, des familles et des collectivités de tout l'Ontario. Pour cette raison, l'Ontario investit dans la sécurité des écoles et dans la protection des espaces publics.



Protéger les frontières de l'Ontario

Le gouvernement continue de renforcer la frontière ontarienne à tous ses points d'entrée avec les États-Unis, et de décourager et d'empêcher le franchissement illégal par voie terrestre, aérienne et maritime. Ses efforts visent à protéger les collectivités et à mettre un terme à la criminalité transfrontalière, comme la contrebande de drogues illicites et d'armes à feu en Ontario.

En janvier 2025, l'Ontario a lancé l'opération Dissuasion pour renforcer la sécurité à la frontière et lutter contre les activités criminelles qui nuisent aux collectivités des deux côtés de la frontière. Depuis la mise en œuvre de l'opération, le renforcement de ses mesures frontalières a permis de retracer plus de 550 armes illégales, dont 440 provenaient des États-Unis, de saisir 4 152 kilogrammes de cocaïne et 192 kilogrammes de fentanyl et de porter 641 accusations grâce aux patrouilles frontalières de la Police provinciale de l'Ontario.

La province s'appuie sur ces résultats pour élargir l'opération Dissuasion afin de mobiliser et d'intégrer davantage les services policiers locaux à la protection et à la sécurité des frontières. Dans le cadre de l'opération Dissuasion 2.0, l'Ontario investit 32,5 millions de dollars en 2026-2027 dans les mesures suivantes :

- la création de la Subvention pour la sécurité frontalière afin de permettre aux services de police municipaux et des Premières Nations d'acquérir du matériel spécialisé, comme des drones, des navires et des appareils de technologie de surveillance;
- la création du Fonds pour les enquêtes sur l'intégrité des frontières pour doter les services policiers de financement opérationnel ciblé afin de combler les lacunes en matière d'application de la loi aux frontières, particulièrement les aéroports généraux non contrôlés et d'autres points d'entrée vulnérables.

Ces mesures permettront d'améliorer les enquêtes, la recherche de renseignements et les opérations d'interdiction. Elles augmenteront également la capacité policière aux frontières et contribueront à perturber les activités transfrontalières des réseaux du crime organisé.

Renforcer le système de mise en liberté sous caution pour protéger les collectivités

Les Ontariennes et Ontariens méritent la tranquillité d'esprit que procurent des collectivités sûres et un système judiciaire en lequel ils peuvent avoir confiance. Depuis des années, l'Ontario recommande au gouvernement fédéral de mettre en œuvre des mesures répressives de la criminalité, dont des initiatives visant à corriger le système de mise en liberté sous caution qui, trop souvent, met les victimes, les familles et les collectivités en danger. En octobre 2025, le gouvernement fédéral a déposé une loi qui prévoit l'imposition de peines consécutives pour certains crimes violents, élargit le renversement du fardeau de la preuve et rend plus difficile pour les récidivistes violents d'obtenir une mise en liberté sous caution. L'Ontario continuera de revendiquer la réforme du *Code criminel* fédéral et de la mise en liberté sous caution afin de garder les collectivités en sécurité.

L'Ontario poursuit quant à lui sa propre stratégie de réforme de la mise en liberté sous caution qui met l'imputabilité et la sécurité publique au premier rang, tout en soutenant un système de justice efficace et juste. Le projet de loi 75, *Loi de 2025 visant à maintenir les criminels derrière les barreaux*, exigerait qu'une personne accusée ou son garant dépose en espèces la totalité du montant fixé par le tribunal dès que la personne accusée est libérée. Ceci permettra à la province de facilement confisquer les cautions en cas de non-respect des conditions de mise en liberté sous caution, en s'assurant que la caution soit significative et applicable.

Pour améliorer les mesures d'application de la loi et de surveillance, l'Ontario examine de nouveaux outils numériques, notamment une base de données centralisée des cautions, afin d'améliorer l'efficacité, d'accroître la sécurité publique et de renforcer le partage de renseignements entre les services policiers et les procureurs. La province élargit aussi les équipes de procureurs affectés aux audiences de mise en liberté sous caution qui travaillent directement avec les corps policiers afin de présenter des dossiers solides lorsque ces audiences impliquent des délits graves. Depuis 2023, ces équipes ont traité plus de 4 600 affaires de crimes violents, empêchant ainsi des criminels dangereux d'être libérés.

Ces mesures s'appuient sur les investissements déjà consentis par l'Ontario pour empêcher les récidivistes et les contrevenants violents de commettre des crimes pendant qu'ils sont en liberté sous caution. Le gouvernement continue d'aider la police à veiller à ce que les délinquants à haut risque, les récidivistes et les contrevenants violents respectent les conditions de leur mise en liberté sous caution en injectant un financement additionnel de 8,3 millions de dollars en 2026-2027 au Programme de subventions pour le respect des conditions de mise en liberté sous caution et les mandats d'arrêt.

Le gouvernement s'assure que les contrevenants adultes et les accusés à qui le tribunal impose de porter un dispositif de surveillance par GPS à la cheville comme condition de mise en liberté sont tenus responsables des coûts qui y sont associés en mettant en place un nouveau régime de frais d'utilisation. Les fonds ainsi recueillis serviront à financer des services destinés aux victimes. Le gouvernement renforce aussi le programme de surveillance par GPS en étudiant des moyens d'accroître l'accès des policiers à l'information GPS pour surveiller les personnes qui sont accusées ou reconnues coupables d'une infraction.

Ces mesures témoignent de l'engagement de l'Ontario à garder les collectivités en sécurité, à soutenir l'application de la loi et à tenir les contrevenants responsables de leurs actes.

Bâtir plus de prisons provinciales

Le gouvernement accroît la capacité du système correctionnel pour adultes pour qu'il soit en mesure, entre autres, de répondre aux besoins futurs associés à la réforme du système de mise en liberté sous caution appliquée récemment. Ceci comprend la création de plus d'espace dans les établissements afin d'en optimiser la capacité, lorsque réalisable, et la construction de nouvelles installations et d'unités de logement des détenus afin de répondre à la demande prévue.

En mars 2025, le gouvernement a transformé et rouvert le centre régional de détention discontinue du Centre de détention d'Elgin-Middlesex. Il a embauché 74 membres du personnel, dont des agents correctionnels, afin d'accueillir 110 détenus de plus et prévoit améliorer les locaux consacrés aux programmes. En 2026, il planifie rouvrir le centre de détention discontinue de Toronto au Centre de détention du Sud de Toronto, afin de pouvoir y accueillir 320 détenus et ajouter 166 membres du personnel, notamment des agents correctionnels. Il entend aussi achever substantiellement le nouveau Complexe correctionnel de Thunder Bay vers la fin de 2026, qui, lorsqu'il sera opérationnel en 2027, aura la capacité d'accueillir au moins 345 détenus.

Le gouvernement continue d'accroître la capacité des prisons provinciales. Plus précisément :

- l'ajout d'une capacité d'accueil de 91 détenus au Centre de détention de Quinte, ce qui portera la capacité totale de détention à plus de 300 personnes;
- la construction du nouveau Complexe correctionnel de l'Est de l'Ontario, qui pourra accueillir 235 détenus;
- la construction d'installations modulaires à Niagara, à Milton et à Sudbury pouvant accueillir chacune au moins 50 détenus;
- l'augmentation de la capacité d'accueil de 295 détenus grâce à la construction du Complexe correctionnel de Brockville et à l'agrandissement de l'Établissement de traitement et Centre correctionnel de la vallée du Saint-Laurent.

Le gouvernement embauche aussi plus de 700 employés, dont des agents correctionnels, du personnel infirmier et du personnel de soutien afin de composer avec l'augmentation du nombre de détenus. Cela aidera le personnel de première ligne à effectuer son travail de manière sûre et efficace, et gardera les délinquants violents et les récidivistes derrière les barreaux.

Pour accroître davantage la capacité dans les établissements correctionnels, le gouvernement va de l'avant avec ses plans d'optimisation des établissements correctionnels pour adultes existants afin d'accueillir davantage de détenus et de membres du personnel. Le gouvernement ne choisira jamais de remettre un délinquant violent en liberté faute de capacité.

Avoir plus d'agents sur le terrain en facilitant le recrutement et la formation de policiers

La province a de plus en plus besoin de policiers pour assurer la sécurité de nos collectivités. C'est la raison pour laquelle le gouvernement prolonge de trois ans l'exemption des droits de scolarité du Programme de formation de base des agents de police du Collège de police de l'Ontario afin d'appuyer les services policiers dans leurs efforts de recrutement et de formation d'agents.

En assumant la totalité des droits de scolarité de ce programme, le gouvernement fait en sorte qu'il est plus accessible que jamais de devenir agent de police. Cette mesure contribue à supprimer les obstacles financiers pour les futures recrues et aide les services policiers dans leurs efforts pour augmenter leur effectif de première ligne. L'annulation des droits de scolarité du programme de formation de base en vigueur depuis 2023 a assuré la formation de 6 277 recrues.

En éliminant les droits de scolarité, le gouvernement réitère son engagement à renforcer la sécurité publique, en ajoutant des agents sur le terrain et en soutenant le développement d'une force policière hautement qualifiée et adaptée aux besoins.



Moderniser les installations de formation des policiers

En 2025, le gouvernement s'est engagé à consacrer plus de 1 milliard de dollars à la rénovation et à l'agrandissement du Collège de police de l'Ontario à Aylmer et à la construction de l'Académie de la Police provinciale de l'Ontario à Orillia pour que les agents de police et les nouvelles recrues disposent d'installations de formation adéquates. Il continue de faire avancer ces projets, notamment en agrandissant le Collège de police pour accroître la capacité d'accueil de recrues et en remplaçant l'infrastructure vieillissante du Centre régional de la Huronie pour permettre la construction de la future Académie de la Police provinciale de l'Ontario.

Ces établissements permettront aux recrues et à l'effectif actuel d'acquérir les compétences nécessaires pour faire face à la complexité croissante des activités policières d'aujourd'hui, et de répondre aux demandes urgentes de formation spécialisée liées à la hausse de la criminalité.

Soutenir les services policiers dans les communautés des Premières Nations

La province continue de travailler avec les communautés des Premières Nations pour renforcer leurs services policiers et faire en sorte qu'elles aient accès à des services fiables et adaptés à leur culture.

En décembre 2024, le gouvernement a annoncé un investissement de 514 millions de dollars pour soutenir la commission des services policiers de Nishnawbe Aski (NAPSB), le tout premier service de police des Premières Nations constitué en vertu de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers*. Cet investissement appuie les efforts de la NAPSB pour fournir des services de police efficaces et adaptés à la culture à 34 communautés des Premières Nations dans les régions éloignées et nordiques, tout en adhérant au cadre provincial de maintien de l'ordre.

La province poursuit aussi ses efforts de partage des coûts pour assurer une répartition équitable des ressources entre les services de police, et investit dans l'infrastructure policière et des initiatives de lutte contre les drogues illicites dans les communautés des Premières Nations en continuant sa collaboration avec les partenaires des Premières Nations et le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit.

Elle épaula les services policiers des Premières Nations de l'Ontario, dans le cadre de son partenariat continu avec les chefs de police autochtones de l'Ontario ainsi que les dirigeants des Premières Nations, et continue de réclamer au gouvernement fédéral davantage de soutien afin que ceux-ci aient les ressources et la stabilité nécessaires pour offrir des services de police efficaces et adaptés à la culture des communautés des Premières Nations de la province.

Lutter contre les armes à feu, les bandes criminalisées et la violence

Les membres des bandes criminalisées mettent en danger la vie des Ontariennes et des Ontariens. Une variété d'infractions sont régulièrement associées aux activités des bandes criminalisées, notamment les infractions contre les biens, le trafic de drogues, la fraude, les vols qualifiés, les attaques à main armée, les homicides, les vols de voitures et la traite de personnes.

Le gouvernement poursuit son partenariat avec son homologue fédéral, qui accorde à l'Ontario 121 millions de dollars de 2023 à 2028 pour lutter contre la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées. Ce financement fournit des ressources aux procureurs, à la Police provinciale de l'Ontario, aux services de police municipaux et des Premières Nations, ainsi qu'à des organismes communautaires et à des conseils scolaires dans toute la province pour les aider à mener des enquêtes et à prendre des mesures axées sur la prévention, la surveillance et la lutte contre le crime organisé et la violence liée aux armes à feu et aux bandes criminalisées, ainsi qu'à prêter assistance aux victimes et aux survivants d'agressions sexuelles, de violence familiale et de la traite de personnes. Depuis 2018, l'Ontario, avec l'appui du gouvernement fédéral, a affecté plus de 375 millions de dollars à la Stratégie de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence, afin de financer des initiatives visant une application rigoureuse de la loi, des poursuites judiciaires et une lutte proactive contre les bandes criminalisées.

Ce financement contribue à assurer la sécurité de la population et à mettre les criminels hors d'état de nuire. Par exemple, depuis 2019-2020, la Stratégie a permis de saisir plus de 1 100 armes à feu, plus de 2 900 véhicules et 26 millions de dollars en devises, le tout donnant lieu à plus de 22 700 inculpations.

S'attaquer aux réseaux de criminalité organisée

Le maintien de la sécurité publique est prioritaire pour le gouvernement. Selon les principaux intervenants, les délinquants violents et les récidivistes constituent la vaste majorité des auteurs d'actes criminels dans le secteur du commerce de détail. Les vols à l'étalage orchestrés par les réseaux de criminalité organisée menacent la sécurité du personnel et de la clientèle, et perturbent les commerces. C'est pourquoi l'Ontario collabore avec les partenaires de l'industrie du détail pour élaborer des stratégies visant à lutter contre ces crimes. Ces discussions sont primordiales pour protéger le bien-être des travailleurs de première ligne, assurer la prospérité des entreprises de l'Ontario et établir des voies de communication intergouvernementales. Le gouvernement continuera à protéger les droits des Ontariennes et Ontariens à travailler et à magasiner en toute sécurité.

L'Ontario accroît aussi la sécurité de la population en soutenant les clients et en améliorant les normes de l'industrie du remorquage. En juin 2020, la province a établi un groupe de travail en la matière pour accroître la sécurité et renforcer les mesures d'application de la loi, clarifier les protections pour les clients, améliorer les normes de l'industrie et étudier l'imposition d'amendes plus lourdes en réponse aux préoccupations soulevées concernant la violence et les activités criminelles dans l'industrie.

L'Ontario est devenu la première province à exiger, en 2024, un certificat pour les conducteurs de dépanneuse et les exploitants de services d'entreposage de véhicules, protégeant ainsi les conducteurs contre les sociétés de remorquage frauduleuses. S'appuyant sur ces mesures, l'Ontario a modifié la réglementation en vertu de la *Loi de 2021 sur la sécurité et l'encadrement du remorquage et de l'entreposage de véhicules* afin d'accroître la transparence pour les particuliers et les entreprises ayant besoin d'une dépanneuse. Ces modifications sont entrées en vigueur en juillet 2025 et comprennent un nouveau barème de taux pour les services de remorquage, des nouvelles exigences de tenue de livres ainsi que des améliorations à la surveillance du gouvernement. Ces exigences, jumelées aux barèmes des taux maximaux et à la situation de certification des exploitants rendus publics, renseignent plus clairement les consommateurs et leur procurent de meilleures protections tout en limitant les activités criminelles dans le secteur.

Renforcer l'encadrement et les partenariats pour lutter contre le tabac de contrebande

En Ontario, le tabac de contrebande continue de miner les objectifs de santé publique, de financer les réseaux de criminalité organisée, d'affaiblir le système fiscal et de nuire au commerce légitime.

Le gouvernement consulte les partenaires des forces de l'ordre, de l'industrie, de la santé publique et des Premières Nations pour étudier d'autres moyens de lutter contre le tabac de contrebande et ses liens avec le crime organisé. Il s'agit entre autres d'étudier les possibilités d'accroître les pouvoirs policiers en vertu de la *Loi de la taxe sur le tabac*.

L'Ontario s'associe aussi avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour établir un groupe de travail chargé de déterminer les outils et les approches nécessaires pour s'attaquer au problème croissant de la vente en ligne de tabac de contrebande.

Prévenir le crime financier grâce à la transparence de la propriété bénéficiaire

L'Ontario s'emploie à mettre en place un registre sur la propriété bénéficiaire en 2027 dans le cadre de ses efforts de lutte contre le blanchiment d'argent, de protection de la sécurité publique et de soutien d'un milieu d'affaires concurrentiel. Un tel registre fournirait en temps opportun des renseignements fiables sur les propriétaires bénéficiaires, ce qui en ferait un outil important pour soutenir les forces de l'ordre, les organes de réglementation et les administrations fiscales. Ces efforts contribueraient à faire progresser la création d'un cadre national coordonné qui renforcerait la sécurité économique du Canada et la résilience contre le crime financier.

Protéger les espaces publics

Le gouvernement continue d'assurer la sécurité de nos rues, de nos parcs publics et de nos systèmes de transport en commun pour les enfants et les familles, tout en améliorant l'accès à des soins de qualité en santé mentale et en traitements des dépendances.

Depuis l'adoption de la *Loi de 2024 visant à accroître la sécurité dans les rues et à renforcer les collectivités* et de la *Loi de 2024 sur les soins et le rétablissement en milieu communautaire*, les collectivités de l'Ontario ont vu la naissance de carrefours d'aide aux sans-abri et de lutte contre les dépendances (carrefours AIDE), dont neuf sont établis dans les locaux d'anciens Services relatifs à la consommation et au traitement. Ainsi, des carrefours AIDE desserviront les comtés de Simcoe, de Lanark (Lanark, Leeds et Grenville), de Lambton, de Renfrew, de Hastings, de Prince Edward et d'Oxford, ainsi que Belleville, Windsor, Orangeville, Sault Ste. Marie, Sagamok, Benbowopka, Sudbury, Guelph, Toronto, Kitchener-Waterloo, Hamilton, Thunder Bay, Ottawa, Windsor-Essex, London, Kenora, Niagara, Dufferin, Brampton, Peterborough et Durham.

Les carrefours AIDE tiennent compte des priorités régionales en reliant les personnes ayant des besoins complexes à des services complets de traitement et de prévention. On y propose notamment une gamme de services en fonction des besoins locaux, comme des soins primaires, des services de santé mentale, de l'aide et des soins de prise en charge des dépendances, des services sociaux et de l'aide à l'emploi. Les carrefours AIDE soutiendront le traitement et le rétablissement de milliers de personnes chaque année et ajouteront près de 900 unités de logement avec services de soutien afin que des centaines de personnes sans abri ou à risque d'itinérance puissent avoir accès à un logement plus stable à long terme.

L'Ontario maintient son soutien aux programmes locaux de traitement et de guérison des dépendances tout en travaillant aux côtés des partenaires municipaux et des collectivités pour s'attaquer à la consommation et à la distribution de drogues illicites au vu et au su de tous, des pratiques qui continuent de menacer la sécurité dans de nombreux secteurs. La province continuant de privilégier le traitement et la guérison, le financement des Services relatifs à la consommation et au traitement prend fin pour des centres d'injection supervisée actuellement en activité dans la province. Ainsi s'amorce une période de 90 jours prévue pour l'élimination progressive du financement de ces centres. La province continuera à collaborer avec les municipalités et les partenaires communautaires afin d'assurer une réduction progressive et coordonnée du financement provincial destiné aux centres d'injection supervisée, tout en continuant à promouvoir le modèle des carrefours AIDE, qui reçoit un soutien de près de 550 millions de dollars pour offrir des services complets axés sur la guérison dans l'ensemble de la province.

Le gouvernement propose aussi de modifier la *Loi de 2025 visant à restreindre la consommation en public de substances illégales* afin de permettre à des constables spéciaux travaillant dans les transports en commun d'ordonner à des particuliers de cesser leur consommation de drogue ou de quitter les lieux, sous peine de devoir faire face à des accusations. Ces changements permettraient aux gens de circuler en sécurité dans leur collectivité.

Améliorer la sécurité dans les écoles de l'Ontario

L'Ontario consacrera plus de 41 millions de dollars au cours des trois prochaines années aux programmes des agents scolaires de l'Ontario. Cette enveloppe aidera à réduire le risque de violence dans les écoles, fera la promotion de la sécurité des élèves et du corps enseignant et favorisera la confiance et le mentorat dans les écoles. En renforçant le rapport entre les élèves, le personnel enseignant et les forces de l'ordre, cette initiative permettra d'établir des milieux d'apprentissage sécuritaires et de favoriser la compréhension entre les communautés.

Protéger les enfants de la violence sexuelle et de l'exploitation sur Internet

Comme annoncé en juillet 2025, la province a renouvelé sa Stratégie de lutte contre la traite des personnes 2025-2030, dans son désir de protéger les collectivités, afin de renforcer les efforts collectifs déployés par l'ensemble du gouvernement pour étendre et consolider les initiatives de soutien des survivants, y compris les enfants et les jeunes, et pour tenir les contrevenants responsables de leurs actes.

Le gouvernement poursuit ses efforts pour garder les enfants en sécurité en affectant 11 millions de dollars supplémentaires en 2026-2027 à la création de la subvention pour la Stratégie provinciale de protection des enfants contre l'exploitation et les agressions sexuelles sur Internet qui cible les crimes à caractère sexuel envers les enfants, la cyberprédation et la pornographie juvénile. Cette stratégie permet à des équipes d'infiltration de surveiller les sites Web, les sites de clavardage et les groupes de discussion afin d'identifier les prédateurs d'enfants et les victimes, et de prévenir de futures victimes. Elle aide aussi les enquêteurs à collaborer avec d'autres organismes ou territoires de compétence afin d'appréhender les délinquants et d'aider les victimes.

Le gouvernement étudie aussi la possibilité de rendre une partie du Registre ontarien des délinquants sexuels et des trafiquants accessible au public afin de lui donner l'information dont il a besoin pour assurer la sécurité des collectivités, tenir les délinquants responsables de leurs actes ainsi que soutenir les victimes.

Investir dans les services d'urgence

Le gouvernement continue de renforcer son appui aux services d'incendie de la province qui gardent nos collectivités en sécurité. L'exposition des pompiers à des produits chimiques dangereux fait en sorte qu'ils sont plus susceptibles d'éprouver des problèmes de santé. C'est pourquoi le gouvernement a fait passer l'enveloppe de la Subvention pour la protection contre les incendies de 10 millions de dollars à 20 millions de dollars en 2025-2026 afin d'aider les services d'incendie municipaux à élargir leurs initiatives de prévention du cancer, à améliorer la réponse aux incidents liés aux piles aux ions de lithium et à soutenir les améliorations essentielles comme l'accès accru aux services à large bande et à la connectivité Internet. En 2025-2026, les 380 municipalités admissibles ont été approuvées et recevront un montant au titre de la Subvention pour la protection contre les incendies. Le gouvernement maintient l'enveloppe supplémentaire de 20 millions de dollars pour le cycle de financement de 2026-2027 afin que les pompiers de première ligne aient l'infrastructure et l'équipement nécessaires pour se protéger et exécuter efficacement leur travail.

Protéger l'Ontario en gardant les coûts bas

Le gouvernement est conscient des difficultés financières auxquelles font face bon nombre d'Ontariennes et d'Ontariens, compte tenu des pressions économiques récentes et de l'incertitude qui font grimper les prix. C'est pourquoi il n'a jamais tardé à offrir son soutien en prenant des mesures et en respectant son objectif de rendre la vie plus abordable aux quatre coins de la province.

Soutenir les familles et les particuliers

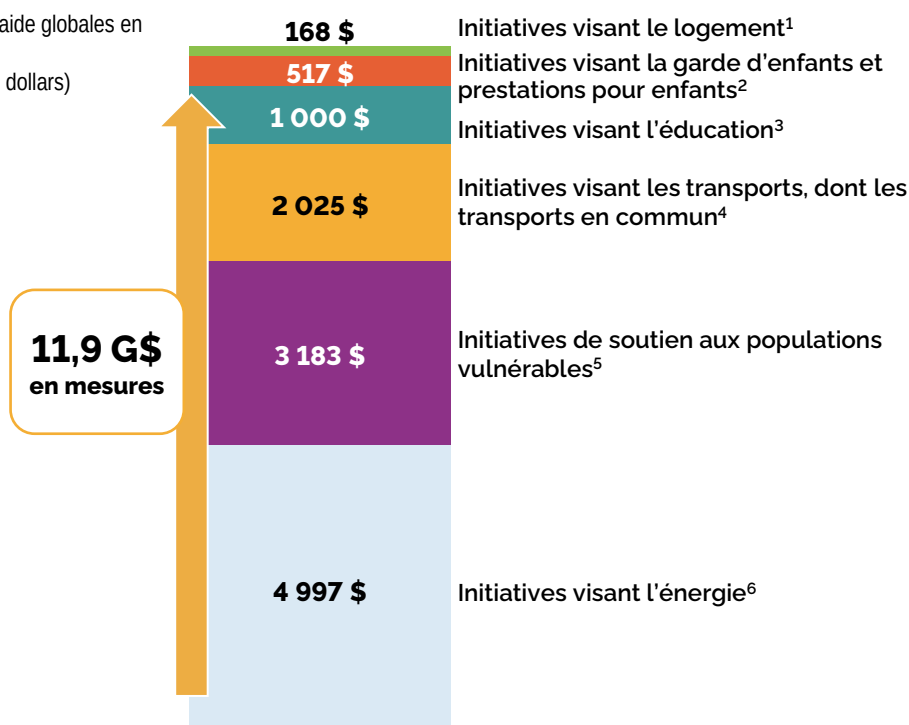
Le gouvernement s'est engagé à verser près de 11,9 milliards de dollars d'aide aux familles et aux particuliers au cours de l'exercice 2025-2026, comme illustré dans le graphique 1.6.



Graphique 1.6

Des mesures qui aident les familles et les particuliers

Économies et aide globales en
2025-2026
(en millions de dollars)



¹ Comprend les contributions provinciales à la Stratégie nationale sur le logement et un allègement de la TVH sur les logements neufs pour les accédants à la propriété.

² Comprend la Prestation ontarienne pour enfants (POE) indexée sur l'inflation et la croissance du programme; la contribution de l'Ontario à l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada; le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (crédit d'impôt ASGE) et le crédit d'impôt de l'Ontario pour le traitement de l'infertilité (CIOTI).

³ Comprend le gel des frais de scolarité pour les étudiants de niveau postsecondaire, ainsi que la prolongation de cette mesure.

⁴ Comprend l'élimination et le remboursement des frais de renouvellement des plaques d'immatriculation et des vignettes de validation des véhicules; l'annulation des hausses de frais; la simplification des exigences pour les permis de véhicules récréatifs (autocaravanes); la suppression du double tarif pour les réseaux de transport en commun municipaux participants (intégration des tarifs et du service); la suppression des péages sur les autoroutes 407 Est, 412 et 418; ainsi que le maintien permanent des taux de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants à 9 cents le litre.

⁵ Comprend le total cumulatif des augmentations annuelles des allocations de base du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et l'augmentation des exemptions de gains pour les personnes handicapées; l'indexation des prestations, l'expansion du Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario (RRAG) et la prise en compte de la croissance démographique de la population âgée; le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) et sa bonification; le crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés; le Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés; la réforme de l'Assurance-santé Plus et du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) pour les enfants et les jeunes qui ne sont pas couverts par un régime privé; l'élargissement du Programme d'adaptation des habitations et des véhicules; l'élargissement du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels pour le contrôle continu de la glycémie; le Programme de prévention de l'itinérance et le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones; et le Programme de la quote-part pour les personnes âgées du Programme de médicaments de l'Ontario.

⁶ Comprend l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange; le volet résidentiel de la remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE); le volet résidentiel du Plan exhaustif relatif à l'électricité (PERE) et le financement continu du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE).

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. L'incidence sur les familles et les particuliers variera de manière considérable, car les critères d'admissibilité diffèrent d'un programme à l'autre.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Bonifier l'allègement de la taxe de vente harmonisée sur les logements neufs

Dans le but de favoriser l'accessibilité au logement et d'offrir des économies aux familles et aux particuliers, le gouvernement propose de moderniser l'allègement provincial de la taxe de vente harmonisée (TVH) offert aux acheteurs de nouveaux logements.

Comme première mesure, le gouvernement propose d'augmenter le remboursement de la TVH pour les logements neufs et le remboursement de la TVH pour immeubles d'habitation locatifs neufs pour une durée d'un an. Cela supprimerait temporairement la totalité de la portion provinciale de 8 % de la TVH pour les acheteurs admissibles d'une habitation neuve d'une valeur allant jusqu'à 1 million de dollars, offrant ainsi jusqu'à 80 000 \$ d'économies. Le montant de remboursement maximal de 80 000 \$ serait maintenu pour les logements neufs évalués entre 1 et 1,5 million de dollars. Dans le cas des habitations neuves évaluées au-dessus de 1,5 million de dollars, un remboursement réduit serait offert. Advenant la mise en place de cette bonification, les habitations neuves de plus grande valeur qui auraient bénéficié du remboursement maximal de 24 000 \$ selon les règles actuelles auraient droit à au moins ce montant. Cela signifierait que tous les acheteurs admissibles, y compris les accédants à la propriété, pourraient recevoir le même montant ou plus au titre de l'allègement provincial total annoncé à l'automne pour les accédants à la propriété.

La province proposera que les remboursements bonifiés de l'Ontario soient offerts du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027. Par exemple, un acheteur qui acquiert une habitation pour en faire son lieu de résidence principal pourrait être admissible s'il conclut une convention d'achat-vente avec un constructeur entre le 1^{er} avril 2026 et le 31 mars 2027 inclusivement. Dans ce cas, la construction doit débuter au plus tard le 31 décembre 2028 et être en grande partie achevée au plus tard le 31 décembre 2031.

D'autres critères d'admissibilité pour ces deux remboursements resteraient les mêmes que selon les règles actuelles, y compris la nécessité d'acquérir le logement neuf pour l'utiliser comme lieu de résidence principal ou comme propriété locative résidentielle.

Ces mesures sont nécessaires pour aider à rendre les logements neufs plus abordables et s'inscrivent dans le cadre d'une série de mesures prises par le gouvernement pour solidifier le secteur immobilier de la province.

Voir l'annexe, *Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives*, pour plus de renseignements.

Partenariat avec le fédéral en matière de logements neufs

L'Ontario collabore avec son pendant fédéral afin de mettre en place un partenariat visant à compléter l'engagement de la province d'accorder un remboursement temporaire de la TVH sur toutes les habitations neuves admissibles. Ensemble, ces mesures pourraient permettre d'offrir jusqu'à 130 000 \$ d'allègement combiné de la TVH, au niveau fédéral et provincial, sur les habitations neuves d'une valeur comprise entre 1 et 1,5 million de dollars, afin de favoriser la construction de logements, de créer des emplois et d'améliorer l'abordabilité pour les familles.

Étendre la période d'allégement de la taxe de vente harmonisée sur les logements neufs pour les accédants à la propriété

Le 28 octobre 2025, l'Ontario a annoncé une proposition visant à supprimer la totalité de la partie provinciale de 8 % de la taxe de vente harmonisée (TVH) pour les accédants à la propriété de logements neufs d'une valeur maximale de 1 million de dollars. Cette mesure ferait écho au remboursement de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) pour les acheteurs d'une première habitation du gouvernement fédéral.

L'Ontario prend actuellement des mesures pour aligner la date d'entrée en vigueur du remboursement provincial pour les accédants à la propriété sur la nouvelle date d'entrée en vigueur du gouvernement fédéral, soit le 20 mars 2025. Ce changement permettrait d'étendre le remboursement aux acheteurs qui ont conclu une convention d'achat-vente le 20 mars 2025 ou après cette date et avant 2031. L'Ontario continuera sa collaboration avec le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre un nouveau programme de remboursement provincial assujéti à l'adoption d'un règlement fédéral qui rendrait les remboursements effectifs.

Économies sur les coûts énergétiques

La remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE) continue de faire en sorte que les factures d'électricité restent abordables, stables et prévisibles, en accordant un allégement tarifaire aux ménages, aux petites entreprises et aux exploitations agricoles. Par l'entremise de la ROE, le gouvernement offre actuellement une remise de 23,5 % pour maintenir les factures d'électricité constantes et abordables pour les clients résidentiels, les petites entreprises et les exploitations agricoles. Ainsi, un client résidentiel type consommant 700 kilowattheures (kWh) d'électricité par mois verra sa facture d'électricité réduite d'environ 36 \$ par mois. Le gouvernement offre également une aide ciblée pour les coûts d'électricité aux ménages à faible revenu, aux clients des Premières Nations habitant dans une réserve, ainsi qu'aux clients des régions rurales ou éloignées admissibles. De plus, le Programme d'aide aux impayés d'énergie (AIE) accorde des subventions pour les factures d'électricité ou de gaz naturel aux consommateurs admissibles qui accusent du retard dans le paiement de leurs factures et risquent de voir leur service débranché. Les consommateurs qui remplissent les conditions de revenu peuvent obtenir jusqu'à 650 \$ d'aide d'urgence pour leurs factures d'électricité (780 \$ si leur logement est chauffé à l'électricité) et jusqu'à 650 \$ pour leurs factures de gaz naturel.

Le gouvernement a également récemment élargi ses programmes d'économies d'énergie. Dans le cadre du programme d'économies pour la rénovation domiciliaire, les ménages admissibles peuvent recevoir des remises pouvant atteindre 200 \$ pour une large gamme d'appareils électroménagers écoénergétiques et de nouvelles remises pour l'isolation des greniers sans devoir obtenir une évaluation énergétique de leur maison. Pour les organisations industrielles, municipales, institutionnelles et de soins de santé, le programme XRate de Save on Energy a augmenté la prime par projet de 5 millions à 15 millions de dollars afin de soutenir les projets d'investissement industriels complexes et de grande envergure qui permettent de réaliser des économies d'énergie mesurables.

Ces programmes font partie du cadre historique de 12 ans et de 10,9 milliards de dollars de la province en matière d'efficacité énergétique, le plus grand investissement dans des programmes d'efficacité énergétique de l'histoire du Canada, qui devrait générer 23,1 milliards de dollars de bénéfices nominaux pour le réseau électrique, permettant ainsi aux contribuables d'économiser 12,2 milliards de dollars.

Réduction permanente des taux de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants

Depuis le 1^{er} juillet 2025, pour offrir un allègement continu aux ménages et aux entreprises en Ontario, le gouvernement a réduit une bonne fois pour toutes le taux de la taxe sur l'essence de 5,7 cents le litre et celui de la taxe sur les carburants (diesel), de 5,3 cents le litre, pour établir le taux à 9 cents le litre.

À ce jour, cette mesure a déjà permis d'offrir 2,1 milliards de dollars d'allègement de la taxe sur l'essence et de celle sur le carburant aux familles et aux particuliers depuis son introduction temporaire le 1^{er} juillet 2022. Ces réductions permettent aux ménages d'économiser environ 115 \$ par année.

Retrait des péages

Depuis le 1^{er} juin 2025, le gouvernement a supprimé définitivement les péages sur la portion de l'autoroute 407 Est qui appartient à la province, ce qui permettra aux automobilistes d'économiser environ 94 millions de dollars par an. Cette initiative permettra de réduire le coût des déplacements tout en augmentant la commodité et le choix, et on prévoit qu'elle remettra quelque 7 200 \$ directement dans les poches des navetteurs quotidiens chaque année.

Cette mesure s'est ajoutée à un certain nombre d'autres mesures mises en œuvre par le gouvernement pour remettre de l'argent dans les poches des conducteurs, notamment l'élimination des frais de renouvellement des plaques d'immatriculation, la suppression des péages sur l'autoroute 412 et l'autoroute 418, le gel des frais pour les permis de conduire et les cartes-photos de l'Ontario, ainsi que la réduction permanente des taux de la taxe sur l'essence et de la taxe sur les carburants.

Aider les usagers des transports en commun à économiser grâce au tarif unique

Fort du succès du programme de tarif unique, qui permet aux usagers quotidiens des transports en commun de la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) d'économiser jusqu'à 1 600 \$ par an, l'Ontario prolonge le programme de deux ans afin de continuer à réduire les coûts de transport pour les navetteurs. Depuis son lancement en 2024, le programme de tarif unique a permis aux Ontariennes et aux Ontariens d'économiser près de 233 millions de dollars et a permis près de 72 millions de correspondances gratuites entre les sociétés de transport en commun participantes.

Le programme de tarif unique rend les déplacements d'un réseau à l'autre plus abordables et plus commodes pour tous les usagers des transports en commun, y compris les étudiants, les personnes âgées et les personnes à faible revenu, en garantissant que le client ne paie qu'une seule fois lorsqu'il effectue une correspondance entre GO Transit, le réseau de la Commission de transport de Toronto (CTT), le réseau de transport en commun (RTC) de Brampton, le RTC de la région de Durham, MiWay (Mississauga), TransHelp (Peel) et le RTC de la région de York.

De plus, des correspondances gratuites sont offertes entre GO Transit et les sociétés de transport locales suivantes : Milton Transit, Grand River Transit, Guelph Transit, Oakville Transit, Hamilton Street Railway, Burlington Transit, Bradford West Gwillimbury Transit et Barrie Transit.

Le gouvernement prend des mesures supplémentaires pour rendre les déplacements en transports en commun plus faciles et plus abordables dans toutes les municipalités de la RGTH. Il va de l'avant avec des mesures législatives, suivies d'une collaboration avec des partenaires, afin d'étudier la possibilité d'étendre les correspondances gratuites, de simplifier les tarifs, d'améliorer les déplacements d'un réseau à l'autre et de renforcer les transports en commun spécialisés.



Donner la priorité aux « fans » et aux consommateurs

L'Ontario prend des mesures pour protéger les « fans » et promouvoir l'équité sur le marché de l'événementiel. Dans le cadre du plan du gouvernement visant à protéger l'Ontario, de nouvelles mesures de protection des consommateurs rendront illégale la revente de billets pour des concerts, des événements culturels, des matchs sportifs, des représentations théâtrales et d'autres événements en direct organisés en Ontario à un prix supérieur à leur coût total initial (la valeur nominale plus les frais de service et les taxes applicables), plus les frais et charges autorisés lors de la revente.

Ces changements visent à répondre aux préoccupations de longue date concernant les pratiques de revente déloyales. Des événements récents très prisés ont mis en évidence la rapidité avec laquelle les billets peuvent être achetés et remis en vente à des prix largement supérieurs. Alors que la demande de spectacles continue d'augmenter et que les pratiques de revente deviennent de plus en plus sophistiquées, il est important de renforcer les mesures de protection et de veiller à ce que les amateurs aient une chance équitable de mettre la main sur un billet.

En plafonnant les prix de revente, le gouvernement réduit les incitations financières pour les revendeurs au volume et contribue à rétablir l'équité. Ces mesures fournissent également aux consommateurs une norme juridique claire, leur permettant de mieux comprendre leurs droits.

De plus, le gouvernement mènera une consultation afin de renforcer la protection des consommateurs qui participent à des programmes de points de fidélité. L'Ontario veille à la protection des consommateurs et à ce que le marché de l'événementiel roule de manière équitable et responsable.

Garantir un régime d'évaluation et d'imposition foncières efficace

Le gouvernement continue de veiller à ce que le régime d'évaluation et d'imposition foncières fonctionne efficacement pour les entreprises et les familles de l'Ontario, tout en assurant la stabilité dans une conjoncture économique difficile.

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, notamment en donnant aux municipalités le pouvoir de réduire leurs taux d'imposition foncière sur les logements locatifs abordables, en assurant un traitement fiscal cohérent pour les logements étudiants gérés par les universités, en permettant aux municipalités d'utiliser plus largement les données de la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC) et en soutenant la transmission numérique des avis d'évaluation foncière de la MPAC. Dans le cadre de ces travaux, le gouvernement continue d'examiner les options stratégiques visant à accroître la construction de logements spécialement conçus pour les étudiants. Ces travaux en cours visent à donner la priorité aux stratégies d'infrastructure qui favorisent la réussite des étudiants et profitent aux collectivités de toute la province.

Le gouvernement continue de recevoir des commentaires d'un large éventail de parties prenantes, y compris des propriétaires résidentiels et commerciaux et leurs organismes affiliés, ainsi que le secteur professionnel d'évaluation et d'imposition foncières sur des approches susceptibles de rendre le régime d'évaluation et d'imposition foncières plus efficace.

Rationalisation des versements des impôts fonciers scolaires

L'impôt foncier prélevé aux fins scolaires (IFPFS) contribue au financement du système d'enseignement élémentaire et secondaire en Ontario. Actuellement, les municipalités perçoivent l'IFPFS pour le compte de l'Ontario et répartissent les fonds entre 72 conseils scolaires. Cela crée un processus fastidieux de versement des recettes de l'IFPFS plusieurs fois par an à plusieurs conseils scolaires dans chaque municipalité.

Le gouvernement prévoit moderniser l'administration de l'IFPFS afin de s'assurer que les ressources sont affectées au soutien direct aux élèves plutôt qu'à des tâches administratives superflues. Les modifications législatives prévues simplifieraient les processus municipaux de versement de l'IFPFS afin qu'à compter de 2028, les municipalités versent l'IFPFS directement à l'Ontario. Les conseils scolaires continueraient de recevoir l'intégralité de leur financement, mais ils le recevraient directement de la province plutôt que sous forme de paiements distincts provenant des municipalités et du ministère de l'Éducation.

S'appuyant sur les modifications législatives annoncées dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025* et visant à simplifier l'administration de l'IFPFS, cette mesure réduirait considérablement le nombre de transactions entre les municipalités et les conseils scolaires, allégeant ainsi le fardeau administratif et les coûts pour l'Ontario, les municipalités et les conseils scolaires.

Le gouvernement travaillera en étroite collaboration avec les municipalités et les conseils scolaires avant de mettre en œuvre les nouveaux processus simplifiés.

Protéger les services publics de l'Ontario

En protégeant la force de l'économie, le gouvernement peut étendre ses investissements à des domaines clés, tels que les soins de santé, l'éducation et d'autres services essentiels. Une base économique solide permet à l'Ontario d'améliorer la prestation de services, de soutenir les collectivités et les entreprises, de créer des emplois et d'ouvrir la voie aux conditions qui favoriseront une réussite à long terme.

Donner accès aux soins primaires à toute la population de l'Ontario

L'Ontario s'appuie sur les investissements réalisés à ce jour pour offrir un système de soins primaires complet, commode et interconnecté pour chaque personne dans la province. Voilà pourquoi le gouvernement lançait, le 27 janvier 2025, le Plan d'action de l'Ontario pour les soins primaires. Dans le cadre du présent budget, et grâce à un financement opérationnel durable des nouvelles équipes et des équipes élargies, le gouvernement investit un montant supplémentaire de 325 millions de dollars afin d'étendre encore davantage les soins primaires et de permettre à chaque Ontarienne et chaque Ontarien d'avoir accès à un médecin de famille ou à une équipe de soins primaires d'ici 2029, ce qui portera cet investissement à 3,4 milliards de dollars sur quatre ans.

Dans le cadre de son plan, le gouvernement a lancé une série d'initiatives appuyées par cet investissement de 3,4 milliards de dollars afin de mettre un terme aux difficultés que rencontrent les personnes ayant besoin de soins primaires. Parmi ces initiatives, mentionnons :

- la création et le déploiement de plus de 300 équipes de soins primaires supplémentaires, qui pourront donner l'accès à de tels soins à quelque deux millions de personnes, grâce à un investissement de plus de 250 millions de dollars en 2026-2027, lequel permettra la mise sur pied et le déploiement d'équipes de soins primaires supplémentaires dans la province, qui pourront offrir un accès à des soins primaires à 500 000 personnes de plus cette année;
- des investissements dans des cliniques d'enseignement des soins primaires dans toute la province, avec jusqu'à 300 millions de dollars pour appuyer la création et l'agrandissement de 18 cliniques qui aideront encore plus de gens à avoir accès à des soins primaires.

Depuis le lancement du Plan d'action de l'Ontario pour les soins primaires, la liste d'attente d'Accès Soins, en date du 1^{er} janvier 2025, avait été réduite de plus de 87 % en mars 2026 et est en bonne voie d'être éliminée d'ici le printemps 2026. Les nouvelles équipes de soins primaires agrandies accordent la priorité aux personnes de la liste d'attente au moment de lier de nouveaux patients aux soins continus.

Accroître le nombre d'équipes de soins primaires

Depuis le lancement du Plan d'action pour les soins primaires, l'Ontario a pu jumeler 330 000 patients à un fournisseur de soins primaires. En avril 2025, le gouvernement a lancé un appel de propositions en vue de créer et d'ajouter jusqu'à 80 nouvelles équipes de soins primaires. En juin 2025, le gouvernement avait approuvé 75 propositions, représentant plus de 130 équipes de soins primaires, dont :

- **Port Arthur Health Centre (Thunder Bay)** : création d'une nouvelle équipe de santé familiale à laquelle 7 400 patients avaient pu être jumelés en décembre 2025.
- **Superior Family Health Team (Sault Ste. Marie)** : agrandissement d'une équipe de santé familiale existante, à laquelle 700 patients avaient pu être jumelés en décembre 2025.
- **North Peel Family Health Team (Brampton)** : agrandissement d'une équipe de santé familiale existante, à laquelle 2 000 patients avaient pu être jumelés en décembre 2025.
- **Woolwich Community Health Centre (St. Jacob's)** : agrandissement d'un centre de santé communautaire existant, auquel 1 600 patients avaient pu être jumelés en décembre 2025.
- **Erie Shores Family Health Team (Leamington)** : agrandissement d'une équipe de santé familiale existante, à laquelle 1 900 patients avaient pu être jumelés en décembre 2025.
- **Équipe de santé familiale académique Montfort (Ottawa)** : agrandissement d'une équipe de santé familiale francophone, à laquelle 800 patients avaient pu être jumelés en décembre 2025.

Dans le cadre du Plan d'action pour les soins primaires de l'Ontario, le gouvernement rend les soins primaires plus accessibles et plus commodes, grâce aux progrès accomplis dans le déploiement à l'échelle de la province du dossier médical électronique pour les soins primaires. Le système du dossier médical de soins primaires sera le fondement d'une nouvelle plateforme numérique moderne, qui remplacera des milliers de systèmes de dossiers médicaux distincts par un système interopérable sécurisé qui aidera à la fois les cliniciens et les patients. En éliminant la nécessité pour les patients de répéter leurs antécédents médicaux à chaque visite, ce nouveau dossier permettra aux cliniciens de soins primaires d'avoir accès rapidement à des renseignements de santé organisés et complets, et aux outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées, réduire les délais dans les soins et éviter le dédoublement des tests. Cette approche améliorera considérablement la sécurité des dossiers des patients, tout en les mettant en relation avec des soins plus commodes pour eux. Pour mener à bien ce projet, la province amorcera des démarches d'approvisionnement afin que le système du dossier médical de soins primaires réponde à la fois aux besoins des patients et à ceux des cliniciens.

Investir dans les hôpitaux

Les hôpitaux de l'Ontario jouent un rôle crucial dans la prestation de services de santé essentiels. Voilà pourquoi le gouvernement investit plus de 1,1 milliard de dollars en financement supplémentaire pour les hôpitaux en 2026-2027. Cet investissement comprend une augmentation du financement de base et du financement ciblé pour les hôpitaux pouvant aller jusqu'à 4 %, ce qui favorisera des soins de haute qualité, une reddition de compte plus rigoureuse, l'efficacité du système et un meilleur accès à des traitements pouvant assurer la survie.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre des investissements sans précédent, pour la quatrième année de suite, que réalise l'Ontario dans les hôpitaux. Cela démontre que le gouvernement améliore les services hospitaliers afin que la population de l'Ontario puisse avoir accès aux soins dont elle a besoin, où et quand elle en a besoin.

Accroître la responsabilisation des hôpitaux

Le gouvernement a lancé un plan pluriannuel de stabilisation pour le secteur hospitalier afin de renforcer la gestion financière, le contrôle et l'amélioration du système par la collaboration entre le ministère de la Santé, Santé Ontario et les hôpitaux. En tant que composante de ce plan, les hôpitaux ont défini des mesures d'économie des coûts, lesquelles favoriseront des services hospitaliers efficaces et accessibles.

Renforcer les soins à domicile et en milieu communautaire

Les soins à domicile et en milieu communautaire forment une part fondamentale du système de santé de l'Ontario et aident les gens à recevoir les bons soins au bon endroit. Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*, le gouvernement annonçait un investissement de 1,1 milliard de dollars sur trois ans pour jumeler plus de patients à des services de soins à domicile offerts notamment par du personnel infirmier, des préposés aux services de soutien à la personne et des thérapeutes en 2025-2026, ainsi que pour aider au maintien et à l'expansion du programme de transition entre l'hôpital et le domicile. Dans le budget de 2026, le gouvernement investit un montant supplémentaire de 1,1 milliard de dollars sur trois ans pour venir en aide aux patients en augmentant les services à domicile et les services en milieu communautaire dont ils ont besoin. Cet investissement viendra renforcer encore davantage le secteur en étendant les services à des milliers d'autres patients.

Ces investissements soutenus se traduisent par des améliorations concrètes et mesurables, notamment par plus d'uniformité dans les soins aux patients et par une réduction de 94 %, de 2022-2023 à 2024-2025, du nombre de patients sur la liste d'attente pour des services de soutien personnel à domicile. Ces investissements aideront aussi à réduire le nombre de patients attendant leur congé de l'hôpital pour être dirigés vers des milieux de soins plus appropriés. Pour renforcer encore davantage ce secteur, le gouvernement travaille en concertation avec les intervenants afin de transformer les soins à domicile.

Accroître l'accès à des logements avec services de soutien

L'Ontario renforce son système de logements avec services de soutien afin que les personnes les plus vulnérables de la province puissent avoir accès à un logement stable, à des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, et à des services de soutien intégrés et complets. Voilà pourquoi le gouvernement s'engage à verser près de 53 millions de dollars sur trois ans pour l'expansion des initiatives de services de soutien à l'intention des populations vulnérables et pour améliorer l'accès à des services de soutien essentiels en santé mentale et à de l'aide en matière de logement.

Une fois prêts à utiliser, ces investissements permettront d'offrir plus de 425 unités de logement avec services de soutien, dont de nouvelles unités à Bradford House, de l'organisme LOFT Community Services, et dans divers foyers communautaires de l'organisme Indwell Community Homes à travers la province. Ces initiatives aideront les populations vulnérables à avoir accès aux services communautaires dont elles ont besoin pour assurer leur sécurité, leur autonomie et leur bien-être à long terme.

Formation et maintien en poste des fournisseurs de soins de santé dans l'ensemble de l'Ontario

Le gouvernement établit une main-d'œuvre plus forte et plus résiliente pour le système de santé. Grâce à la subvention ontarienne Apprendre et rester (SOAR), le gouvernement soutient les étudiantes et les étudiants en leur accordant une aide financière pour les droits de scolarité, les livres et d'autres dépenses directement liées à leurs études dans des programmes admissibles du domaine de la santé offerts dans les collectivités en croissance et mal desservies du Nord, du Sud-Ouest et de l'Est de l'Ontario.

Le gouvernement continue d'honorer son engagement à protéger le système de santé de la province en étendant la SOAR pour y inclure deux nouveaux programmes de formation de technologistes en laboratoire médical dans le Nord de l'Ontario. Cette expansion s'ajoute aux milliers d'infirmières et d'infirmiers, d'ambulancières et d'ambulanciers paramédicaux et de technologistes de laboratoire hautement qualifiés venus gonfler l'effectif de la santé dans les régions de la province où les besoins sont importants, ou qui s'y joindront grâce au soutien de la SOAR. Depuis le lancement de cette subvention en 2023, le gouvernement a investi plus de 174 millions de dollars pour soutenir 12 900 apprenants dans toute la province. De cette somme, plus de 54 millions ont été investis dans le Nord pour former près de 4 000 futurs travailleurs de la santé.

La SOAR forme une part essentielle du plan du gouvernement pour protéger le système de santé de la province et son personnel hautement compétent, afin que la population puisse avoir accès à des soins de haute qualité, près de chez elle. Comme annoncé dans le budget de 2025, le gouvernement étend la SOAR à quatre cohortes d'étudiantes et étudiants en médecine. Cette subvention couvrira 100 % des coûts directement liés aux études, y compris les droits de scolarité et autres frais, pour les personnes qui s'engagent à travailler en médecine familiale dans la collectivité après avoir terminé leur résidence n'importe où dans la province.

Continuer à investir dans la formation clinique pour le personnel infirmier

L'Ontario investit 124,2 millions de dollars de plus sur trois ans pour la formation clinique et la formation de 2 000 infirmières autorisées et de 1 000 nouvelles places d'infirmières auxiliaires autorisées dans les collèges et universités bénéficiant d'une aide publique. La formation clinique est une composante obligatoire des programmes de formation en soins infirmiers et offre aux étudiantes et aux étudiants une gamme d'expériences pratiques et cliniques. La reconduction du financement pour la formation clinique fait partie du plan du gouvernement visant à répondre aux besoins en ressources humaines dans le secteur de la santé et à soutenir la demande croissante de professionnels de la santé en Ontario.

Construire et agrandir des hôpitaux

Au cours des dix prochaines années, le gouvernement investira environ 64 milliards de dollars dans l'infrastructure de la santé, dont environ 50 milliards en subventions d'immobilisations. Le plan ambitieux de l'Ontario permettra d'appuyer plus de 50 projets hospitaliers et d'offrir environ 3 000 nouveaux lits afin d'améliorer l'accès à des soins de qualité et de mettre en place un système de santé interconnecté, où le patient est au premier plan.

Parmi les projets mis en œuvre récemment, mentionnons :

- **Hôpital Stevenson Memorial – Réaménagement, phase 1 (Alliston) :** La construction d'installations d'une superficie de 147 100 pieds carrés est commencée; on y trouvera entre autres un nouveau service des urgences et une nouvelle salle d'accouchement, de même que des services de diagnostic et de chirurgie élargis.
- **Hamilton Health Sciences – Projet de rénovation du service des urgences de l'Hôpital général de Hamilton :** Les travaux de construction devraient débuter au printemps 2026, afin d'aider à alléger les contraintes d'espace, de mieux faire face au volume de clientèle et d'offrir plus d'espace pour le déchargement des ambulances.
- **Bluewater Health – Projet de carrefour communautaire de lutte contre les dépendances (Sarnia) :** Le projet devrait faire l'objet d'un appel d'offres au printemps 2026 et offrira notamment un programme intégré de désintoxication. Ce programme offrira 24 lits en plus d'autres services communautaires de désintoxication, des soins de jour et des services complets.
- **Bluewater Health – Projet d'amélioration des immobilisations dans le domaine de la santé en milieu rural (Petrolia) :** Le projet devrait faire l'objet d'un appel d'offres au printemps 2026 et inclure la rénovation de la salle d'urgence et du service d'imagerie diagnostique.

- **Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout – Projet de salle d'imagerie par résonance magnétique (IRM)** : Ce projet devrait être terminé à la fin de 2026 et ajoutera environ 1 900 pieds carrés de nouveaux espaces pour accueillir un nouvel appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) et des équipements connexes.
- **Projet de réaménagement de l'Hôpital du district du lac des Bois (Kenora)** : Une subvention de planification de 50 millions de dollars a été accordée pour la planification avancée d'un hôpital de remplacement qui offrira des espaces culturellement sécuritaires pour les communautés autochtones et des services médicaux élargis.
- **Hôpital Civic d'Ottawa** : Investissement dans la construction d'un campus à la fine pointe de la technologie qui deviendra le centre de soins actifs principal pour Ottawa et l'Est de l'Ontario.
- **Projets de stations de dialyse du Scarborough Health Network (Toronto)** : Ces projets, dont la construction est sur le point d'être finalisée, rendront possible la rénovation de locaux existants du Scarborough Health Network afin d'accueillir 27 nouvelles stations d'hémodialyse, dont 21 à l'Hôpital Centenary et six à l'Hôpital General et ainsi répondre aux besoins actuels des patients et de leurs familles.
- **Projet du nouvel hôpital de South Niagara (Niagara Falls)** : Le projet a franchi une étape importante avec la mise en place de la dernière poutre de la structure du bâtiment, en février 2026. Une fois terminé, à l'été 2028, le projet offrira 469 lits, soit 156 de plus que le nombre total de lits des sites de Port Colborne, de Fort Érié et de Niagara Falls du Système de santé de Niagara, et augmentera les services d'urgence offerts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ainsi que les services de diagnostic, de chirurgie et thérapeutiques pour les patients et les familles de la région.

Soutenir des soins de longue durée de haute qualité

L'Ontario continue de renforcer les soins de longue durée pour les résidents de toute la province. Voilà pourquoi le gouvernement consacre 139,4 millions de dollars en financement annuel supplémentaire pour des soins de longue durée viables et de haute qualité, axés sur les résidents.

Dans le cadre de ce financement, le gouvernement investira 95,3 millions de dollars, à compter de 2026-2027, pour le maintien des services existants aux résidents. À compter de 2026-2027, le gouvernement investit également 44,1 millions de dollars pour veiller à ce que chaque résident puisse continuer de recevoir en moyenne, chaque jour, quatre heures de soins directs prodigués par du personnel infirmier et par des préposés aux services de soutien à la personne, et 36 minutes de soins par des professionnels paramédicaux.

Grâce à ce financement, l'Ontario continue de renforcer les soins de longue durée, en aidant les résidents de toute la province à recevoir des soins plus uniformes et de haute qualité.

Bâtir des foyers de soins de longue durée

Le gouvernement poursuit la mise en œuvre de son engagement à aménager ou à réaménager 58 000 lits dans la province afin qu'ils correspondent aux normes de conception actuelles d'ici 2028. En février 2026, 164 foyers de soins de longue durée avaient ouvert leurs portes, étaient en construction ou avaient été approuvés en vue de leur construction. Plus précisément :

- 61 projets sont terminés, ce qui représente 4 054 nouveaux lits et 4 297 lits mis à niveau afin de les rendre conformes aux normes de conception actuelles;
- 103 projets sont en chantier ou approuvés en vue d'en amorcer la construction, ce qui représente 10 337 nouveaux lits et 7 205 lits en cours de mise à niveau pour les rendre conformes aux normes de conception actuelles.

Chapitre 1 : Un plan pour protéger l'Ontario

En juillet 2025, le gouvernement a lancé un nouveau programme d'aide financière pour la construction afin que les exploitants de foyers de soins de longue durée et les constructeurs disposent de plus de souplesse et d'un soutien accru pour poursuivre le niveau d'activité sans précédent dans ce secteur en Ontario. Le Programme de financement des immobilisations pour les foyers de soins de longue durée 2025 fournit un cadre de financement qui reflète mieux les variations de coûts en fonction des régions, tout en répondant aux divers besoins des exploitants du secteur. Entre août 2023 et mars 2026, le gouvernement a donné son aval pour que s'amorcent les travaux de construction de 120 foyers de soins de longue durée. Les projets en cours grâce au soutien du Programme de financement des immobilisations sont notamment :

- **Carefirst Campus of Care de la région de York** – aménagement de 124 nouveaux lits à Richmond Hill;
- **Maxville Manor** – aménagement de 38 nouveaux lits et mise à niveau de 122 lits existants à Maxville;
- **Centre de soins de longue durée Mon Sheong de Richmond Hill** – aménagement de 288 nouveaux lits à Richmond Hill;
- **Centre de santé St-Joseph** – aménagement de trois nouveaux lits et mise à niveau de 61 lits à Gore Bay;
- **IOOF Seniors Home Inc.** – aménagement de 64 nouveaux lits et mise à niveau de 66 lits à Barrie;
- **Belmont House** – aménagement de 168 nouveaux lits à Toronto;
- **Southbridge Ottawa II** – aménagement de 192 nouveaux lits à Ottawa.

En outre, l'Ontario continue de mettre à contribution divers outils pour favoriser l'aménagement de nouveaux lits de soins de longue durée avec l'appui du Fonds ontarien pour la construction. Ces mesures stimuleront et soutiendront plus de mises en chantier de foyers de soins de longue durée en Ontario.

L'aide apportée au secteur des soins de longue durée a ouvert la voie à de nouveaux investissements importants qui augmenteront la capacité du système de santé et aideront à réduire les délais d'attente pour l'admission dans les foyers de soins à partir des établissements communautaires ou des hôpitaux.

Renforcer les mesures de soutien pour améliorer la réussite des élèves

L'Ontario est déterminé à aider à la réussite des élèves grâce à des investissements de base en mathématiques et en littératie, en améliorant les taux de diplomation et en favorisant le bien-être des élèves. Ces investissements aideront les élèves à acquérir les compétences nécessaires pour réaliser leur plein potentiel et contribuer à la prospérité future de l'Ontario.

Le gouvernement continuera d'offrir une aide financière pour favoriser la réussite des élèves pour l'année scolaire 2026-2027, notamment avec des investissements de 95 millions de dollars qui permettront de :

- soutenir l'accès à des outils numériques en mathématiques qui offriront un accès en tout temps à des possibilités d'apprentissage à la maison ou en classe, et maintenir un accès à des facilitateurs en mathématiques qui travailleront directement auprès des élèves ayant besoin d'aide supplémentaire;
- continuer d'offrir de l'aide en lecture aux jeunes apprenants au jardin d'enfants, en 1^{re} et en 2^e année afin qu'ils puissent profiter de mesures de dépistage;
- continuer d'offrir un catalogue de cours en ligne de haute qualité, accessible aux élèves;
- maintenir les services en santé mentale pour les élèves durant les mois d'été et les ressources destinées à aider les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers à cheminer dans le réseau scolaire et au-delà.

Un nouvel investissement net de plus de 5 millions de dollars permettra aussi de créer des ressources d'apprentissage tenant compte de la langue française et de la culture francophone.

Aider le personnel enseignant à avoir accès à des fournitures scolaires

Pour améliorer les résultats scolaires et préparer les élèves pour l'avenir, les enseignantes et les enseignants doivent disposer de ressources adéquates et prévisibles, notamment de fournitures pour leur classe. Voilà pourquoi le gouvernement investit 66 millions de dollars par année scolaire pour mettre en place le fonds pour les Fournitures de classe à l'intention des enseignantes et enseignants titulaires de niveau élémentaire, qui recevront une carte pour les fournitures scolaires leur donnant accès à 750 \$ par année afin de réduire le montant à déboursier de leur poche.

Ils pourront ainsi acheter des articles tels que du matériel d'art et d'artisanat, des fournitures de bureau, des papiers mouchoirs et des essuie-tout à partir d'un nouveau site Web provincial. Cet investissement aidera le personnel enseignant de l'élémentaire à commander ce dont il a besoin et lui offrira la souplesse voulue pour choisir les articles qui correspondent à son programme pédagogique, en plus de favoriser la réussite des élèves grâce à une aide financière versée directement aux classes.

Protéger les enfants en services de garde grâce au Fonds commémoratif Liam Riazati

Comme annoncé en décembre 2025, le gouvernement investit 20 millions de dollars pour lancer le Fonds commémoratif Liam Riazati afin d'aider à assurer la sécurité des enfants dans les centres de garde agréés en milieu communautaire en subventionnant l'installation de murets de béton qui protégeront ces centres et leurs aires de jeu extérieures. Ce fonds commémore la vie de Liam Riazati, un enfant décédé tragiquement lorsqu'une voiture a percuté un centre de garde d'enfants en septembre 2025.

Le Fonds commémoratif Liam Riazati soutient les programmes de centres communautaires de garde d'enfants, dont un bon nombre sont établis dans des espaces particuliers tels que des locaux de commerces de détail, des lieux de culte ou d'autres édifices publics séparés, où les murets de béton peuvent offrir une plus grande tranquillité d'esprit et ajouter une mesure de protection supplémentaire.

Investir dans les écoles et les services de garde d'enfants

Le gouvernement continue de veiller à ce que les collectivités en croissance disposent d'espaces d'apprentissage modernes pour aider les élèves à réussir. Voilà pourquoi l'Ontario investira environ 30 milliards de dollars au cours des dix prochaines années, dont plus de 22 milliards en subventions d'immobilisations pour aider à la réalisation de projets de construction et de réaménagement d'écoles et de services de garde. Ces investissements soutiendront la réussite scolaire des élèves et contribueront à mieux les préparer pour l'avenir.



Tableau 1.2

Ouvertures projetées de nouvelles écoles ou d'écoles agrandies ou renouvelées pour l'année scolaire 2026-2027

Nord

- Une nouvelle école publique élémentaire et secondaire de langue anglaise à **Rainy River** accueillera 311 élèves et proposera 39 places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise, à **Savant Lake**, accueillera 95 élèves.

Est

- L'agrandissement de l'école secondaire Notre Dame Catholic High School, à **Carleton Place**, permettra d'accueillir 230 élèves.
- Une nouvelle école élémentaire catholique de langue française à **Orléans** accueillera 412 élèves et offrira 49 nouvelles places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire publique de langue française à **Orléans** accueillera 354 élèves et offrira 49 places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise à **Ottawa** accueillera 674 élèves et offrira 39 places en service de garde agréé.
- L'agrandissement de l'école St. Thomas Aquinas Catholic High School, à **Russel**, permettra d'accueillir 230 élèves.

Sud-Ouest

- À **Cambridge**, une nouvelle école de langue anglaise, commune aux conseils scolaires public et catholique, accueillera 873 élèves et offrira 88 nouvelles places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise, à **Central Elgin**, accueillera 507 élèves.
- Une nouvelle école élémentaire publique de langue française à **Hamilton** accueillera 271 élèves et offrira 49 nouvelles places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire et secondaire catholique de langue anglaise, à **Kitchener**, accueillera 1 400 élèves.
- Une nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise à **Lucan Biddulph** accueillera 531 élèves et offrira 88 nouvelles places en service de garde agréé.
- L'agrandissement de l'école secondaire St. Joseph's Catholic High School, à **Windsor**, permettra d'accueillir 184 élèves.

Centre

- L'agrandissement de l'école Holy Trinity Catholic High School, à **Bradford West Gwillimbury**, permettra d'accueillir 276 élèves.
- Une nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise à **Caledon** accueillera 650 élèves et offrira 73 nouvelles places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire publique de langue française à **North York** accueillera 412 élèves et proposera 73 nouvelles places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire catholique de langue anglaise à **Tottenham** accueillera 516 élèves et offrira 49 nouvelles places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise à **Whitby** accueillera 634 élèves et offrira 49 nouvelles places en service de garde agréé.

Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Tableau 1.3
Poursuite des mises en chantier d'écoles

Nord

- Une nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise à **Kenora** accueillera 46 élèves et offrira 15 nouvelles places en service de garde agréé.

Est

- Une nouvelle école élémentaire catholique de langue anglaise à **Amherstview** accueillera 518 élèves et offrira 49 nouvelles places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école secondaire publique de langue française à **Clarence-Rockland** accueillera 414 élèves.
- Une nouvelle école élémentaire et secondaire catholique de langue française à **Kemptville** accueillera 417 élèves et offrira 49 nouvelles places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire publique de langue française à **Ottawa** accueillera 467 élèves et proposera 88 nouvelles places en service de garde agréé.

Sud-Ouest

- Une nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise à **Lakeshore** accueillera 582 élèves.
- Une nouvelle école élémentaire catholique de langue anglaise à **Lincoln** accueillera 421 élèves et offrira 49 nouvelles places en service de garde agréé.
- L'agrandissement de l'école secondaire St. Mary's Catholic School, à **Listowel**, permettra d'accueillir 150 élèves et d'ajouter 98 places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise à **London** accueillera 525 élèves et offrira 88 nouvelles places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire catholique de langue anglaise à **Middlesex Centre** accueillera 424 élèves et offrira 88 nouvelles places en service de garde agréé.

Centre

- Une nouvelle école élémentaire publique de langue française à **Ajax** accueillera 317 élèves et offrira 49 nouvelles places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire publique de langue anglaise à **Barrie** accueillera 662 élèves.
- Une nouvelle école secondaire catholique de langue française à **Brampton** accueillera 410 élèves.
- Une nouvelle école secondaire publique de langue anglaise à **Oakville** accueillera 1 338 élèves et proposera 88 nouvelles places en service de garde agréé.
- Une nouvelle école élémentaire et secondaire catholique de langue anglaise à **Oshawa** accueillera 1 061 élèves.
- Une nouvelle école élémentaire catholique de langue anglaise à **Toronto** accueillera 600 élèves et proposera 88 places en service de garde agréé.

Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Soutenir la réussite à long terme du secteur de l'éducation postsecondaire et en assurer la viabilité

Le gouvernement adopte des mesures énergiques pour protéger l'accès des étudiantes et des étudiants aux études postsecondaires nécessaires pour entreprendre une carrière avec succès, tout en assurant la viabilité à long terme du secteur et en soutenant les travaux de recherche de renommée internationale menés dans les collèges et universités de l'Ontario.

La province met en place un nouveau modèle de financement à long terme qui apportera, sur quatre ans, 6,4 milliards de dollars supplémentaires au secteur et qui portera le financement annuel de fonctionnement à 7 milliards de dollars, ce qui constitue une augmentation de 30 % et le niveau d'investissement le plus élevé de toute l'histoire de la province. Elle financera aussi 70 000 places supplémentaires dans des domaines très demandés, tout en répondant mieux aux besoins des collèges plus petits, en régions rurales et dans le Nord, des établissements francophones, des universités et des établissements autochtones. Cet investissement s'ajoute à plus de 2 milliards de dollars en financement supplémentaire consacré depuis 2024 aux collèges, aux universités et aux établissements autochtones, dont 750 millions de dollars pour soutenir la prestation de programmes en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM), permettant de financer jusqu'à 20 500 places par année pour l'enseignement de ces matières. Le gouvernement dépose aussi un cadre actualisé pour les droits de scolarité et un Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) bonifié et plus viable, qui garantira qu'une aide financière demeure disponible pour les générations futures, tout en maintenant un taux d'augmentation des droits de scolarité parmi les plus faibles au Canada.

Le gouvernement investit également 6 millions de dollars sur trois ans afin d'offrir des bourses concurrentielles aux étudiantes et étudiants qui poursuivent des études supérieures en Ontario par le biais du programme de Bourses de la reine Elizabeth II, administré par la Fondation Rideau Hall. Cet investissement permettra de bonifier le bassin de talents et la compétitivité internationale de la province.

Ces initiatives soutiendront les étudiantes et les étudiants et protégeront l'accès à l'éducation dont ils ont besoin pour décrocher des emplois valorisants dans des secteurs en demande, tout en veillant à ce que les établissements d'enseignement de classe mondiale de la province continuent de former une main-d'œuvre parmi les plus concurrentielles de tout le G7 pour les générations à venir.

Étendre l'enseignement postsecondaire en langue française dans le Nord

Le gouvernement de l'Ontario investit 21,6 millions de dollars pour relancer les cours à l'Université de Sudbury, en partenariat avec l'Université d'Ottawa. Cet investissement élargira l'accès à une éducation postsecondaire de qualité en français dans le Nord de l'Ontario, ce qui permettra à davantage d'étudiantes et d'étudiants francophones d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper des emplois bien rémunérés et en demande, et répondra aux besoins en main-d'œuvre de la province. L'Université de Sudbury offre sur son campus des programmes en sciences de la santé, sciences générales, commerce et arts.

Élargir les services pour les enfants et les jeunes autistes

Le gouvernement prend des mesures supplémentaires pour améliorer les services destinés aux enfants et aux jeunes autistes en accordant 965 millions de dollars au Programme ontarien des services en matière d'autisme pour 2026-2027, dont 186 millions en argent frais.

Ce nouvel investissement permettra à encore plus d'enfants et de jeunes d'avoir accès à des services cliniques de base, tout en renforçant les capacités du secteur à travers la province. Il s'inscrit dans la foulée des efforts continus du gouvernement pour moderniser et améliorer le Programme ontarien des services en matière d'autisme afin de mieux répondre aux besoins des familles.

Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario – nouveau centre de traitement intégré pour enfants

L'Ontario investit dans le réaménagement du Centre de traitement intégré pour enfants du Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario (CHEO), un projet qui permettra de regrouper dans une seule installation moderne et entièrement accessible, liée directement au CHEO, les services et les programmes offerts dans huit sites, améliorant ainsi l'accès à des soins de qualité et leur coordination pour les jeunes et les enfants ayant des besoins particuliers. Une fois qu'il sera en activité, en 2028, le centre pourra desservir chaque année environ 13 700 enfants et jeunes ayant des besoins particuliers et leurs familles dans tout l'Est de l'Ontario.

Améliorer l'aide sociale pour contribuer à compenser les coûts croissants

Le gouvernement soutient les personnes en situation de handicap qui doivent compter sur l'aide sociale pour faire face à la hausse du coût de la vie. Voilà pourquoi l'Ontario continue d'indexer à l'inflation les taux du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave (AEHG). En juillet 2025, les prestataires ont eu droit à une augmentation de 2,8 % de leur allocation mensuelle pour les besoins essentiels et le logement, ce qui porte l'aide maximale pour une personne seule à 1 408 \$ par mois, ou à 655 \$ par mois pour l'AEHG. Depuis 2022, les taux ont augmenté de 20 %, et la prochaine hausse annuelle en fonction de l'inflation entrera en vigueur en juillet 2026.

En mai 2025, le gouvernement a aussi annoncé une mesure visant à bonifier la sécurité du revenu dans tous les programmes d'aide sociale en exemptant la Prestation canadienne pour les personnes handicapées du revenu des prestataires de l'aide sociale. Ce changement permettra aux prestataires du POSPH, du programme Ontario au travail ou de l'AEHG de recevoir le montant maximal auquel ils ont droit au titre de la prestation fédérale, sans aucune réduction de leurs prestations provinciales.

Renforcer les organismes communautaires afin de soutenir la population

Le gouvernement investit un montant supplémentaire de 407 millions de dollars sur trois ans pour aider les organismes communautaires à faire face à des coûts de fonctionnement en hausse et à continuer d'offrir des services essentiels aux personnes qui en ont besoin. Cet investissement permet d'aider davantage les personnes ayant des besoins particuliers ou vivant avec une déficience intellectuelle, et celles ayant survécu à de la violence fondée sur le genre ou à la traite de personnes.

Propulser le soutien pour aider les femmes à acquérir des compétences et à progresser dans leur carrière

Le gouvernement agit pour améliorer la vie des femmes partout dans la province en améliorant leur sécurité économique, en venant en aide aux femmes victimes de violence ou de traite de personnes et en créant des communautés plus sécuritaires et plus résilientes.

À partir des programmes existants, le gouvernement prévoit d'allouer, en 2026-2027, 5,5 millions de dollars au Fonds WELL pour le leadership et la contribution des femmes dans le domaine de l'économie. Le Fonds WELL créera plus de possibilités pour les femmes d'acquérir des compétences, de progresser sur le plan professionnel et d'assumer des fonctions de direction. Ce Fonds soutiendra aussi les femmes autochtones et aidera les femmes victimes de traite de personnes à se reconstruire.

En travaillant en étroite collaboration avec les organismes communautaires et les organisations autochtones, le Fonds WELL soutiendra des initiatives conçues pour aider les femmes à décrocher des emplois dans des secteurs à forte demande et à se préparer pour ce faire. Ces investissements renforceront aussi l'économie de la province en élargissant le bassin de talents, en stimulant la participation à la population active et en soutenant la croissance dans des secteurs clés.



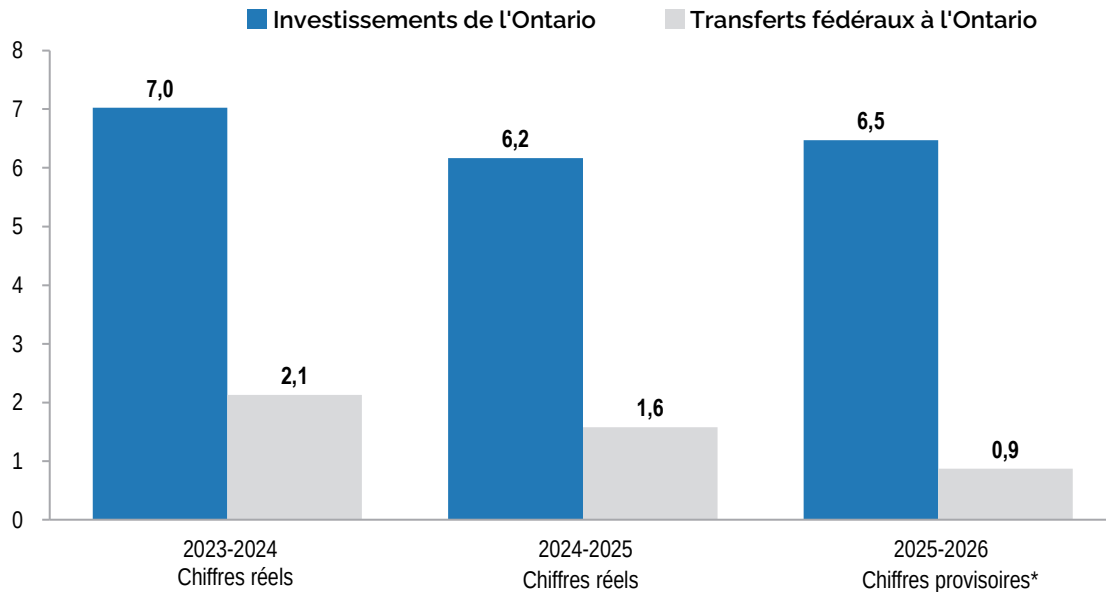
Revendiquer un système de transferts fédéraux équitable et durable

Il est essentiel que les transferts du gouvernement fédéral aux provinces soient à la fois flexibles, adéquats, équitables et durables pour assurer la viabilité des services publics en Ontario. Pour relever les défis actuels en matière de soins de santé, d'éducation et d'autres services auxquels l'Ontario est confronté, il est important que le fédéral assure un financement prévisible et à long terme des initiatives que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux auront travaillé conjointement à mettre en œuvre.

Graphique 1.7

Investissements de l'Ontario dans le secteur de la santé comparativement aux Transferts fédéraux en matière de santé

(variation d'une année à l'autre, en milliards de dollars)



Nota : Les transferts fédéraux en matière de santé versés à l'Ontario comprennent le Transfert canadien en matière de santé, l'Entente sur les priorités partagées en santé, l'Accord de financement entre le Canada et l'Ontario pour vieillir dans la dignité, l'Entente cadre d'intégration des services de santé de la région de Weeneebayko, la Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares et d'autres accords en matière de santé conclus avec le gouvernement fédéral.

*Variation entre les chiffres réels de 2024-2025 et les chiffres provisoires de 2025-2026.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les budgets provinciaux continuent de subir des pressions en raison des dépenses à la hausse en santé. Comme le montre le graphique 1.7, ces dernières années, les investissements accrus de l'Ontario dans le secteur de la santé ont largement dépassé les augmentations du financement fédéral pour la santé. Sans soutien supplémentaire de la part du gouvernement fédéral, cette tendance se poursuivra.

Voilà pourquoi l'Ontario, de concert avec d'autres provinces et d'autres territoires, continue d'exhorter le gouvernement fédéral à rendre permanent le facteur de progression minimal garanti de 5 % du Transfert canadien en matière de santé (TCS), lequel prend fin en 2027-2028. L'Ontario revendique également un financement supplémentaire pour la santé, et le renouvellement des accords limités dans le temps arrivant à échéance afin d'assurer la continuité de programmes et de services essentiels, tels que le financement de soutien aux programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances, comme précisé dans le plan Vers le mieux-être, les soins à domicile et en milieu communautaire, et les soins de longue durée.

L'Ontario continue de presser le gouvernement fédéral de poursuivre les progrès vers l'atteinte de résultats communs en matière de logement, notamment en augmentant l'aide accordée dans le cadre de l'actuelle Stratégie nationale sur le logement, et de travailler avec les autres provinces et les autres territoires vers un engagement fédéral à long terme, au-delà de l'échéance de cette stratégie, en 2027-2028.

Soutenir les services de garde d'enfants en Ontario

L'Ontario a signé avec le gouvernement fédéral une prolongation d'un an assortie d'une enveloppe de 3,6 milliards de dollars pour que se poursuive l'Accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants jusqu'au 31 mars 2027. Cette prolongation comprend un montant ponctuel de 695 millions de dollars pour maintenir à leur niveau actuel jusqu'au 31 décembre 2026 les frais exigés des parents (et qui sont en moyenne de 19 \$, jusqu'à concurrence de 22 \$ par jour), tout en permettant au Canada et à l'Ontario de poursuivre leurs discussions pour la renégociation d'un accord à plus long terme.

Bien que l'Ontario et le Canada ont réalisé des progrès considérables, l'Ontario demeure déterminé à juguler les pressions financières associées au maintien du système associé à cet accord en 2026 et par la suite.

Protéger l'Ontario avec des mesures de protection renforcées pour l'information publique

Après presque quatre décennies sans mise à jour majeure, les lois actuelles de l'Ontario en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information ne reflètent plus la technologie actuelle ni les modes de gouvernance responsable d'aujourd'hui. Pour combler ces lacunes, la province met en œuvre un certain nombre de mesures visant à améliorer le gouvernement numérique et la protection de la vie privée, notamment en resserrant les règles liées à la cybersécurité pour l'ensemble de la fonction publique, en bonifiant les mesures de protection des renseignements sur les enfants et en modernisant les délais et les démarches entourant l'accès à l'information. Des changements seront notamment apportés aux démarches touchant l'accès à l'information pour les ministres, les adjoints parlementaires et leurs bureaux, ce qui permettra de mieux aligner l'Ontario avec les autres gouvernements au Canada, en plus de favoriser une administration publique plus rentable et de contribuer à rendre l'Ontario plus moderne et plus sécuritaire.

Permettre aux commerces de détail d'ouvrir leurs portes le jour de la Famille et le jour de la fête de la Reine

Le gouvernement propose des modifications qui élimineront l'obligation, pour les commerces de détail, de demeurer fermés le jour de la Famille et lors de la fête de la Reine, tout en maintenant le pouvoir des municipalités d'établir leurs propres règlements sur les heures d'ouverture des magasins. Ces changements modernisent les normes provinciales afin qu'elles correspondent mieux aux besoins en évolution des détaillants, des travailleurs et des consommateurs, tout en garantissant aux municipalités la souplesse nécessaire pour tenir compte de leurs priorités locales.

Afin d'assurer une expérience uniforme pour les consommateurs et des règles du jeu équitables pour les commerces de détail partout dans la province, les modifications législatives proposées prévoieraient le retrait du pouvoir des municipalités, incluant la ville de Toronto, d'adopter ou de maintenir des règlements administratifs exigeant la fermeture des commerces de détail durant ces deux congés.

Notre gouvernement moderniserait ainsi des règles désuètes tout en maintenant de solides mesures de protection pour les employés, qui continueraient de jouir des droits concernant les jours fériés aux termes de la *Loi sur les normes d'emploi*.

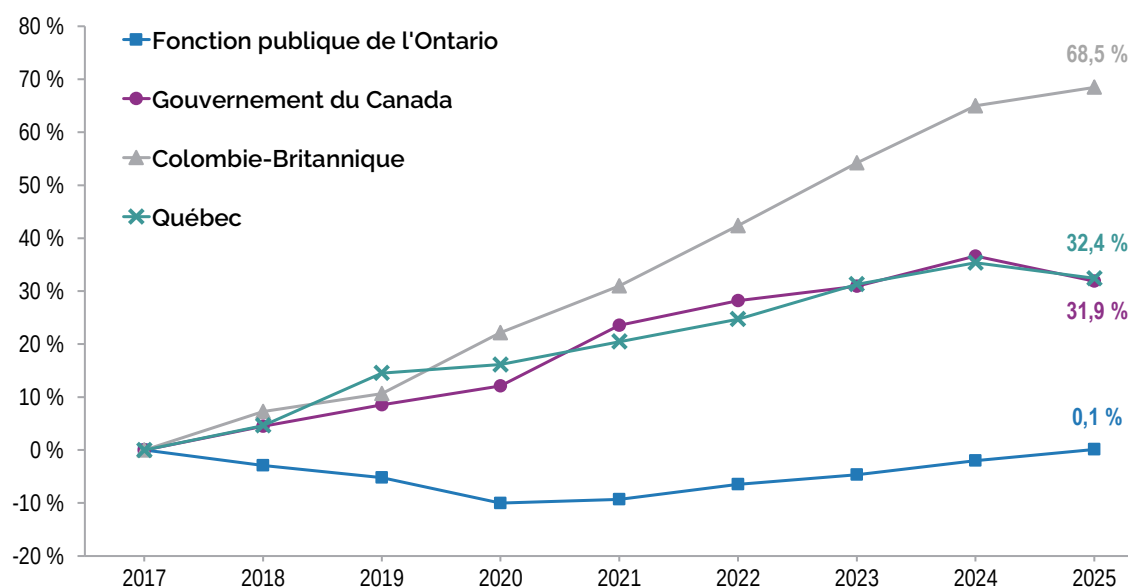
Des services publics offerts de manière plus efficace

La population de l'Ontario s'attend à ce que les services publics soient efficaces, efficaces et pertinents. Pour concrétiser son plan, le gouvernement s'est engagé, dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*, à explorer et à appliquer de nouvelles façons d'exploiter de manière responsable la technologie et les solutions modernes. Cela permettra de gagner du temps, de rationaliser les activités gouvernementales et d'optimiser l'utilisation des ressources. À terme, cela signifie que les principaux services publics exigeront moins d'étapes et demanderont moins de temps aux entreprises et au public.

La gestion prudente de l'effectif du secteur public par le gouvernement de l'Ontario a fait de la fonction publique de l'Ontario (FPO) un chef de file national d'une prestation de services de première ligne moderne, efficace et ciblée. Depuis 2018, cette gestion a été marquée par un gel de l'embauche pour les postes non essentiels, par une rationalisation des processus qui a permis de réduire la nécessité d'augmenter les effectifs, de redéployer le personnel pour faire avancer les grandes priorités du gouvernement sans accroître le nombre global d'employés et par des gains en efficacité dans les services administratifs qui ont fait passer le ratio entre le personnel de première ligne et le personnel administratif de 50 : 50 en 2019-2020 à 60 : 40 en 2025-2026. La taille relative de la fonction publique de l'Ontario par rapport à sa population est donc moindre que celle du gouvernement fédéral ou de toute autre province ou tout autre territoire, avec 519 fonctionnaires pour chaque tranche de 100 000 résidents de l'Ontario en 2025. L'Ontario est aussi la province qui compte le moins de fonctionnaires par milliard de dollars de dépenses publiques de base pour les services et le paiement de transferts, soit 388,3 fonctionnaires pour chaque tranche d'un milliard de dollars, ce qui encore une fois surpasse toute autre fonction publique au Canada.

Graphique 1.8 Comparaison des taux de croissance cumulatifs des employés de la fonction publique

Taux de croissance cumulatifs (en pourcentage, depuis 2017)



Sources : Statistique Canada, Ontario Workforce Information Network (WIN).

Cette gestion responsable signifie que depuis 2018, le taux de croissance de la fonction publique en Ontario a été beaucoup plus faible que celui du gouvernement fédéral ou que d'autres provinces ou d'autres territoires, dont un bon nombre effectue maintenant des compressions dans leurs services publics après des années de croissance rapide. À ce jour, l'approche proactive de l'Ontario a permis d'éviter de telles compressions rapides, bien que le gouvernement continue de rechercher des gains d'efficacité tout en maintenant une prestation de services de haute qualité, notamment grâce à un contrôle rigoureux de la croissance de la FPO.

Fort de cette approche éprouvée, le gouvernement est maintenant déterminé à appliquer cette discipline budgétaire aux organismes, conseils et commissions du gouvernement de l'Ontario, dont l'expansion a connu un rythme plus rapide que celle de la FPO. En septembre 2025, le gouvernement a imposé un gel de l'embauche qui devrait se traduire, pour la population, par des économies de coûts de près de 300 millions de dollars. Cette mesure s'appuie aussi sur les progrès accomplis par l'Ontario vers la modernisation des services publics – notamment avec la réduction du nombre d'organismes provinciaux, qui sont passés de 191 à 137 depuis 2018 –, afin de créer un système plus viable, offrant plus de valeur et de meilleurs services à sa population.

Renforcer les services publics pour un avenir durable et prospère

En réponse aux défis économiques mondiaux, l'Ontario a continué de gérer judicieusement ses finances afin de bâtir une économie plus résiliente et plus autosuffisante, et d'assurer sa prospérité à long terme. L'Ontario relève ces défis en recherchant des occasions de moderniser ses programmes et en se penchant sur les secteurs en proie à des pressions accrues. En réduisant la bureaucratie et les frais d'administration, et en veillant à ce que les programmes soient offerts de la façon la plus efficace et la plus rentable possible, le gouvernement libère des ressources qui pourront offrir de meilleurs services de première ligne aux personnes qui en ont le plus besoin.

Parmi les mesures mises en œuvre à ce jour, mentionnons :

- la mise à jour du cadre des droits de scolarité, qui contribuera à la viabilité à long terme du secteur, tout en maintenant l'un des taux d'augmentation des droits de scolarité parmi les plus faibles au Canada;
- le renforcement de la viabilité à long terme du RAFEO en harmonisant les critères d'admissibilité à des bourses et à des prêts à ceux des autres provinces;
- la recherche de nouvelles solutions technologiques afin d'améliorer l'efficacité des services gouvernementaux, telles que le recours à l'automatisation pour le renouvellement des permis pour véhicules afin qu'il ne soit plus nécessaire, pour la population, de se rendre aux comptoirs de ServiceOntario;
- la rationalisation de l'approche de la province en matière de gestion de la conservation, avec l'établissement de la nouvelle Agence ontarienne de protection de la nature, laquelle soutiendra les efforts de normalisation de la prestation de services et de mise en œuvre des outils numériques pour la délivrance de permis, et qui consacrera plus de ressources aux services de première ligne;
- la recherche de gains en efficacité à l'interne, dans toute la FPO, grâce à l'application des techniques de gestion de l'approche Lean Six Sigma;
- la poursuite des efforts pour renforcer et soutenir les services publics.

L'adoption de telles mesures aidera à garantir que l'Ontario dispose d'une plus grande capacité financière pour investir dans de meilleurs services de première ligne pour les personnes qui en ont le plus besoin, et que la province peut investir dans des priorités stratégiques qui remettront plus d'argent dans les poches de chacun en plus de dynamiser l'économie. Le gouvernement continuera d'étudier les possibilités de s'assurer que les programmes offrent le meilleur rapport qualité-prix à la population de l'Ontario. Le gouvernement va, par exemple :

- examiner les programmes provinciaux d'investissements dans l'infrastructure et les programmes d'aide relative aux frais d'électricité afin de réduire les dédoublements et d'accélérer la prestation de programmes;
- analyser les options susceptibles de réduire l'incidence des fraudes liées au Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RASO) et d'améliorer l'intégrité du programme Ontario au travail;
- poursuivre l'examen de programmes de soutien aux entreprises afin d'y trouver des possibilités de rationalisation et de veiller à ce qu'ils soient efficaces pour attirer les investissements, tout en offrant un bon rapport qualité-prix aux contribuables;
- continuer de travailler avec les partenaires du secteur des soins de santé afin de garantir une prestation de services responsable et améliorée, sans que les travailleurs de première ligne soient affectés.

Ces initiatives contribueront à moderniser les services de l'Ontario et à garantir que la province offre des résultats durables et percutants aux entreprises et aux citoyens.

Moderniser le secteur de l'alcool de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario offre plus de choix et de commodité aux consommateurs de la province en modernisant le marché de la vente d'alcool. Aujourd'hui, les consommateurs de tout l'Ontario peuvent acheter de la bière, du vin, du cidre et des prêts-à-boire dans plus de 6 600 dépanneurs et épiceries titulaires d'un permis.

Les ventes de produits alcoolisés en Ontario ont augmenté d'environ 22 %, les ventes de produits artisanaux d'environ 35 % et celles des vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) ont enregistré une hausse d'environ 52 %¹. En réponse à la demande des consommateurs, la LCBO continue de promouvoir et de privilégier les petits producteurs et les produits fabriqués en Ontario afin d'aider ces entreprises à contribuer davantage à l'économie de la province.

Le 1^{er} avril 2026, la LCBO deviendra le grossiste exclusif de tous les détaillants, des bars et des restaurants vendant de l'alcool au grand public. Pour faciliter cette transition, le gouvernement réduit les majorations de prix de gros d'environ 200 millions de dollars afin d'aider les producteurs et les détaillants à prospérer dans un marché encore plus vaste. Le nouveau modèle d'établissement des prix de gros rationalisera et simplifiera la fixation des prix de gros en instaurant des règles plus équitables pour tous les participants du marché.

¹ Chiffres établis à partir des données sur les ventes de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026.

Pour favoriser un marché des boissons alcoolisées plus dynamique et plus concurrentiel, le gouvernement réduit également les taxes sur l'alcool de 60 millions de dollars et les simplifie. De plus, cet été, le gouvernement consultera les intervenants sur la mise en place d'un système progressif de taxes et de majorations sur l'alcool.

Augmenter le choix et la commodité

D'ici le 1^{er} juillet 2026, la LCBO aura mis en place un processus d'inscription entièrement ouvert. Ce processus offrira aux détaillants et aux producteurs un accès au catalogue de produits de la LCBO, ce qui permettra de mettre rapidement de nouveaux produits sur le marché. Cette nouvelle façon de faire aidera à stimuler la concurrence et améliorera le choix et la commodité pour les consommateurs.

Réduire la lourdeur administrative pour les producteurs et les détaillants

L'Ontario bonifie encore davantage le programme de livraison directe de la LCBO. À compter du 1^{er} juillet 2026, tous les distillateurs de l'Ontario pourront livrer directement des prêts-à-boire à base de spiritueux aux titulaires de permis admissibles (les bars et les restaurants, par exemple), ce qui offrira aux distillateurs locaux plus de possibilités de faire croître encore davantage leur entreprise. Cette nouvelle mesure s'appuie sur les changements récents au programme destiné aux producteurs de vin entièrement ontariens qui ne portent pas le sceau VQA.

Le gouvernement offre également une plus grande souplesse aux fournisseurs pour leur permettre de récupérer les frais de livraison auprès des clients grossistes lors de la livraison directe de leurs produits. Ce changement devrait favoriser une plus grande concurrence entre les fournisseurs et offrir à d'autres entreprises de nouvelles possibilités de livrer leurs produits dans un marché encore plus vaste.

L'Ontario aidera les détaillants et les producteurs à gérer plus efficacement leur logistique. Plus tard cet été, les dépanneurs disposeront d'un plus grand choix d'avenues quant à la façon d'utiliser des distributeurs, y compris des tiers, pour s'approvisionner en boissons alcoolisées. Les détaillants admissibles pourront aussi remplir des commandes en ligne à partir de leurs centres de distribution à l'intention des consommateurs qui souhaitent commander de l'alcool auprès de leur épicerie. Les détaillants seront aussi en mesure de transférer des produits entre leurs succursales affiliées aussi titulaires de permis.

Le gouvernement travaille avec la LCBO afin de permettre aux fabricants nationaux de bière possédant des installations en Ontario d'expédier leurs produits directement à leur destination ultime dans la province. En éliminant les restrictions de l'Ontario, le gouvernement prend des mesures pour permettre aux détaillants d'entreposer temporairement des produits dans des provinces voisines avant de les ramener en Ontario pour les vendre.

Ces changements favoriseront un système de distribution plus dynamique et mieux adapté.

Améliorer l'industrie du courtage hypothécaire de l'Ontario

Le rapport du troisième examen de la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques* a été déposé en février 2026. Les recommandations qu'il contient se concentrent sur trois grands thèmes : renforcer le professionnalisme des experts hypothécaires, réduire le fardeau réglementaire et accroître la protection des consommateurs.

Le rapport a été présenté par Michelle Cooper, députée provinciale et adjointe parlementaire du ministre des Finances, et ses recommandations s'inspirent des vastes consultations menées auprès de diverses parties prenantes par les titulaires précédents de ces fonctions, soit le ministre Stephen Crawford et le solliciteur général associé Zee Hamid.

Le gouvernement travaillera avec l'organisme de contrôle, soit l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), pour la mise en œuvre des recommandations. Il s'agit notamment de propositions de changements à la réglementation, tels que l'autorisation pour les agents hypothécaires de travailler avec des prêteurs supplémentaires, la modernisation des modes de transmission des ordonnances et des avis, et l'autorisation d'utiliser des noms d'équipe au sein d'une société de courtage. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations, le gouvernement poursuivra ces échanges avec les acteurs du secteur, notamment avec les prêteurs, les emprunteurs et les investisseurs, afin de veiller à ce qu'ils puissent mieux servir la population de l'Ontario.

Protéger les consommateurs dans le secteur de l'assurance de personnes

Pour mieux protéger les consommateurs et reconnaître le rôle des agents généraux de gestion (AGG) dans le secteur de l'assurance de personnes en Ontario, le gouvernement a créé, à l'automne 2024, à la suite de consultations menées plus tôt, un nouveau cadre de délivrance de permis pour ces professionnels.

Depuis, l'ARSF a participé activement à des consultations auprès du secteur sur la réglementation associée à ce cadre, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} juin 2026.

Le gouvernement a décidé de reporter le tout, afin de disposer de suffisamment de temps pour évaluer les commentaires des divers intervenants durant la période de consultation avec l'ARSF. Le gouvernement poursuivra ses échanges avec le secteur à mesure que les prochaines étapes relatives au cadre seront définies.



Chapitre 2

Résultats et perspectives économiques

Introduction

L'économie de l'Ontario reste résiliente et a affiché de meilleurs résultats que prévu en 2025, malgré les vents contraires causés par la politique commerciale américaine. Le produit intérieur brut (PIB) réel devrait avoir augmenté de 1,2 %, une hausse par rapport à la prévision de 0,8 % établie au moment de la publication du budget de 2025.

Selon les prévisions, le PIB réel de l'Ontario devrait augmenter de 1,0 % en 2026 et sa croissance devrait s'accélérer par la suite, avec des augmentations prévues de 1,7 % en 2027, de 1,8 % en 2028 et de 2,0 % en 2029. Aux fins d'une planification financière prudente, ces projections sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions des économistes du secteur privé.

Tableau 2.1

Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario

(en pourcentage)

	2025	2026p	2027p	2028p	2029p
Croissance du PIB réel	1,2e	1,0	1,7	1,8	2,0
Croissance du PIB nominal	4,2e	3,2	3,9	3,7	3,9
Croissance de l'emploi	1,0	0,5	0,7	0,8	1,1
Inflation de l'IPC	1,9	2,1	2,0	2,0	2,0

e = estimation.

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 16 janvier 2026.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Révision des perspectives depuis le budget de 2025

Les perspectives ont été révisées par rapport aux projections du budget de 2025. Voici les principaux changements apportés :

- croissance plus forte du PIB nominal en 2025 et 2026;
- plus forte croissance de la rémunération des salariés et de l'excédent net d'exploitation en 2025;
- création d'emploi plus solide en 2025 et 2026;
- ralentissement de la revente de logements en 2025 et 2026.

Tableau 2.2

Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : Comparaison entre le budget de 2025 et le budget de 2026

(variation en pourcentage)

	2025		2026p		2027p		2028p	
	Budget de 2025	Budget de 2026	Budget de 2025	Budget de 2026	Budget de 2025	Budget de 2026	Budget de 2025	Budget de 2026
Produit intérieur brut réel	0,8	1,2e	1,0	1,0	1,9	1,7	1,9	1,8
Produit intérieur brut nominal	3,1	4,2e	3,0	3,2	4,0	3,9	4,0	3,7
Rémunération des salariés	3,7	4,0e	3,2	3,2	3,6	3,3	3,8	3,5
Excédent net d'exploitation – sociétés	(3,0)	4,4e	6,4	4,7	7,2	7,2	5,2	6,1
Consommation nominale des ménages	3,5	4,0e	3,1	3,3	3,7	3,4	3,8	3,6
Autres indicateurs économiques								
Emploi	0,9	1,0	0,4	0,5	0,9	0,7	0,9	0,8
Création d'emplois (en milliers)	73	81	33	41	74	58	75	67
Taux de chômage (en pourcentage)	7,6	7,7	7,3	7,4	6,6	6,9	6,2	6,4
Indice des prix à la consommation	2,3	1,9	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Mises en chantier de logements (en milliers) ¹	71,8	65,4	74,8	64,8	82,5	70,3	85,9	76,8
Reventes de logements	5,3	(5,6)	12,7	9,1	4,6	5,6	1,5	4,6
Prix de revente des logements	(1,2)	(4,4)	2,6	0,8	3,8	2,7	4,0	4,2
Principaux facteurs externes								
Produit intérieur brut réel des États-Unis	1,4	2,2	1,4	2,4	2,0	2,1	2,0	2,0
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	69	65	69	59	74	62	75	67
Dollar canadien (cents américains)	69,2	71,6	71,2	73,2	73,0	75,3	74,1	76,4
Taux des bons du Trésor à trois mois (en pourcentage) ²	2,4	2,6	2,3	2,3	2,4	2,6	2,6	2,5
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement (en pourcentage) ²	3,1	3,2	3,2	3,3	3,4	3,5	3,5	3,5

e = estimation.

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 16 janvier 2026.

¹ Mises en chantier projetées selon la moyenne du secteur privé au 16 janvier 2026.

² Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

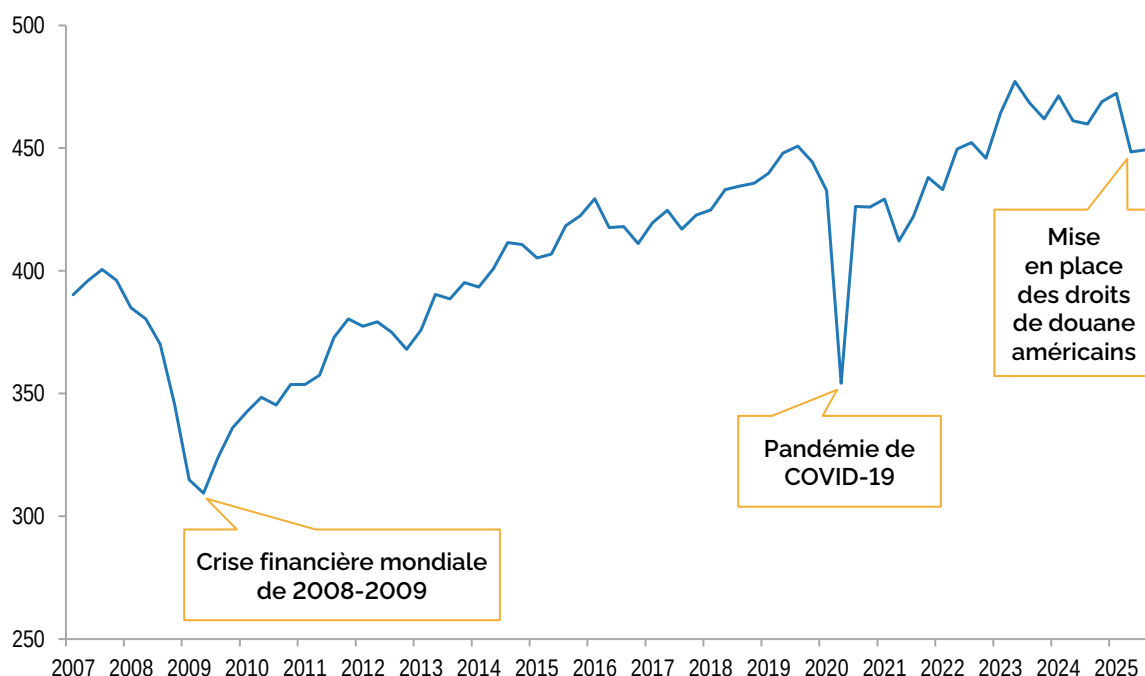
Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, United States Bureau of Economic Analysis, Blue Chip Economic Indicators (février 2026 et octobre 2025), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Résultats économiques récents

L'économie de l'Ontario a continué de croître en 2025 au moment où la province s'adaptait à un commerce en pleine évolution. Le PIB réel a augmenté de 0,5 % au premier trimestre de 2025, en raison de l'accélération des activités d'exportation en prévision de l'entrée en vigueur des tarifs douaniers américains. Au deuxième trimestre, les exportations ont affiché la plus forte baisse depuis la pandémie, contribuant ainsi à faire fléchir de 0,7 % le PIB réel global. Le PIB réel a ensuite bondi de 0,5 % au troisième trimestre, la croissance ayant été soutenue par une amélioration du commerce net en présence d'exportations en légère augmentation et d'importations en baisse.

Graphique 2.1 Exportations ontariennes de biens et de services

(en milliards de dollars de 2017)



Nota : Dernier point de données : troisième trimestre de 2025.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Si l'incertitude liée au commerce continue de heurter l'économie, les mesures de la confiance des consommateurs ont montré une amélioration depuis le début de 2025, et les dépenses des consommateurs se sont maintenues. Les dépenses réelles des consommateurs ont augmenté de 0,5 % au premier trimestre de 2025 et de 0,7 % au deuxième trimestre, avant d'afficher une légère baisse, de 0,1 %, au troisième trimestre.

Les investissements des entreprises dans la machinerie et les équipements ont faibli dans un contexte d'incertitude commerciale persistante. Au troisième trimestre de 2025, les investissements réels dans la machinerie et les équipements avaient diminué de plus de 6 % par rapport à la fin de 2024.

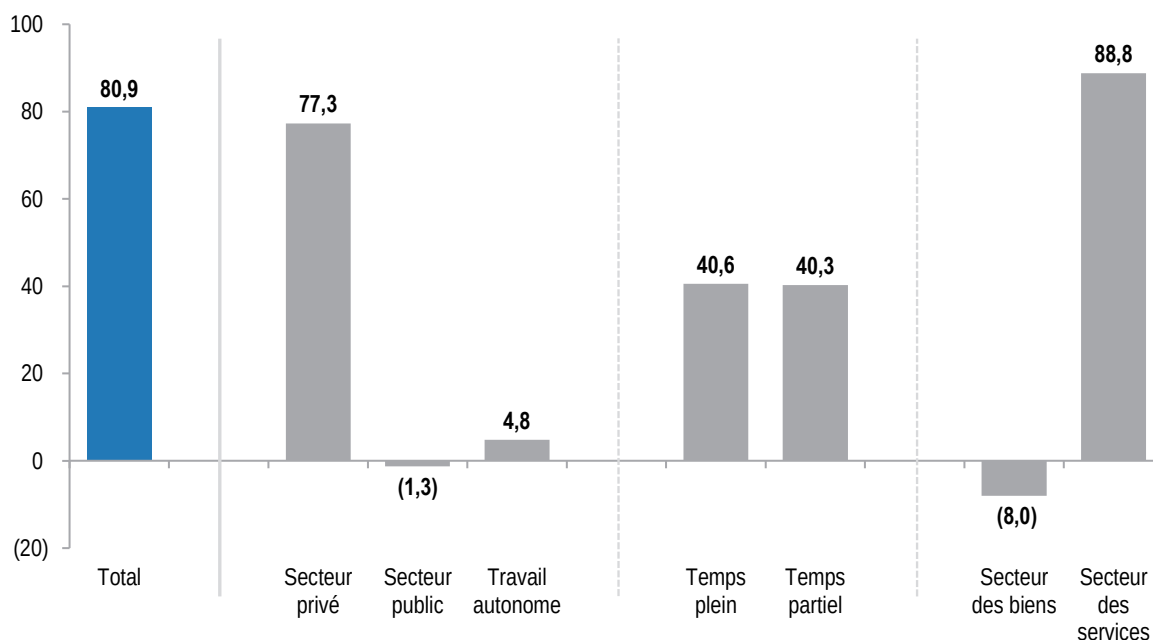
Marché du travail de l'Ontario

L'emploi en Ontario a augmenté avec la création de 80 900 emplois en chiffres nets en 2025, en quasi-totalité dans le secteur privé, une croissance répartie en proportions égales entre des postes à temps plein et à temps partiel. Le taux de chômage en Ontario a augmenté pour atteindre une moyenne de 7,7 % en 2025, en hausse par rapport à 7,0 % en 2024, car la croissance de la population active a dépassé celle de l'emploi.

Les répercussions liées aux tarifs douaniers ont frappé certains secteurs de l'économie ontarienne plus fort que d'autres. Statistique Canada estime qu'à l'échelle nationale, environ 9 % des emplois provenaient des industries tributaires de la demande américaine pour les exportations canadiennes en 2024. Ces emplois sont en grande partie concentrés dans le secteur de la production de biens, notamment dans les industries manufacturières. Les perturbations commerciales ont également heurté l'emploi de manière disproportionnée dans les régions de la province situées à proximité des États-Unis et comptant une plus grande proportion d'emplois dans le secteur de la fabrication¹.

Graphique 2.2
Croissance de l'emploi en Ontario en 2025

Variation de l'emploi
(en milliers)



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada.

¹ Statistique Canada, « Droits de douane des États-Unis et tendances du marché du travail canadien » (2025), <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2025003/article/00004-fra.htm>.

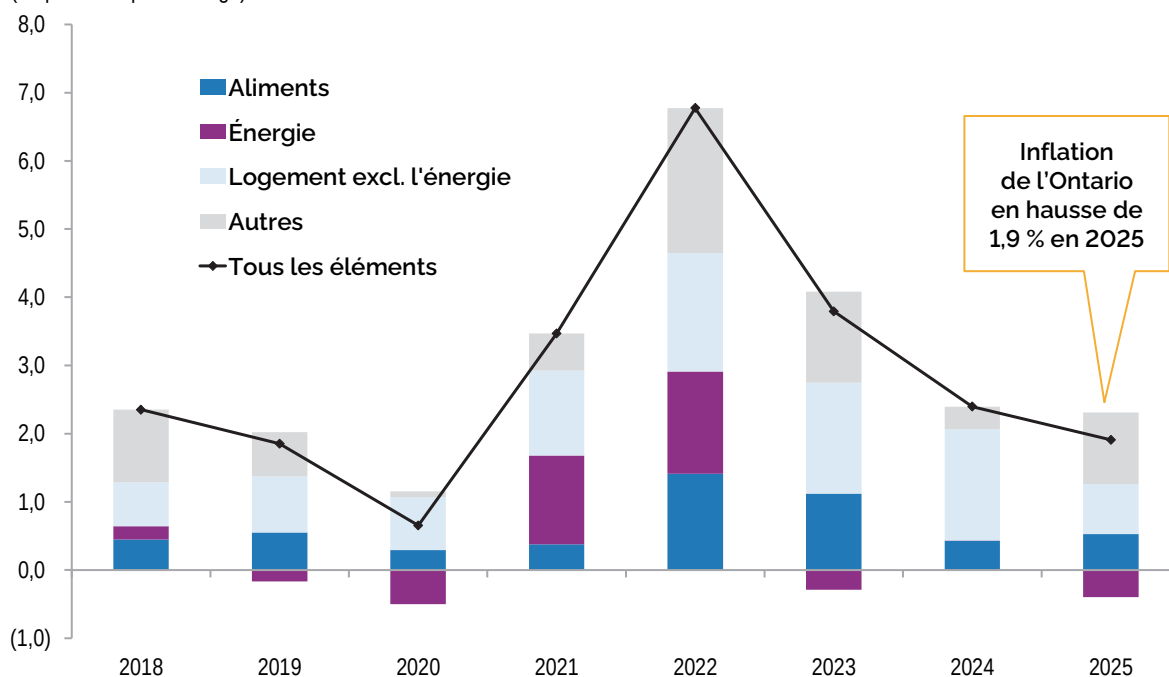
Inflation des prix à la consommation

L'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Ontario a affiché une baisse importante par rapport au sommet de 7,9 % atteint en juin 2022, l'inflation mensuelle s'étant maintenue dans la fourchette de 1 à 3 % pour la totalité de 2024 et 2025. L'inflation de l'IPC en Ontario a augmenté de 1,9 % en moyenne en 2025, après une hausse de 2,4 % en 2024.

La baisse des prix de l'énergie, qui ont chuté de 7,4 %, a grandement contribué à la modération globale de l'inflation en 2025. Le plus important facteur ayant contribué à cette baisse a été une diminution de 10,7 % des prix de l'essence, résultat notable de la suppression de la taxe sur le carbone, pour les consommateurs, en avril 2025. Par contraste, l'inflation des prix des aliments a été élevée, affichant une augmentation de 3,2 % en 2025 contre 2,6 % en 2024. Excluant les secteurs de l'alimentation et de l'énergie, l'inflation a grimpé de 2,4 % en 2025.

Graphique 2.3 L'inflation continue à ralentir en 2025

Éléments de l'inflation de l'IPC de l'Ontario
(en points de pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives économiques

Le ministère des Finances de l'Ontario consulte régulièrement les économistes du secteur privé tout en faisant le suivi de leurs prévisions afin d'orienter les hypothèses de planification du gouvernement.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce qu'en moyenne, le PIB réel de l'Ontario progresse de 1,1 % en 2026, de 1,8 % en 2027, de 1,9 % en 2028 et de 2,1 % en 2029. Aux fins d'une planification prudente, les projections du ministère des Finances de l'Ontario concernant le PIB réel sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé pour chacune des années. Trois experts externes en économie ont examiné les hypothèses de planification économique du ministère des Finances de l'Ontario et les ont jugées raisonnables².

Tableau 2.3

Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2026	2027	2028	2029
BMO Marchés des capitaux (janvier)	1,2	2,3	–	–
Central 1 Credit Union (janvier)	1,0	1,7	–	–
Marchés des capitaux CIBC (janvier)	1,2	2,1	–	–
Groupe Desjardins (janvier)	1,1	1,9	–	–
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (janvier)	1,2	1,6	–	–
Banque Nationale du Canada (décembre)	0,9	1,8	–	–
Quantitative Economic Decisions, Inc. (janvier)	0,9	1,1	1,0	1,4
Banque Royale du Canada (décembre)	1,1	1,4	–	–
Banque Scotia (janvier)	1,2	1,7	–	–
Signal49 Research ¹ (janvier)	1,6	2,5	2,7	2,7
Stokes Economics (janvier)	1,0	2,0	2,1	2,0
Groupe Banque TD (décembre)	1,0	1,8	–	–
Université de Toronto (janvier)	0,5	1,4	1,8	2,4
Moyenne des prévisions du secteur privé	1,1	1,8	1,9	2,1
Hypothèse de planification de l'Ontario	1,0	1,7	1,8	2,0

¹ Anciennement le Conference Board du Canada, à compter de janvier 2026.

Sources : Enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (16 janvier 2026) et ministère des Finances de l'Ontario.

² Les trois experts représentent le Policy and Economic Analysis Program de l'Université de Toronto, Quantitative Economic Decisions, Inc. (QEDInc.) et Stokes Economics Consulting, Inc.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce qu'en moyenne, le PIB nominal de l'Ontario affiche un taux de croissance de 3,3 % en 2026, de 4,0 % en 2027, de 3,8 % en 2028 et de 4,0 % en 2029. Aux fins d'une planification prudente, les projections du ministère des Finances de l'Ontario concernant le PIB nominal sont légèrement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé pour chacune des années.

Tableau 2.4

Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB nominal de l'Ontario

(en pourcentage)

	2026	2027	2028	2029
BMO Marchés des capitaux (janvier)	3,5	4,4	–	–
Central 1 Credit Union (janvier)	3,5	4,0	–	–
Marchés des capitaux CIBC (janvier)	3,2	4,5	–	–
Groupe Desjardins (janvier)	3,5	3,9	–	–
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (janvier)	3,3	3,8	–	–
Banque Nationale du Canada (décembre)	3,3	4,0	–	–
Quantitative Economic Decisions, Inc. (janvier)	2,7	3,2	3,1	3,4
Banque Royale du Canada (décembre)	3,5	4,1	–	–
Banque Scotia (janvier)	3,0	3,9	–	–
Signal49 Research ¹ (janvier)	3,7	4,4	4,2	4,2
Stokes Economics (janvier)	3,8	4,3	4,1	4,1
Groupe Banque TD (décembre)	3,4	3,8	–	–
Université de Toronto (janvier)	2,7	3,4	3,9	4,5
Moyenne des prévisions du secteur privé	3,3	4,0	3,8	4,0
Hypothèse de planification de l'Ontario	3,2	3,9	3,7	3,9

¹ Anciennement le Conference Board du Canada, à compter de janvier 2026.

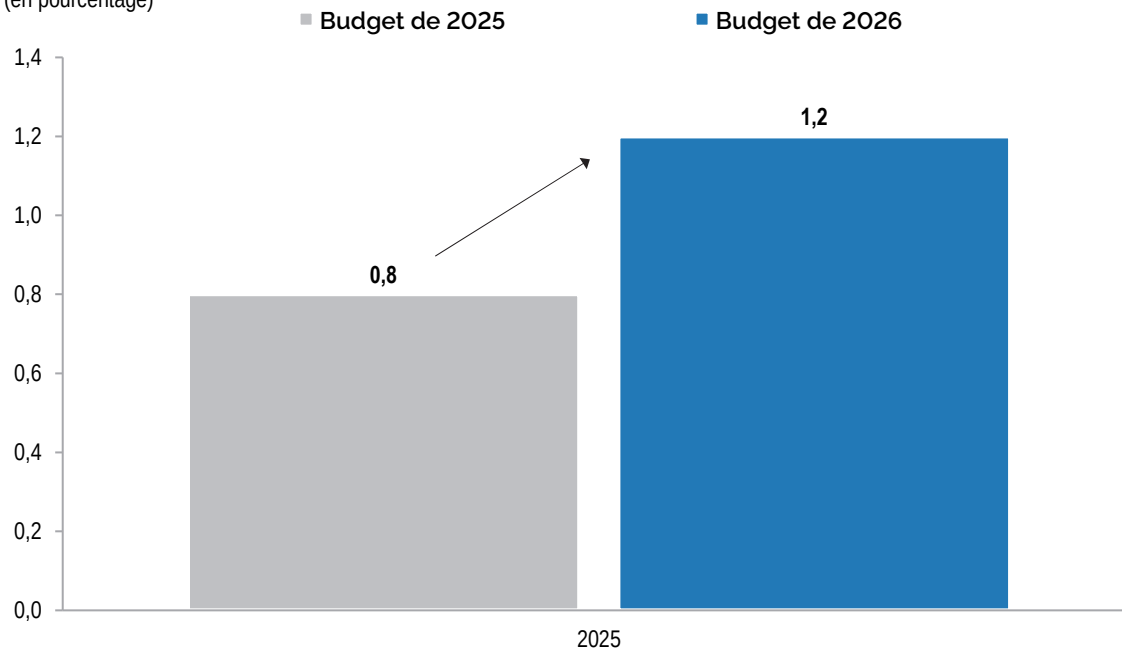
Sources : Enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (16 janvier 2026) et ministère des Finances de l'Ontario.

En 2025, la croissance du PIB réel de l'Ontario a dépassé les attentes, affichant une augmentation estimative de 1,2 %, soit de 0,4 point de pourcentage supérieure à celle prévue dans le budget de 2025. Ce résultat a été soutenu par une forte croissance au troisième trimestre de 2025 lorsque l'Ontario a montré une économie résiliente face à la politique commerciale américaine.

Graphique 2.4

La croissance du PIB réel de l'Ontario a dépassé les attentes en 2025

Croissance du PIB réel
(en pourcentage)

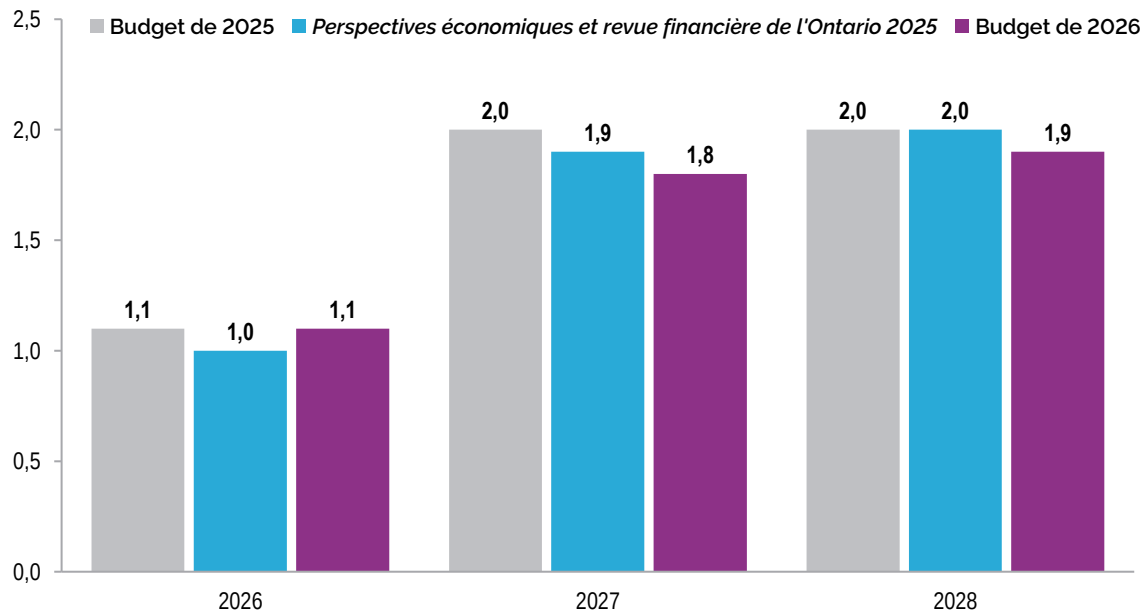


Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Malgré l'incertitude accrue entourant la politique commerciale, les perspectives économiques de l'Ontario ont peu changé. Par rapport au budget de 2025, les prévisions moyennes du secteur privé concernant la croissance du PIB réel restent stables pour 2026 mais sont en légère baisse pour 2027 et 2028.

Graphique 2.5 Variation légère des perspectives de croissance du PIB réel de l'Ontario

Croissance moyenne du PIB réel selon les prévisionnistes du secteur privé
(en pourcentage)

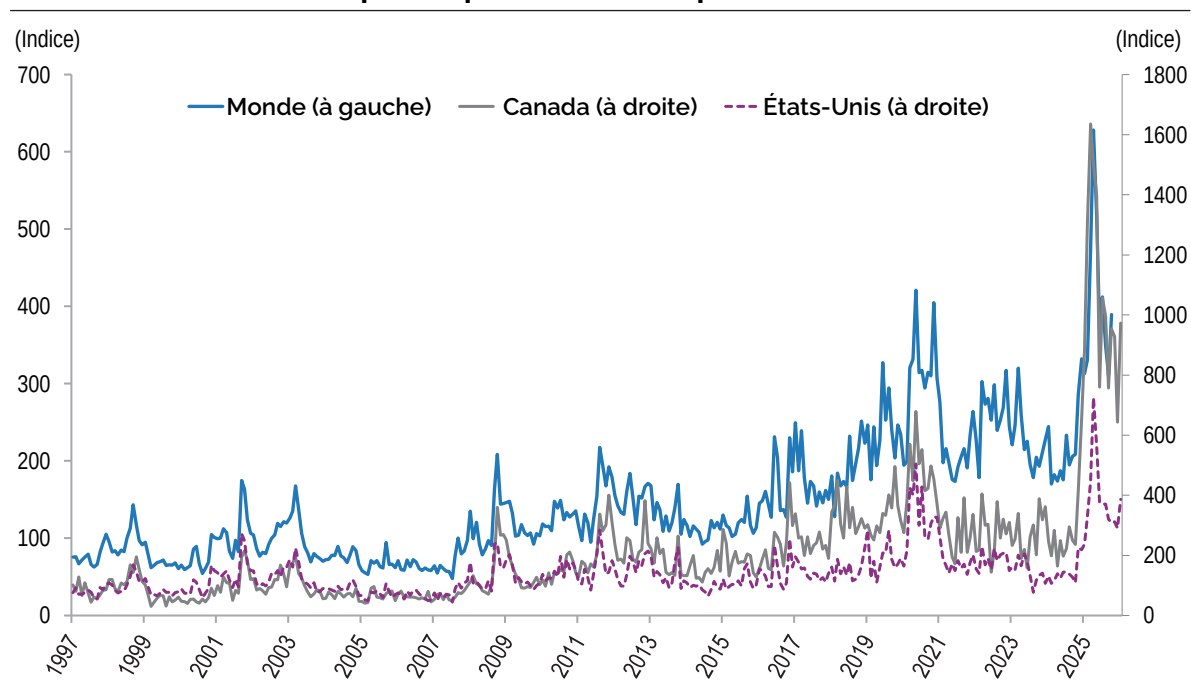


Sources : Enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (3 avril 2025, 12 septembre 2025 et 16 janvier 2026).

Contexte économique mondial

Le climat économique mondial continue d’être perturbé par des tensions commerciales et géopolitiques accrues, lesquelles ont contribué à une hausse marquée de l’indice d’incertitude à l’égard de la politique économique mondiale, qui a récemment atteint son niveau le plus élevé depuis 1997. Au Canada, le degré d’incertitude à l’égard des politiques a augmenté plus rapidement qu’aux États-Unis et reste plus élevé que jamais, malgré une modération récente.

Graphique 2.6
Incertitude liée à la politique économique



Nota : L'indice d'incertitude quant à la politique économique montre la fréquence des articles de journaux qui contiennent des termes traitant de l'économie, des politiques et de l'incertitude. Dernier point de données : octobre 2025 pour l'économie mondiale; janvier 2026 pour le Canada et les États-Unis.
Source : www.policyuncertainty.com

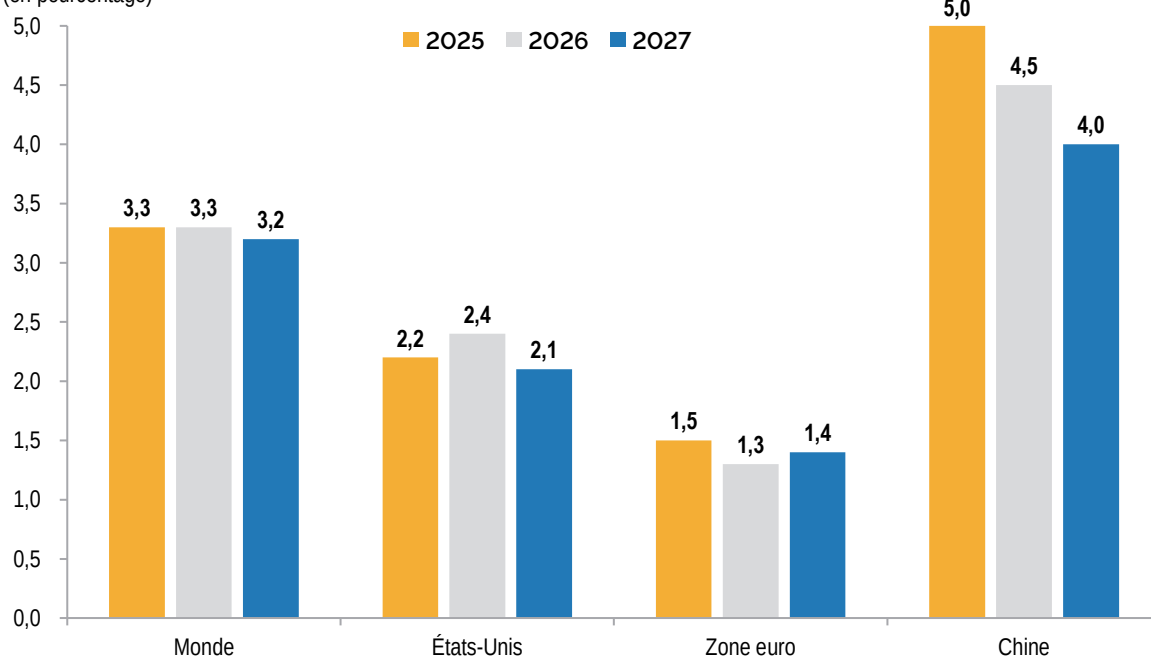
Les relations commerciales mondiales restent imprévisibles et volatiles. Les États-Unis ont continué d’annoncer de nouvelles hausses tarifaires sur les importations en provenance de la plupart des pays, ainsi que des tarifs sectoriels sur l’acier et l’aluminium, les voitures et les pièces automobiles, les camions, les autobus, le bois et le cuivre. Les effets des hausses de tarifs se ressentent dans les dépenses des consommateurs, les coûts pour les entreprises et les prix à la consommation.

Dans sa mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale de janvier, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit que la croissance mondiale restera stable. Le FMI prévoit une croissance du PIB réel mondial de 3,3 % en 2026 et de 3,2 % en 2027. Selon les Blue Chip Economic Indicators publiés en février 2026, on prévoit que la croissance du PIB réel des États-Unis, de 2,2 % en 2025, augmentera pour passer à 2,4 % en 2026 avant de redescendre à 2,1 % en 2027. Comparativement à celles établies dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*, les projections concernant la croissance du PIB réel des États-Unis sont maintenant supérieures de 0,5 point de pourcentage en 2025 et de 0,9 point de pourcentage en 2026. Les révisions à la hausse témoignent principalement d'investissements plus soutenus et d'une croissance de la consommation. Le PIB de la zone euro s'est relevé de 1,5 % en 2025 et le FMI prévoit que la croissance restera stable, se contractant à 1,3 % en 2026 avant une légère hausse qui le porterait à 1,4 % en 2027. On s'attend à ce que la croissance du PIB réel de la Chine ralentisse pour passer de 5,0 % en 2025 à 4,5 % en 2026, puis à 4,0 % en 2027.

Graphique 2.7

Projections de la croissance du PIB réel mondial

Croissance du PIB réel
(en pourcentage)



Nota : Les taux de croissance du PIB réel des États-Unis, de la zone euro et de la Chine pour 2025 sont en chiffres réels, tandis que le taux de croissance du PIB réel de l'économie mondiale pour 2025 est une estimation.

Sources : Fonds monétaire international (janvier 2026), *Blue Chip Economic Indicators* (février 2026), U.S. Bureau of Economic Analysis, Eurostat et National Bureau of Statistics of China.

La plupart des grandes banques centrales ont continué à assouplir leur politique monétaire, l'inflation des prix affichant une tendance à la baisse. En même temps, plusieurs économies déplorent une inflation qui reste supérieure aux cibles de leurs banques centrales. Dorénavant, ces banques centrales risquent d'être confrontées à un choix difficile : soit abaisser leurs taux directeurs pour stimuler la croissance économique, soit mettre en œuvre une politique monétaire restrictive au cas où les pressions inflationnistes augmenteraient, notamment en raison des tensions commerciales.

Marchés des capitaux et autres facteurs externes

En janvier 2026, la Banque du Canada a maintenu son taux directeur, le taux cible du financement à un jour, citant des perspectives économiques largement inchangées depuis l'automne, tout en notant que les tarifs douaniers américains et l'incertitude entourant les accords commerciaux futurs continuent de perturber l'activité économique canadienne. La Banque a maintenu son taux directeur lors de deux réunions consécutives. La cible du taux de financement à un jour se situe actuellement au bas de la fourchette « neutre » de la Banque de 2,25 à 3,25 %, une fourchette qui indique que la politique monétaire de la Banque ne restreint pas la croissance économique. La Banque a indiqué que l'incertitude géopolitique accrue et la révision prochaine de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) posent des risques considérables pour les perspectives économiques.

Le taux du financement à un jour se situant à la limite inférieure de la fourchette cible « neutre » de la Banque, les prévisionnistes du secteur privé pensent en majorité que le cycle d'assouplissement de la politique monétaire tire à sa fin. Le taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada s'établissait à 2,6 % en 2025 et, selon les projections, il baissera à 2,3 % en 2026. Le taux devrait ensuite augmenter pour passer à 2,6 % en 2027, baisser légèrement pour passer à 2,5 % en 2028, puis revenir à 2,6 % en 2029.

Les taux d'intérêt à long terme ont commencé à baisser au milieu de 2025 lorsque des signes de ralentissement économique aux États-Unis ont laissé présager des mesures d'assouplissement par la Réserve fédérale. Depuis l'automne, des données américaines plus résilientes, ainsi que des prévisions laissant entrevoir une Réserve fédérale plus prudente, ont favorisé la hausse des taux à long terme. Au cours de la période de projection, les taux à long terme ne devraient varier que légèrement, le taux obligataire à 10 ans du gouvernement du Canada devant selon les prévisions passer de 3,2 % en 2025 à 3,3 % en 2026, puis augmenter de nouveau pour atteindre 3,5 % en 2027, et rester stable à ce taux tout au long de 2028 et de 2029.

Le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) devrait diminuer, pour passer de 65 \$ US le baril en 2025 à 59 \$ US le baril en 2026. Le prix devrait augmenter légèrement et passer à 62 \$ US le baril en 2027, avant d'augmenter graduellement pour atteindre 67 \$ US et 69 \$ US le baril en 2028 et en 2029 respectivement. Le dollar canadien devrait s'apprécier progressivement pour passer de 71,6 cents US en 2025 à 73,2 cents US en 2026 avant de reprendre des forces pour passer à 75,3 cents US en 2027 et atteindre une moyenne de 76,5 cents US en 2028 et en 2029.

Tableau 2.5
Facteurs externes

	2025	2026p	2027p	2028p	2029p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	3,3e	3,3	3,2	2,6	2,5
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	2,2	2,4	2,1	2,0	1,9
Pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) (en \$ US le baril)	65	59	62	67	69
Dollar canadien (cents américains)	71,6	73,2	75,3	76,4	76,6
Taux des bons du Trésor à trois mois ¹ (en pourcentage)	2,6	2,3	2,6	2,5	2,6
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement ¹ (en pourcentage)	3,2	3,3	3,5	3,5	3,5

e = estimation.

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : *Perspectives de l'économie mondiale* du Fonds monétaire international (mises à jour d'octobre 2025 et de janvier 2026); U.S. Bureau of Economic Analysis, U.S. Energy Information Administration, Banque du Canada, Blue Chip Economic Indicators (octobre 2025 et février 2026), enquête du ministère des Finances de l'Ontario menée auprès des prévisionnistes (16 janvier 2026).

Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Le ministère des Finances de l'Ontario estime que le PIB réel a augmenté de 1,2 % en 2025 et qu'il augmentera de 1,0 % en 2026, de 1,7 % en 2027, de 1,8 % en 2028 et de 2,0 % en 2029. On estime que le PIB nominal s'est accru de 4,2 % en 2025 et qu'il augmentera de 3,2 % en 2026, de 3,9 % en 2027, de 3,7 % en 2028 et de 3,9 % en 2029.

Tableau 2.6

Perspectives économiques de l'Ontario

(variation en pourcentage)

	2024	2025	2026p	2027p	2028p	2029p
Produit intérieur brut réel	1,6	1,2e	1,0	1,7	1,8	2,0
Produit intérieur brut nominal	5,1	4,2e	3,2	3,9	3,7	3,9
Rémunération des salariés	6,4	4,0e	3,2	3,3	3,5	3,8
Excédent net d'exploitation – sociétés	(1,1)	4,4e	4,7	7,2	6,1	6,0
Consommation nominale des ménages	4,6	4,0e	3,3	3,4	3,6	3,7
Autres indicateurs économiques						
Emploi	1,7	1,0	0,5	0,7	0,8	1,1
Création d'emplois (en milliers)	140	81	41	58	67	92
Taux de chômage (en pourcentage)	7,0	7,7	7,4	6,9	6,4	6,2
Indice des prix à la consommation	2,4	1,9	2,1	2,0	2,0	2,0
Mises en chantier de logements (en milliers) ¹	74,6	65,4	64,8	70,3	76,8	80,5
Reventes de logements	4,0	(5,6)	9,1	5,6	4,6	1,5
Prix de revente des logements	(1,2)	(4,4)	0,8	2,7	4,2	4,0
Principaux facteurs externes						
Produit intérieur brut réel des États-Unis	2,8	2,2	2,4	2,1	2,0	1,9
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	77	65	59	62	67	69
Dollar canadien (cents américains)	73,0	71,6	73,2	75,3	76,4	76,6
Taux des bons du Trésor à trois mois (en pourcentage) ²	4,3	2,6	2,3	2,6	2,5	2,6
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement (en pourcentage) ²	3,4	3,2	3,3	3,5	3,5	3,5

e = estimation.

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 16 janvier 2026.

¹ Mises en chantier projetées selon la moyenne du secteur privé au 16 janvier 2026.

² Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

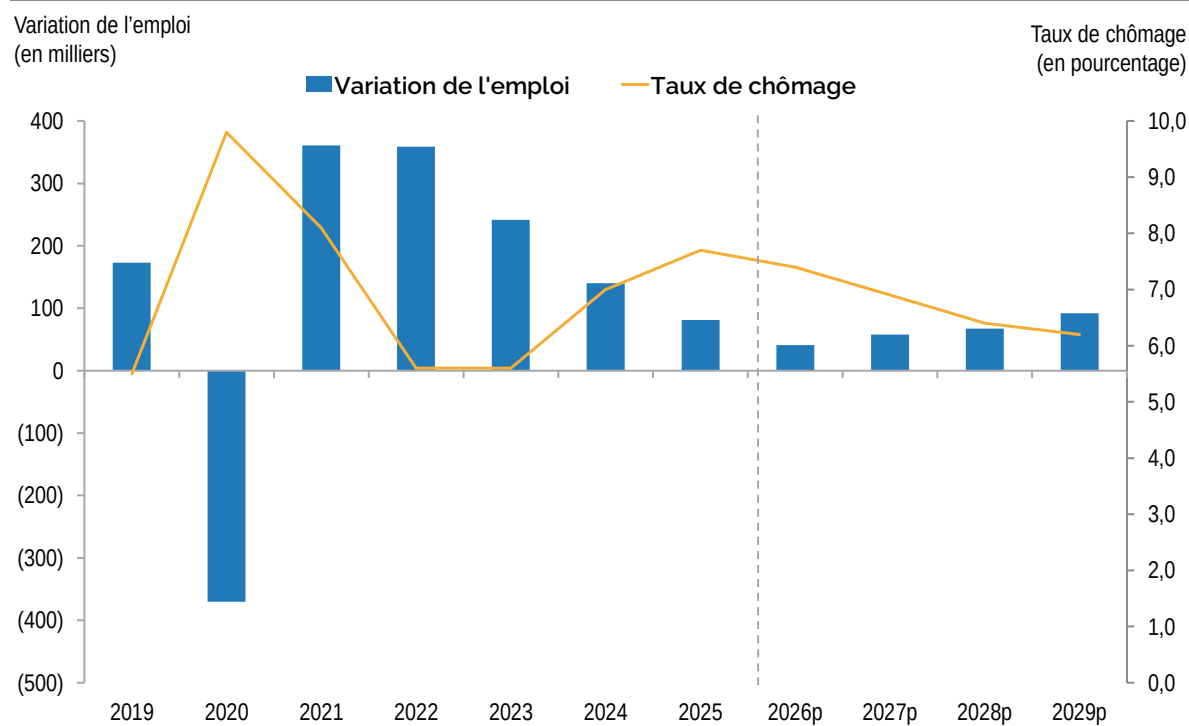
Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, United States Bureau of Economic Analysis, Blue Chip Economic Indicators (février 2026 et octobre 2025), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Emploi

Le ralentissement de la croissance économique et la croissance démographique plus faible en raison de la modification de la politique du gouvernement fédéral en matière d'immigration devraient contribuer à l'essoufflement du marché du travail en 2026. Les conflits commerciaux et l'incertitude que cela entraîne quant aux investissements et à l'embauche pèsent également sur la croissance de l'emploi en Ontario. Étant donné que leurs effets devraient s'estomper, on prévoit une accélération de la croissance de l'emploi, qui passera à 0,7 % en 2027, à 0,8 % en 2028 et à 1,1 % en 2029. Le ralentissement de la croissance démographique et l'accélération de la croissance économique devraient mener à une réduction du taux de chômage, qui passerait de 7,7 % en 2025 à 7,4 % en 2026, à 6,9 % en 2027, à 6,4 % en 2028 et à 6,2 % en 2029.

Graphique 2.8

On prévoit un marché du travail plus vigoureux



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes, en date du 16 janvier 2026.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Indice des prix à la consommation

Les pressions inflationnistes se sont globalement estompées ces derniers mois, l'inflation de l'IPC s'établissant près de la cible de 2,0 % de la Banque du Canada depuis septembre 2025. Une légère accélération de l'inflation est attendue à court terme, étant donné que la baisse des prix de l'énergie entrée en vigueur en avril dernier avec la suppression de la taxe fédérale sur le carbone ne tient plus compte des variations des prix d'une année à l'autre.

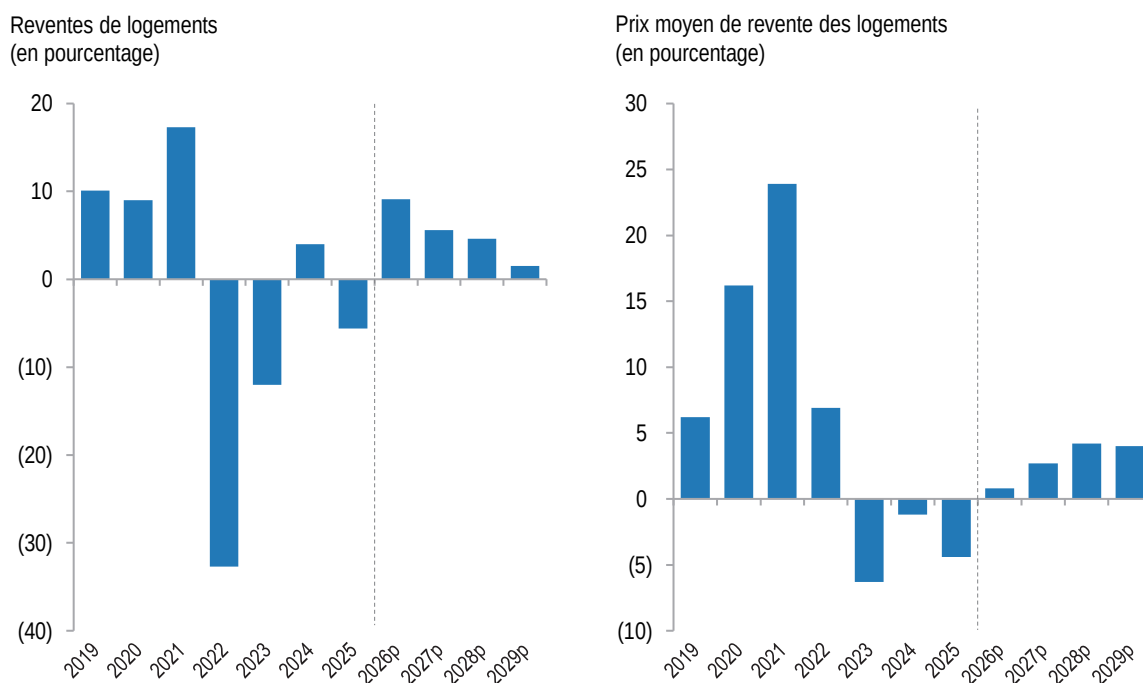
À des fins de planification, le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que l'inflation de l'IPC en Ontario sera de 2,1 % en 2026 avant de revenir au taux cible de la Banque, soit 2,0 %, sur un horizon de projections à moyen terme. Les perspectives concernant l'inflation en Ontario sont influencées par un éventail de risques compensatoires. Les tensions commerciales et l'incertitude économique mondiale pourraient peser sur l'activité économique et éventuellement alléger les pressions inflationnistes en Ontario. Les développements géopolitiques et les perturbations des chaînes d'approvisionnement pourraient faire grimper les coûts des intrants et propulser l'inflation à un niveau plus haut que prévu. De plus, les tensions géopolitiques accrues risquent de faire augmenter les prix des produits de base à l'échelle mondiale, ajoutant un risque accru à la trajectoire inflationniste de l'Ontario.

Marché du logement

L'incertitude économique a pesé sur l'activité du marché du logement en Ontario malgré l'assouplissement des taux hypothécaires. Les reventes de logements en Ontario ont diminué de 5,6 % en 2025, atteignant ainsi leur niveau le plus faible depuis plus de deux décennies. Les acheteurs repoussant l'achat d'un logement, l'offre a augmenté par rapport aux reventes, ce qui a contribué à une baisse du prix moyen des logements. Le prix moyen de revente des logements, qui a diminué de 4,4 % en 2025, est en baisse pour la troisième année consécutive.

Pour l'avenir, on prévoit un rebond de la revente de logements, soutenu par la demande refoulée et la croissance économique. Les reventes de logements devraient augmenter de 9,1 % en 2026, de 5,6 % en 2027, de 4,6 % en 2028 et de 1,5 % en 2029. On s'attend à une croissance plus graduelle du prix moyen de revente des logements, qui devrait augmenter de 0,8 % en 2026, de 2,7 % en 2027, de 4,2 % en 2028 et de 4,0 % en 2029.

Graphique 2.9
Rebond prévu du marché du logement



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances de l'Ontario.

L'activité de construction a ralenti en 2025 et devrait rester modérée en 2026, car les prévisionnistes du secteur privé continuent de souligner les effets négatifs de l'incertitude économique sur la construction de logements. On s'attend à une diminution des mises en chantier de logements en Ontario, qui passeraient de 65 400 unités en 2025 à 64 800 unités en 2026, suivie d'une augmentation à 70 300 unités en 2027, à 76 800 unités en 2028 et à 80 500 unités en 2029.

Risques pour les perspectives

Les tensions commerciales mondiales et l'incertitude qu'elles entraînent constituent le principal risque pour les perspectives économiques de l'Ontario. Les tensions commerciales accrues pourraient continuer de perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales et les marchés des produits de base, exerçant une pression haussière sur l'inflation, ralentissant la croissance économique et augmentant la volatilité des marchés des capitaux. Si l'Ontario et le Canada ont commencé graduellement à adapter et à diversifier leurs échanges commerciaux à l'extérieur des États-Unis, ce processus pourrait prendre plus longtemps que prévu. En revanche, les efforts visant à réduire ou éliminer les obstacles au commerce interprovincial, jumelés à la mise en œuvre d'importants projets d'infrastructure, pourraient aider à stimuler la croissance économique à moyen terme.

L'autre source importante de risque est la révision prochaine de l'ACEUM en 2026. La plupart des exportations canadiennes sont conformes à l'ACEUM, ce qui a atténué les effets des tarifs douaniers annoncés par les États-Unis. Cependant, il y a de nombreuses issues possibles liées à la révision prévue en 2026. La bonne nouvelle est que la révision de l'ACEUM pourrait déboucher sur des échanges commerciaux qui seraient favorables à la fois au Canada et à ses partenaires commerciaux, notamment à leur croissance. L'inconvénient, toutefois, est que cette révision pourrait comporter des changements de politiques néfastes, voire amener des pays membres à se retirer de l'accord.

Une escalade importante des tensions géopolitiques, particulièrement au Moyen-Orient ou en Ukraine, mais peut-être aussi en Asie et en Amérique latine, pourrait perturber les principales routes de fret, les chaînes d'approvisionnement critiques et le transport aérien, entraînant ainsi des retards et une augmentation des coûts.

Une explosion des investissements dans l'intelligence artificielle (IA) a récemment alimenté la croissance économique, particulièrement aux États-Unis. La demande croissante de nouvelles technologies comme l'IA pourrait soutenir une expansion commerciale et contribuer à une plus forte croissance de la productivité. Cependant, les perspectives pour l'IA risquent de ne pas être aussi prometteuses que prévu et pourraient conduire à une correction des marchés financiers.

Différents scénarios économiques

Le ministère des Finances continue à élaborer des scénarios visant à évaluer l'incidence possible de la politique commerciale américaine sur l'économie de l'Ontario pendant la période de projection. Étant donné qu'une incertitude considérable subsiste dans le contexte actuel du commerce international, ces scénarios ne sauraient être considérés comme le meilleur ou le pire. Au contraire, ils illustrent une vaste fourchette de résultats possibles.

Le scénario de croissance accélérée suppose que la majorité des tarifs douaniers et des contre-mesures imposés par les États-Unis et le Canada seront supprimés à court terme. Dans ce scénario, le rendement économique de l'Ontario affiche une croissance accélérée en 2026 et en 2027 avant de revenir à la tendance à l'horizon 2028.

Dans le scénario de croissance au ralenti, on suppose que les États-Unis vont se retirer de l'ACEUM. Dans ce scénario, les États-Unis imposent des tarifs de 12 % au Canada et au Mexique et maintiennent les tarifs douaniers actuellement imposés en vertu de l'article 232. Les tarifs sur les véhicules automobiles sont effectivement maintenus à 12,5 %, tandis qu'un tarif semblable est appliqué aux pièces automobiles. Les exportations canadiennes d'énergie, de potasse et de minéraux critiques restent exemptées. Les tarifs de rétorsion imposés aux États-Unis par le Canada demeurent en place.

Tableau 2.7

Scénarios de croissance du PIB réel de l'Ontario

(en pourcentage)

	2026p	2027p	2028p	2029p
Scénario de croissance accélérée	1,6	2,2	1,9	2,1
Projection de planification	1,0	1,7	1,8	2,0
Scénario de croissance au ralenti	0,3	0,6	1,8	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 16 janvier 2026 et d'autres scénarios.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 2.8

Scénarios de croissance du PIB nominal de l'Ontario

(en pourcentage)

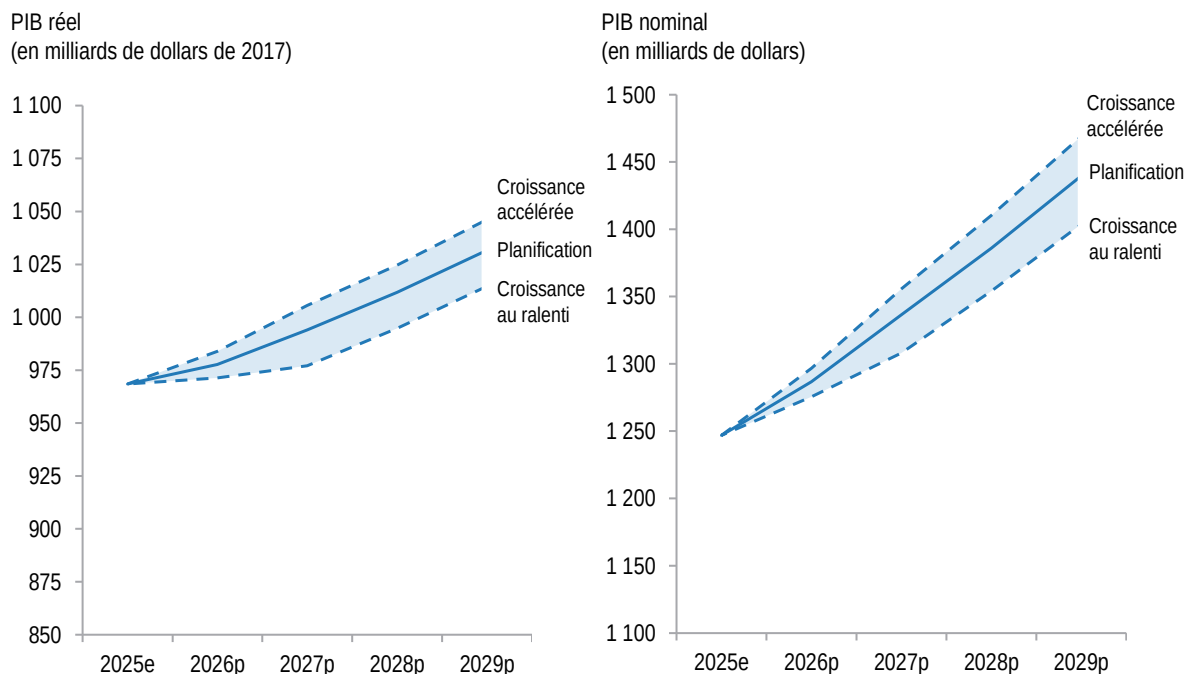
	2026p	2027p	2028p	2029p
Scénario de croissance accélérée	4,0	4,6	4,0	4,2
Projection de planification	3,2	3,9	3,7	3,9
Scénario de croissance au ralenti	2,3	2,6	3,5	3,7

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes au 16 janvier 2026 et d'autres scénarios.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

D'ici 2029, le PIB réel dans le scénario de croissance accélérée est de 1,4 % supérieur à ce qu'il est dans la projection de planification, tandis que, dans le scénario de croissance au ralenti, il est de 1,7 % inférieur. D'ici 2029, le PIB nominal dans le scénario de croissance accélérée est de 2,0 % supérieur à ce qu'il est dans la projection de planification, tandis que dans le scénario de croissance au ralenti, il est de 2,5 % inférieur.

Graphique 2.10
Fourchette des scénarios de prévision du PIB de l'Ontario



e = estimation.

p = projections du ministère des Finances de l'Ontario.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Présentation transparente des informations économiques

Les Comptes économiques de l'Ontario présentent une évaluation globale des résultats économiques de la province. Les économistes du secteur privé s'en servent pour évaluer l'état actuel de l'économie de la province et comme assise pour mettre à jour leurs prévisions. Les Comptes économiques de l'Ontario contribuent à orienter le plan financier de la province, car le gouvernement s'y fie pour établir ses prévisions en matière d'économie et de revenus.

Aux termes de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, les données trimestrielles des Comptes économiques de l'Ontario doivent être publiées au plus tard 45 jours après la publication par Statistique Canada des Comptes nationaux des revenus et dépenses.

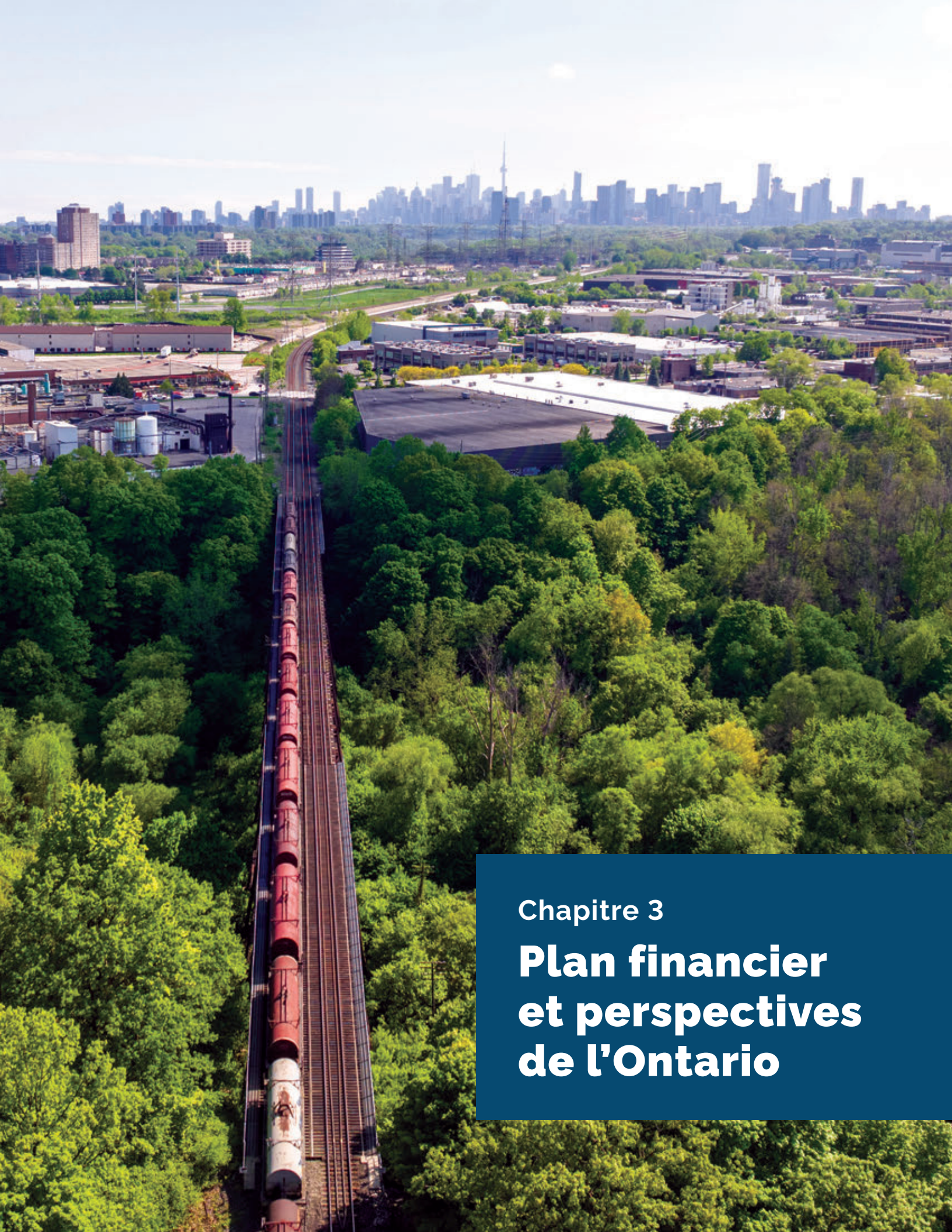
Conformément à la Loi, les Comptes économiques de l'Ontario seront publiés chaque trimestre selon le calendrier présenté dans le tableau 2.9.

Tableau 2.9

Dates de publication des Comptes économiques de l'Ontario

Période de référence	Date de publication prévue des Comptes nationaux des revenus et dépenses de Statistique Canada	Date d'échéance correspondante pour la publication des Comptes économiques de l'Ontario
Quatrième trimestre (octobre-décembre) 2025	27 février 2026	Au plus tard le 13 avril 2026
Premier trimestre (janvier-mars) 2026	29 mai 2026	Au plus tard le 13 juillet 2026
Deuxième trimestre (avril-juin) 2026	28 août 2026	Au plus tard le 13 octobre 2026
Troisième trimestre (juillet-septembre) 2026	30 novembre 2026	Au plus tard le 14 janvier 2027
Quatrième trimestre (octobre-décembre) 2026	1 ^{er} mars 2027	Au plus tard le 15 avril 2027

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.



Chapitre 3

Plan financier et perspectives de l'Ontario

Introduction

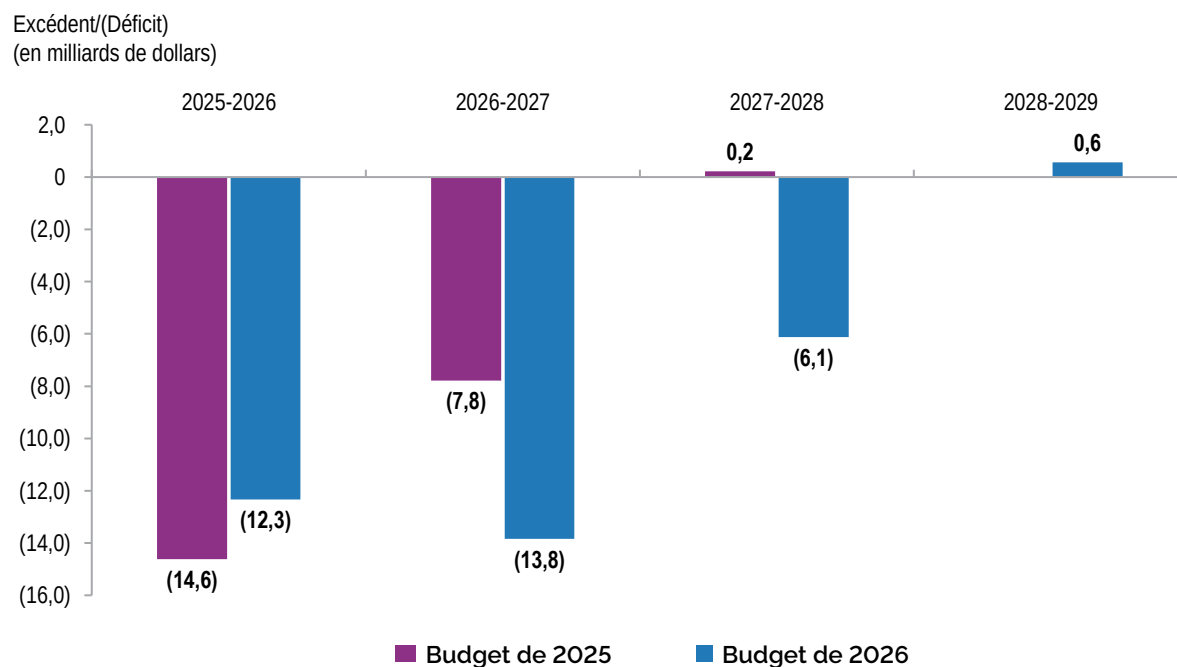
L'Ontario, comme d'autres collectivités publiques à travers le monde, continue de faire face à d'importants défis économiques dans un climat d'incertitude accru. L'environnement mondial évolue rapidement, entraînant des changements dans l'ensemble de l'économie.

Dans ce contexte, il est plus important que jamais que le gouvernement prenne des décisions prudentes et mûrement réfléchies qui favorisent l'investissement soutenu dans les services publics essentiels, la création d'emplois ainsi que la prospérité à long terme de la province, tout en préservant la souplesse budgétaire nécessaire pour s'adapter à l'évolution de la situation.

Même si les pressions économiques et budgétaires risquent fort de peser sur les perspectives par rapport aux projections présentées dans le budget de 2025, le budget de 2026 reste prudent et responsable sur le plan financier. En 2025-2026, l'Ontario prévoit un déficit de 12,3 milliards de dollars. À moyen terme, il prévoit des déficits de 13,8 milliards de dollars en 2026-2027 et de 6,1 milliards de dollars en 2027-2028, avant de se préparer pour un excédent de 0,6 milliard de dollars en 2028-2029.

Graphique 3.1

Perspectives financières actuelles comparées à celles du budget de 2025



Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 3.1
Sommaire financier
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Chiffres provisoires	Perspectives à moyen terme		
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Revenus	226,2	226,6	231,9	243,4	254,1
Charges					
Programmes	212,1	222,4	227,0	229,0	231,3
Charges liées à l'intérêt et autres frais du service de la dette	15,1	16,0	17,2	18,6	19,7
Total des charges	227,3	238,4	244,2	247,5	251,1
Excédent/(Déficit) avant réserve	(1,1)	(11,8)	(12,3)	(4,1)	3,1
Réserve	–	0,5	1,5	2,0	2,5
Excédent/(Déficit)	(1,1)	(12,3)	(13,8)	(6,1)	0,6
Dette nette en pourcentage du PIB ¹	35,7 %	36,8 %	37,7 %	38,5 %	38,2 %
Dette nette en pourcentage du revenu ¹	191,2 %	204,4 %	210,9 %	212,9 %	209,8 %
Intérêt en pourcentage des revenus	5,5 %	6,3 %	6,7 %	6,9 %	7,1 %

¹ Pour 2026-2027 et les exercices à venir, la dette nette représente les actifs financiers moins les passifs financiers et correspond aux passifs financiers nets qui seront présentés dans les *Comptes publics de l'Ontario 2026-2027*. Voir le chapitre 4, *Emprunts et gestion de la dette*, pour obtenir de plus amples renseignements sur les calculs justifiant les ratios.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Résultats financiers provisoires pour 2025-2026

Selon les projections, le déficit de l'Ontario atteindra 12,3 milliards de dollars en 2025-2026, soit 2,3 milliards de dollars de moins que les perspectives énoncées dans le budget de 2025.

On prévoit qu'en 2025-2026, le total des revenus s'élèvera à 226,6 milliards de dollars, soit une progression de 6,7 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2025, ce qui est largement attribuable à l'augmentation des revenus fiscaux, des autres revenus non fiscaux et du revenu net tiré des entreprises publiques.

Les charges de programmes devraient s'élever à 222,4 milliards de dollars, un chiffre supérieur de 6,1 milliards de dollars aux prévisions du budget de 2025, surtout en raison des investissements dans les soins de santé, l'éducation postsecondaire, les services sociaux et la justice.

Selon les prévisions, l'Ontario assumera des charges de 16,0 milliards de dollars liées aux intérêts et autres frais du service de la dette en 2025-2026, soit un montant inférieur à celui de 16,2 milliards de dollars prévu dans le budget de 2025. Selon les projections, le ratio de la dette nette au PIB sera de 36,8 % en 2025-2026, ce qui représente 1,1 point de pourcentage de moins que prévu dans le budget de 2025.

Le budget de 2025 prévoyait une réserve de 2,0 milliards de dollars pour 2025-2026 de manière à prémunir le plan financier contre les variations défavorables imprévues relatives aux prévisions des revenus et des charges de l'Ontario. La réserve a été ramenée à 0,5 milliard de dollars lorsque les chiffres provisoires ont été arrêtés, ce qui pourrait permettre de faire face à tout événement imprévu pouvant survenir avant la fin de l'exercice.

Chiffres provisoires

Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2026 pour l'exercice 2025-2026, et pourraient changer lorsque les charges et les revenus réels de la province seront déterminés de façon définitive dans les *Comptes publics de l'Ontario 2025-2026* qui seront publiés au plus tard le 27 septembre 2026.

Tableau 3.2

Résultats financiers en cours d'exercice 2025-2026

(en milliards de dollars)

	Budget de 2025	Chiffres provisoires 2025-2026	Variation en cours d'exercice
Revenus	219,9	226,6	6,7
Charges			
Programmes	216,3	222,4	6,1
Charges liées à l'intérêt et autres frais du service de la dette	16,2	16,0	(0,2)
Total des charges	232,5	238,4	5,9
Excédent/(Déficit) avant réserve	(12,6)	(11,8)	0,8
Réserve	2,0	0,5	(1,5)
Excédent/(Déficit)	(14,6)	(12,3)	2,3

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Bilan des revenus

Les perspectives de revenus totaux pour 2025-2026 s'établissent à 6,7 milliards de dollars de plus que les projections du budget de 2025. Selon les projections, le total des revenus s'accroîtra de 3,5 milliards de dollars par rapport aux projections du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*; cette augmentation est largement attribuable à l'augmentation des revenus fiscaux et du revenu net tiré des entreprises publiques.

Tableau 3.3

Sommaire des variations des revenus en 2025-2026 depuis le budget de 2025

(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2025-2026
Total des revenus – Budget de 2025¹	219 887
Variations des revenus dans le bulletin <i>Finances du premier trimestre de 2025-2026</i>	–
Variations des revenus dans le document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025</i>	3 219
Variation des revenus dans le bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2025-2026</i>	577
Variations des revenus depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2025-2026</i>	
Impôt sur le revenu des particuliers	2 632
Impôt des sociétés	637
Taxe de vente	(894)
Tous les autres impôts et taxes	12
Total des revenus fiscaux	2 387
Transferts du gouvernement du Canada	(11)
Entreprises publiques	413
Autres revenus non fiscaux	138
Total de la variation des revenus depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2025-2026</i>	2 926
Total de la variation des revenus depuis la publication du budget de 2025	6 721
Total des revenus – Perspectives du budget de 2026	226 609

¹ À compter du budget de 2025, les chiffres qui concernent le total des revenus, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) et le total des charges pour tous les exercices sont retraités de sorte que les revenus d'intérêt et de placement soient intégrés aux revenus et ne fassent plus partie des charges liées à l'IAFSD. Ces changements sont neutres sur le plan financier.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les prévisions quant au **total des revenus fiscaux** ont augmenté de 2,4 milliards de dollars par rapport à celles formulées dans le bulletin *Finances du troisième trimestre de 2025-2026*. Voici les principales variations des perspectives de revenus fiscaux :

- les prévisions relatives aux revenus provenant de l'**impôt sur le revenu des particuliers** ont augmenté de 2,6 milliards de dollars, principalement en raison d'une croissance économique plus forte que prévu en 2025, notamment grâce à la bonne performance des marchés boursiers qui a favorisé une croissance plus forte que prévu des gains en capital et des dividendes;
- les projections de revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des sociétés** ont augmenté de 0,6 milliard de dollars, ce qui est principalement attribuable à l'accélération de la croissance prévue des bénéfices des sociétés en 2025 et du traitement des déclarations de revenus de 2024 et des années antérieures;
- les projections de revenus tirés de la **taxe de vente** ont diminué de 0,9 milliard de dollars, ce qui s'explique par des quotes-parts fédérales officielles moins élevées que prévu en 2025 et pour les années antérieures;
- les projections de revenus de l'ensemble des **autres impôts et taxes** ont augmenté de 12 millions de dollars, surtout en raison de la hausse des droits de cession immobilière et de l'impôt-santé des employeurs, laquelle est partiellement compensée par une diminution des revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario.

Les prévisions concernant les **transferts du gouvernement du Canada** ont baissé de 11 millions de dollars, surtout en raison du report du financement consenti au titre de l'Accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 2025-2026 à 2026-2027 et du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Cette baisse est partiellement compensée par une hausse des transferts directs aux organismes du secteur parapublic.

Les projections du **revenu net des entreprises publiques** ont augmenté de 413 millions de dollars, principalement grâce au revenu net plus élevé que l'Ontario Power Generation (OPG) tirerait de gains réalisés au titre de l'Ontario Nuclear Funds Agreement. Cette augmentation est compensée en partie par une baisse des revenus de la Régie des alcools de l'Ontario et de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

Les prévisions relatives aux **autres revenus non fiscaux** ont augmenté de 138 millions de dollars, principalement en raison de la hausse des autres revenus non fiscaux divers déclarés par les ministères et les organismes gouvernementaux consolidés. Cela est partiellement compensé par la baisse des revenus nets provenant de tiers du secteur parapublic, des ventes et locations, ainsi que des intérêts et des revenus d'investissement.

Bilan des charges

Depuis la publication du budget de 2025, le gouvernement a effectué des investissements additionnels favorisant les services publics essentiels. Les perspectives de charges totales pour 2025-2026 sont de 238,4 milliards de dollars, soit 5,9 milliards de dollars de plus que les prévisions du budget de 2025. Depuis la plus récente mise à jour dans le bulletin *Finances du troisième trimestre de 2025-2026*, les projections du total des charges de programmes ont augmenté de 2,5 milliards de dollars, principalement sous l'effet de la hausse plus élevée que prévu des coûts liés aux charges des ministères dans les soins de santé, les services sociaux et la justice, en partie compensées par le fonds de prévoyance.

Tableau 3.4

Sommaire des variations des charges en cours d'exercice 2025-2026 depuis le budget de 2025

(en millions de dollars)

	Chiffres provisaires 2025-2026
Total des charges dans le budget de 2025¹	232 497
Total des variations des charges dans le bulletin <i>Finances du premier trimestre de 2025-2026</i>	–
Total des variations des charges dans le document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025</i>	2 130
Total des variations des charges dans le bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2025-2026</i>	1 480
Variations des charges de programmes depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2025-2026</i>	
Secteur de la santé	5 658
Secteur de l'éducation ²	(462)
Secteur de l'éducation postsecondaire	(385)
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires	1 100
Secteur de la justice	582
Autres programmes	(4 036)
Total des variations des charges de programmes depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2025-2026</i>	2 458
Variations des charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2025-2026</i>	(130)
Total des variations des charges depuis la publication du bulletin <i>Finances du troisième trimestre de 2025-2026</i>	2 328
Total des variations des charges depuis le budget de 2025	5 938
Total des charges – Perspectives du budget de 2026	238 434

¹ À compter du budget de 2025, le total des revenus, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) et le total des charges pour tous les exercices sont retraités afin de présenter les revenus d'intérêt et de placement dans les revenus plutôt que dans les IAFSD. Ces changements sont neutres sur le plan financier.

² Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont incluses dans le poste Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Voici les principales variations des charges de programmes attendues depuis la publication du bulletin *Finances du troisième trimestre de 2025-2026* :

- les charges du **secteur de la santé** devraient augmenter de 5 658 millions de dollars, principalement pour faire face aux pressions liées à la prestation des soins de santé et pour répondre à la demande croissante d'autres services de santé, comme les programmes axés sur l'utilisation tels que l'Assurance-santé de l'Ontario et les Programmes de médicaments de l'Ontario;
- les charges du **secteur de l'éducation** devraient diminuer de 462 millions de dollars, principalement en raison de la baisse des effectifs et des dépenses des conseils scolaires;
- les charges du **secteur de l'éducation postsecondaire** devraient diminuer de 385 millions de dollars, ce qui est principalement attribuable à des dépenses du secteur collégial plus faibles que prévu;
- les charges du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires** devraient augmenter de 1 100 millions de dollars, principalement en raison de la demande de programmes d'aide sociale;
- les charges du **secteur de la justice** devraient augmenter de 582 millions de dollars, principalement en raison des obligations en vertu de la *Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant* et des investissements dans la prestation de services essentiels, notamment la Police provinciale de l'Ontario, les tribunaux, les services correctionnels, les sciences judiciaires et les services du coroner et de médecine légale.
- Les charges liées aux **autres programmes** devraient diminuer de 4 036 millions de dollars nets, principalement en raison de dépenses inférieures aux prévisions dans divers programmes d'infrastructure ministériels, notamment le Fonds pour l'infrastructure communautaire des sports et des loisirs, le Programme d'aménagement axé sur les transports en commun, l'accès à Internet haute vitesse, ainsi que du prélèvement sur le fonds de prévoyance pour compenser les augmentations dans d'autres secteurs.

Les **charges liées à l'intérêt et autres frais du service de la dette** devraient être inférieures de 130 millions de dollars en raison d'une stratégie efficace de gestion de la dette.

Prudence en 2025-2026

Le fonds de prévoyance est maintenu afin d'atténuer les risques liés aux charges susceptibles d'avoir une incidence négative sur les résultats financiers de l'Ontario. Pour le reste de l'exercice 2025-2026, le solde du fonds de prévoyance s'établissait à 100 millions de dollars et pouvait servir à compenser les charges additionnelles pouvant survenir avant la fin de l'exercice.

Le budget de 2025 faisait état d'une réserve de 2,0 milliards de dollars pour 2025-2026, qui a été réduite à 0,5 milliard de dollars lorsque les chiffres provisoires ont été arrêtés, pour permettre de faire face à tout événement imprévu pouvant survenir d'ici la fin de l'exercice.

Plan financier à moyen terme

Le gouvernement projette des déficits de 13,8 milliards de dollars en 2026-2027 et de 6,1 milliards de dollars en 2027-2028, puis un excédent de 0,6 milliard de dollars en 2028-2029.

Perspectives de revenus à moyen terme

Les revenus totaux devraient passer de 226,2 milliards de dollars en 2024-2025 à 254,1 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 3,0 %. Les projections à moyen terme sont supérieures par rapport à celles du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*.

Perspectives à moyen terme

Les perspectives à moyen terme désignent les projections du budget de 2026 pour l'exercice visé par le plan, l'exercice en cours (2026-2027) ou les deux exercices suivants (2027-2028 et 2028-2029).

Tableau 3.5

Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Chiffres provisoires	Perspectives à moyen terme		
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	55,7	61,9	65,1	69,5	74,1
Taxe de vente	39,4	39,2	39,9	43,2	45,1
Impôt des sociétés	27,8	27,6	28,6	30,6	32,5
Contribution-santé de l'Ontario	5,2	5,2	5,5	5,7	5,9
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,9	5,9	6,0	6,0	6,1
Tous les autres impôts et taxes	17,6	18,0	18,5	19,1	20,1
Total des revenus fiscaux	151,5	158,0	163,6	174,1	183,8
Transferts du gouvernement du Canada	36,6	39,1	39,8	40,1	40,4
Revenus tirés des entreprises publiques	7,5	7,3	6,5	6,8	7,3
Autres revenus non fiscaux	30,5	22,2	21,9	22,4	22,6
Total des revenus	226,2	226,6	231,9	243,4	254,1

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le facteur qui influe sur les prévisions de revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers (IRP)** est la perspective économique incluant la rémunération des salariés. Les revenus tirés de l'IRP devraient augmenter en moyenne à un taux annuel de 7,4 % de 2024-2025 à 2028-2029.

Les prévisions de revenus tirés de la **taxe de vente** sont fondées principalement sur la projection des dépenses de consommation des ménages. De 2024-2025 à 2028-2029, ces revenus devraient augmenter à un taux annuel moyen de 3,5 %.

Les prévisions des revenus tirés de l'**impôt des sociétés** reposent sur les projections quant à la rentabilité des entreprises. De 2024-2025 à 2028-2029, ces revenus devraient augmenter à un taux annuel moyen de 4,0 %.

Les prévisions de revenus tirés de la **Contribution-santé de l'Ontario** reposent principalement sur les perspectives de croissance de la rémunération des salariés. Il est prévu que les revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario progresseront à un taux annuel moyen de 3,3 % de 2024-2025 à 2028-2029.

Les revenus tirés des **impôts fonciers prélevés aux fins scolaires** reposent principalement sur les perspectives de croissance de l'assiette d'évaluation foncière générée par les mises en chantier.

Les revenus tirés des **autres impôts et taxes** devraient augmenter à un taux annuel moyen de 3,4 % de 2024-2025 à 2028-2029. Cela comprend les revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs, des droits de cession immobilière, des taxes sur la bière, le vin et les spiritueux, et des taxes fondées sur le volume, comme la taxe sur l'essence, la taxe sur les carburants et la taxe sur le tabac.

Les prévisions concernant les **transferts du gouvernement du Canada** sont largement fondées sur les ententes et les formules de financement fédérales-provinciales en vigueur. Ces transferts devraient augmenter à un taux annuel moyen de 2,5 % de 2024-2025 à 2028-2029.

Les perspectives de **revenus tirés des entreprises publiques** reposent sur les estimations du ministère des Finances de l'Ontario quant au revenu net d'Hydro One Limited (Hydro One) et les projections fournies par Ontario Power Generation (OPG), la Société ontarienne du cannabis (SOC), la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) et Jeux en ligne Ontario. Les revenus nets tirés des entreprises publiques devraient diminuer et afficher un taux moyen annuel de 0,5 % de 2024-2025 à 2028-2029.

Les prévisions quant aux **autres revenus non fiscaux** sont issues des projections fournies par les ministères et les organismes provinciaux dont les résultats sont consolidés. Les perspectives pour les autres revenus non fiscaux devraient connaître une baisse annuelle moyenne de 7,3 % de 2024-2025 à 2028-2029, principalement en raison du montant ponctuel reçu en 2024-2025 concernant le règlement judiciaire sur les coûts en soins de santé afférents au tabagisme auxquels sont parvenus les compagnies de l'industrie du tabac et leurs créanciers. Cette baisse découle également de la diminution des revenus provenant de tiers déclarés par le secteur collégial, ainsi que de la baisse des revenus provenant des intérêts et des placements.

Risques liés aux perspectives de revenus

Les hypothèses de planification économique sur lesquelles s'appuient les prévisions de revenus sont exposées à des risques multiples, comme l'indique le chapitre 2, *Résultats et perspectives économiques*. Le tableau 3.6 illustre quelques risques et sensibilités clés pour les prévisions de revenus en 2026-2027 pouvant découler de changements imprévus à la conjoncture. Il s'agit d'estimations, et les résultats réels peuvent différer. Les risques soulignés ici sont fonction des facteurs qui pourraient avoir la plus forte incidence sur les principales sources de revenus.

Tableau 3.6

Certaines sensibilités – Économie et revenus

Facteurs économiques	Sources de revenus	Sensibilités en 2026-2027
PIB nominal	Total des revenus fiscaux	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 1 250 millions de dollars. Ce montant peut varier considérablement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
Rémunération des salariés	Impôt sur le revenu des particuliers, Contribution-santé de l'Ontario et impôt-santé des employeurs	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance de la rémunération des employés modifie les revenus de 786 millions de dollars.
Dépenses de consommation des ménages	Taxe de vente	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation des ménages modifie les revenus de 310 millions de dollars.
Excédent net d'exploitation des sociétés	Impôt des sociétés	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance de l'excédent net d'exploitation des sociétés modifie les revenus de 263 millions de dollars.
Revente de logements et prix de revente	Droits de cession immobilière	Une variation de 1 point de pourcentage du taux de croissance des reventes de logements ou des prix de revente modifie les revenus de 34 millions de dollars.
Part de la population de l'Ontario	Transfert canadien en matière de santé	Une variation de 1 dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 57 millions de dollars.
Part de la population de l'Ontario	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Une variation de 1 dixième de point de pourcentage de la part de la population de l'Ontario modifie les revenus de 18 millions de dollars.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Perspectives de charges à moyen terme

Le gouvernement protège l'économie de l'Ontario et renforce les services publics essentiels tout en maintenant la responsabilité financière. Le plan de la province maintient la croissance des dépenses de programmes en dessous de celle des revenus et comprend des mesures d'urgence à moyen terme pour faire face à des défis imprévus. Les perspectives de charges totales devraient passer de 227,3 milliards de dollars en 2024-2025 à 251,1 milliards de dollars en 2028-2029.

On estime que les charges liées aux programmes de l'Ontario s'accroîtront à un taux annuel moyen de 2,2 % pour la période, passant de 212,1 milliards de dollars en 2024-2025 à 231,3 milliards de dollars en 2028-2029.

Tableau 3.7

Sommaire des perspectives de charges à moyen terme

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Chiffres provisoires	Perspectives à moyen terme		
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Programmes					
Secteur de la santé	91,3	97,8	101,2	103,5	106,7
Secteur de l'éducation ¹	38,3	40,5	40,8	41,2	41,5
Secteur de l'éducation postsecondaire	14,2	14,0	14,0	12,8	12,7
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires	20,5	21,5	21,4	21,6	21,7
Secteur de la justice	7,2	7,3	7,3	7,3	7,4
Autres programmes	40,6	41,2	42,4	42,5	41,3
Total des programmes	212,1	222,4	227,0	229,0	231,3
Charges liées à l'intérêt et autres frais du service de la dette	15,1	16,0	17,2	18,6	19,7
Total des charges	227,3	238,4	244,2	247,5	251,1

¹ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont incluses dans le poste Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Voici les points saillants des variations des perspectives de charges à moyen terme :

- Les charges du **secteur de la santé** devraient augmenter, passant de 91,3 milliards de dollars en 2024-2025 à 106,7 milliards de dollars en 2028-2029. Cette augmentation est principalement attribuable à des investissements visant à :
 - répondre à la hausse des besoins dans le secteur de la santé qui est induite par le vieillissement de la population, notamment la demande provenant des programmes axés sur l'utilisation comme le Régime d'assurance-santé de l'Ontario, le soutien des services à domicile et en milieu communautaire ainsi que le financement des hôpitaux, des services de traitement du cancer et d'autres services de santé;
 - maintenir en place les moyens permettant d'offrir des heures de soins directs et améliorer la qualité des soins dans le secteur des soins de longue durée.

- Les charges du **secteur de l'éducation** devraient augmenter, passant de 38,3 milliards de dollars en 2024-2025 à 41,5 milliards de dollars en 2028-2029. Voici les principaux investissements :
 - amélioration des résultats scolaires en renforçant les compétences fondamentales en lecture, en écriture et en mathématiques afin que tous les élèves acquièrent les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir;
 - dotation de ressources et de fournitures dans les salles de classe afin que le personnel enseignant et les élèves aient accès à du matériel de haute qualité qui aide ces derniers à réaliser leur plein potentiel;
 - poursuite du soutien à l'accès aux services de garde d'enfants pour toutes les familles, tout en renforçant les services d'éducation préscolaire et les programmes de garde d'enfants.
- Les charges du **secteur de l'éducation postsecondaire** devraient diminuer, passant de 14,2 milliards de dollars en 2024-2025 à 12,7 milliards de dollars en 2028-2029. Cela tient compte :
 - des dépenses inférieures aux prévisions des collèges principalement sous l'effet direct de la réduction des revenus de tiers attribuable au plafonnement par le gouvernement fédéral des demandes de permis d'études pour les étudiants étrangers;
 - de la hausse du financement visant à soutenir le succès et la viabilité à long terme du secteur de l'éducation postsecondaire, ainsi qu'à soutenir la recherche et l'innovation afin de stimuler la croissance économique.
- Les charges du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux et communautaires** devraient s'accroître et passer de 20,5 milliards de dollars en 2024-2025 à 21,7 milliards de dollars en 2028-2029. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments ci-dessous :
 - rajustement annuel en fonction de l'inflation des allocations de base au titre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et des prestations mensuelles maximales du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave;
 - bonification du financement visant à élargir l'accès aux services cliniques de base dans le cadre du Programme ontarien pour l'autisme, en réponse à la demande croissante;
 - nouveaux investissements pour aider les organismes communautaires à gérer la hausse des coûts de fonctionnement, notamment les organismes qui viennent en aide aux personnes ayant des besoins spéciaux, aux personnes ayant une déficience intellectuelle et aux survivants de la violence fondée sur le genre ou de la traite des personnes.
- Les charges du **secteur de la justice** devraient augmenter, passant de 7,2 milliards de dollars en 2024-2025 à 7,4 milliards de dollars en 2028-2029. Les investissements dans ce secteur visent à renforcer la sécurité frontalière, à agrandir et à construire de nouveaux établissements correctionnels, à moderniser les services de sécurité publique et à assurer la prestation de services essentiels, notamment les services de police des Premières Nations, la Police provinciale de l'Ontario, les tribunaux, les services correctionnels, les services de protection des animaux et les services du coroner et de médecine légale.

- Les charges des **autres programmes** devraient passer de 40,6 milliards de dollars en 2024-2025 à 41,3 milliards de dollars en 2028-2029. Voici les principaux changements :
 - appui à l'aménagement du territoire industriel et à l'investissement dans les minéraux critiques;
 - facilitation de la mise en chantier de projets d'infrastructure municipale visant la construction de logements par l'entremise du Programme pour l'infrastructure municipale et le logement;
 - maintien du fonds de prévoyance pour aider à répondre aux besoins émergents et aux risques pour accommoder l'approche prudente du gouvernement en matière de planification compte tenu de l'incertitude économique.

Les perspectives de charges totales tiennent compte des **charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette**, qui devraient s'alourdir, passant de 16,0 milliards de dollars en 2025-2026 à 19,7 milliards de dollars en 2028-2029.

Perspectives à moyen terme fondées sur la prudence

Conformément aux pratiques de planification financière judicieuses, les perspectives de revenus de l'Ontario sont fondées sur des projections de planification économique prudentes, lesquelles sont exposées au chapitre 2, *Résultats et perspectives économiques*. Trois experts externes en économie ont revu les hypothèses économiques utilisées par le ministère des Finances de l'Ontario et les ont jugées raisonnables¹.

Étant donné les défis que posent les tarifs douaniers américains pour la province, le gouvernement maintient un plan financier responsable et souple pour gérer leur incidence au fur et à mesure.

De plus, le fonds de prévoyance est également maintenu afin d'atténuer les risques liés aux charges qui pourraient peser sur les résultats financiers de l'Ontario. Ce fonds de prévoyance s'établit à 1,5 milliard de dollars en 2026-2027 et s'accroît au cours du reste de la période de perspectives à moyen terme, ce qui témoigne de la planification financière prudente et responsable du gouvernement.

L'Ontario fait preuve de prudence en établissant une réserve visant à prémunir les perspectives financières contre les variations défavorables imprévues des revenus et des charges de l'Ontario, notamment celles découlant des variations de son rendement économique.

La réserve a été fixée à 1,5 milliard de dollars en 2026-2027, à 2,0 milliards de dollars en 2027-2028 et à 2,5 milliards de dollars en 2028-2029. Cela tient compte de l'engagement de l'Ontario à maintenir un plan budgétaire prudent et souple.

¹ Les trois experts proviennent des organismes Policy and Economic Analysis Program de l'Université de Toronto, Quantitative Economic Decisions, Inc. (QEDInc.) et Stokes Economics Consulting, Inc.

Risques pour les perspectives de charges

Le tableau 3.8 résume les principaux risques et sensibilités liés aux charges que pourraient entraîner des changements imprévus à la conjoncture et à la demande relative aux programmes. L'évolution de ces facteurs pourrait avoir une incidence sur le total des charges et le secteur public et, par conséquent, faire varier les prévisions financières globales. Ces sensibilités illustrent les effets possibles sur les programmes essentiels du gouvernement et sont susceptibles de changer selon la nature et la composition des risques éventuels.

Tableau 3.8

Certaines sensibilités liées aux charges

Programme/Secteur	Hypothèses en 2026-2027	Sensibilités en 2026-2027
Hôpitaux	Croissance annuelle maximale de 4 %.	Variation de 1 % des coûts hospitaliers : environ 280 millions de dollars.
Soins à domicile	Environ 53 millions d'heures de services de soutien à la personne.	Variation de 1 % des heures de services de soutien à la personne : environ 26 millions de dollars.
	Environ 12 millions de visites par le personnel infirmier et les thérapeutes, et 2,5 millions de quarts de travail du personnel infirmier.	Variation de 1 % de toutes les visites du personnel infirmier et des thérapeutes : environ 16 millions de dollars.
Écoles élémentaires et secondaires	Effectif quotidien moyen de 2 055 millions d'élèves.	Variation de 1 % de l'effectif : environ 190 millions de dollars.
Ontario au travail	305 452 dossiers par année, en moyenne.	Variation de 1 % du nombre de dossiers : environ 35 millions de dollars.
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	385 545 dossiers par année, en moyenne.	Variation de 1 % du nombre de dossiers : environ 69 millions de dollars.
Charges liées à l'intérêt et autres frais du service de la dette	Le coût moyen des emprunts de l'Ontario en 2026-2027 s'établira, selon les prévisions, à 4,1 %.	Incidence prévue, dans le premier exercice complet, d'une variation des taux d'emprunt de 100 points de base : environ 870 millions de dollars.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Transparence et risques

Le gouvernement continue à faire preuve de transparence au sujet de l'état des finances publiques de l'Ontario. Ce principe figure dans la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, qui prévoit que la politique budgétaire de l'Ontario doit être clairement formulée et les renseignements la concernant, facilement accessibles au public, sans frais.

Pour assurer le caractère raisonnable et prudent de ses prévisions économiques, le gouvernement formule ses principales projections de planification sous la moyenne de celles des prévisionnistes du secteur privé pour chacune des années visées. À compter de 2026, les hypothèses de planification sont établies à 0,1 point de pourcentage sous la moyenne des prévisions du secteur privé.

Bien que les hypothèses de planification de la croissance économique soient raisonnables et prudentes, le ministère des Finances de l'Ontario a produit un scénario de croissance accélérée et un scénario de croissance au ralenti qui présentent en toute transparence un large éventail de résultats envisageables dans cette période de grande incertitude économique.

Dans le cadre d'une gestion des finances transparente, le Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario surveille les pressions financières tout au long de l'exercice pour que les prévisions soient formulées à l'aide de méthodologies robustes et prudentes. On fait aussi appel à d'autres outils de gestion des risques importants, notamment le suivi étroit du rythme de mise en œuvre des mesures et la détection proactive des risques émergents liés aux programmes et aux politiques. Par ailleurs, les processus de planification financière sont fondés sur une analyse approfondie des pressions connues. Il s'agit entre autres de créer des plans pour atténuer et gérer les pressions financières et de maintenir des fonds de prévoyance appropriés dans les projections financières à moyen terme pour composer avec l'incertitude et les risques.

Outre les principales sensibilités liées à la demande et les risques économiques clés auxquels il est exposé, le plan financier est assujéti à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La concrétisation de ces éventualités échappe au contrôle direct du gouvernement. Il pourrait s'agir, par exemple, de pertes résultant de règlements judiciaires, ou encore d'une demande de remboursement de garanties de prêts ou de financement. Bien que le plan financier comprenne un fonds de prévoyance afin d'atténuer les risques liés aux charges, tant et aussi longtemps qu'un doute subsiste quant à la probabilité et aux coûts de ces événements futurs, il n'est pas tenu compte de ces risques dans le plan financier de la province. Des provisions pour pertes susceptibles de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées à titre de passif dans les états financiers de l'Ontario. Tout passif éventuel considérable ayant trait à l'exercice 2025-2026 sera présenté dans le document *Comptes publics de l'Ontario 2025-2026*, qui devrait être publié au plus tard le 27 septembre 2026.

Nouvelles normes comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié de nouvelles normes pour l'information financière du gouvernement – Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public et chapitre SP 1202 *Présentation des états financiers* (cadre conceptuel et modèle de présentation), qui auront une incidence sur les *Comptes publics de l'Ontario 2026-2027*. Lorsque cela était raisonnablement possible, le gouvernement a inclus dans le présent budget l'incidence estimative des normes du CCSP sur la présentation.

Cadre conceptuel et modèle de présentation de l'information financière

Le cadre conceptuel est un ensemble de concepts interdépendants qui sous-tendent les normes comptables et d'information financière et qui constituent la base de l'élaboration de normes d'information financière cohérentes. Le modèle de présentation repose sur les concepts du cadre et définit les exigences relatives à la présentation de l'information dans les états financiers.

Le modèle de présentation introduit des changements dans la présentation de l'information dans les états financiers de la province. L'un des principaux changements est que le nom, le calcul et la présentation de l'indicateur de la dette nette actuelle dans les états financiers consolidés seront désormais désignés sous le nom de « passifs financiers nets ». Les passifs financiers nets excluront les passifs non financiers et les dotations à usage restreint détenues à perpétuité.

Ce changement porte uniquement sur la présentation et l'information financière et est neutre sur le plan fiscal et économique.

Détails des finances de l'Ontario

Tableau 3.9

Total des revenus¹

(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres provisoires 2025-2026	Plan 2026-2027
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	50 773	55 701	61 900	65 108
Taxe de vente	39 864	39 363	39 201	39 871
Impôt des sociétés	23 094	27 757	27 638	28 618
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 810	5 887	5 937	5 981
Impôt-santé des employeurs	8 581	9 061	9 507	9 812
Contribution-santé de l'Ontario	5 008	5 221	5 234	5 518
Taxe sur l'essence	1 620	1 719	1 728	1 737
Droits de cession immobilière	3 538	3 736	3 444	3 785
Taxe sur le tabac	813	693	715	602
Taxe sur les carburants	517	514	535	540
Taxes sur la bière, le vin et les spiritueux	593	530	443	262
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité) ²	529	54	529	350
Part de l'Ontario du droit d'accise fédéral sur le cannabis	346	390	396	405
Autres impôts et taxes	728	891	750	1 043
	141 814	151 517	157 958	163 633
Gouvernement du Canada				
Transfert canadien en matière de santé	19 286	20 363	21 393	22 406
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	6 407	6 611	6 813	7 000
Péréquation	421	576	546	406
Programmes d'infrastructure	609	1 124	929	1 104
Programmes du marché du travail	1 149	921	955	1 064
Entente sur le logement social	218	173	133	98
Autres paiements fédéraux	5 621	6 174	7 624	7 070
Transferts directs aux organismes du secteur parapublic	625	691	670	684
	34 336	36 633	39 064	39 831
Revenus tirés des entreprises publiques				
Régie des alcools de l'Ontario	2 574	2 171	1 793	1 896
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Limited	2 065	2 581	2 704	1 818
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 368	2 247	2 344	2 219
Société ontarienne du cannabis	244	247	237	236
Jeux en ligne Ontario	176	219	262	294
	7 427	7 465	7 341	6 462

...suite

Tableau 3.9
Total des revenus¹ (suite)
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres provisoires 2025-2026	Plan 2026-2027
Autres revenus non fiscaux				
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges	13 071	14 710	11 640	11 066
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 222	1 232	1 196	1 251
Divers – Autres revenus non fiscaux ³	3 344	6 916	2 644	2 124
Autres droits, permis et licences	1 618	1 862	1 816	2 010
Ventes et locations	1 566	1 630	1 711	2 069
Remboursements	1 131	1 073	1 020	1 278
Redevances	320	297	301	311
Recouvrements – Contrats d'achat d'électricité	41	40	43	42
Revenus d'intérêt et de placement	3 085	2 786	1 875	1 779
	25 398	30 546	22 246	21 930
Total des revenus	208 975	226 161	226 609	231 856

¹ Les chiffres réels pour 2023-2024 sont retraités pour illustrer un changement de politique comptable instauré dans les *Comptes publics de l'Ontario 2024-2025* relatif au calcul des revenus constatés provenant de l'impôt des sociétés.

² Les chiffres pour 2024-2025 excluent un redressement de 343 millions de dollars qui reflète l'incidence cumulative du changement apporté par la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario dans la déclaration des revenus provenant des paiements d'électricité tenant lieu d'impôts pour les années antérieures à 2024-2025, passant de la méthode antérieure fondée sur les versements échelonnés à une approche fondée sur l'évaluation fiscale.

³ En 2024-2025, les revenus tiennent compte du montant ponctuel lié à l'indemnisation que l'Ontario touchera en raison des règlements judiciaires auxquels sont parvenus les compagnies de l'industrie du tabac et leurs créanciers relativement aux coûts en soins de santé afférents au tabagisme.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 3.10
Total des charges¹
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres provisoires 2025-2026	Plan 2026-2027
Charges des ministères				
Agriculture, Alimentation et Agroentreprises (Base)	331	330	340	320,9
Programmes de gestion des risques selon la demande et de durée limitée	601	569	784	710,3
Agriculture, Alimentation et Agroentreprises (Total)	932	899	1 124	1 031,2
Procureur général (Base)	2 086	2 274	2 426	2 428,8
Crédits législatifs – <i>Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant</i>	27	602	109	–
Charges pour mauvaises créances	22	18	18	5,3
Procureur général (Total)	2 135	2 894	2 553	2 434,1
Commission de régie interne (Total)	299	486	399	399,2
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (Total)	19 282	20 549	21 459	21 425,5
Citoyenneté et multiculturalisme (Base)	68	86	95	83,0
Investissements d'une durée limitée	14	–	–	–
Citoyenneté et multiculturalisme (Total)	82	86	95	83,0
Collèges et Universités, Excellence en recherche et Sécurité (Base)	11 934	12 285	11 111	11 512,4
Aide financière aux étudiants	1 316	1 883	2 919	2 448,4
Collèges et Universités, Excellence en recherche et Sécurité (Total)	13 251	14 167	14 030	13 960,8
Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Base)	200	244	214	210,5
Crédits d'impôt pour l'investissement des entreprises et pour la recherche et le développement ²	537	567	703	758,3
Crédits d'impôt pour l'investissement et pour la recherche et le développement – Montants reliés aux exercices précédents	18	42	82	–
Investissements d'une durée limitée	513	873	959	950,3
Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Total)	1 268	1 726	1 959	1 919,1
Éducation (Base)	37 132	38 348	40 526	40 762,1
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	1 652	1 684	2 171	1 787,0
Éducation (Total)	38 784	40 032	42 697	42 549,1
Protection civile et intervention d'urgence (Base)	40	47	65	69,9
Évacuations d'urgence des Premières Nations au nom de Services aux Autochtones Canada	11	0	227	–
Protection civile et intervention d'urgence (Total)	52	47	292	69,9

...suite

Tableau 3.10
Total des charges¹ (suite)
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres provisoires 2025-2026	Plan 2026-2027
Charges des ministères				
Énergie et Mines (Base)	527	540	666	701,1
Programmes d'allègement du coût de l'électricité	5 996	6 385	6 931	6 913,1
Redressements comptables concernant les sites contaminés	369	24	62	–
Internet haute vitesse	110	491	362	351,1
Investissements d'une durée limitée	–	114	73	89,8
Énergie et Mines (Total)	7 003	7 554	8 094	8 055,0
Environnement, Protection de la nature et Parcs (Base)	815	853	1 089	1 191,2
Redressements comptables concernant les sites contaminés	84	9	–	–
Environnement, Protection de la nature et Parcs (Total)	899	862	1 089	1 191,2
Bureaux du corps exécutif (Total)	69	74	82	82,6
Finances (Base)	903	1 150	1 216	1 072,1
Société ontarienne de gestion des placements	300	307	320	321,7
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	501	514	563	600,0
Aide temporaire et autres types d'aide locale	68	21	17	17,7
Coût des recouvrements – Contrats d'achat d'électricité	41	40	43	42,5
Investissements d'une durée limitée	89	2 947	11	–
Finances (Total)	1 902	4 979	2 169	2 053,9
Affaires francophones (Base)	8	8	9	8,9
Investissements d'une durée limitée	–	5	6	4,4
Affaires francophones (Total)	8	13	15	13,3
Santé (Base)	76 064	81 711	89 025	91 800,0
Redressements concernant les coûts extraordinaires ponctuels ³	1 241	–	–	–
Rémunération rétroactive	–	1 241	–	–
Santé (Total)	77 304	82 952	89 025	91 800,0
Affaires autochtones et Réconciliation économique avec les Premières Nations (Base)	133	124	167	179,0
Investissements ponctuels, y compris les règlements	17	846	13	–
Affaires autochtones et Réconciliation économique avec les Premières Nations (Total)	150	970	180	179,0
Infrastructure (Base)	339	347	499	821,0
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	401	368	176	121,6
Revitalisation du secteur riverain de Toronto (Protection des terres portuaires contre les inondations)	25	30	33	35,0
Investissements des programmes d'infrastructure municipaux	389	639	1 169	600,0
Immobilier	1 298	1 379	1 412	1 655,2
Infrastructure (Total)	2 451	2 762	3 289	3 232,7

...suite

Tableau 3.10
Total des charges¹ (suite)
 (en millions de dollars)

	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres provisoires 2025-2026	Plan 2026-2027
Charges des ministères				
Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences (Base)	253	267	289	242,0
Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative ⁴	116	93	88	98,1
Programmes d'emploi et de formation selon la demande	1 322	1 461	1 342	1 631,1
Investissements d'une durée limitée	13	–	–	–
Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences (Total)	1 703	1 820	1 719	1 971,2
Soins de longue durée (Total)⁵	7 878	8 398	8 798	9 354,0
Affaires municipales et Logement (Base)	796	781	792	803,1
Investissements d'une durée limitée	983	1 307	1 348	991,3
Affaires municipales et Logement (Total)	1 780	2 088	2 139	1 794,3
Richesses naturelles (Base)	666	795	795	739,5
Lutte d'urgence contre les incendies de forêt	203	171	271	150,0
Redressements comptables concernant les sites contaminés	210	44	–	–
Richesses naturelles (Total)	1 079	1 010	1 065	889,5
Développement et croissance économique du Nord (Total)	705	762	839	927,9
Services au public et aux entreprises et Approvisionnement (Base)	1 526	1 675	1 742	1 522,1
Redressements concernant les coûts extraordinaires ponctuels ³	176	–	–	–
Services au public et aux entreprises et Approvisionnement (Total)	1 702	1 675	1 742	1 522,1
Affaires rurales (Total)	6	7	12	19,3
Services aux aînés et Accessibilité (Base)	63	67	77	77,9
Investissements d'une durée limitée	–	–	10	–
Crédit d'impôt à l'intention des aînés	108	96	86	100,2
Services aux aînés et Accessibilité (Total)	171	163	173	178,1
Solliciteur général (Total)	3 832	4 261	4 782	4 832,3
Sport (Base)	53	57	64	63,9
Investissements d'une durée limitée	–	4	101	221,2
Sport (Total)	53	60	165	285,1
Tourisme, Culture et Jeux (Base)	895	908	1 028	1 201,8
Crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario	841	985	1 019	1 046,2
Crédits d'impôt pour les médias culturels de l'Ontario – Montants relatifs aux exercices antérieurs	89	35	22	–
Tourisme, Culture et Jeux (Total)	1 824	1 928	2 070	2 247,9

...suite

Tableau 3.10
Total des charges¹ (suite)
(en millions de dollars)

	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres provisoires 2025-2026	Plan 2026-2027
Charges des ministères				
Transports (Base)	6 266	6 928	7 955	8 073,1
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	418	364	430	556,3
Investissements d'une durée limitée	675	–	–	–
Transports (Total)	7 359	7 292	8 385	8 629,4
Secrétariat du Conseil du Trésor (Base)	260	306	394	411,0
Avantages sociaux et prestations de retraite	985	1 307	1 451	1 921,0
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	100	1 350,0
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	150,0
Secrétariat du Conseil du Trésor (Total)	1 245	1 612	1 944	3 832,0
Charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette⁶	14 461	15 122	16 047	17 237,2
Total des charges	209 668	227 251	238 434	244 200,0

¹ Les charges des ministères ont été retraitées pour tenir compte des reclassements et des changements aux programmes de transfert. Ces changements sont neutres sur le plan financier. Les chiffres réels sont présentés de la même manière, par souci d'uniformité.

² Comprend le coût estimatif des demandes au titre du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional, du crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario, du crédit d'impôt de l'Ontario pour les entreprises parrainant les instituts de recherche et du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario (CIIFO). Les montants de 2026-2027 du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional comprennent l'élimination progressive proposée du crédit pour les dépenses engagées après 2026. Les coûts du CIIFO à partir de 2025-2026 comprennent la bonification du CIIFO, mais non son expansion, dont les effets sont reportés séparément, à titre de diminution des revenus.

³ Comprend les frais exceptionnels liés aux équipements de protection individuelle de 2023-2024.

⁴ Les chiffres de 2023-2024 à 2025-2026 comprennent les montants de redressement des crédits d'impôt d'années antérieures.

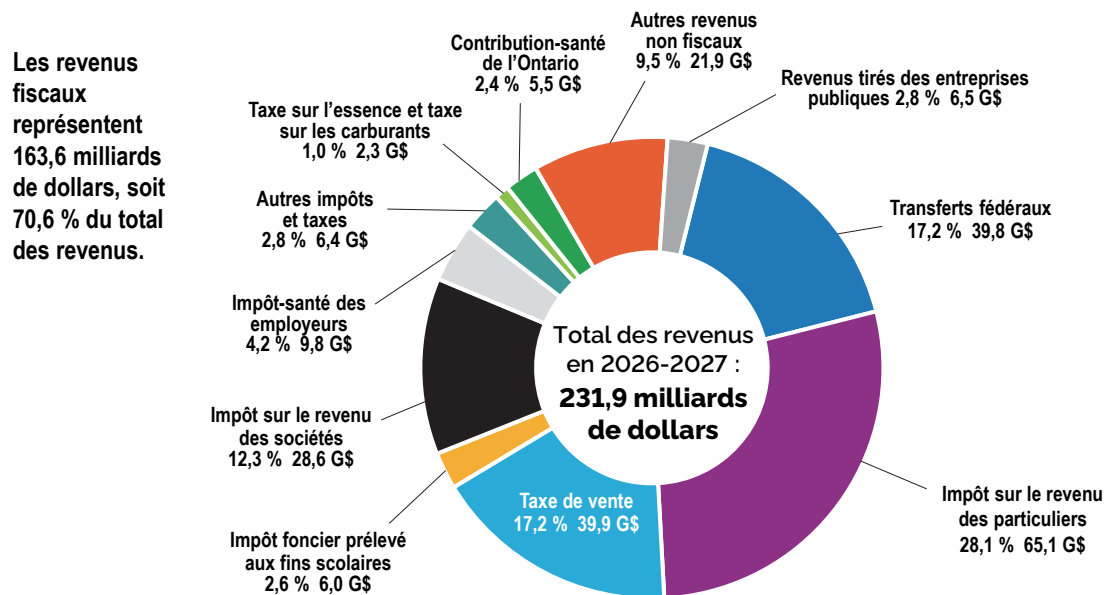
⁵ Le total des charges du ministère des Soins de longue durée de l'Ontario tient compte des charges engagées par Santé Ontario ainsi que les hôpitaux pour financer les soins de longue durée. Ces montants seront consolidés avec le total des charges du ministère de la Santé de l'Ontario, ce qui inclut les charges de 7,7 milliards de dollars dans les chiffres provisoires de 2025-2026 et de 8,0 milliards de dollars pour 2026-2027.

⁶ Les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette excluent les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 978 millions de dollars pour 2023-2024, à 1 221 millions de dollars pour 2024-2025, à 1 309 millions de dollars pour 2025-2026 et à 1 261 millions de dollars pour 2026-2027.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

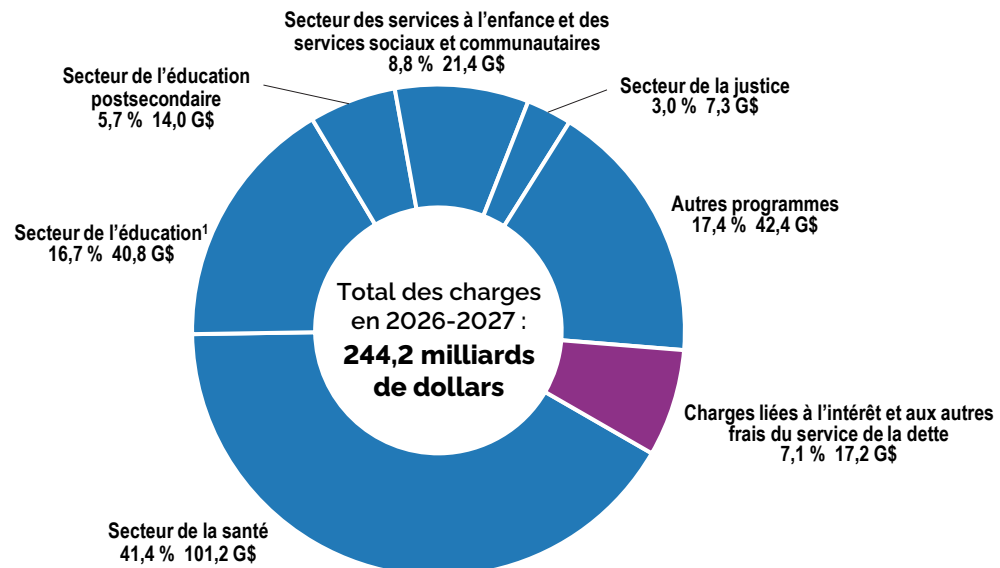
Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 3.2
Composition du total des revenus en 2026-2027



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Graphique 3.3
Composition du total des charges en 2026-2027



¹ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui est inclus dans Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 3.11
Dépenses liées à l'infrastructure
(en millions de dollars)

Secteur	Total Dépenses liées à l'infrastructure	Plan 2026-2027		
	Chiffres provisoires ¹ 2025-2026	Investissement dans les immobilisations ²	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure ³	Total Dépenses liées à l'infrastructure
Transports				
Transports en commun	12 714	12 796	993	13 789
Routes provinciales	4 128	5 001	390	5 391
Autres – Transports, biens et planification	225	139	123	261
Santé				
Hôpitaux	4 458	5 579	22	5 602
Autres – Santé	645	183	1 229	1 413
Éducation	4 213	4 134	77	4 211
Éducation postsecondaire				
Collèges et autres	831	670	32	701
Universités	213	–	202	202
Services sociaux	601	40	543	583
Justice	629	1 006	96	1 102
Autres secteurs⁴	6 041	3 035	2 351	5 386
Total des dépenses liées à l'infrastructure	34 695	32 583	6 058	38 641
Moins : contributions d'autres partenaires ⁵	2 416	1 897	–	1 897
Total⁶	32 279	30 686	6 058	36 744

¹ Comprend des investissements provinciaux de 24,4 milliards de dollars dans les immobilisations.

² Comprend 1 261 millions de dollars d'intérêt capitalisés durant la construction.

³ Comprend les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes dont les résultats ne sont pas consolidés.

⁴ Comprend l'infrastructure d'Internet haute vitesse, l'administration du gouvernement, les richesses naturelles et les industries de la culture et du tourisme.

⁵ Les contributions d'autres partenaires désignent les investissements de tiers, principalement dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

⁶ Comprend les contributions fédérales et municipales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario.

Tableau 3.12

Revue de certaines statistiques financières et économiques établies sur dix exercices^{1,2}

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Revenus	151 291	154 751	157 141
Charges			
Programmes	142 464	148 747	152 265
Charges liées à l'intérêt et autres frais du service de la dette ³	12 506	13 332	13 471
Total des charges	154 969	162 079	165 736
Réserve	—	—	—
Excédent/(Déficit)	(3 679)	(7 328)	(8 595)
Dettes nettes ⁴	323 068	337 623	352 382
Déficit accumulé	208 257	215 770	224 814
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	824 979	860 103	893 224
Revenu primaire des ménages	541 501	567 484	593 065
Population (en milliers) – juillet ⁵	14 078	14 327	14 574
Dettes nettes par habitant ⁴ (en dollars)	22 948	23 566	24 180
Revenu des ménages par habitant (en dollars)	38 463	39 610	40 695
Dettes nettes en pourcentage des revenus ⁴	214,4 %	219,5 %	225,6 %
Intérêt en pourcentage des revenus	7,9 %	8,1 %	8,0 %
Dettes nettes en pourcentage du PIB ⁴	39,2 %	39,3 %	39,5 %
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	25,2 %	25,1 %	25,2 %

¹ Les chiffres tiennent compte d'une modification des charges des régimes de retraite, qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, comme l'explique la note 19 des états financiers consolidés des *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018*. Les montants relatifs à la dette nette et au déficit accumulé tiennent aussi compte de cette modification.

² À compter du budget de 2025, le total des revenus, les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette (IAFSD) et le total des charges pour tous les exercices sont retraités afin de présenter les revenus d'intérêt et de placement dans les revenus plutôt que dans les IAFSD. Ces changements sont neutres sur le plan financier.

³ Les charges liées à l'intérêt et aux autres frais du service de la dette excluent les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 694 millions de dollars pour 2022-2023, à 978 millions de dollars pour 2023-2024, à 1 221 millions de dollars pour 2024-2025, à 1 309 millions de dollars pour 2025-2026 et à 1 261 millions pour 2026-2027.

⁴ Pour 2026-2027 et les années à venir, la dette nette représente les actifs financiers moins les passifs financiers et correspond aux passifs financiers nets qui seront présentés dans les *Comptes publics de l'Ontario 2026-2027*. Un retraitement sur un an sera présenté dans les *Comptes publics de l'Ontario 2026-2027*.

⁵ Les données sur la population sont celles en date du 1^{er} juillet de l'exercice indiqué (p. ex. en 2025-2026, les données sur la population sont celles du 1^{er} juillet 2025).

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres provisoires 2025-2026	Plan 2026-2027
165 737	185 847	194 431	208 975	226 161	226 609	231 856
168 964	170 520	186 364	195 207	212 129	222 387	226 963
13 063	13 302	13 935	14 461	15 122	16 047	17 237
182 027	183 822	200 299	209 668	227 251	238 434	244 200
–	–	–	–	–	500	1 500
(16 290)	2 025	(5 868)	(693)	(1 090)	(12 326)	(13 844)
372 501	382 842	399 806	409 761	427 050	459 362	485 120
238 231	238 160	246 007	246 101	247 060	259 386	273 230
874 354	970 146	1 065 260	1 138 592	1 197 020	1 246 922	1 286 664
592 514	642 144	689 842	740 660	797 253	831 850	862 616
14 762	14 842	15 156	15 632	16 145	16 258	16 232
25 234	25 794	26 380	26 212	26 451	28 254	29 887
40 138	43 264	45 517	47 380	49 381	51 165	53 143
225,8 %	206,8 %	207,3 %	199,0 %	191,2 %	204,4 %	210,9 %
7,5 %	6,8 %	6,4 %	5,5 %	5,5 %	6,3 %	6,7 %
42,6 %	39,5 %	37,5 %	36,0 %	35,7 %	36,8 %	37,7 %
27,2 %	24,5 %	23,1 %	21,6 %	20,6 %	20,8 %	21,2 %



Chapitre 4

Emprunts et gestion de la dette

Introduction

Le programme d'emprunt de l'Ontario sert principalement à financer les déficits, à refinancer la dette arrivant à échéance, à faire des investissements dans les immobilisations et à soutenir les autres prêts et investissements visant à réaliser les principales priorités de la province. L'Ontario a contracté des emprunts à long terme de 58,6 milliards de dollars en 2025-2026, soit 15,8 milliards de plus que ce qui était prévu dans le budget de 2025, ce qui lui a permis de préfinancer ses besoins d'emprunt pour 2026-2027 et le compte Protéger l'Ontario de 5 milliards de dollars, dont la création a été annoncée dans le budget de 2025. Les prévisions d'emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2026-2027 et 2027-2028 sont respectivement de 47,2 et de 43,1 milliards de dollars, soit une hausse de 6,1 milliards et de 10,1 milliards de dollars, respectivement, par rapport aux prévisions du budget de 2025. Les emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2028-2029 devraient s'établir à 42,7 milliards de dollars.

L'Ontario reste déterminé à assurer une gestion transparente, prudente et responsable de ses emprunts et de sa dette. À compter de 2026-2027, les modifications apportées aux normes comptables pour le secteur public – Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public et au chapitre SP 1202 *Présentation des états financiers* (cadre conceptuel et modèle de présentation) – auront une incidence sur la façon dont certaines mesures du bilan seront présentées dans les *Comptes publics de l'Ontario*. Ces changements n'ont aucune incidence sur le plan financier de l'Ontario, ses besoins en matière d'emprunts, ni sa stratégie de gestion de la dette. Ils mettent plutôt à jour la présentation comptable des principales mesures de viabilité de la dette.

À des fins de clarté et de cohérence pour les utilisateurs du budget de 2026 et d'autres documents financiers stratégiques, l'Ontario modifie la façon de présenter et de nommer ses mesures, tout en maintenant la correspondance avec les comptes publics. Pour que l'on soit en mesure d'établir une comparaison avec l'information contenue dans le plan financier publié antérieurement et celle qui sera contenue dans les *Comptes publics de l'Ontario 2025-2026*, les mesures provisoires de la dette nette de 2025-2026 seront présentées selon la méthode de calcul existante. Toutefois, à compter de 2026-2027, les perspectives du budget refléteront les nouvelles méthodes de calcul présentées dans le chapitre SP 1202 qui seront adoptées dans les *Comptes publics de l'Ontario 2026-2027*. Conformément à cette approche, la dette nette équivaut aux passifs financiers nets en ce qui concerne les perspectives.

L'application de cette nouvelle méthode de calcul, qui sera utilisée à partir de l'exercice 2026-2027, aura pour effet de présenter un ratio de la dette nette au PIB et un ratio de la dette nette aux revenus légèrement inférieurs aux résultats présentés antérieurement. Ces différences reflètent uniquement des mises à jour comptables et méthodologiques et ne représentent pas un changement du plan financier de l'Ontario. Les objectifs de la stratégie de réduction du fardeau de la dette de l'Ontario demeurent inchangés; voir la section pertinente ci-après pour de plus amples renseignements.

Programme d'emprunt

Le programme d'emprunt de l'Ontario sert principalement à financer les déficits, à refinancer la dette arrivant à échéance, à faire des investissements dans les immobilisations et à soutenir les autres prêts et investissements visant à réaliser les principales priorités de la province. L'Ontario continuera d'exécuter la plus grande partie de son programme d'emprunt sur les marchés publics à long terme.

Tableau 4.1

Programme d'emprunt de 2025-2026 et perspectives à moyen terme

(en milliards de dollars)

	2025-2026			Perspectives à moyen terme		
	Budget de 2025	Variation depuis le budget de 2025	Chiffres provisoires 2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Déficit/(Excédent)	14,6	(2,3)	12,3	13,8	6,1	(0,6)
Investissements provinciaux dans les immobilisations	23,1	1,3	24,4	28,0	28,0	22,4
Préfinancement du compte Protéger l'Ontario	–	5,0	5,0	–	–	–
Amortissement des immobilisations	(9,1)	–	(9,1)	(10,2)	(10,5)	(11,4)
Ajustements au calendrier des opérations de trésorerie et hors trésorerie	(3,1)	1,0	(2,1)	(2,5)	(2,7)	(3,5)
Prêts et investissements nets ¹	1,2	1,1	2,4	5,2	5,6	4,9
Dette arrivant à échéance et rachats	33,1	–	33,1	26,9	27,5	30,7
Total des besoins en matière de financement	59,8	6,1	65,9	61,2	54,1	42,7
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(5,0)	(0,5)	(5,5)	(6,0)	(6,0)	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de fin d'exercice	(12,0)	10,2	(1,8)	(8,0)	(5,0)	–
Total des besoins d'emprunt à long terme	42,8	15,8	58,6	47,2	43,1	42,7

¹ La hausse des prêts et des investissements nets découle surtout des versements de prêts plus élevés que prévu, en raison du changement apporté à la politique du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) entré en vigueur pour l'année d'études 2026-2027.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

L'Ontario a contracté des emprunts à long terme de 58,6 milliards de dollars pour 2025-2026, soit 15,8 milliards de plus que ce qui était prévu dans le budget de 2025, ce qui lui a permis de préfinancer ses besoins d'emprunt pour 2026-2027 et le compte Protéger l'Ontario de 5 milliards de dollars, dont la création a été annoncée dans le budget de 2025. On prévoit que les emprunts à long terme sur les marchés publics pour 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 se chiffreront à 47,2 milliards de dollars, à 43,1 milliards de dollars et à 42,7 milliards de dollars, respectivement.

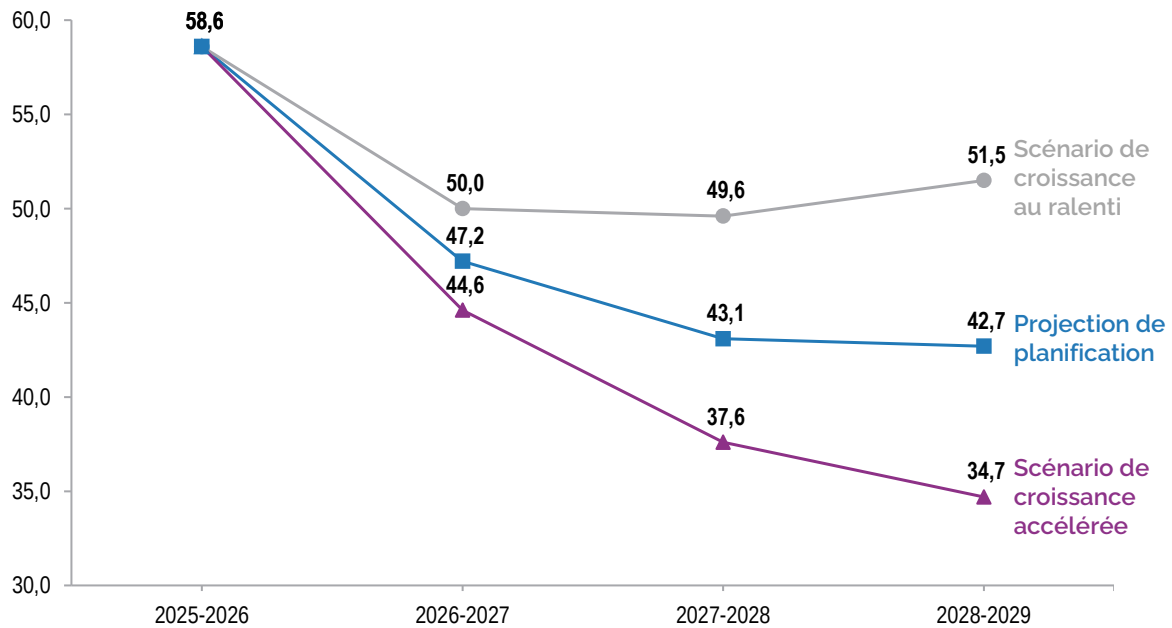
La trésorerie et les équivalents de trésorerie de fin d'exercice devraient baisser de 8,0 milliards de dollars en 2026-2027 et de 5,0 milliards de dollars en 2027-2028.

L'Ontario prévoit augmenter ses emprunts à court terme de 6,0 milliards de dollars en 2026-2027 et en 2027-2028, ce qui lui permettra de s'adapter à l'évolution récente de la demande des titres de créance à court terme de l'Ontario. Il pourra ainsi maintenir sa part de créances à court terme dans la fourchette des 5 à 7 % de l'encours total de la dette, comme cela a été le cas depuis les 10 dernières années.

Si d'autres scénarios économiques se matérialisaient, les besoins d'emprunt de l'Ontario pour les trois prochaines années changeraient aussi (voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour plus de détails et une description des autres scénarios possibles pour les perspectives à moyen terme). Selon le scénario de croissance accélérée, les emprunts à long terme diminueraient de 16,1 milliards de dollars au cours de la période de perspectives de trois ans, tandis que, selon le scénario de croissance au ralenti, ils augmenteraient de 18,1 milliards de dollars au cours de la même période.

Graphique 4.1 Scénarios des perspectives d'emprunt à long terme

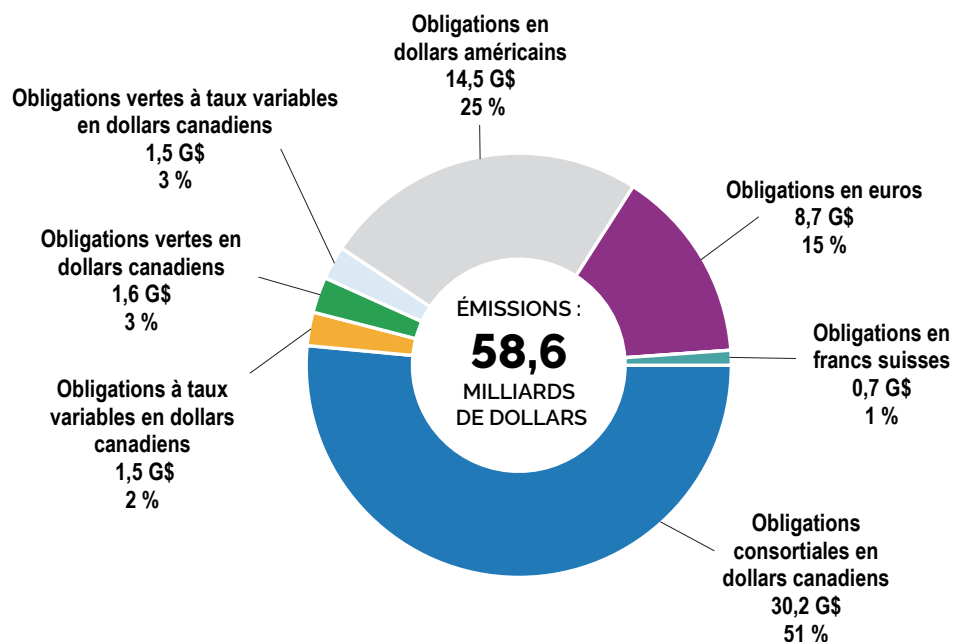
Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



Sources : Office ontarien de financement et ministère des Finances de l'Ontario.

La hausse de la demande étrangère et les conditions favorables sur les marchés internationaux ont permis une augmentation des émissions en devises cette année. Les emprunts en dollars canadiens sur les marchés intérieurs représentaient 59 % des emprunts à long terme de 2025-2026 et étaient constitués de 35 émissions d'obligations consortiales, d'une émission d'obligations à taux variable, de deux émissions d'obligations vertes et d'une émission d'obligations vertes à taux variable. Cette proportion est inférieure aux directives de la province en matière d'emprunts sur le marché intérieur pour l'exercice 2025-2026, soit entre 65 et 80 %. La fourchette pour 2026-2027 sera entre 60 et 80 %, conformément aux nouvelles directives de l'Ontario en la matière. Cette fourchette continuera d'être ajustée au besoin pour répondre à la demande des investisseurs en constante évolution sur les marchés en dollars canadiens et en devises.

Graphique 4.2
Emprunts, 2025-2026

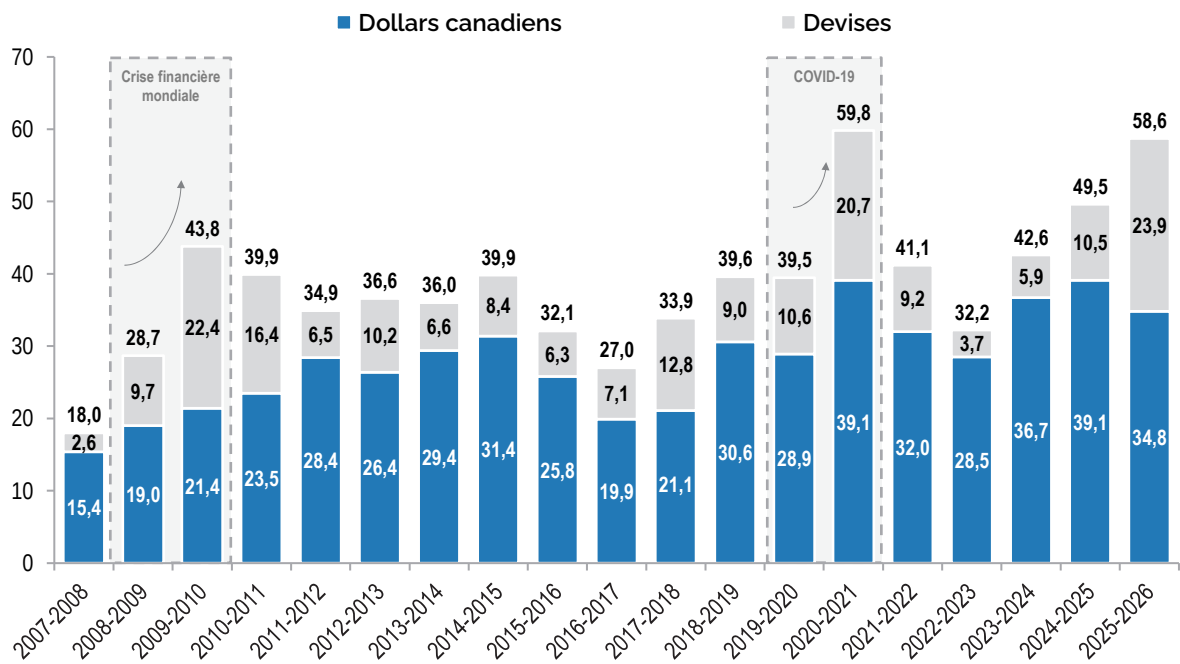


Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement.

La hausse des émissions en devises a permis à l'Ontario de diversifier davantage son bassin d'investisseurs tout en obtenant du financement à faible coût, ce qui lui permet d'avoir un accès fiable à du capital en dehors du marché intérieur. Les emprunts en devises aident l'Ontario à réduire ses coûts d'emprunt globaux. En fonction de la demande des investisseurs, l'Ontario émet des titres d'emprunt public libellés en devises et fait des placements privés. Environ 23,9 milliards de dollars, ou 41 % des besoins d'emprunt à long terme de cette année, ont été comblés en devises, surtout en dollars américains, en euros et en francs suisses. Cette année, l'Ontario a émis pour la toute première fois une émission obligataire à 30 ans libellée en euros, lui permettant d'emprunter 0,6 milliard de dollars à un coût plus bas que s'il l'avait émise au Canada après couverture en dollars canadiens. Tous les produits provenant des émissions en devises du présent exercice ont été couverts efficacement en dollars canadiens, n'entraînant ainsi aucun risque de change pour la province.

Graphique 4.3 Emprunts en dollars canadiens et en devises

Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

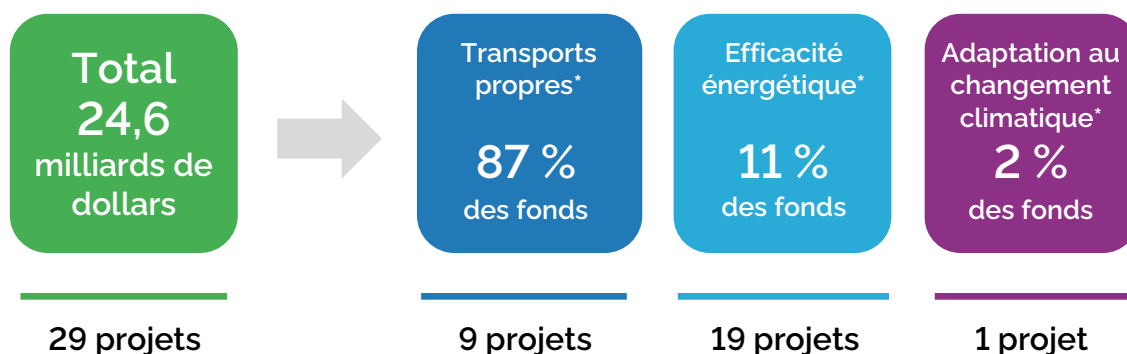
Source : Office ontarien de financement.

Cadre pour les obligations durables

Le programme des obligations vertes, qui s'inscrit dans le Cadre pour les obligations durables, est un élément central du programme d'emprunt de l'Ontario depuis 2014. Il constitue un important outil de financement des initiatives de transports en commun, de l'infrastructure résistante aux phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que des projets d'efficacité et de conservation énergétiques. Fort de 21 émissions totalisant 24,6 milliards de dollars depuis 2014-2015 et de 19,85 milliards de dollars actuellement en circulation, l'Ontario demeure le plus important et le plus fréquent émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens. Au total, 29 projets ont reçu ou recevront des fonds provenant des 21 émissions d'obligations vertes de l'Ontario, notamment le train léger sur rail Eglinton Crosstown, entré en fonction récemment, qui a reçu un financement de 3,7 milliards de dollars répartis sur dix émissions d'obligations vertes.

Graphique 4.4

Affectation des produits des obligations vertes par catégorie selon le Cadre



*Les données comprennent les obligations émises en vertu du Cadre des obligations vertes de 2014. Les catégories ont été mises à jour pour refléter celles contenues dans le Cadre des obligations durables de l'Ontario de 2024.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

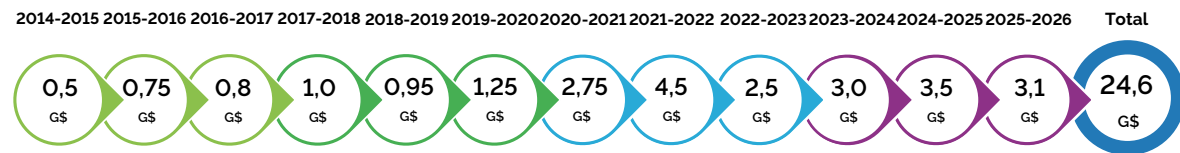
Source : Office ontarien de financement.

Le 19 novembre 2025, l'Ontario a émis sa première émission d'obligations vertes en deux tranches, composée d'une émission d'obligations vertes de 600 millions de dollars et d'une émission obligataire à taux variable de 1,5 milliard de dollars. En 2025-2026, l'Ontario a émis trois séries d'obligations vertes, portant à 21 le total d'émissions de ce type d'obligations, dont sept émissions en vertu du Cadre pour les obligations durables de l'Ontario. Quatre projets ont été sélectionnés pour recevoir du financement issu de la plus récente émission d'obligations vertes :

- expansion de GO;
- ligne Hazel McCallion;
- ligne de métro Ontario;
- prolongement de la ligne de métro à Scarborough.

L'Ontario prévoit continuer à exercer son leadership sur le marché des obligations vertes en dollars canadiens et, sous réserve des conditions du marché, émettra plusieurs séries d'obligations vertes durant chaque exercice.

Graphique 4.5 Émissions d'obligations vertes de l'Ontario



Source : Office ontarien de financement.

Coût de la dette

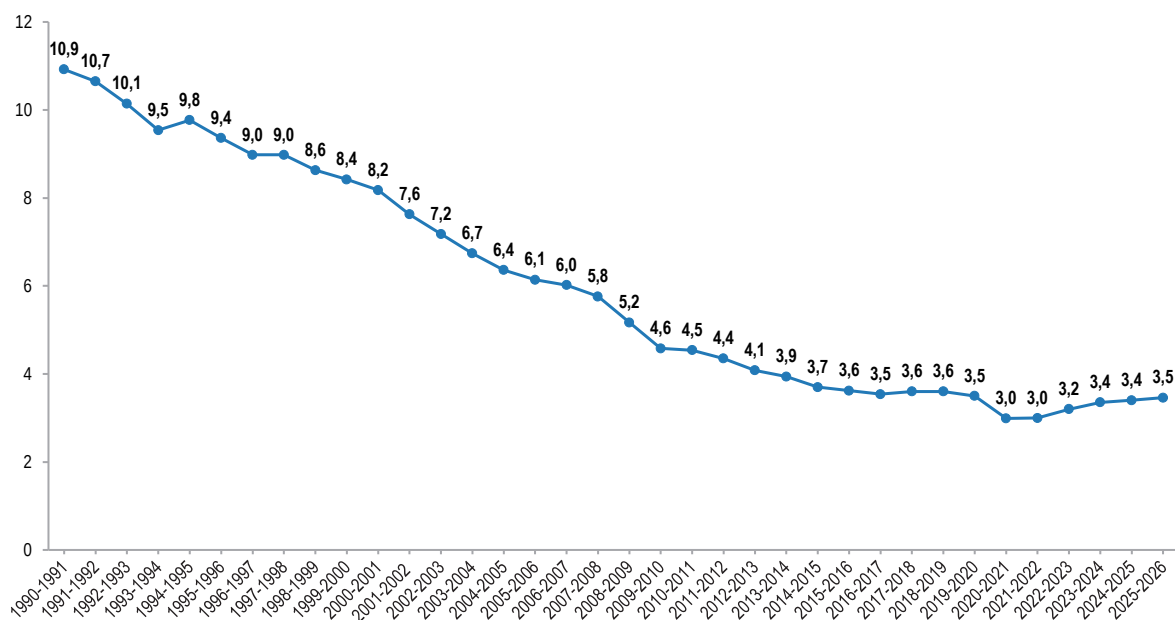
La Banque du Canada a réduit le taux de financement à un jour quatre fois en 2025 et adopté une position de neutralité au début de 2026. Par conséquent, les taux d'intérêt à court terme ont grandement diminué, tandis que ceux à plus long terme, qui ont une incidence sur la plupart des emprunts de l'Ontario, sont demeurés relativement stables.

Dans une conjoncture où les tensions commerciales persistantes, les conflits géopolitiques et les changements rapides de la technologie réunis redessinent les économies canadienne et mondiale, les décisions des banques centrales et les réponses des marchés des capitaux demeurent imprévisibles. L'Ontario s'emploie pour sa part à gérer les risques liés aux taux d'intérêt afin de réduire au minimum leur incidence sur l'intérêt et les autres frais du service de la dette.

Le graphique 4.6 montre que, depuis que l'Ontario a décidé de bloquer les taux à long terme et de prolonger l'échéance de sa dette, le taux d'intérêt sur l'ensemble du portefeuille de la dette est resté à des niveaux plus bas d'un point de vue historique, en dépit de la hausse des taux d'intérêt sur le marché en général au cours des cinq dernières années.

Graphique 4.6
Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) sur la dette totale

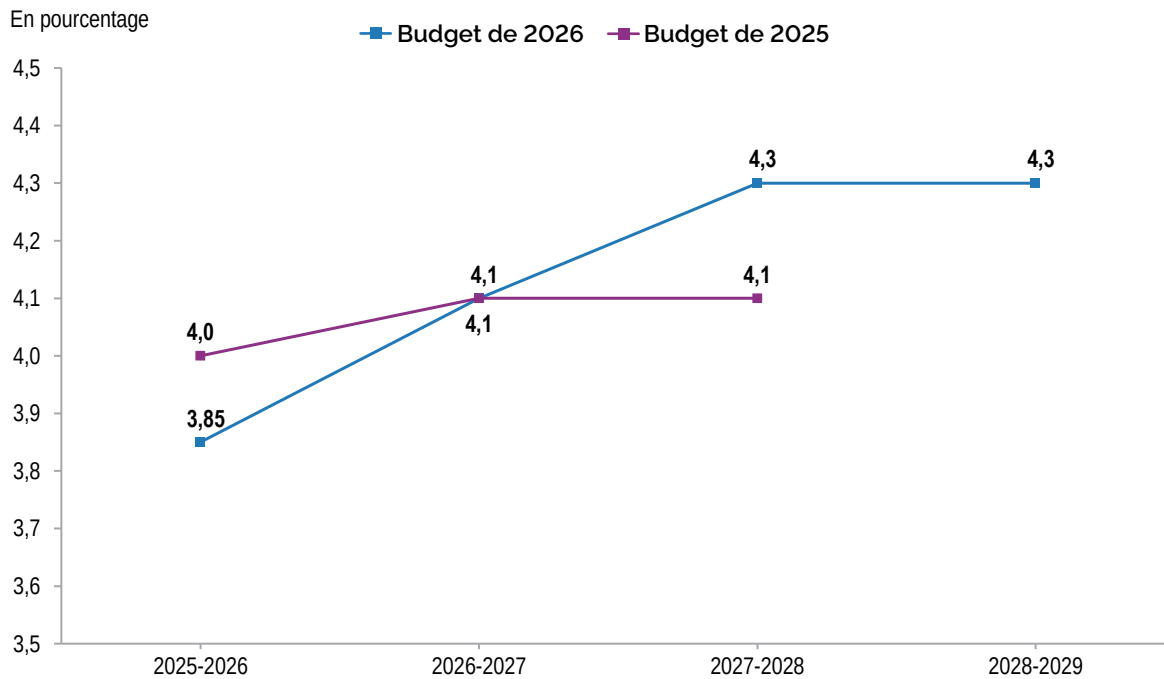
En pourcentage



Sources : Comptes publics de l'Ontario (1990-1991 à 2024-2025) et Office ontarien de financement.

On estime actuellement que les coûts d'emprunt de l'Ontario pour 2025-2026 seront de 3,85 %, soit 15 points de base de moins que ce qui était prévu dans le budget de 2025, comme l'illustre le graphique 4.7. Ainsi, une hausse ou une baisse de un point de pourcentage des taux d'intérêt, par rapport à ce qui est actuellement prévu, entraînerait une variation correspondante des coûts d'emprunt de l'Ontario d'environ 0,9 milliard de dollars au cours du premier exercice complet. L'intérêt et les autres frais du service de la dette demeure la quatrième dépense en importance de l'Ontario après la santé, l'éducation et les services sociaux.

Graphique 4.7
Taux d'emprunt annuels moyens de l'Ontario prévus



Source : Office ontarien de financement.

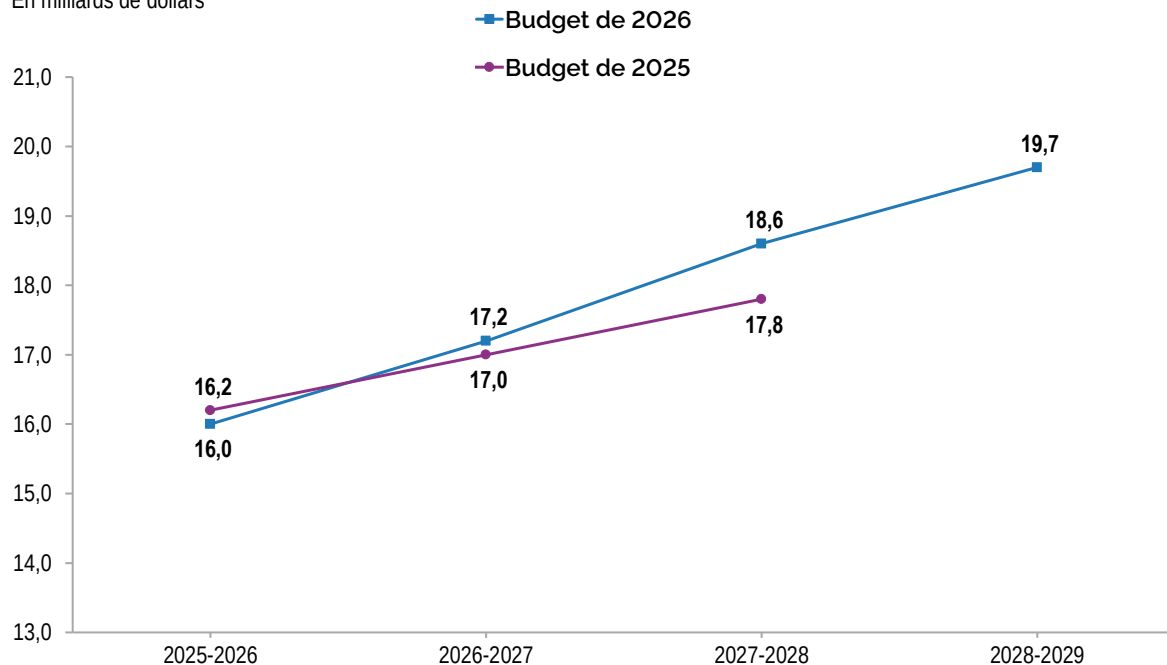
On s'attend à ce que l'Ontario paie des frais d'intérêt de 16,0 milliards de dollars en 2025-2026, soit 0,2 milliard de dollars de moins que prévu dans le budget de 2025. On estime que les frais d'intérêt pour 2026-2027 et 2027-2028 s'élèveront à 17,2 et à 18,6 milliards de dollars, ce qui est supérieur aux prévisions de 17,0 et 17,8 milliards de dollars, respectivement, dans le budget de 2025.

L'augmentation de ces prévisions est attribuable à des déficits plus élevés, à des dépenses en immobilisations plus élevées et à un accroissement du portefeuille des prêts et des placements de l'Ontario, ce dernier élément étant principalement causé par un Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO) plus imposant.

Graphique 4.8

Comparaison des prévisions des charges liées à l'intérêt sur les frais du service de la dette

En milliards de dollars



Source : Office ontarien de financement.

Échéance de la dette

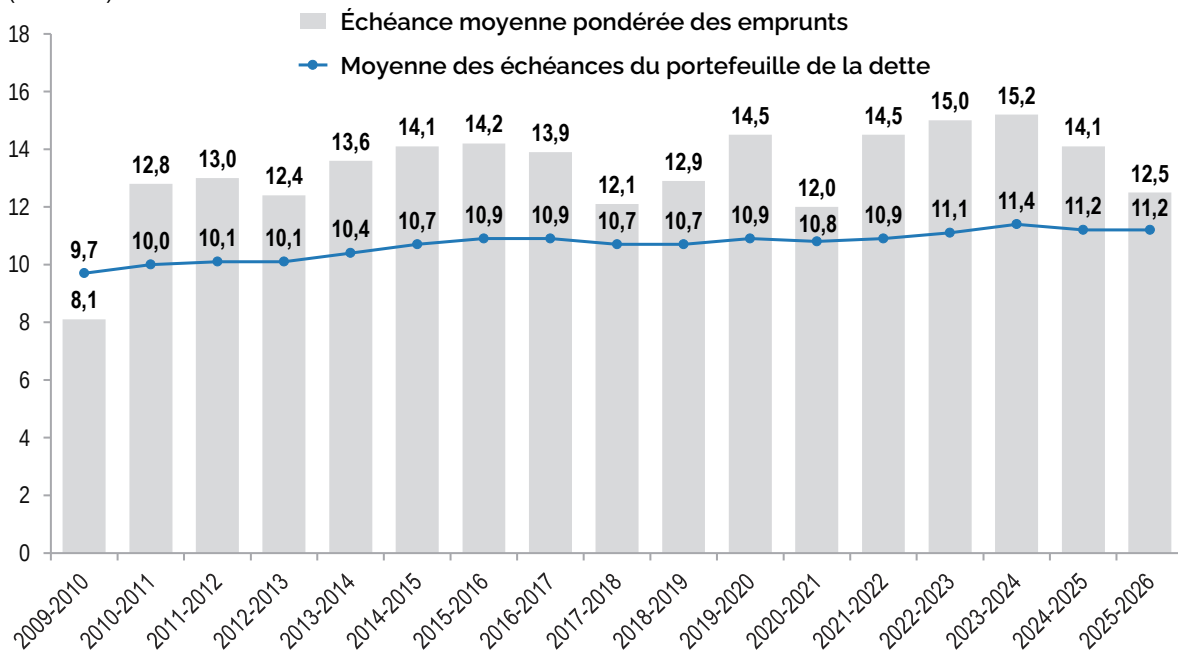
L'Ontario a continué de reporter l'échéance de sa dette, lorsque la demande des investisseurs le permettait, afin de réduire le risque de refinancement futur. Cela permet également de protéger l'intérêt et les autres frais du service de la dette prévus à long terme contre les futures hausses des taux d'intérêt. Depuis 2010-2011, l'Ontario a émis des obligations d'une valeur de 160,8 milliards de dollars, soit près du tiers de l'encours total de la dette, assorties d'échéances de 30 ans ou plus. Ce montant comprend 11,1 milliards de dollars en 2025-2026.

Ayant réussi à prolonger l'échéance de sa dette, l'Ontario bénéficie d'une marge de manœuvre pour gérer son important programme d'emprunt et le portefeuille de sa dette. Grâce à cet exercice, les répercussions sur l'intérêt et les autres frais du service de la dette à court et à moyen terme ont pu être atténuées. L'Ontario continuera à surveiller les marchés et modifiera sa stratégie entourant l'échéance de la dette en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et de la courbe de rendement.

Graphique 4.9

Échéance moyenne pondérée des emprunts

Échéance moyenne
(en années)



Source : Office ontarien de financement.

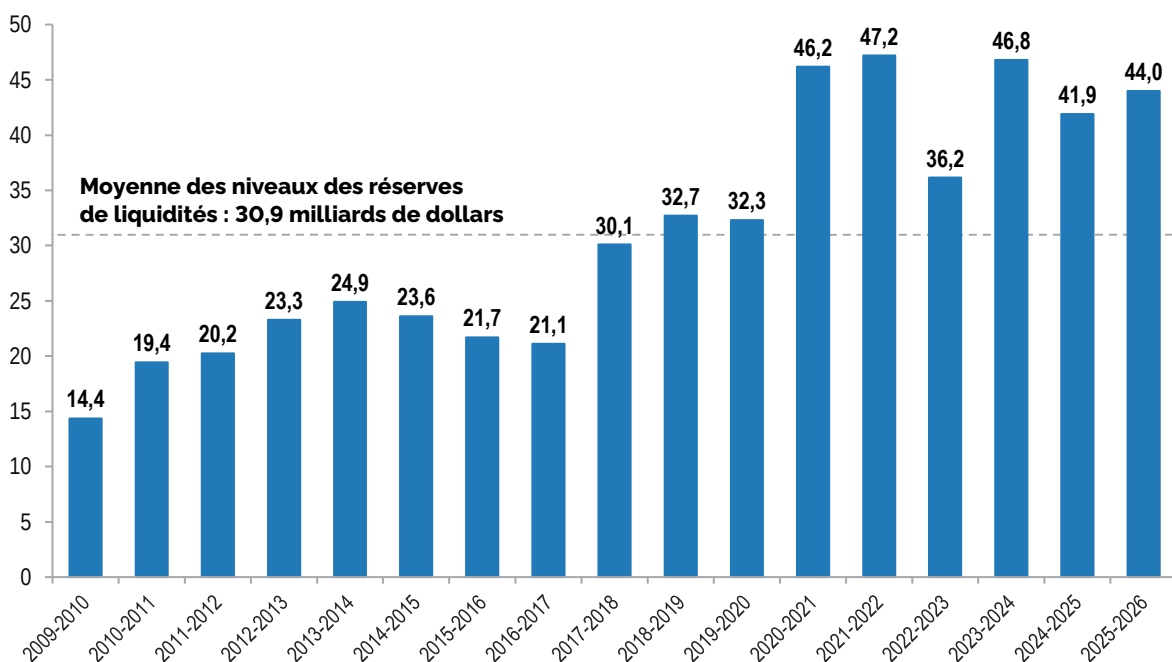
Assurer des niveaux de liquidités adéquats

L'Ontario s'efforce de maintenir un niveau optimal de réserves de trésorerie qui concilie les coûts potentiels de détention et la nécessité de disposer de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations financières en temps voulu et pour être en mesure de réagir rapidement durant les périodes de ralentissement économique ou de difficultés financières. Avant l'exercice 2025-2026, les taux d'intérêt à court terme ayant été plus élevés que les taux à long terme, les réserves de liquidités ont permis de réduire l'intérêt et les autres frais du service de la dette, puisque les placements à court terme ont rapporté plus que le coût d'emprunt de la dette à long terme de l'Ontario. Bien que les taux à court et à long terme soient revenus à la normale, l'Ontario entend maintenir les niveaux de liquidités actuels compte tenu de la volatilité qui règne au sein de l'économie et du marché. L'Ontario continuera de gérer activement ses placements de la réserve de liquidités, notamment créer un portefeuille de liquidités essentielles composé de placements liquides à plus long terme afin d'atténuer les coûts de détention des réserves de liquidités.

Comme l'indique le graphique 4.10, les réserves de liquidités de l'Ontario s'établissaient en moyenne à 44,0 milliards de dollars en 2025-2026.

Graphique 4.10
Moyenne des niveaux des réserves de liquidités non affectées

En milliards de dollars



Source : Office ontarien de financement.

Stratégie de réduction du fardeau de la dette

La stratégie de réduction du fardeau de la dette présentée ci-après rend compte des progrès réalisés par le gouvernement et précise les mesures qui y sont associées conformément à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*.

Le gouvernement reste déterminé à réduire le fardeau de la dette et à assurer la viabilité des finances de l'Ontario. Il maintient ainsi ses objectifs et s'emploie à les atteindre à moyen terme. En outre, les mesures prises par l'Ontario pour atteindre l'équilibre budgétaire d'ici l'exercice 2028-2029 permettront de réaliser des progrès à l'égard de sa stratégie de réduction du fardeau de la dette.

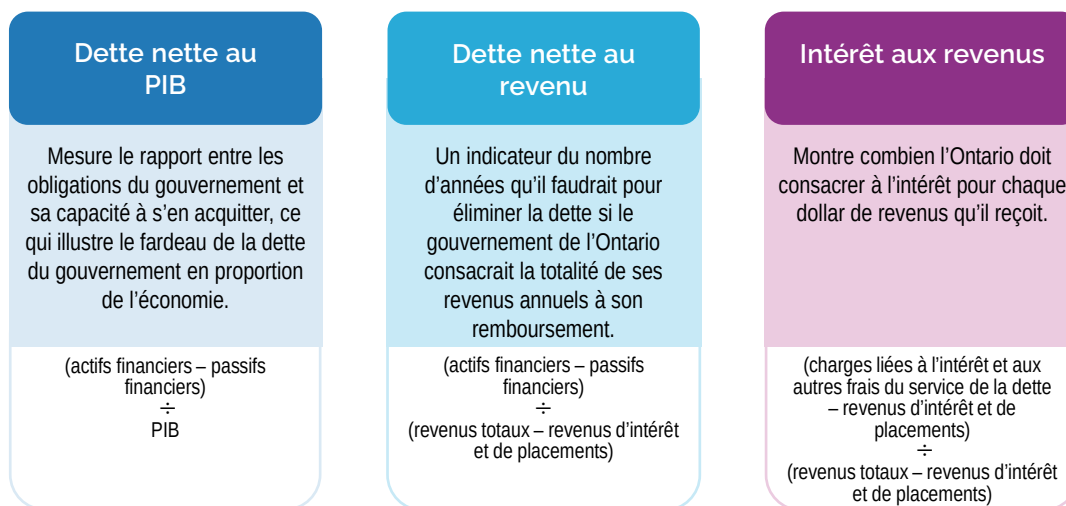
Conformément aux nouvelles normes comptables pour le secteur public – Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public et chapitre SP 1202 *Présentation des états financiers* (cadre conceptuel et modèle de présentation) – qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2026, les gouvernements devront présenter les passifs financiers nets à titre de principal indicateur du bilan dans les comptes publics, en remplacement de la dette nette. Les passifs financiers nets représentent les actifs financiers moins les passifs financiers. Dans le cadre des nouvelles normes, certains éléments qui faisaient partie des passifs en sont maintenant exclus, conformément aux nouvelles directives comptables.

Aux fins de la planification financière et dans un souci de transparence et de comparabilité à l'échelle internationale, l'Ontario continuera d'utiliser le terme dette nette dans le budget de 2026 et d'autres documents de stratégie financière. Ce terme est encore largement utilisé par diverses administrations au Canada et à l'étranger, et il est un important point de référence pour les investisseurs dans les obligations de l'Ontario. Pour que l'on soit en mesure d'établir une comparaison avec l'information contenue dans le plan financier précédent et celle des *Comptes publics de l'Ontario 2025-2026* à venir, la mesure provisoire de la dette nette de 2025-2026 continuera d'être présentée selon l'ancienne méthode de calcul. À compter de 2026-2027, les perspectives de la dette nette refléteront les chiffres obtenus à l'aide de la méthode de calcul révisée qui sera utilisée pour les *Comptes publics de l'Ontario 2026-2027* et qui équivalent aux passifs financiers nets. Par conséquent, les chiffres de la dette nette différeront des chiffres présentés antérieurement, même si la situation financière sous-jacente demeure inchangée.

Dans un souci de plus grande clarté, cohérence et facilité de communication, l'Ontario actualise la nomenclature des ratios du fardeau de la dette comme suit :

Graphique 4.11

Mesures de la stratégie de réduction du fardeau de la dette pour le budget de l'Ontario 2026



Source: Office ontarien de financement.

Progrès réalisés dans le cadre de la stratégie de réduction du fardeau de la dette

La stratégie de réduction du fardeau de la dette présentée dans le budget de 2026 vise toujours l'atteinte des objectifs fixés à moyen terme concernant les mesures pertinentes de viabilité de la dette. L'atteinte de ces objectifs sur une base soutenue améliorerait la cote de solvabilité de l'Ontario et abaisserait ses coûts d'emprunt. La stratégie d'emprunt et de gestion de la dette de l'Ontario donne des résultats. Dans une conjoncture d'incertitude économique mondiale et d'instabilité des taux d'intérêt, l'Ontario a réagi en diversifiant son bassin d'investisseurs, en obtenant des taux à long terme et en repoussant l'échéance de sa dette. Ensemble, ces mesures stratégiques aident l'Ontario à réduire ses coûts d'emprunt globaux, à atténuer la hausse future des taux d'intérêt et à réduire au minimum les effets de la volatilité du marché. La province a ainsi moins besoin d'argent pour rembourser l'intérêt et les autres frais du service de la dette et peut affecter plus de ressources financières à d'autres priorités.

Tableau 4.2

Progrès réalisés quant aux mesures pertinentes visant la viabilité de la dette (en pourcentage)

	Objectifs	Prévisions pour 2025-2026		Prévisions pour 2026-2027	
		Budget de 2025	Budget de 2026	Budget de 2025	Budget de 2026
Ratio de la dette nette au PIB ¹	<40,0	37,9	36,8	38,9	37,7
Ratio de la dette nette aux revenus ¹	<200	211	204	215	211
Ratio de l'intérêt aux revenus	<7,5	6,5	6,3	6,7	6,7

Source : Office ontarien de financement.

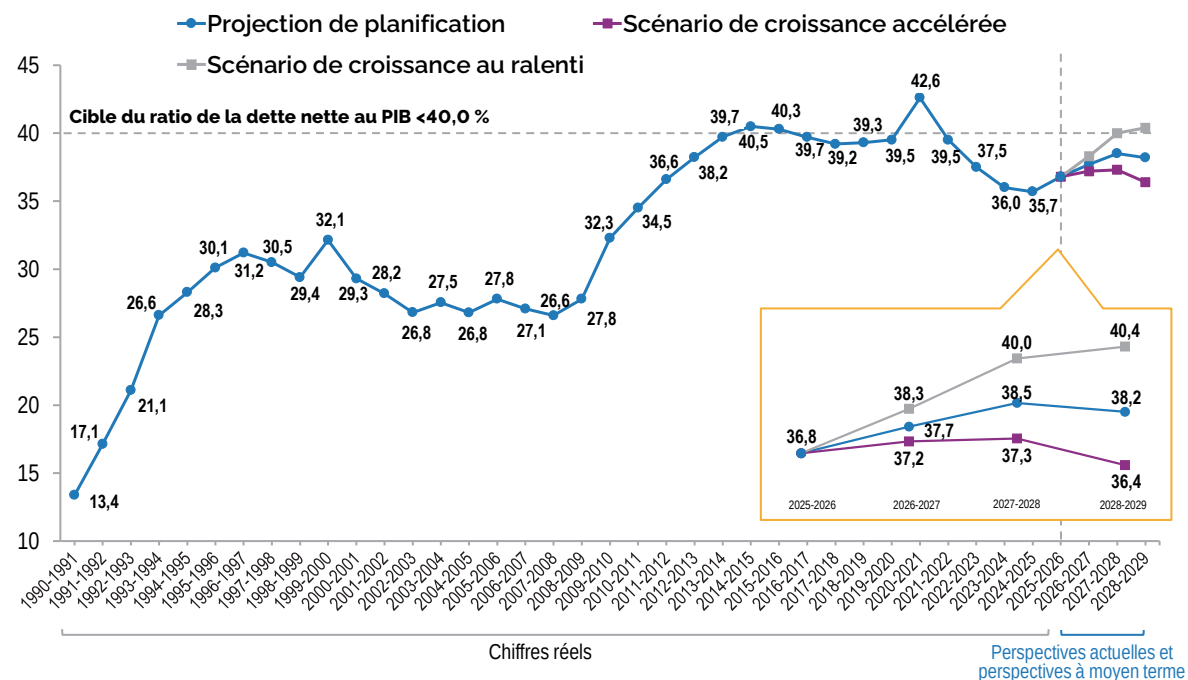
¹ Pour l'exercice 2026-2027, la dette nette représente les actifs financiers moins les passifs financiers et correspond aux passifs financiers nets qui seront présentés dans les *Comptes publics de l'Ontario 2026-2027*.

On prévoit maintenant que le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario sera de 36,8 % en 2025-2026, soit 1,1 point de pourcentage de moins que la prévision de 37,9 % contenue dans le budget de 2025, ce qui s'explique principalement par un déficit moins élevé que prévu. Selon les projections, ce ratio s'établira à 37,7 % en 2026-2027, à 38,5 % en 2027-2028 et à 38,2 % en 2028-2029, ce qui représente une légère amélioration par rapport aux prévisions présentées dans le budget de 2025 attribuable à une croissance plus forte du PIB. À compter de 2026-2027, le ratio de la dette nette au PIB reflétera la nouvelle méthode de calcul de la dette nette en vertu des nouvelles normes comptables pour le secteur public qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2026. Ce changement de méthode se traduira par une baisse de 0,8 % du ratio pour chacune des trois années visées par les prévisions par rapport à ce qui aurait été déclaré selon le mode de calcul précédent.

À moyen terme, le ratio de la dette nette au PIB devrait rester inférieur à l'objectif de 40,0 %, signe que l'Ontario continue de réaliser des progrès pour réduire le fardeau de la dette.

Graphique 4.12
Ratio de la dette nette au PIB

En pourcentage



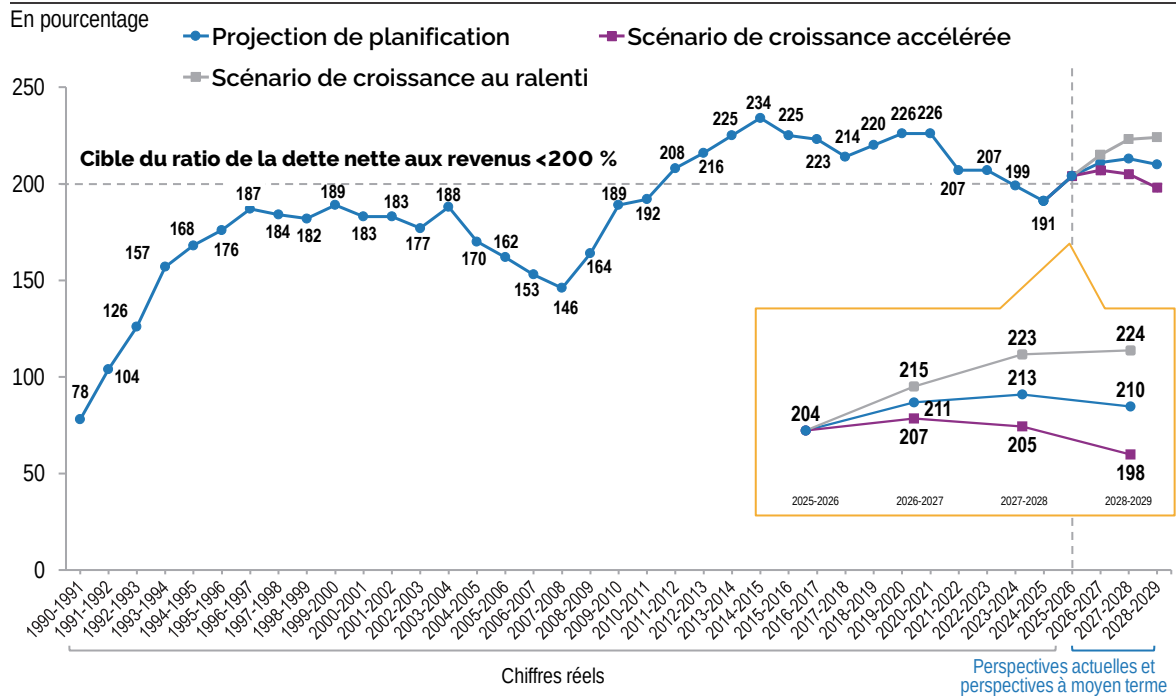
Nota : Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour plus de détails sur les scénarios de croissance accélérée et au ralenti.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Selon les projections, le ratio de la dette nette aux revenus sera de 204 % en 2025-2026, soit 7 points de pourcentage inférieur au ratio de 211 % prévu dans le budget de 2025. Selon les perspectives à moyen terme, ce ratio devrait être de 211 % en 2026-2027, de 213 % en 2027-2028, et de 210 % en 2028-2029. Le changement dans le calcul de la dette nette qui prendra effet en 2026-2027 se traduira par une baisse d'environ 4 % pour chacune des trois années visées par la période des perspectives par rapport à ce qui aurait été déclaré selon le mode de calcul précédent. L'Ontario continue de viser un ratio de la dette nette aux revenus de moins de 200 %. Bien que la conjoncture économique ait pour effet de hausser temporairement ce ratio, le gouvernement demeure résolu à atteindre de nouveau la cible comme il a déjà prouvé pouvoir le faire. En tenant compte de la tendance concernant la croissance de la dette nette et des revenus au-delà d'une perspective à moyen terme, ce ratio devrait atteindre 200 % d'ici 2032-2033, ou d'ici 2028-2029 si le scénario de croissance accélérée se matérialisait.

Graphique 4.13

Ratio de la dette nette aux revenus (auparavant appelé Ratio de la dette nette aux revenus de fonctionnement)



Nota : Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour plus de détails sur les scénarios de croissance accélérée et au ralenti.

Sources : Comptes publics de l'Ontario (1990-1991 à 2024-2025) et Office ontarien de financement.

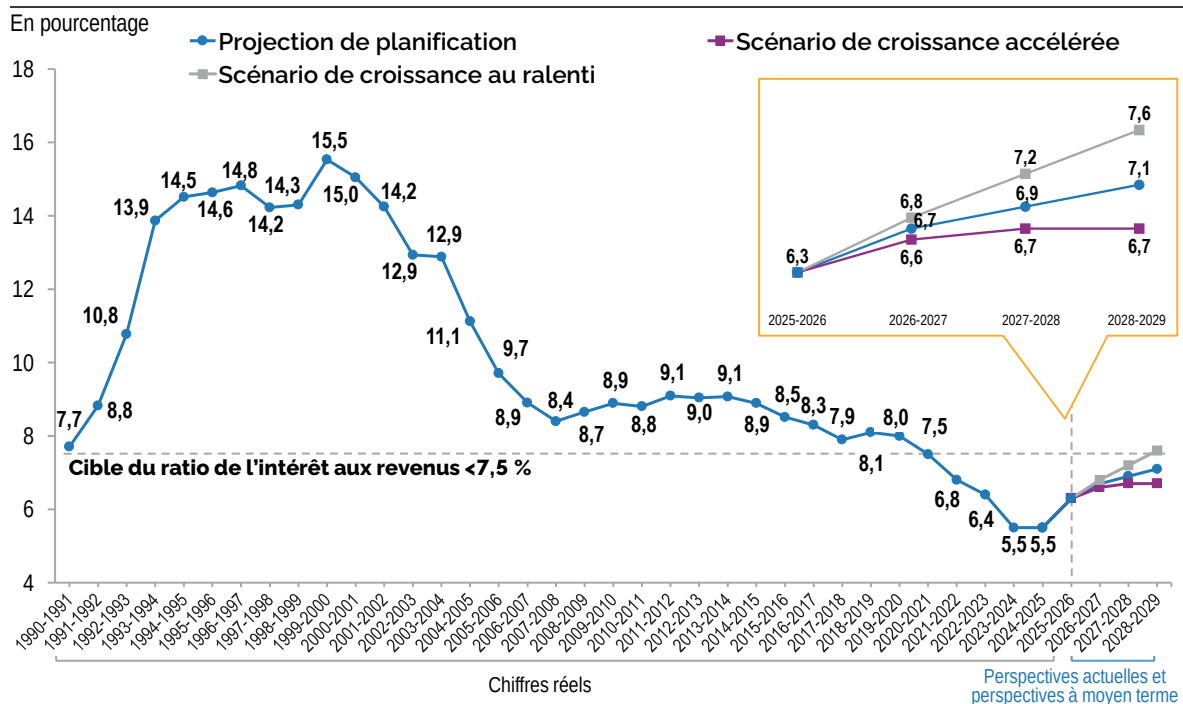
Selon les projections, le ratio de l'intérêt aux revenus de l'Ontario sera de 6,3 % en 2025-2026, soit 0,2 point de pourcentage inférieur au ratio de 6,5 % qui était prévu dans le budget de 2025. À moyen terme, ce ratio devrait se chiffrer à 6,7 % en 2026-2027, à 6,9 % en 2027-2028 et à 7,1 % en 2028-2029. Comparativement aux chiffres du budget de 2025, ce ratio reste le même pour 2026-2027 et augmente de 0,1 point de pourcentage pour 2027-2028.

L'Ontario continue de réaliser des progrès quant au ratio de l'intérêt aux revenus et devrait atteindre son objectif de le maintenir en deçà de 7,5 % à moyen terme. Ce ratio demeure près des niveaux les plus bas atteints depuis les années 1980.

Un ratio de l'intérêt aux revenus plus bas permet d'affecter des ressources financières à d'autres priorités essentielles.

Graphique 4.14

Ratio de l'intérêt aux revenus (auparavant appelé Ratio de l'intérêt net aux revenus de fonctionnement)



Nota : Voir le chapitre 3, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*, pour plus de détails sur les scénarios de croissance accélérée et au ralenti.

Sources : *Comptes publics de l'Ontario* (1990-1991 à 2024-2025) et Office ontarien de financement.

Tableaux financiers consolidés

Tableau 4.3

Dette nette et déficit accumulé

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres provisoires ¹ 2025-2026	Plan 2026-2027
Dette ²						
Dette contractée sur les marchés publics						
Obligations ³	399 628	403 398	417 308	440 186	466 951	487 326
Bons du Trésor	22 301	22 276	22 536	22 189	21 122	27 122
Billets de trésorerie américains ³	1 735	460	–	5 395	11 962	11 962
Infrastructure Ontario (IO) ⁴	300	300	300	300	300	300
Autre	231	217	202	186	170	152
Total – Dette contractée sur les marchés publics	424 195	426 651	440 346	468 256	500 505	526 862
Dette interne	8 766	8 678	7 956	6 782	6 165	6 123
Dette brute	432 961	435 329	448 302	475 038	506 670	532 985
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(7 098)	(10 154)	(6 125)	(12 549)	(9 984)	–
Moins : Escomptes, primes et commissions non amortis ⁶	–	(3 376)	(4 544)	(4 361)	(4 564)	–
Dette totale	425 863	421 799	437 633	458 128	492 122	532 985
Autres (actifs)/passifs financiers nets ⁷	(54 729)	(38 554)	(46 288)	(47 331)	(50 319)	(64 200)
Dette nette du secteur parapublic	11 708	16 561	18 416	16 253	17 559	16 335
Dette nette⁹	382 842	399 806	409 761	427 050	459 362	485 120
Actifs non financiers ⁸	(144 682)	(153 799)	(163 660)	(179 990)	(199 976)	(211 890)
Déficit accumulé	238 160	246 007	246 101	247 060	259 386	273 230

¹ Les chiffres provisoires représentent les projections du budget de 2026 pour l'exercice 2025-2026.² Y compris la dette contractée par l'Ontario et tous les organismes du gouvernement, dont la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).³ Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Ils tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.⁴ La dette d'IO se compose des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. La dette d'IO n'est pas garantie par l'Ontario.⁵ L'Ontario possède sa propre dette principalement pour réduire les liquidités nécessaires au remboursement d'importants titres de créance arrivant à échéance, généralement en juin. Pour l'exercice 2026-2027, la province n'a actuellement pas d'avoirs substantiels en prévision de l'échéance de titres de créance.⁶ Depuis le 1^{er} avril 2022, l'Ontario applique les nouvelles Normes comptables pour le secteur public (NCSP) pour les instruments financiers sur une base prospective. Les escomptes et les primes non amortis sont dorénavant amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Il n'y a aucune prévision à cet effet pour 2026-2027.⁷ Les autres (actifs)/passifs financiers nets comprennent la trésorerie et les placements temporaires, les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques contrebalancés par les créditeurs, les charges à payer, les revenus et les apports en capital reportés, les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, ainsi que d'autres passifs.⁸ Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles de l'Ontario, incluant celles du secteur parapublic.⁹ À compter du 1^{er} avril 2026, l'Ontario adopte les nouvelles Normes comptables pour le secteur public (NCSP) associées au cadre conceptuel et au modèle d'information financière. Pour 2026-2027 et les années subséquentes, la dette nette représente les actifs financiers moins les passifs financiers et correspond aux passifs financiers nets qui seront présentés dans les *Comptes publics de l'Ontario 2026-2027*.

Sources : Office ontarien de financement et ministère des Finances de l'Ontario.

Tableau 4.4

Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé

(en millions de dollars)

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Dette totale	532 985	554 566	566 432
Autres (actifs)/passifs financiers nets	(64 200)	(57 303)	(54 695)
Dette nette du secteur parapublic	16 335	17 114	17 545
Dette nette¹	485 120	514 377	529 282
Actifs non financiers	(211 890)	(235 030)	(250 491)
Déficit accumulé	273 230	279 347	278 791

¹ À compter du 1^{er} avril 2026, l'Ontario adopte les nouvelles Normes comptables pour le secteur public (NCSP) associées au cadre conceptuel et au modèle d'information financière. Pour 2026-2027 et les années subséquentes, la dette nette représente les actifs financiers moins les passifs financiers et correspond aux passifs financiers nets qui seront présentés dans les *Comptes publics de l'Ontario 2026-2027*.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Office ontarien de financement et ministère des Finances de l'Ontario.



Annexe

Mesures fiscales en détail et autres initiatives législatives

Aperçu

La présente annexe contient des renseignements détaillés sur certaines mesures fiscales et d'autres initiatives législatives proposées dans le budget de 2026.

Réduire les impôts des petites entreprises

Le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) de l'Ontario est de 11,5 %. Les petites sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) et groupes de SPCC associés sont admissibles au taux réduit de l'IRS applicable aux petites entreprises, soit 3,2 %, sur la première tranche de 500 000 \$ de leur bénéfice d'entreprise active. Ce plafond de 500 000 \$ est réduit progressivement lorsque le capital imposable utilisé au Canada de la SPCC ou d'un groupe de SPCC associé est supérieur à 10 millions de dollars et il est complètement éliminé lorsque le capital imposable utilisé au Canada atteint 50 millions de dollars.

Pour continuer de soutenir les petites entreprises de la province, le gouvernement propose de réduire leur taux d'IRS de l'Ontario pour le faire passer de 3,2 % à 2,2 % à compter du 1^{er} juillet 2026. La réduction du taux serait établie au prorata pour les années d'imposition chevauchant le 1^{er} juillet 2026.

Étant donné que les dividendes proviennent de gains qui ont déjà été frappés de l'impôt des sociétés, les actionnaires particuliers sont admissibles à un allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers par le biais des crédits d'impôt pour dividendes (fédéral et provincial) dont le taux équivaut approximativement à celui de l'IRS payé par la société versant ces dividendes. En phase avec la réduction du taux de l'IRS des petites entreprises de l'Ontario, le taux de crédit d'impôt pour dividendes (non déterminés) de l'Ontario qui serait appliqué aux petites entreprises diminuerait pour passer de 2,9863 % à 1,9863 % à compter du 1^{er} janvier 2027.

Bonifier l'allègement de la taxe de vente harmonisée sur les logements neufs

Le gouvernement va de l'avant avec la bonification temporaire du remboursement actuel de la taxe de vente harmonisée (TVH) sur les logements neufs et du remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs, ce qui permettra de supprimer la totalité de la portion provinciale de 8 % de la TVH sur les logements neufs admissibles dont la valeur est évaluée à un maximum de 1 million de dollars.

À l'heure actuelle, les deux remboursements provinciaux pour le logement correspondent à un remboursement de 75 % de la partie provinciale de la TVH, jusqu'à concurrence de 24 000 \$ à l'achat d'un logement neuf ou substantiellement rénové admissible. Ces remboursements ne s'appliquent pas uniquement aux particuliers qui seraient admissibles au remboursement provincial proposé pour les accédants à la propriété.

La province travaillera avec le gouvernement fédéral pour proposer que les remboursements bonifiés de l'Ontario soient disponibles du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027. Par exemple, un acheteur qui acquiert une habitation pour en faire son lieu de résidence principal pourrait être admissible s'il conclut une convention d'achat-vente avec un constructeur le 1^{er} avril 2026 ou après cette date et au plus tard le 31 mars 2027. Dans ce cas, la construction de l'habitation doit commencer au plus tard le 31 décembre 2028 et être en grande partie achevée au plus tard le 31 décembre 2031.

Le montant maximal du remboursement après bonification serait de 80 000 \$ pour un logement neuf d'une valeur de 1 million de dollars ou moins; ce montant serait également appliqué aux logements neufs d'une valeur allant jusqu'à 1,5 million de dollars. Le montant maximal du remboursement serait réduit progressivement d'une manière linéaire dans le cas des logements d'une valeur supérieure. Pour les logements neufs évalués à 1,85 million de dollars ou plus, un remboursement de 24 000 \$ demeurerait accessible en vertu des règles actuelles.

Pour être admissible au remboursement pour logement neuf, celui-ci doit être utilisé comme lieu de résidence principal ou comme propriété locative résidentielle dans le cas du remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs. Les particuliers admissibles qui auraient droit au remboursement proposé pour les accédants à la propriété et qui font un achat durant la période de bonification pourraient recevoir le même montant de remboursement que celui proposé dans le cadre de la bonification.

Toute modification aux remboursements existants de l'Ontario doit s'accompagner de modifications à la réglementation fédérale. Le gouvernement de l'Ontario collaborera avec le gouvernement fédéral pour s'assurer que la mise en œuvre de la bonification est effectuée dans les meilleurs délais.

Éliminer le remboursement de la taxe de vente harmonisée sur les logements neufs et le remboursement pour immeubles d'habitation locatifs neufs

Il est proposé de mettre fin à l'admissibilité aux remboursements de la TVH pour logements neufs et pour immeubles d'habitation locatifs neufs à la fin de la période de bonification proposée pour ces remboursements. De plus amples renseignements sur les dispositions transitoires détaillant l'élimination des remboursements seront fournis dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2026*.

L'admissibilité au remboursement de la TVH proposé par l'Ontario pour les accédants à la propriété et au remboursement de la TVH de l'Ontario pour les logements à vocation locative ne serait pas touchée et serait maintenue selon les critères établis par le gouvernement fédéral pour les propriétés admissibles.

Étendre la période d'allégement de la taxe de vente harmonisée sur les logements neufs pour les accédants à la propriété

Après qu'il a fait l'annonce du remboursement fédéral de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) pour les accédants à la propriété, le gouvernement fédéral a modifié son projet de loi pour que le remboursement entre en vigueur plus tôt, soit le 20 mars 2025.

L'entrée en vigueur du remboursement provincial dépend de l'adoption d'un règlement fédéral. L'Ontario continuera à travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour aligner la période d'entrée en vigueur de son remboursement sur celle du fédéral. Cela signifie que les remboursements des gouvernements provincial et fédéral seraient disponibles si la convention d'achat-vente du logement est conclue avec le constructeur le 20 mars 2025 ou après cette date et avant 2031.

Tous les autres paramètres du remboursement, annoncé par l'Ontario le 28 octobre 2025, demeureraient inchangés.

Seuil de paiement forfaitaire de la prestation Trillium de l'Ontario

La prestation Trillium de l'Ontario (PTO) est un versement libre d'impôt qui aide les résidents de l'Ontario à revenu faible ou modéré à payer les coûts d'énergie, la taxe de vente et l'impôt foncier. La PTO regroupe les trois crédits suivants :

- le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario;
- le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers;
- le crédit de taxe de vente de l'Ontario.

La PTO est versée soit mensuellement, soit sous forme de paiement unique, en fonction de certains facteurs, notamment le montant payable pour l'année de prestation.

Lorsque le montant payable de la PTO pour l'année de prestation ne dépasse pas un seuil donné, un versement unique est effectué au début de l'année de prestation (plutôt que des versements mensuels tout au long de l'année). Depuis l'année de prestation 2013-2014, le seuil est établi à 360 \$.

Le gouvernement propose de relever le seuil pour le porter à 500 \$ à compter de l'année de prestation 2026-2027 (du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027), ce qui ferait en sorte qu'un plus grand nombre de prestataires recevraient la pleine prestation sous forme de paiement unique. Ce changement n'aurait aucune incidence sur le montant total de la prestation.

Par suite du changement proposé, à compter de juillet 2026 :

- les personnes qui ont droit à une PTO de 500 \$ ou moins pour l'année de prestation recevraient un paiement unique durant le premier mois de l'année de prestation;
- les personnes qui ont droit à une PTO de plus de 500 \$ pour l'année de prestation continueraient de recevoir des paiements mensuels à partir du premier mois de l'année de prestation (sauf si, dans leur déclaration de revenus des particuliers, elles ont choisi de recevoir un paiement unique à la fin de l'année de prestation).

Simplifier et réduire les taxes sur l'alcool

Le gouvernement propose de consolider les taxes existantes en un taux unique simplifié afin de réduire la complexité et d'offrir d'autres réductions de taxes sur les ventes de bière, de vin et de spiritueux dans les magasins des producteurs.

Le gouvernement propose de combiner les taxes de base, sur le volume et écologique sur la bière en un seul taux de 1,18 \$ le litre pour la bière autre que la bière pression, de 0,90 \$ le litre pour la bière pression fabriquée par un fabricant de bière, de 0,46 \$ le litre pour la bière autre que la bière pression et de 0,36 \$ le litre pour la bière pression fabriquée par un microbrasseur. Le crédit d'impôt pour les petits fabricants de bière serait rajusté pour tenir compte des changements proposés aux taux de taxes sur la bière. Cela augmenterait l'avantage maximum pour les petits fabricants de bière admissibles et maintiendrait l'élimination du crédit à partir de ventes annuelles de 2 millions de litres.

Pour simplifier les taxes sur le vin qui s'appliquent aux produits du vin vendus dans les magasins de détail des établissements vinicoles sur les lieux et hors site, le gouvernement propose de combiner les taxes de base, sur le volume et écologique sur le vin en un taux unique. Un taux unique de 0 % s'appliquera aux vins et aux panachés de l'Ontario, et un taux de 19,1 % s'appliquera aux vins et aux panachés de l'extérieur de l'Ontario vendus dans les magasins de détail des établissements vinicoles sur les lieux. Un taux unique de 12 % s'appliquera aux vins et aux panachés fabriqués par le propriétaire du magasin de détail d'établissement vinicole hors site où ces produits sont vendus.

Pour harmoniser le traitement des spiritueux vendus dans les magasins de vente au détail situés à même les distilleries avec les produits vendus ailleurs, les catégories des spiritueux et des spiritueux panachés seraient remplacées par trois catégories basées sur la teneur en alcool par volume : 1) 7,1 % ou moins; 2) plus de 7,1 % jusqu'à 18 %; 3) plus de 18 %. Le gouvernement propose de combiner les taxes de base, sur le volume et écologique sur les spiritueux en un taux unique de 20 % pour la première catégorie, de 25 % pour la deuxième catégorie et de 30,75 % pour la troisième catégorie.

Le gouvernement propose des modifications aux taux des taxes sur la bière, le vin et les spiritueux à compter du 1^{er} avril 2026, parallèlement à l'entrée en vigueur de la nouvelle structure de majoration des prix de vente en gros de la LCBO. Pour se donner le temps de mettre à jour les systèmes d'administration des taxes sur la bière, le vin et les spiritueux et d'éduquer les déclarants, le gouvernement reportera l'exigence de déclaration d'avril à juillet 2026. Aucun intérêt ni aucune pénalité ne s'appliquera dans la mesure où les déclarations ainsi reportées sont soumises au plus tard à la date limite, soit le 20 août 2026.

Crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional

Depuis 2020, le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional a atteint son objectif, à savoir soutenir l'investissement des entreprises dans les régions de la province où la croissance de l'emploi était inférieure à la moyenne provinciale de 2009 à 2019. Par ailleurs, le taux d'emploi a augmenté dans les régions admissibles à ce crédit d'impôt depuis l'établissement de ses paramètres. Compte tenu de ces développements et pour axer le soutien financier de façon plus élargie grâce aux mesures comme la réduction proposée de l'IRS applicable aux petites entreprises et l'amortissement accéléré, le gouvernement propose de mettre fin au crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional le 1^{er} janvier 2027. Pour assurer une période de transition adéquate, les dépenses engagées au plus tard le 31 décembre 2026 demeureront admissibles au crédit d'impôt.

Offrir de la flexibilité quant à l'impôt sur les primes d'assurance pour les régimes d'avantages sociaux

En vertu de la *Loi sur l'imposition des sociétés*, l'Ontario applique l'impôt sur les primes d'assurance (IS-PA) aux polices d'assurance et aux régimes d'avantages sociaux en fonction de leur mode de financement. Conformément à la Loi, un régime d'avantages sociaux est un régime par capitalisation si le montant des cotisations versées au régime est supérieur aux montants nécessaires au versement des prestations prévisibles et payables dans les 30 jours. Tout autre régime d'avantages sociaux est considéré comme un régime sans capitalisation.

Dans le cas d'un régime d'avantages sociaux par capitalisation, l'IS-PA s'applique aux cotisations imposables au moment où elles sont versées au régime, ce qui entraîne une dette fiscale directe. Dans le cas d'un régime d'avantages sociaux sans capitalisation, les cotisations versées ne sont pas assujetties à l'IS-PA, et l'obligation fiscale s'applique uniquement lors du versement des prestations. Dans les deux cas, l'impôt est prélevé par l'administrateur ou le fiduciaire du régime, et les frais d'administration connexes sont également assujettis à l'IS-PA.

Le gouvernement propose de modifier la *Loi sur l'imposition des sociétés* pour que tous les régimes d'avantages sociaux par capitalisation puissent choisir d'être traités comme des régimes sans capitalisation, et ce, à compter du 1^{er} avril 2026. Cette modification permettrait aux titulaires de régimes d'avantages sociaux de faire un choix qui entraînerait une obligation à l'égard de l'IS-PA au moment du paiement des prestations plutôt que lorsque les cotisations sont versées au régime.

Sommaire des mesures

Tableau A.1

(en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Réduire les impôts des petites entreprises – Diminuer le taux de l'IRS des petites entreprises	–	230	450	490
Réduire le taux du crédit d'impôt pour dividendes non déterminés	–	(60)	(245)	(250)
Bonifier l'allègement de la taxe de vente harmonisée sur les logements neufs ¹	–	1 365	–	–
Bonifier l'allègement de la taxe de vente harmonisée aux accédants à la propriété de logements neufs	15	–	–	–
Simplifier et réduire les taxes sur la bière, le vin et les spiritueux	–	60	60	60
Mettre fin au crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional	–	(17)	(70)	(80)
Offrir de la flexibilité quant à l'impôt sur les primes d'assurance pour les régimes d'avantages sociaux	–	115	10	10
Total	15	1 693	205	230

Nota : Les chiffres tiennent compte des avantages pour les particuliers, les familles, les entreprises et les autres bénéficiaires. Les chiffres positifs représentent une baisse des revenus pour le gouvernement ou une hausse des dépenses gouvernementales. Les totaux sont fondés sur la somme des chiffres arrondis aux fins de la présentation.

¹ Les coûts estimés ne tiennent pas compte du remboursement à venir pour les accédants à la propriété.

Le tiret « – » indique un montant nul.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Modifications de forme

Des modifications sont proposées à diverses lois dont l'application relève du ministre des Finances de l'Ontario et à d'autres lois, afin d'améliorer l'efficacité administrative, de mieux appliquer la loi, de maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal et du système de perception des revenus de l'Ontario, ou encore de clarifier les lois ou d'assouplir les règlements afin de préserver l'intention des politiques.

Les modifications législatives proposées sont les suivantes :

- Modifications à la *Loi de 2007 sur les impôts* pour :
 - clarifier le calcul du crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques en ce qui a trait au seuil de dépenses pour la main-d'œuvre;
 - harmoniser l'administration de l'impôt sur le revenu de l'Ontario avec l'administration de l'impôt sur le revenu fédéral en adoptant les dispositions du gouvernement fédéral sur la preuve d'envoi de certains documents par courrier, signification à personne et envoi électronique;
 - adopter la disposition du gouvernement fédéral concernant la non prise en compte de certains délais dans le calcul du délai pour l'établissement de la cotisation d'un contribuable.
- Modifications à la *Loi sur les droits de cession immobilière* pour que les membres d'une Première Nation inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* (fédérale) soient exclus de l'application de l'impôt sur la spéculation pour les non-résidents (ISNR).
- Modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* pour clarifier l'application du cadre de conversion d'un régime de retraite à employeur unique à un régime de retraite conjoint présenté l'automne dernier.

Autres initiatives législatives

Les autres initiatives législatives proposées englobent ce qui suit :

- Modifications à la *Loi sur l'administration financière* pour abroger l'article 28 et le remplacer par une approche actualisée fondée sur des directives pour la surveillance et la gestion du passif éventuel.
- Modifications à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* pour actualiser la stratégie d'allègement du fardeau de la dette.
- Modifications à la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* pour exiger que le ministre du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences mette sur pied et maintienne un comité consultatif chargé de recommander au ministre des nominations au conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB). Le lieutenant-gouverneur en conseil devrait faire 50 % plus une des nominations (à l'exception du président-directeur général) au conseil d'administration de la WSIB à partir de la liste des personnes recommandées.
- Proposition d'une nouvelle loi pour abroger la *Loi de 2002 sur le SkyDome (stationnement d'autobus)* et éliminer les exigences relatives au stationnement d'autobus au 305 Bremner Boulevard, propriété du gouvernement au centre-ville de Toronto, et permettre l'adoption de mesures réglementaires visant d'autres restrictions au développement.



ISBN 978-1-4868-9775-9 (IMPRIMÉ)
ISBN 978-1-4868-9774-2 (HTML)
ISBN 978-1-4868-9773-5 (PDF)

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2026